NOVEMBRE 2014

2014 PROJET STRATÉGIQUE LOCAL MULTISITES

d'Angers Loire Métropole

aura agence d'urbanisme de la région angevine

{auxilia} CONSEIL IMAGINATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

angers loire métropole communauté d'agglomération

La Ville événement ! TRÉLAZÉ

Angers

PROJET STRATÉGIQUE LOCAL multisites D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION **5**

LE CADRE DE TRAVAIL **7-16**

1 Un Projet stratégique local multisites inscrit dans le projet d'agglomération 8

2 Un Projet stratégique local pour des quartiers toujours inclus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville mais pour un périmètre moindre 9-14

Attractivité *9-10*

Diversification urbaine *11-12*

Mixité sociale *13-14*

3 Un Projet stratégique local fortement articulé au futur contrat unique 15

4 Une méthode d'élaboration partenariale et participative 16

LE CAP STRATÉGIQUE POUR LE DEVENIR DE CES QUARTIERS **17-25**

1 L'analyse des premiers résultats du PRU d'Angers 18-19

2 Des leçons tirées du PRU 1 d'Angers pour demain 20-22

3 La cohérence entre les enseignements tirés du PRU 1 d'Angers et le PSL de Trélazé 23

4 Les 7 ambitions du PSL multisites d'Angers Loire Métropole 24-25

LES ENJEUX PAR QUARTIERS CONCERNÉS **27-129**

1 Belle-Beille 28-45

2 La Roseraie 46-71

3 Deux-Croix – Banchais 72-88

4 Hauts-de-Saint-Aubin 89-100

5 Monplaisir 101-118

6 Grand Bellevue (Trélazé) 119-129

UN PSL DÉCLINÉ EN PLAN D'ACTIONS CONTRACTUALISÉ DANS LE CONTRAT UNIQUE **131**

ANNEXES **132**

INTRODUCTION

Depuis 2004, le quartier Bellevue de Trélazé et les quartiers de la Roseraie, de Deux-Croix – Banchais, de Monplaisir, de Belle-Beille et des Hauts-de-Saint-Aubin d'Angers *(cf. carte)* ont bénéficié d'Opérations de rénovation urbaine. C'est ainsi que sur Angers, les partenaires ont contractualisé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur un programme global et opérationnel. Près de 500 M€ ont été investis dont 72 M€ de l'ANRU, pour un total de 1 400 logements démolis, 1 452 reconstruits, 5 961 réhabilités, 8 000 résidentialisés ou bénéficiant d'une amélioration de service.

Le PRU 1 de Trélazé s'est achevé en mai 2011, celui d'Angers, avec une nouvelle opération validée en 2011 sur Verneau, a fait l'objet d'un avenant de clôture signé en décembre 2013.

Les opérations angevines ont fait l'objet de nombreuses évaluations, dont la dernière[1] vise, au-delà de la réponse aux prescriptions de l'ANRU, à capitaliser l'ensemble des enseignements produits, en mettant à profit la distance que permet la lecture rétrospective de 10 ans d'histoire.

Il en ressort un bilan plutôt positif, à tout le moins dense de réalisations et de changements, sans qu'il ne soit pour autant possible de s'en contenter, puisque :

– la portée future des interventions est, bien sûr, conditionnée à la poursuite d'un programme d'accompagnement : il n'y a pas de réussite finale ou fatale ;
– les interventions urbaines ont été inégales et incomplètes, et il reste à faire notamment sur les quartiers de Monplaisir et Belle-Beille Nord. ;
– la mutation de ces quartiers s'inscrit dans un environnement également changeant, avec son lot de potentialités mais aussi de menaces qui obligent à une actualisation des projets de territoires et des orientations stratégiques qui les sous-tendent.

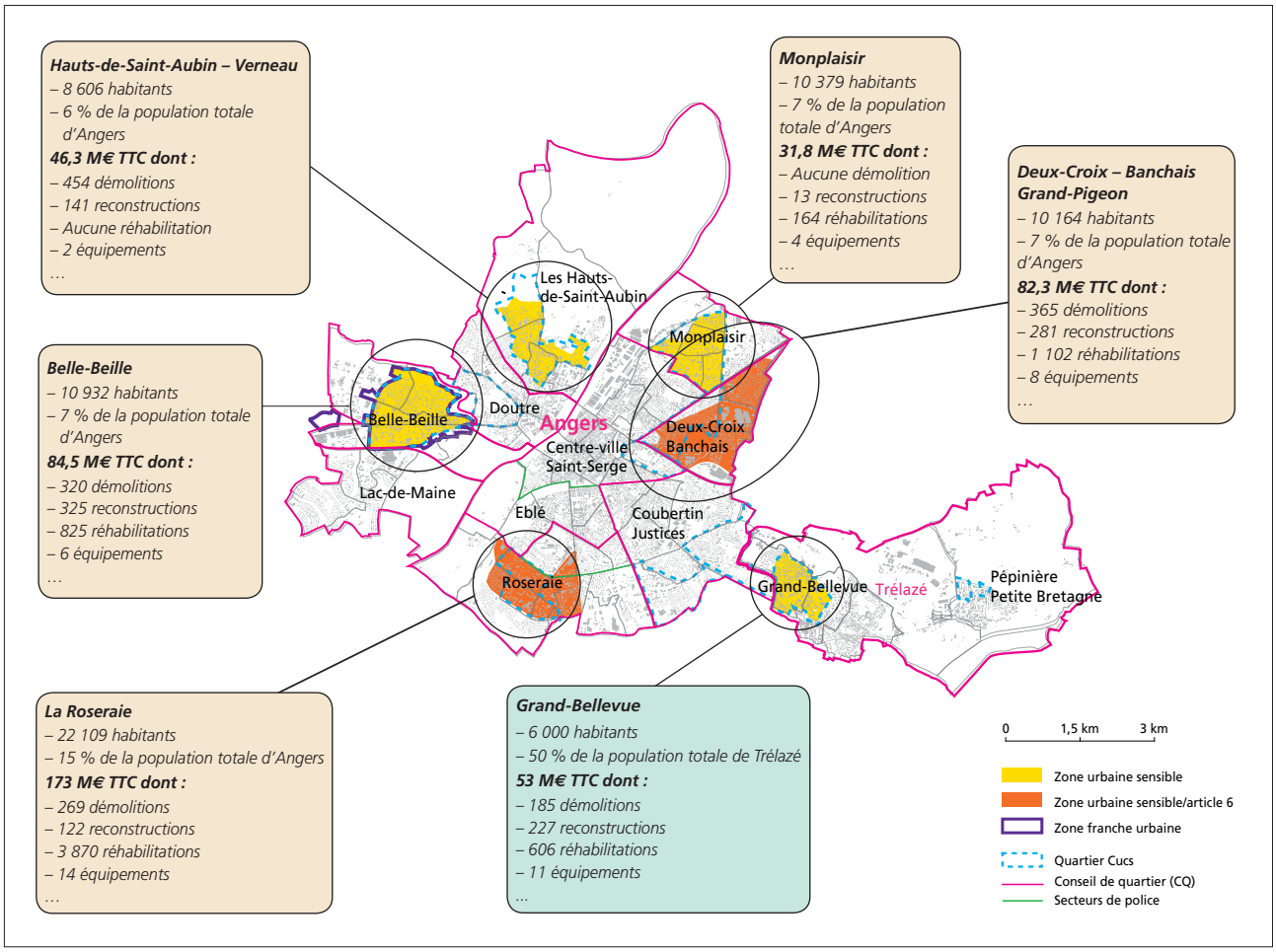

1. Angers, 2003-2013 : une décennie pour transformer et rénover ses quartiers. Juillet 2014.

Le cadre de travail

1 Un Projet stratégique local multisites inscrit dans le projet d'agglomération

C'est le sens du **Projet stratégique local** (PSL)[1] que de contribuer à l'avenir des quartiers en sortie de renouvellement urbain, en :

- *réaffirmant la fonction de ces quartiers à horizon de 10-15 ans au sein de l'agglomération ;*
- *explicitant les modalités de fonctionnement et de gestion du quartier, pour en conforter l'attractivité et la qualité de vie des habitants ;*
- *identifiant les axes prioritaires en matière de développement économique et social afin de réduire les inégalités.*

Trélazé, commune choisie par l'État comme site expérimental à l'instar de neuf autres communes françaises, a finalisé son PSL en septembre 2012, au terme d'une démarche partenariale dense dans la suite de la dynamique initiée dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine N° 1. Ce PSL concerne le seul quartier ayant fait l'objet d'une Opération de rénovation urbaine : Le Grand Bellevue.

La finalisation **du PSL multisites angevin** s'inscrit, lui, dans le contexte de la réforme politique de la ville marquée par le renforcement :

- du rôle de l'Agglomération avec l'exigence d'une plus grande « solidarité transversale » ;
- de la concertation et du partenariat ;
- de l'intégration des démarches contractuelles et programmatiques (PLU, PLH...) ;
- de l'articulation de la mobilisation des moyens de droit commun et crédits spécifiques, etc., dans un cadre voulu simplifié d'une géographie prioritaire resserrée.

L'État, fort des enseignements tirés de l'expérimentation nationale à laquelle a concouru Trélazé, a fait évoluer ses préconisations, en insistant sur l'importance d'un portage stratégique d'Agglomération. Or, depuis **la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,** les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de politique de la ville sont précisément responsables de l'élaboration du diagnostic de territoire, de la définition des orientations du contrat de ville, et de l'animation et de la coordination de l'ensemble des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. La mise en œuvre opérationnelle est partagée entre les communes et l'intercommunalité, en fonction de leurs compétences respectives.

L'enjeu du Projet stratégique local d'Angers Loire Métropole réside dans l'inscription des quartiers rénovés dans le territoire de l'ensemble de l'agglomération, et dans l'ambition des politiques de lutte contre les inégalités, de réduction des écarts de développement et d'amélioration des conditions de vie des habitants pour ce dernier.

Le rôle d'Angers Loire Métropole ne se limite donc plus à la seule gestion des dispositifs d'intérêt communautaire. C'est désormais elle qui définit avec les communes les orientations en matière de politique de la ville et de renforcement des solidarités entre les communes, et qui les porte pour l'ensemble des communes de son territoire et vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires. Elle consacre des moyens et mobilise ceux de ses partenaires pour participer à la cohésion sociale et territoriale.

Construire l'avenir des quartiers ayant été concernés par le 1er PRU suppose de se projeter dans le temps et de prioriser les interventions des acteurs publics en direction de ses quartiers. Cette vision stratégique partagée suppose un engagement contractuel entre les acteurs publics. Le nouveau cadre de loi pour la Ville et la cohésion urbaine offre le cadre de cet engagement. C'est pourquoi la méthode retenue pour construire **le PSL vient se conjuguer avec celle retenue pour le nouveau Contrat ville unique** qui doit se conclure également pour la fin de l'année.

Il en est ressorti la nécessité d'intégrer le PSL d'Angers et le PSL de Trélazé actualisé, dans un document unique sans toutefois que la dynamique partenariale ne se traduise dans un document contractuel, hypothèse momentanément envisagée.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE DONC :

- **le PSL des quartiers sortant du Programme de rénovation urbaine N° 1 (PRU 1) d'Angers et de Trélazé ;**
- **un document préparatoire au futur Contrat de ville unique ;**
- **un document préparatoire (parmi d'autres) à un PRU 2 souhaité dans les quartiers de Monplaisir et Belle-Beille Nord.**

1. Guide pour l'élaboration des plans stratégiques locaux. Mai 2013, version 2, p 9.

PSL
MULTISITES
ALM

2 Un Projet stratégique local pour des quartiers toujours inclus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville mais pour un périmètre moindre

Tant pour Angers que Trélazé, les quartiers sortant de PRU resteront dans la géographie prioritaire mais selon un périmètre moindre et pour des enjeux différents selon les quartiers et îlots. Ces quartiers ont, en effet, bénéficié des effets des précédentes interventions. Mais il reste à conforter et à amplifier les changements intervenus dans ces quartiers.

La situation des quartiers **d'Angers** en sortie de PRU est caractérisée par des indicateurs et des données comparées qui donnent à voir comment ces quartiers sont inscrits dans la ville et l'agglomération en matière : **d'attractivité ; de diversité et de mixité.**

ATTRACTIVITÉ

L'attractivité est essentiellement perçue au travers de l'évolution d'indicateurs entre deux dates et notamment celles qui permettent d'avoir une vision sur une dizaine d'années. Si plusieurs données sont annuelles, toutes celles relevant du recensement ne donnent qu'une image partielle des évolutions entre 1999 et 2009, c'est-à-dire à mi-parcours du PRU.

SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Quatre quartiers prioritaires sur cinq ont perdu des habitants entre 1999 et 2009

Entre les quartiers qui enregistrent une hausse de leur population et ceux qui la voient baisser, la population angevine diminue de près de 4 000 habitants entre 1999 et 2009, contrairement à la période 1990-1999.

En dix ans, les quartiers du Lac-de-Maine et de Saint-Serge – Ney-Chalouère gagnent chacun environ 1 200 habitants. Ce sont tous deux des quartiers récemment urbanisés portés par des ZAC (Saint-Serge, Plantes et Mollière). Même tendance aux Hauts-de-Saint-Aubin et Doutre – Saint-Jacques.

Les cinq autres quartiers de la ville perdent des habitants (au total – 6 400 environ). Quatre d'entre eux sont classés prioritaires pour la politique de la ville. Les effets du PRU ne sont pas encore perceptibles dans les résultats du recensement 2009.

La perte de près de 2 000 habitants en dix ans dans les quartiers Belle-Beille et Roseraie s'explique par la réduction de moitié du nombre de familles, qui sont parties s'installer ailleurs (dans des communes périurbaines) ou qui se sont recomposées (départ des enfants, divorce ou séparation du conjoint(e), décès…).

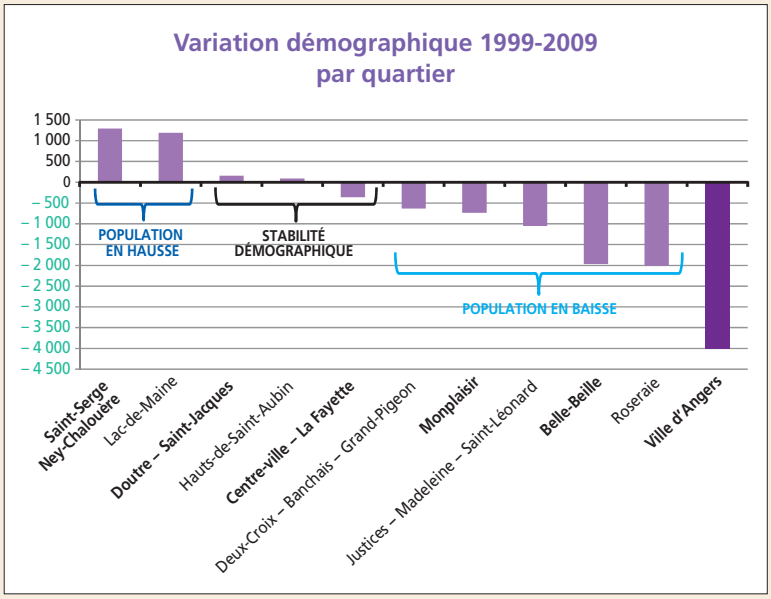

© Aura – Source : Insee, RP 1999 et 2009 exploitation principale.

Population	Nombre d'habitants		Variation brute 1999-2009	Taux variation annuel 1999-2009
	en 1999	en 2009		
5 quartiers prioritaires	67 443	62 188	– 5 255	– 0,81 %
Autres quartiers	83 879	85 117	1 238	0,15 %
Angers	**151 322**	**147 305**	**– 4 017**	**– 0,27 %**

© aura – Source Insee

MARCHÉ DU LOGEMENT

Plus de transactions de logements dans les quartiers Hauts-de-Saint-Aubin et Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon

On enregistre environ 950 transactions immobilières en moyenne par an à Angers sur la période 2007-2011. 30 % de ces mutations sont localisées dans le quartier Centre-ville – La Fayette, quartier concentrant 32 % du parc de logements privés de la ville d'Angers. Le taux de mutation des logements privés s'élève ainsi à 1,8 % du parc privé entre 2007 et 2011. Deux quartiers prioritaires (Hauts-de-Saint-Aubin et Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon) présentent des taux de mutation élevés, alors que le parc privé ne représente qu'environ la moitié de leur parc de logements, contre plus de 80 % pour les quartiers péricentraux : proximité du centre-ville pour le premier et passage du tramway pour l'autre.

Taux de mutation dans le parc de logements privés
sur la période 2007-2011 (%)

Rapport entre le nombre d'appartements et de maisons échangés sur la période 2007 et 2011 et le nombre d'appartements et de maisons privés en 2008.

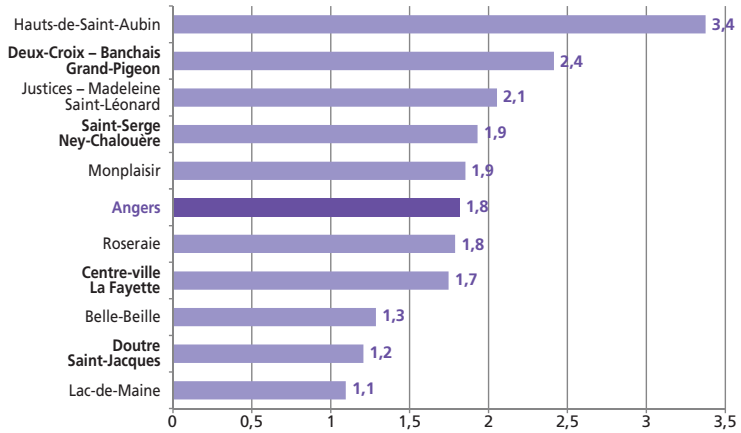

© Aura – Source : ALM-Déclarations d'intention d'aliéner et Insee – RP 2008

ÉCONOMIE

Une activité économique particulièrement dynamique ans les quartiers prioritaires

On compte près de 1 600 créations en 2011 à Angers, dont plus d'un tiers est situé dans le Centre-ville – La Fayette.

En 2011, les taux de création d'établissements les plus élevés sont observés dans les cinq quartiers prioritaires. À l'inverse, on retrouve les quartiers en cœur de ville en fin de classement.

L'implantation et le développement d'activités économiques contribuent à améliorer la situation des quartiers non seulement en termes d'emploi pour les habitants mais également en termes de mixité urbaine et de revalorisation de l'image. Ce taux de création d'entreprises contribue ainsi à une meilleure attractivité des quartiers. Ce taux a particulièrement progressé dans les quartiers prioritaires, grâce à des mesures incitatives (ZFU pour Belle-Beille et le dispositif auto-entrepreneur pour tous les quartiers).

Entre 2008 et 2011, on constate une hausse du nombre de création d'établissements à Angers (+ 522).

Le taux de création d'établissements angevins est passé ainsi de 14,8 à 19,7 % entre les deux dates. Cette augmentation du nombre d'établissements est principalement liée au dispositif d'auto-entrepreneur créé par la loi de 4 août 2008 (52 % des nouvelles créations en 2011).

Évolution 2008-2011
du taux de création d'établissements (%)

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise (comptabilisée une seule fois dans l'établissement siège).

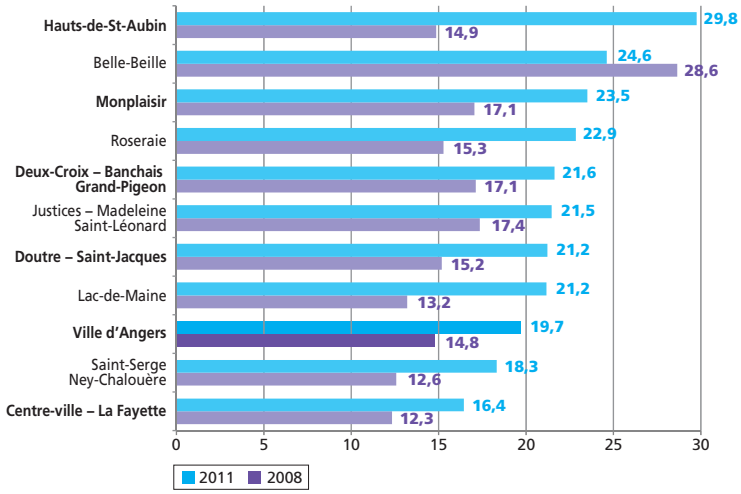

© Aura – Source: Insee. Sirène 2008 et 2011

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	
	CRÉÉS EN 2008	CRÉÉS EN 2011
5 quartiers prioritaires	363	543
Autres quartiers	691	1 033
Angers	**1 054**	**1 576**

Source : Insee – Sirene

DIVERSIFICATION URBAINE

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

À Angers depuis 2008, le nombre de résidences principales augmente

Au 1er janvier 2012, on compte 75 566 résidences principales à Angers, soit une augmentation de 1 834 entre 2009 et 2012 et de 1 000 résidences sur un an, la plus forte hausse depuis 2005 (année de démarrage du PRU).

Cette progression du nombre de résidences principales s'appuie en grande partie sur la production de logements neufs. La progression de 1 000 résidences principales en 2012 est liée à la production en 2009 et (pour partie) en 2010 compte tenu du décalage d'environ deux ans entre le commencement des travaux et la livraison des logements et leur assujettissement à la taxe d'habitation.

Sur la période 2006-2008, la baisse du nombre de résidences principales à Angers résulte principalement des effets du Programme de rénovation urbaine (PRU) : 996 démolitions de logements sociaux entre 2004 et 2009 (dont 705 entre 2006 et 2008), transformation d'une cinquantaine de logements en locaux d'activités… Les démolitions nécessitent un relogement préalable des locataires, qui se traduit par un passage du statut de résidences principales à logements vacants avant la démolition effective.

À partir de 2009, le nombre de résidences principales progresse régulièrement parallèlement à la reprise de la production avec notamment la mise en œuvre d'une politique locale active en matière de production de logements (PLH d'Angers Loire Métropole) et à la phase de reconstruction sur les sites de Programme de rénovation urbaine (Belle-Beille, Les Hauts-de-Saint-Aubin, Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon, Roseraie, 668 nouveaux logements livrés entre 2009 et 2012).

Évolution du nombre de résidences principales (TH-DGI)

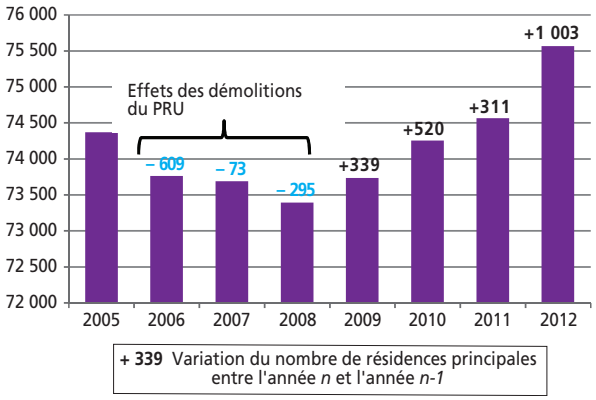

© Aura – Source DREAL Pays de la Loire

Forte hausse de la production neuve à Angers entre 2008 et 2011

La production neuve à Angers a fortement progressé au cours des dernières années.

En effet, elle est passée en moyenne de 490 à 1 182 logements commencés entre les périodes 2000-2007 et 2008-2011.

L'indice de construction neuve varie ainsi de 3,3 à 8 entre les deux périodes.

Cette hausse de l'indice de construction neuve est visible dans tous les quartiers d'Angers, sauf dans le quartier Doutre – Saint-Jacques.

De nombreuses opérations d'aménagement (notamment la ZAC Capucins – Mayenne pour le quartier Hauts-de-Saint-Aubin) ou de rénovation urbaine (ANRU) ou de renouvellement urbain ont accéléré la livraison de nouveaux logements à Angers, dans le cadre d'une programmation définie dans le Programme local de l'habitat approuvé en 2007 et au travers de mesures gouvernementales (Plans de cohésion sociale et de relance, Investissement Scellier, Pass foncier, PTZ…).

Évolution du nombre de logements commencés

(DREAL-Sitadel2 en date de prise en compte)

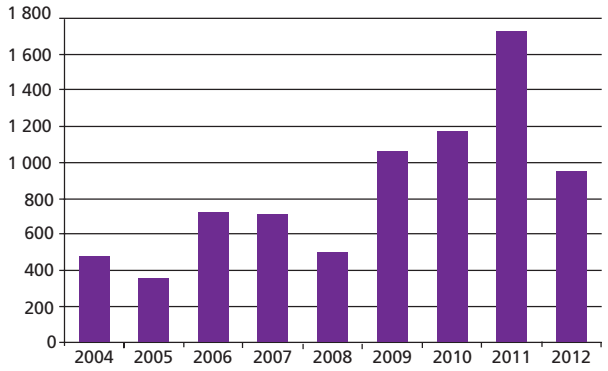

© Aura – Source : DREAL Pays de la Loire

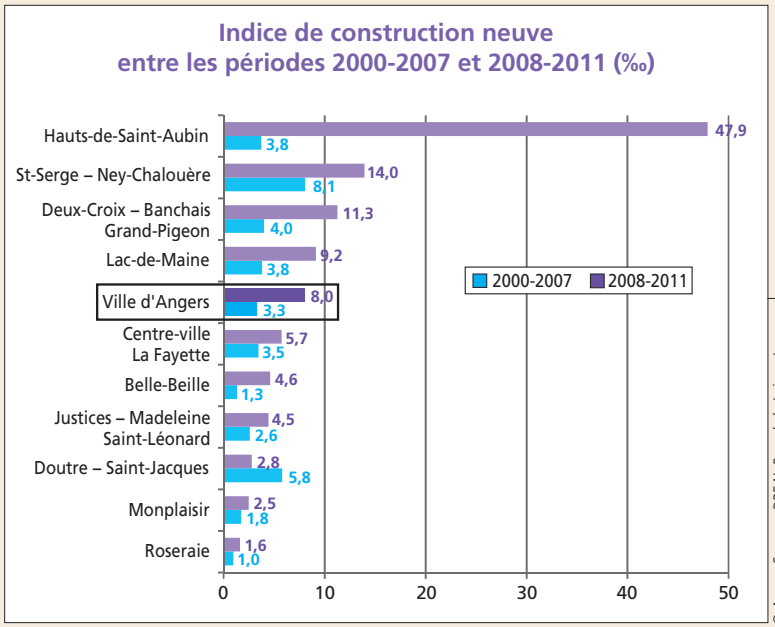

© Aura – Source : DREAL Pays de la Loire – Insee.

La hausse de la production neuve à Angers résulte de la hausse de l'activité des investisseurs publics et privés qui ont profité des mesures locales et gouvernementales et du démarrage de nombreuses opérations publiques d'aménagement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de l'habitat et des reconstructions sur les sites ANRU. Ce résultat positif traduit une certaine attractivité du territoire vis-à-vis des investisseurs.

Rapport entre le nombre moyen de logements commencés en date de prise en compte sur une période et le nombre d'habitants du même territoire.
Pour la période 2000-2007, la population correspond à la population moyenne de 1999-2009 et pour la période 2008-2011, c'est celle du 1er janvier 2009.

DIVERSITÉ DES FONCTIONS

131 emplois salariés sur Angers pour 100 actifs salariés habitant la ville.

Angers concentre 62 % des emplois d'ALM avec un taux d'emploi différent selon les quartiers. Ce taux d'emploi va alors caractériser les quartiers en quartier résidentiel ou en quartier d'activité.

Un taux d'emploi salarié qui varie de 0,54 à 2,84 selon les quartiers. Seuls les quartiers Roseraie et Deux-Croix – Banchais Grand-Pigeon présentent un rapport équilibré.

Le taux d'emploi salarié mesure l'équilibre habitat/emploi et vise à apprécier si la ville et ses quartiers sont animés en journée par les actifs qui y travaillent et en soirée par les habitants qui y résident. Cela implique un maillage des activités dans le tissu résidentiel qui n'est pas lisible dans l'indicateur ici retenu.

Le Centre-ville compte le plus grand nombre d'emplois salariés, pour autant c'est le quartier Hauts-de-Sait-Aubin qui présente le taux d'emploi salarié le plus élevé : la présence du CHU dans ce quartier faiblement peuplé y contribue grandement. Les quartiers **Saint-Serge – Ney-Chalouère et Belle-Beille** dont le taux d'emploi est supérieur à celui de la ville compte sur leur territoire d'importantes zones d'emploi. Les quartiers **Roseraie et Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon** avec les zones d'activités Orgemont et Birgé maintiennent l'équilibre.

A contrario, les quartiers **Justices – Madeleine – Saint-Léonard, Monplaisir, Lac-de-Maine et Doutre – Saint-Jacques** apparaissent comme des quartiers résidentiels.

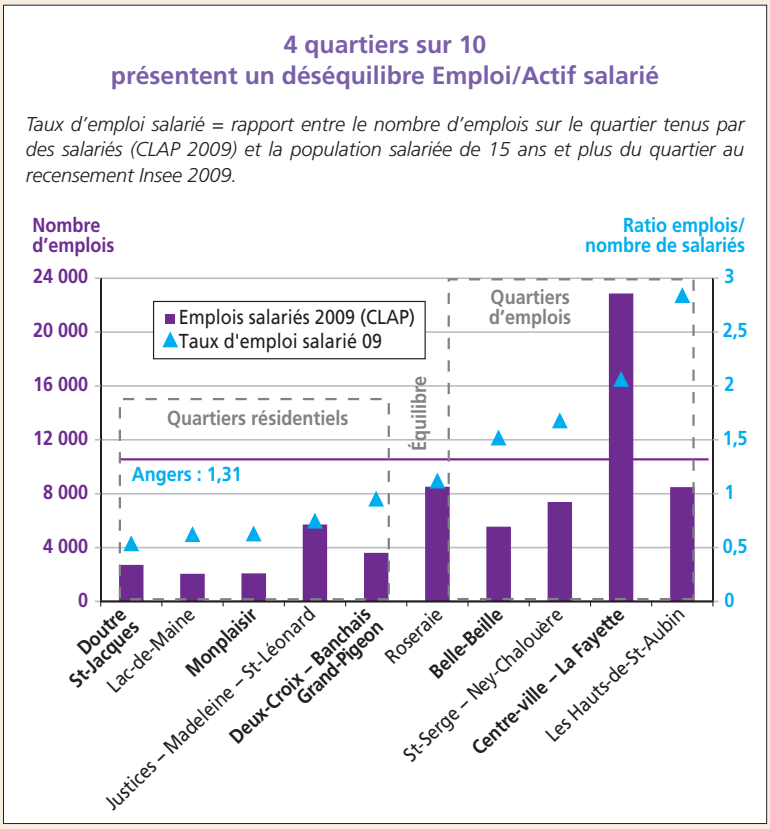

Sources : CLAP-Insee

ÉQUILIBRE EMPLOIS/ACTIFS			
	Nombre		Taux d'emploi salarié
	Emplois salariés	Salariés	
5 quartiers prioritaires	28 257	21 314	1,33
Autres quartiers	40 734	31 415	1,30
Angers	**68 991**	**52 729**	**1,31**

Sources : CLAP-Insee

MIXITÉ SOCIALE

MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Baisse plus marquée de l'indicateur jeunesse dans les quartiers prioritaires d'Angers

En 2009, Angers compte 13 618 personnes âgées de 75 ans et plus soit + 1 549 entre 1999 et 2009. A contrario, le nombre des moins de 25 ans (56 342 en 2009) diminue de 867. Pour autant, Angers se caractérise par une forte proportion de jeunes avec une part des moins de 25 ans relativement élevée (38,2 % en 2009, légère hausse par rapport à 1999).

Hors Centre-ville – La Fayette et Doutre – Saint-Jacques, tous les quartiers présentent une baisse de leur indicateur jeunesse entre 1999 et 2009, d'autant plus forte que celui-ci était élevé en 1999 (notamment quartier Lac-de-Maine).

La forte part des moins de 25 ans sur le centre-ville et Belle-Beille est due à la présence des étudiants. (18-24 ans : 71 % des moins de 25 ans sur centre-ville et 59,2 % sur Belle-Beille contre 43 % pour les 8 autres quartiers d'Angers).

Rapport entre la population des moins de 25 ans et celle des 75 ans et plus

Lecture : en 2009, Belle-Beille compte près de 8 jeunes pour une personne âgée de 75 ans et plus.

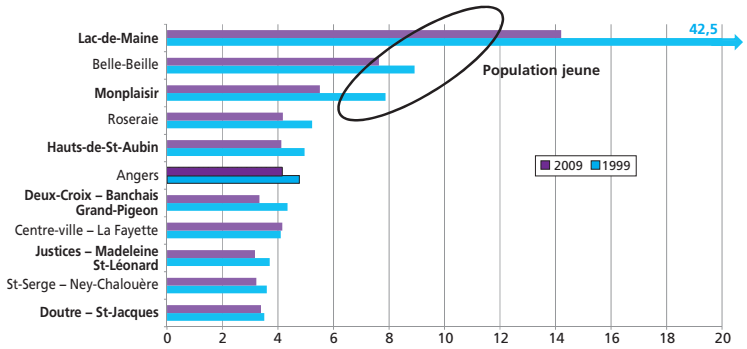

© aura – Source : Insee, RP 1999 et 2009, Exploitation principale.

STRUCTURE PAR ÂGE	Moins de 25 ans	Variation 1999-2009	75 ans et plus	Variation 1999-2009
5 quartiers prioritaires	23 114 (37 %)	– 2 135	4 989 (8 %)	+ 694
Autres quartiers	33 228 (39 %)	+ 1 268	8 629 (10 %)	+ 855
Angers	**56 342 (38 %)**	**– 867**	**13 618 (9 %)**	**+ 1 549**

© aura – Source : Insee, RP 2009

MIXITÉ DES SITUATIONS FAMILIALES

Rapport entre les personnes seules et les familles avec enfant(s) en 2009

Lecture : En 2009, le centre-ville – La Fayette compte 4,3 personnes seules pour une famille avec enfant(s).

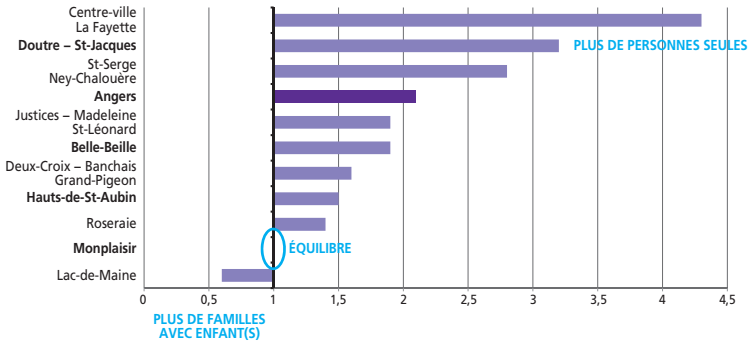

© aura – Source : Insee, RP 2009, exploitation principale.

COMPOSITION DES MÉNAGES	Personnes seules	Familles monoparentales	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Autres types de ménage
5 quartiers prioritaires	12 945 (45 %)	3 453 (12 %)	5 385 (19 %)	6 320 (22 %)	996 (3 %)
Autres quartiers	25 117 (55 %)	2 752 (6 %)	6 600 (14 %)	9 216 (20 %)	2 060 (5 %)
Angers	**38 062 (51 %)**	**6 206 (8 %)**	**11 984 (16 %)**	**15 537 (21 %)**	**3 056 (4 %)**

© aura – Source : Insee, RP 2009

Quartiers prioritaires : plus grand équilibre entre les compositions familiales avec une plus forte présence des familles monoparentales

Alors que la ville compte plus de 2 personnes seules pour une famille avec enfants (présence de petits logements destinés aux étudiants et aux jeunes actifs, notamment sur les quartiers centraux et péricentraux : Doutre – Saint-Jacques, Saint-Serge), tous les quartiers prioritaires présentent un ratio inférieur.

Le quartier Monplaisir est le seul à présenter un équilibre entre les personnes seules et les familles avec enfant(s).

Notons que dans les familles avec enfants présentes dans les quartiers prioritaires, la part des familles monoparentales est importante notamment sur Belle-Beille (42 %) et sur Monplaisir (37 %).

MIXITÉ DES FORMATIONS

Niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non scolarisée	Sans diplôme en 2009	Variation 1999-2009	Bac + 2 et plus en 2009	Variation 1999-2009
5 quartiers prioritaires	9 268 (22 %)	– 860	8 717 (21 %)	+ 1 446
Autres quartiers	6 132 (11 %)	– 962	21 333 (39 %)	+ 4 274
Angers	**15 400 (16 %)**	**– 1 822**	**30 050 (31 %)**	**+ 5 720**

© aura – Source Insee, RP 2009

Rapport entre la population non scolarisée sans diplôme et celle avec au moins Bac + 2 et plus

Lecture : En 2009, Monplaisir compte 2,4 sans-diplômes pour un diplômé du supérieur (3,3 en 1999).

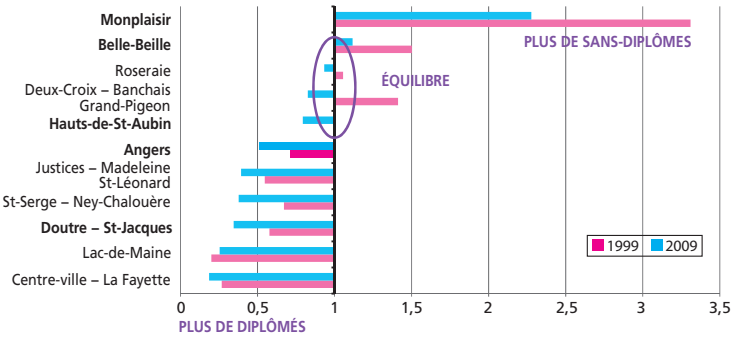

© Aura – Source : Insee, RP 1999 et 2009. Exploitation principale.

Une population toujours plus diplômée

Un niveau de formation particulièrement faible à Monplaisir

La population angevine est de plus en plus diplômée (+ 19 % de Bac + 2 et plus entre 1999 et 2009). Cette augmentation générale du niveau scolaire est due à un effet de génération : les jeunes générations sont plus diplômées que les anciennes. Même si Monplaisir affiche encore un rapport important entre les sans diplômés et les diplômés élevés, l'écart se réduit en dix ans. En effet, ce quartier affiche une évolution de 27 % de diplômés (+ 252 en volume) alors que le nombre de sans diplôme baisse de 6,4 % (– 137 en volume). *Notons un basculement dans deux quartiers prioritaires : Roseraie, Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon.* Par ailleurs, nous observons une forte hausse des diplômés pour les quartiers Saint-Serge – Ney-Chalouère (+ 39 % en dix ans, + 1 206 en volume), Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon (+ 29 %, + 505 en volume) et Lac-de-Maine (+ 28 %, + 498 en volume). A contrario, le quartier Doutre – Saint-Jacques affiche la plus forte baisse des sans diplôme (– 37 % en dix ans, – 382 en volume).

MIXITÉ DES STATUTS D'OCCUPATION

Légère hausse de la part du parc privé entre 1999 et 2009

Des évolutions contrastées selon les quartiers selon le statut d'occupation

Les évolutions, en structure, du parc de logements entre 1999 et 2009 à Angers sont principalement liées à l'effet des démolitions dans le cadre du Programme de rénovation urbaine. Ainsi, la part de locataires HLM baisse de 33 % à 29 % en 10 ans. Parallèlement, la part des propriétaires occupants progresse de 2,6 points à 32 %. Enfin, la part du parc locatif privé reste relativement stable (+ 0,6 points en 10 ans, 38 % en 2009). La part des propriétaires occupants progresse dans tous les quartiers, hors Les Hauts-de-Saint-Aubin, où elle reste cependant supérieure à celle de la ville. Belle-Beille et Monplaisir présentent les plus faibles parts de propriétaires. Les quartiers Belle-Beille, Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon et Doutre – Saint-Jacques affichent une hausse de la part des locataires privés de plus de quatre points entre 1999 et 2009. La part du parc locatif privé a également progressé à Monplaisir (+ 0,8 point), même si ce parc reste faiblement représenté (11 % des résidences principales en 2009) au regard des autres quartiers de la ville. Seuls les quartiers Les Hauts-de-Saint-Aubin et Lac-de-Maine enregistrent une hausse de la part des locataires HLM.

Évolution de la part des locataires HLM à Angers (%)

Seuls les quartiers Les Hauts-de-Saint-Aubin et Lac-de-Maine enregistrent une hausse de la part des locataires HLM.

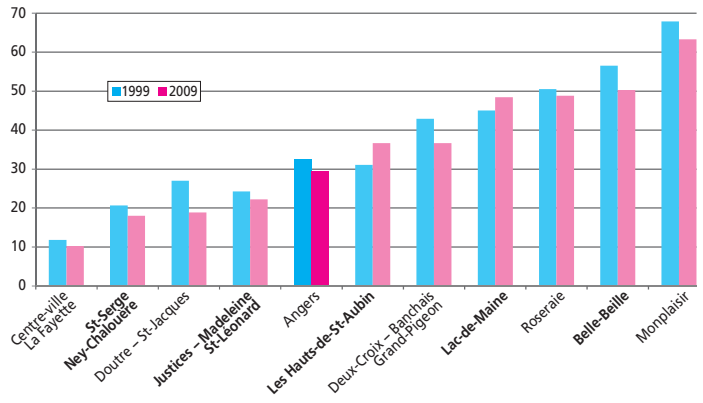

© Aura – Source : Insee RP 1999 et 2009 exploitation principale.

Statut d'occupation	Propriétaire	Locataire Parc privé	Locataire Parc public	Autres
5 quartiers prioritaires	8 817 (30 %)	6 212 (21 %)	13 664 (47 %)	411 (1 %)
Autres quartiers	14 913 (33 %)	22 041 (48 %)	8 009 (18 %)	777 (2 %)
Angers	**23 731 (32 %)**	**28 253 (38 %)**	**21 673 (29 %)**	**1 187 (2 %)**

© aura – Source Insee, RP 2009

3 Un Projet stratégique local fortement articulé au futur contrat unique

Les choix faits en matière de rénovation urbaine, dans le cadre du PRU 1, ont traduit pour lesdits quartiers des priorités stratégiques en matière de mixité sociale, de déplacement, de polarités commerciales, d'équipements éducatifs, sportifs, gérontologiques, etc., de développement durable (en matière de rénovation thermique, de réseau de chaleur, d'espaces verts, mobilités douces, etc.). Ces choix ont été faits dans une cohérence urbaine communale, voire intercommunale (PLH, PADD, schéma économique, etc.), le périmètre d'analyse étant plus large que le périmètre réglementaire d'intervention stricto sensu de l'ANRU.

À Angers, fin 2011, étaient actualisés les projets de quartier avec une explicitation plus avancée des dimensions non strictement urbaines concourant au développement des quartiers. Concomitamment, fort de la conviction de la nécessité de mieux articuler le « hard » et le « soft », l'accompagnement social au relogement a été densifié pour la dernière Opération de rénovation urbaine sur Verneau. Avec la réforme de la politique de la ville, et dans le contexte de la préparation d'un nouveau projet de mandat, ces projets de quartiers seront actualisés pour le début de l'année 2015.

La construction du PSL s'inscrit donc dans une histoire partenariale de constructions de projets de quartiers-projets urbains, qui suppose l'actualisation (plus qu'une production ex nihilo) d'un diagnostic et d'une identification d'enjeux urbains-économiques-sociaux, également requis pour le contrat unique (pour une « géographie prioritaire » connue en septembre) et des quartiers éligibles au PRU 2 (connus en octobre).

Prenant acte des convergences et recoupements partiels des approches (tant dans leur contenu que leur temporalité) nécessitant toutes un même processus de travail (diagnostic, identification d'enjeux/définition d'un plan d'actions) avec une mobilisation forte des partenaires et des habitants, l'Agglomération a souhaité conduire une démarche intégrée articulant projets de quartier, Projet stratégique local multisites, contrat unique et projets en vue du PRU 2.

Cette intégration des démarches est apparue d'autant plus nécessaire que :

– Les territoires d'intervention étant connus en septembre et octobre 2014 pour une finalisation en décembre 2014, alors que la réflexion stratégique était portée au niveau de l'agglomération, il est apparu indispensable que la démarche concerne l'ensemble des quartiers de la ville d'Angers, avec un travail préparatoire débuté dès l'automne 2013, autour des sept axes retenus par le Préfet et le Président d'Agglomération lors de la revue de projet du 10 juillet 2013.

– **Axe 1 :** Éducation • Formation • Culture • Sports
– **Axe 2 :** Développement économique • Commerce • Emploi • Insertion
– **Axe 3 :** Habitat • Mixité sociale • Politique de peuplement
– **Axe 4 :** Développement social des territoires • Action sociale (dont la gérontologie, la santé…)
– **Axe 5 :** Tranquillité publique
– **Axe 6 :** Mobilité • Numérique
– **Axe 7 :** Environnement • Cadre de vie • GUP

– Le caractère intégré des démarches (avec la plus grande explicitation de la dimension économique dans le PRU 2 et l'exigence d'un partenariat large pour le Contrat unique) supposait une mobilisation d'un nombre important de partenaires qu'il importait de ne pas solliciter de manière répétée, alors que 2014 était une année électorale, avec les contraintes de réserve sur le premier semestre et la prise en compte à faire du résultat des élections sur le 2e semestre.
– Les ressources des acteurs publics et parapublics sont plus contraintes (et plus incertaines) que par le passé. Il importe que la mobilisation soit proportionnée aux moyens mobilisables, et que la priorisation des interventions en direction de ses quartiers soit contractualisée de manière la plus lisible possible, quels que soient les dispositifs techniques mobilisés.

4 Une méthode d'élaboration partenariale et participative

Pour son élaboration, le Projet stratégique local s'est reposé sur plusieurs démarches :

- un baromètre des quartiers, couplé avec des dossiers thématiques de l'observation du Contrat urbain de cohésion sociale, réalisés par l'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA). Ce diagnostic territorial suit l'évolution des quartiers d'Angers et analyse les principaux indicateurs sociaux sur les quartiers prioritaires et les thématiques du CUCS ;
- le croisement des documents programmatiques de la Ville et d'Angers Loire Métropole ;
- des réunions de travail interservices pour croiser les projets des services et les politiques publiques ;
- des rencontres avec les partenaires des quartiers.

Politiquement, les démarches PSL, contrat unique et ANRU, sont conduites sous la gouverne du préfet et du président d'Angers Loire Métropole, en lien étroit avec le maire d'Angers et le maire de Trélazé. Concrètement, il a été proposé de fusionner l'instance de pilotage du PRU 1 et l'instance de pilotage du CUCS en une instance présidée par le préfet et le président d'Angers Loire Métropole.

Techniquement, un comité partenarial est piloté par la secrétaire générale de la préfecture et la directrice générale adjointe référente d'Angers Loire Métropole. Cette instance associe les collectivités locales (communes d'Angers et Trélazé, Conseil général, Conseil régional), la CAF et les bailleurs, sachant que chaque partenaire a défini sa propre organisation interne dédiée, et a notamment identifié des référents thématiques qui collectivement et individuellement, en interne ou dans le partenariat, alimentent les instances de pilotage, en mobilisant les directions internes de chaque entité *(cf. l'instance interministérielle pilotée par la secrétaire générale de la préfecture, les deux séminaires de directeurs organisés par ALM avec les communes d'Angers et Trélazé, etc.).* C'est ainsi que l'ensemble des partenaires a, conformément à la réglementation, produit un porter à connaissance ou document d'association annexés au présent PSL. En outre, pour les quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille, quartiers pour lesquels les porters à connaissance du PSL ont pointé la pertinence d'une candidature au PRU 2, une organisation spécifique est en cours de définition pour produire les dossiers ANRU.

En complément de cette organisation centrale, un travail collaboratif plus fin a été organisé au niveau des quartiers.

Ceci a été tout particulièrement vrai pour le quartier de Belle-Beille qui, dans le cadre d'une recherche-action interinstitutionnelle et expérimentale initiée par le Secrétariat général du Comité interministériel des villes et le Centre national de la fonction publique territoriale, a expérimenté la mise en lumière des « espaces de coopération », véritable « mode d'emploi » du quartier. Cette expérimentation *(cf. extrait en annexe 1)* conduite par la déléguée du préfet et le responsable technique du suivi de quartier (dit « responsable de pôle ») de la ville d'Angers, a pour finalité améliorer la coopération dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle a permis de :

- rendre lisibles les formes de partenariat et coopération existantes ;
- valoriser les connaissances développées au sein de ces espaces de coopération ;
- améliorer la cohérence des espaces de coopération ;
- renforcer l'articulation des coopérations entre les différentes échelles (quartier, Ville, Agglo, Région, État…) ainsi qu'entre thématique et territoire ;
- constituer une ressource pour les acteurs institutionnels, associatifs et habitants du quartier et en dehors.

La méthode expérimentée a été partiellement reproduite dans les autres quartiers, les professionnels des quartiers étant associés à la réalisation du diagnostic et à la définition des enjeux au cours de 90 réunions organisées au printemps 2014, réunions copilotées par la Ville d'Angers et les Maisons de quartier (ces dernières en procédure de renouvellement d'agrément dans un agenda articulé à celui du contrat de ville). Après validation politique des enjeux des différents quartiers, ces mêmes professionnels seront associés à l'automne 2014, selon une modalité proche, à la détermination de plans d'actions, partie intégrante du futur Contrat unique.

S'agissant de l'association des habitants, et dans l'attente de la finalisation du cadre réglementaire des futurs Conseils citoyens et indirectement des Conseils de quartier, la production du PSL s'appuie sur les instances existantes, très nombreuses sur Angers, et ayant fait l'objet d'une évaluation par un consultant externe (Auxilia), dans l'optique de construire un dispositif de concertation cohérent et lisible, comprenant certes les conseils citoyens obligatoires pour le Contrat de ville mais aussi les autres modes de participation nécessaires *(voire obligatoires, cf. règlement de l'ANRU)* pour couvrir l'ensemble des territoires et des démarches.

Le cap stratégique pour le devenir de ces quartiers

1 L'analyse des premiers résultats du PRU d'Angers

POUR CE QUI EST DES QUARTIERS D'ANGERS, QUELQUES ENSEIGNEMENTS COMMUNS ONT ÉTÉ DRESSÉS

La question du renouveau de l'attractivité des quartiers concernés par le Programme de rénovation urbaine s'inscrit dans l'objectif global du programme national de rendre ces quartiers « comme les autres ».

L'appréciation de l'évolution de l'attractivité et de la diversité urbaine n'est véritablement pertinente que pour 3 des 5 quartiers prioritaires d'Angers. En effet, le quartier Verneau qui fait l'objet du dernier avenant du PRU est dans la phase de relogements avant démolition et le quartier Monplaisir qui a connu peu d'investissements dans le cadre du PRU prépare sa mutation.

Ainsi, l'évaluation d'une attractivité renouvelée et d'une plus grande diversité ne porte que sur les trois quartiers Belle-Beille, Grand-Pigeon et Roseraie.

La rénovation urbaine a changé la perception du quartier, avec la qualité architecturale des nouveaux immeubles, la qualité des réhabilitations, la création ou restructuration d'équipements et centres commerciaux, les travaux de requalification des espaces (voirie, espaces verts, jardins en pied d'immeubles, etc.)… Tous ces travaux ont contribué à rapprocher leur qualité urbaine de celle des autres quartiers de la ville.

De plus, les résidentialisations, par leurs conceptions différentes d'un immeuble à l'autre et par les espaces de transition créés entre l'espace public et le logement, tendent à créer un sentiment de plus grande appropriation du logement par les habitants, de plus grande sécurité même si pour une partie d'entre eux, les questions de confort interne des logements, de stationnement auraient dû être traitées en priorité.

Un certain nombre d'indicateurs donne à voir une évolution positive de l'attractivité des quartiers qui reste à consolider.

- **La baisse des actes de violence urbaine** notamment dans les quartiers prioritaires de la ville participe à l'amélioration de l'image du quartier sur le plan de la tranquillité publique. La mise en œuvre d'actions conduites au travers du Contrat urbain de cohésion sociale (correspondants de nuit…) et la politique de la ville a permis la réduction de ces actes.
- **La création de nouveaux logements** suite aux démolitions donne une nouvelle attractivité aux quartiers en apportant des perspectives de parcours résidentiel (diversité des statuts d'occupation avec des programmes en locatif intermédiaire, proposition d'achat des logements locatifs sociaux requalifiés, diversité des tailles de logements : l'offre de logements dans les quartiers prioritaires d'Angers est équilibrée en termes de taille).

La mobilité résidentielle, qui traduit la capacité des villes à accueillir de nouveaux ménages, est élevée sur Angers et notamment ses quartiers péricentraux témoignant de leurs dispositions favorables pour attirer de nouveaux habitants et contribuer au renouvellement de la population.

L'amélioration du parc public a favorisé la demande de changement de logement social (52 % des demandeurs HLM en 2012 résident déjà dans un logement locatif social contre 48 % en 2006), avec en contre point une mise en lumière de secteurs qui perdent en attractivité.

Par ailleurs, les prix des biens plus bas dans les quartiers prioritaires qui s'expliquent en partie par les caractéristiques des biens (âge, organisation urbaine…) et la localisation plus périphérique constituent un facteur d'attractivité dans un contexte d'évolution des prix déconnectée de celle des revenus.

La concomitance entre le PRU, la mise en œuvre du PLH avec de nombreuses opérations d'aménagement lancées sur toutes les communes de l'agglomération et la crise immobilière n'a pas permis d'atteindre l'intensité de la diversification de l'offre d'habitat en termes de statut souhaité pour accueillir des populations extérieures aux quartiers.

La crise a renforcé une forme de concurrence entre les sites de développement de l'offre de logements au détriment des quartiers en renouvellement urbain. Cependant, la diversité des logements créés sur les quartiers prioritaires au cours des dix dernières années tend à permettre l'installation de ménages plus diversifiés dans les quartiers.

L'activité économique est particulièrement dynamique dans les quartiers prioritaires.

Le rapport entre le nombre d'emplois salariés et le nombre de salariés est plus élevé sur les quartiers prioritaires d'Angers que sur les autres quartiers.

L'implantation et le développement d'activités économiques contribuent à améliorer la situation des quartiers principalement en termes de mixité urbaine et de revalorisation de l'image. Le taux de création d'entreprises est un indicateur d'attractivité économique des quartiers. Ce taux a particulièrement progressé entre 2008 et 2011 dans les quartiers prioritaires, grâce à des mesures incitatives (ZFU pour Belle-Beille et le dispositif auto-entrepreneur pour tous les quartiers).

La création de nouveaux locaux d'activités implique de nouveaux emplois et génère donc une certaine attractivité territoriale, même si, on peut constater des déplacements d'établissements vers les zones d'activités périphériques.

Le développement économique et la diversification des activités favorisent le passage de nouvelles populations et augmentent les échanges entre les publics.

Reste que, les emplois des quartiers prioritaires sont essentiellement localisés dans les zones d'activité en lisière des secteurs d'habitat, et que ces emplois restent inaccessibles aux habitants. Les emplois en cœur des quartiers sont essentiellement constitués de commerces, services de proximité et équipements socio-culturels (bibliothèques, maisons de quartier, services sociaux et d'insertion), dont une partie est située dans les rez-de-chaussée des immeubles d'habitat social contribuant à la diversification des fonctions et des usages et à l'animation de l'espace urbain.

Le rapprochement entre les entreprises, les établissements d'enseignement, les services d'insertion est à consolider pour favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires plus touchés par le chômage.

L'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers d'Angers impactés par le PRU est visible également dans l'offre de transports publics et la plus grande place faite aux modes doux. Ces deux volets inscrits dans la politique de déplacement de la ville ont été amplifiés sur les quartiers avec des opérations complémentaires inscrites dans le PRU. Le passage du tramway sur les deux quartiers Roseraie et Hauts-de-Saint-Aubin, l'augmentation des cadences sur Belle-Beille, Grand-Pigeon et Monplaisir, de nouveaux créneaux horaires le soir, ont favorisé un usage accru des transports en commun, ainsi que la mobilité des habitants vers les autres quartiers de la ville et inversement.

Enfin, l'amélioration des équipements existants et la création de nouveaux équipements contribuent à l'attractivité des quartiers (hors équipements culturels accueillant des spectacles ou grandes manifestations situés en limite extérieure des quartiers pour des raisons d'accessibilité et de nuisances sonores et qui n'avaient pas forcément leur place dans le PRU).

L'offre en capacité d'accueil pour les enfants est un élément de choix déterminant pour accueillir les jeunes ménages, donc une forme d'attractivité résidentielle. Les quartiers d'Angers apparaissent bien dotés de ce type d'équipement, hors Roseraie et Saint-Serge – Ney-Chalouère. Mais pour que l'attractivité résidentielle auprès d'habitants extérieurs aux quartiers soit réelle, l'amélioration de l'offre scolaire publique constitue un élément important, en regard de l'importance de l'offre privée.

Par ailleurs, on a souvent tendance à pointer la densité des quartiers prioritaires du fait de la présence d'immeubles, or l'offre en espaces verts publics est très importante sur trois d'entre eux (Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin et Monplaisir). Sur Roseraie les espaces verts privés des résidences HLM et privées compensent la moindre superficie des espaces verts publics. Le quartier Grand-Pigeon est le seul à ne pas bénéficier de la proximité d'un grand espace vert.

L'attractivité retrouvée des quartiers concernés par le PRU n'est aujourd'hui qu'en partie vérifiée, c'est dans la capacité à mobiliser les énergies et dans l'inscription dans le temps de mesures visant à poursuivre la diversification urbaine engagée et maintenir la qualité des investissements réalisés qu'elle sera consolidée.

Ainsi les évolutions apparaissent très différenciées d'un quartier à l'autre.

- **Sur le quartier Roseraie,** l'ensemble du quartier a été transformé dans le cadre d'un projet étudié préalablement au lancement du PRU et inscrivant la première ligne du tramway. L'ensemble des opérations menées sur le bâti, les espaces publics, les résidentialisations, les équipements présente une qualité manifeste qui valorise l'ensemble du quartier. Des opérations de locatif social, des années 1960, situées en limite du quartier ont également été réhabilitées en mobilisant des financements de droit commun, permettant un traitement de qualité à l'échelle du quartier vécu et pas uniquement à celle du périmètre ANRU.
- **Sur les quartiers Belle-Beille et Grand-Pigeon,** le traitement a porté dans un premier temps sur les secteurs les plus dégradés sans approche globale de l'évolution du quartier ; les secteurs non rénovés forment une « verrue » et ont tendance à connaitre une aggravation de leur dévalorisation. Cependant, avec la territorialisation de la politique municipale et la mise en place d'élus territoriaux appuyés par des équipes, des projets de quartier sont en cours d'élaboration afin d'intégrer ces secteurs et de concevoir le développement du quartier dans une approche plus large, pas seulement urbaine mais transversale, croisant les champs de la culture, de l'économie, du social…

Les premiers résultats de la transformation et de la diversification urbaine engagées invitent donc à poursuivre les efforts sur les secteurs les moins impactés afin d'inscrire l'ensemble du quartier dans la même dynamique et ainsi favoriser son attractivité sans pour autant exclure les populations les plus fragiles.

L'attractivité et la diversité urbaine de chaque quartier doivent s'appuyer sur les qualités et potentiels qu'il offre. Il ne s'agit pas de traiter tous les quartiers de façon homogène mais d'inscrire leurs projets en regard de leur environnement immédiat (profil urbain, poids de leur parc « obsolète », espaces verts publics…) et dans les politiques publiques plus larges (accord collectif intercommunal, économie, desserte…) qui peuvent concourir à réduire les concentrations observées : maintenir un minimum de logements individuels et de grands logements dans les opérations neuves pour les familles, reconstruire les logements démolis en dehors des quartiers, développer l'offre locative sociale notamment à bas loyer en dehors des quartiers, avoir une politique d'attributions plus équilibrée entre les territoires, construire des centralités commerciales innovantes et distinctes d'un quartier à l'autre, développer des liens entre éducation et entreprises...

2 Des leçons tirées du PRU 1 d'Angers pour demain

L'ENSEMBLE DE CES RÉALISATIONS, DE LEUR ÉVALUATION, DES ENJEUX POSÉS ET DISCUTÉS, INTERROGE LA SUITE À DONNER AUX PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE DANS UN NOUVEAU CONTEXTE

- Une contractualisation avec l'État sur de nouvelles bases : une nouvelle géographie prioritaire en cours de définition, un Contrat unique.
- Une gouvernance à repositionner à l'échelle de l'agglomération.
- Des instances de participation renouvelées, cadrées par un texte national.
- Une nouvelle gouvernance interne, davantage recentrée sur la cohésion sociale.
- Une équipe municipale angevine complètement renouvelée.
- Un contexte budgétaire contraint.

AINSI, NOUS AVONS RETENU LES ENJEUX À VENIR SELON LES THÉMATIQUES SUIVANTES.

La contractualisation

Ce sont les aspects de financement qui sont aujourd'hui les plus prégnants. Le PRU 1 avait privilégié le croisement des financements, pour une contractualisation adaptée à chaque territoire et évolutive sur ces dix ans. Nous savons que les collectivités devront mobiliser de nouveaux moyens pour construire les prochains Projets de rénovation urbaine. Toutes les pistes doivent être explorées : la valorisation du foncier, la vente et la construction de logements, l'inscription dans le PLH, la recherche de financements nouveaux...

➜ ***Dans ce contexte :*** *nécessité de faire lien avec les politiques d'aménagement et d'habitat de l'agglomération pour optimiser les ressources et les financements.*

La gouvernance

Les portages politique et technique ont été particulièrement forts, en relation avec les moyens mobilisés, pendant le PRU 1. Le mode projet a permis une articulation exceptionnelle des partenaires avec des initiatives et des bonnes pratiques qui ont fait levier bien au-delà de la démarche du PRU. Le contexte apparait aujourd'hui plus complexe, avec des objectifs et moyens financiers proposés moins ambitieux. La gouvernance à l'échelle de l'agglomération s'accompagne aujourd'hui de la mutualisation des services de la ville d'Angers avec Angers Loire Métropole.

➜ ***Dans ce nouvel environnement politique et financier,*** *il s'agit de maintenir un portage fort et une mobilisation des partenaires régulière.*

➜ ***L'articulation*** *entre l'urbain, l'économique et le social est à consolider.*

La participation des habitants

Parce qu'elle touchait à la fois, le logement, l'intime, l'environnement, et à la fois, le social, le lien des habitants avec la ville, la rénovation urbaine a été un vecteur de participation très productif, notamment auprès d'une population qui avait peu l'occasion de s'exprimer lors de concertations.

La Ville a consolidé son dispositif de concertation, les cadres de la Ville et des partenaires se sont formés. Ces acquis servent aujourd'hui, de points de repère pour la concertation sur les grands projets de la ville. L'expérience a été largement réinvestie.

Cependant, un certain nombre de questions restent en suspens et doivent faire l'objet de réflexions particulières.

➜ ***Gérer les décalages temporels*** *entre l'émergence d'un projet et sa réalisation, pour maintenir la dynamique des habitants. Le temps du projet n'est pas le temps de l'habitant.*

➜ ***Accompagner la démarche,*** *d'un côté entre les rêves des habitants, des élus et de l'autre, la réalité du projet et les décisions prises.*

➜ ***S'interroger sur les formes de consultation*** *qui permettent de mobiliser les habitants les plus éloignés.*

➜ ***Des espaces de concertation*** *en matière de Gestion urbaine de proximité sont largement investis dans les différents quartiers d'Angers notamment en lien avec le recrutement, par les Pôles territoriaux, d'Agents de vie quotidienne. Des croisements permanents existent entre les différents espaces de coopération grâce à l'animation partenariale dynamisée par les Pôles territoriaux pour éviter « l'épuisement démocratique ». Ces pratiques sont à conforter.*

➜ ***La formation des professionnels*** *à la participation des habitants s'avère nécessaire à poursuivre et à renouveler.*

Des espaces publics requalifiés et équipements publics

Les équipements et aménagements publics ont fait l'objet d'études et de travaux importants dans le PRU 1. Les restructurations d'infrastructures et équipements nouveaux ont couvert l'ensemble des services de proximité à la population (écoles, Petite enfance, équipements sportifs, socio-culturels, pour personnes âgées, locaux associatifs ou commerciaux). Des équipements, labellisés à rayonnement au-delà du quartier, sont venus compléter le PRU 1.

Les liens entre voiries et bâtis, la réduction des chicanes, les déplacements doux favorisés, de nouvelles pistes cyclables, les domanialités revisitées, ont permis de désenclaver, de favoriser les accès, d'apaiser la relation entre les habitants et l'espace public.

Le passage du tramway sur les deux quartiers Roseraie et Hauts-de-Saint-Aubin, l'augmentation des cadences sur Belle-Beille, Grand-Pigeon et Monplaisir, ont favorisé la mobilité des habitants vers les autres quartiers de la ville et inversement.

L'offre en espaces verts publics a été requalifiée avec un usage pensé davantage en proximité des besoins des habitants (jardins en pied d'immeubles, aires de jeux pour enfants).

➜ ***La 2e ligne de tramway*** *doit permettre de prendre en compte les enjeux urbains et de mobilité des habitants pour Belle-Beille et Monplaisir.*

➜ ***Quelques initiatives ponctuelles des bailleurs*** *en matière d'accès au numérique à consolider et à organiser au niveau de la ville : accès haut débit, fibre optique.*

➜ ***La prévention situationnelle à prendre en compte :*** *un certain nombre de dysfonctionnements urbains ont été constatés dans l'occupation de l'espace public.*

➜ ***Il s'agit d'avoir une réflexion*** *sur l'utilisation des espaces publics et les dysfonctionnements sociaux et urbains constatés. La rationalisation des espaces publics a réduit les espaces de respiration des quartiers, laissant apparaitre des conflits d'usage.*

➜ ***Prévoir pour les grands équipements neufs,*** *des moyens de fonctionnement suffisants à la hauteur des ambitions.*

La dimension économique à intégrer dans les projets

Les clauses d'insertion ont été redynamisées, au-delà du PRU, qui a été un vrai levier pour les introduire dans les autres marchés publics. L'effort est à poursuivre. L'offre d'insertion s'est diversifiée, avec des chantiers d'avenir, chantiers-écoles et des marchés réservés. L'expérience de la mobilisation des acteurs à Verneau doit être capitalisée.

L'activité économique est particulièrement dynamique dans les quartiers prioritaires, avec un taux d'emploi salarié important. Reste que, les emplois des quartiers prioritaires sont essentiellement localisés dans les zones d'activité en lisière des secteurs d'habitat, et que ces emplois restent inaccessibles aux habitants.

➜ ***Le rapprochement*** *entre les entreprises, les établissements d'enseignement, les services d'insertion est à consolider pour favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires plus touchés par le chômage.*

➜ ***Le déploiement*** *d'une offre immobilière adaptée.*

➜ ***Un accompagnement*** *pour capter les projets de création.*

➜ ***Le potentiel*** *des quartiers à mobiliser.*

➜ ***Le lien*** *avec la politique d'Angers Loire Métropole en matière d'emploi. Comment passer d'une politique à l'échelle d'un bassin d'emploi décliné à l'échelle des quartiers ?*

Les dynamiques scolaires

Les questions éducatives sont au cœur des quartiers prioritaires. Les réhabilitations d'écoles, notamment à la Roseraie, ont été l'occasion de mener des diagnostics croisés entre l'état du bâti et la socio-démographie scolaire. Des critères ont été définis, qui apportent aujourd'hui des éclairages sur les dynamiques scolaires des autres quartiers, notamment à Monplaisir et à Belle-Beille, prochains quartiers de renouvellement urbain :

– le lien de proximité entre les familles et les écoles ;
– les tailles optimales des groupes scolaires ;
– les emplacements en bordure de quartier davantage favorables à la mixité ;
– la mutualisation à visée éducative des locaux ;
– l'intégration des rythmes scolaires, la place des parents...

➜ ***Penser l'emplacement géographique*** *des écoles pour équilibrer la fréquentation de secteurs davantage mixtes.*

➜ ***Penser la dimension des écoles*** *ainsi que leur architecture, pour favoriser la pédagogie active et le vivre ensemble.*

➜ ***Penser l'utilisation des locaux*** *pour articuler à la fois les lieux d'enseignements et la présence de partenaires porteurs de projets éducatifs.*

➜ ***Penser la localisation des écoles*** *dans un environnement favorisant l'accès facile aux équipements culturels, sociaux, sportifs.*

La fonction commerciale

Au-delà du service marchand de base rendu aux habitants, les zones commerciales et artisanales sont des facteurs de développement économique, d'attractivité pour des habitants, d'autres quartiers, en visite ou de passage. Elles sont aussi facteur de lien social durable entre les générations et populations du quartier. Le PRU 1 est intervenu sur les espaces commerciaux de la Roseraie par des requalifications du Grand-Pigeon avec la construction d'un nouveau centre commercial en déplacement du précédent en perte de vitesse, à Monplaisir, avec le réaménagement des voiries « entrées de quartier » du boulevard Allonneau.

➜ ***Comment maitriser l'installation des commerces*** *pour équilibrer les propositions d'offres, entre une offre de services de base, une offre « bas prix », une offre de qualité, et une offre plus spécifique ?*

La dimension sociale revisitée avec l'urbain

L'accompagnement au relogement a été un levier pour les bailleurs et pour la Ville pour accompagner les locataires les plus fragiles, notamment lors des relogements. Un partenariat particulier a été mis en œuvre entre le CCAS et Angers Loire Habitat, ainsi qu'avec Anjou Insertion Habitat pour accompagner les locataires les plus en difficultés.

L'Amiru (Allocation municipale individuelle pour la rénovation urbaine) a permis d'amortir les augmentations de loyer pour les locataires non couverts par l'APL. Cette allocation a permis d'approcher des publics jusqu'à présent inconnus des services sociaux et a été élargie au-delà des seuls secteurs de l'ANRU. L'accès aux droits et la question du non-recours ont été particulièrement investis durant cette période, mettant en avant les situations d'isolement social et de rupture avec les institutions. La prise en compte du vieillissement des populations des quartiers prioritaires s'est révélée lors des relogements et des réhabilitations notamment.

La prise en compte par les bailleurs de cette problématique, en termes d'adaptation du logement, parcours résidentiel adapté, services de proximité facilités, a été forte. Les actions accompagnant le PRU (culture, mémoire, lien social, réussite éducative) ont été soutenues par le CUCS et les Pôles territoriaux, mettant ainsi en relief l'importance de l'ingénierie de projet sur les territoires pour accompagner les porteurs de projet.

➜ ***Le logement,*** *un levier pour l'accompagnement des ménages les plus fragiles.*

➜ ***Comment faire le relais*** *sur les réhabilitations en cours, notamment à Belle-Beille et demain, à Monplaisir ?*

➜ ***Les résidences d'insertion*** *vont s'installer dans les quartiers. Comment accompagner les locataires dans leur nouvel environnement ?*

➜ ***Comment mobiliser*** *les moyens de droit commun de la Ville et du CCAS sur les dynamiques sociales ?*

Une politique de l'habitat dans le PRU et l'impact dans les autres quartiers

La contractualisation du PRU s'est inscrite aux côtés d'autres documents stratégiques de politiques publiques d'habitat et d'aménagement du territoire. De nombreuses actions ont été conduites sur ce champ de l'habitat social : Plan de soutien au logement social, aides financières complémentaires de la Ville et de l'Agglomération, label Habiter mieux, label Habiter Angers, expérimentation aux logements innovants, élargissement du dispositif Amiru…

La Ville et l'agglomération ont accompagné le Programme de rénovation urbaine de ses nombreux dispositifs de financements en matière d'habitat, afin d'intervenir là où l'ANRU n'intervenait pas, et éviter ainsi les décalages entre l'ancien réhabilité et le non réhabilité en dehors des périmètres éligibles. Les autres dispositifs de la diversification de droit commun, ont été mobilisés, la loi Engagement national pour le logement (TVA à 5,5 %), les délégations d'Aide à la pierre, le Plan de soutien au logement social de la Ville d'Angers 2009-2010, l'accession sociale à la propriété... Un faisceau d'actions complémentaires a été mené dans le PRU 1, favorisant la diversité urbaine et reconstituant l'ensemble des fonctions du cadre de vie d'un quartier : démolitions/reconstructions, réhabilitations, résidentialisations et améliorations de la qualité de service, ventes de logements locatifs sociaux, changements d'usage de rez-de-chaussée. Un panachage d'habitat sur mesure préservant l'identité du quartier a été mené, en matière de typologie, de composition des programmes (privés/publics, grands et petits logements, collectifs/individuels) ou de forme architecturale. Les réhabilitations ont amélioré sensiblement les performances énergétiques des logements, tout en mettant aux normes de confort les parties sanitaires, et adaptant les logements aux besoins des personnes handicapées et âgées. Les résidentialisations ont permis de délimiter et d'améliorer la fonction des espaces autour du bâti, accès aux logements, gestion de la sécurité des bâtiments, la gestion au quotidien. La construction de résidences d'insertion a permis la mise en œuvre de critères pour décider de leur implantation, pour permettre le relogement des ménages les plus en difficultés dans les meilleures conditions. Cependant, des difficultés persistent : les secteurs qui n'ont pas été touchés par le PRU sont pour certains en voie de dégradation, d'autant plus forte qu'ils sont proches d'un quartier à fort projet de rénovation urbaine. Les secteurs à faibles loyers se sont raréfiés, concentrant davantage les ménages les plus fragiles économiquement. Par ailleurs, la crise a renforcé une forme de concurrence entre les sites de développement de l'offre de logements au détriment des quartiers en renouvellement urbain.

➜ ***Ces acquis doivent être maintenus et ces expériences capitalisées***

- *Il s'agit de maintenir la qualité de l'habitat ainsi atteinte, en mobilisant notamment la Gestion urbaine de proximité et la mise en œuvre du Plan stratégique local.*
- *Les prochains projets doivent aussi prendre en compte l'ensemble des mesures mises en œuvre, afin de maintenir l'objectif de diversification urbaine.*
- *Les enjeux de diversification doivent s'inscrire dans le croisement avec les politiques de peuplement et le rééquilibrage sur les autres quartiers.*

3 La cohérence entre les enseignements tirés du PRU 1 d'Angers et le PSL de Trélazé

LE PRU DE TRÉLAZÉ S'APPUIE SUR TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS ARTICULANT FORTEMENT LE PROJET URBAIN ET LE PROJET SOCIAL

- L'ouverture du quartier et l'amélioration de sa lisibilité.
- La mixité et le renouvellement de la vie sociale.
- Le renforcement des services publics et privés aux habitants.

Celui-ci a profondément transformé le quartier. Le Grand Bellevue (nouveau nom du quartier des Plaines) a été retenu parmi les 10 sites nationaux d'expérimentation de Plan stratégique local (PSL). L'objet même du PSL a bien été de s'interroger collectivement sur le devenir et sur la vocation du Grand Bellevue au sein de Trélazé et au sein de l'agglomération.

4 GRANDES AMBITIONS ont été alors définies sur la base des enseignements tirés de 10 ans de renouvellement urbain à Trélazé.

Angers, 3 ans plus tard, à l'issue du terme de sa propre convention de renouvellement urbain, rejoint les enseignements tirés alors par la ville de Trélazé.

Un des enseignements tirés du PRU d'Angers est la **nécessité de poursuivre le rapprochement entre les entreprises, les établissements d'enseignements et les services d'insertion.** Cela rejoint l'ambition trélazéenne de ***« renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi des habitants du quartier ».*** Pour cela, la collectivité mobilise un réseau de partenaires locaux pour développer des actions d'insertion. Le PSL de Trélazé insiste sur le développement **d'une offre de mobilité** facilitant la mobilité interne à la commune et entre la commune et le reste de l'agglomération.

Le bilan du renouvellement angevin a montré que l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers d'Angers impactés par le PRU, est également passée par l'offre de transports publics et la plus grande place faite aux modes doux.

Sur la question de l'attractivité des équipements, les enseignements tirés du PRU d'Angers rejoignent là aussi ceux de Trélazé. La seconde ambition du PSL de Trélazé énonce la volonté d'***« ancrer et développer l'attractivité des équipements et services du quartier »,*** en insistant notamment sur l'enfance et la jeunesse (collège, école primaire, multi-accueil), afin de lutter contre l'évitement scolaire. Le soutien à la fonction commerciale d'un quartier souligné dans les enseignements du PRU d'Angers, vient résonner avec l'objectif de Trélazé de développer une offre d'équipements et de services au Grand Bellevue visant à promouvoir ce quartier au sein de la ville.

La mobilité résidentielle dans les quartiers prioritaires et l'accueil des nouveaux habitants ont été des enjeux majeurs dans le Projet de renouvellement urbain d'Angers. De nombreuses actions ont été menées pour atteindre cette mixité au sein des quartiers. Ceci rejoint l'ambition forte de Trélazé qui souhaite ***« poursuivre l'évolution de l'offre d'habitat du quartier, inscrire les parcours résidentiels des habitants à une échelle plus large ».***

La Gestion urbaine de proximité a connu un fort développement durant les années de renouvellement urbain sur Angers. La mise en place des Agents de vie quotidienne, la territorialisation des antennes bailleurs en cœur de quartier, la mobilisation des habitants autour de projets d'aménagements sont autant d'acquis qu'Angers a souhaité conforter et étendre aux 10 quartiers de la ville. Le maintien de la qualité du cadre de vie est l'enjeu majeur de cette Gestion urbaine de proximité. Angers rejoint alors Trélazé qui rappelle son souhait d'***« adapter la Gestion urbaine de proximité, pour garantir la pérennité des investissements réalisés et anticiper les évolutions à plus long terme du quartier ».***

4 Les 7 ambitions du PSL multisites d'Angers Loire Métropole

Il s'agissait ensuite de dégager les ambitions et orientations d'Angers Loire Métropole en matière de devenir des quartiers renouvelés.

Le projet d'agglomération a pris fin avec le changement d'équipe communautaire. Aujourd'hui les élus s'organisent pour définir le cadre du futur projet 2015-2020. La méthode retenue pour dégager les ambitions de l'agglomération a donc été la suivante.

1. Agrégation des documents programmatiques engageant l'EPCI vis-à-vis de ses communes.
2. Organisation de cette agrégation autour des 7 axes définis par M. Le Préfet et M. Le Président, en juillet 2013 (dernière revue de projet du PRU Angers, le 10 juillet 2013).
3. Croisement avec les porter à connaissance ou documents d'association des partenaires politique de la Ville remis à l'été 2014.

LE PSL D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE S'EST DONC STRUCTURÉ AUTOUR DE 7 AMBITIONS COMMUNES, DÉCLINÉES EN ORIENTATIONS

Ambition 1

Permettre l'épanouissement de chacun et de tous grâce à l'éducation, à la formation, à la culture et aux sports

- ***Orientation 1 :*** *Permettre l'épanouissement dans les projets de chacun tout au long de la vie, y compris la réussite des parcours scolaires et professionnels.*
- ***Orientation 2 :*** *Valoriser les jeunes et soutenir leur capacité à agir.*
- ***Orientation 3 :*** *Animer le vivre-ensemble en proximité et sur l'ensemble du territoire.*
- ***Orientation 4 :*** *Garantir l'accès de tous à la culture, au sport et aux loisirs, en particulier pour les publics vulnérables.*
- ***Orientation 5 :*** *Adapter l'offre publique aux différents temps de la vie des habitants.*

Ambition 2

Encourager le dynamisme économique des quartiers prioritaires par la création d'activités et d'emplois et l'accompagnement de l'insertion professionnelle

- ***Orientation 1 :*** *Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires dans le cadre d'une démarche de marketing territorial coordonnée.*
- ***Orientation 2 :*** *Favoriser la création d'activités par une ingénierie d'accompagnement adaptée (sensibilisation-détection-aide-immobilier) auprès des habitants.*
- ***Orientation 3 :*** *Faciliter l'implantation d'activités nouvelles par une politique ambitieuse d'immobilier et de mobilisation des dispositifs de droit commun sur les quartiers prioritaires.*
- ***Orientation 4 :*** *Développer une offre commerciale, d'équipements et de services répondant aux enjeux des quartiers.*
- ***Orientation 5 :*** *Encourager l'économie sociale et solidaire et les secteurs d'activités émergents.*
- ***Orientation 6 :*** *Faciliter le recrutement des habitants de quartier dans les entreprises situées dans les zones industrielles de proximité.*
- ***Orientation 7 :*** *Accompagner l'insertion professionnelle de tous, en particulier des publics fragilisés notamment en promouvant la connaissance des métiers et le tutorat d'entreprise.*
- ***Orientation 8 :*** *Ancrer la politique publique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les quartiers.*

Ambition 3

Aider chacun à bien se loger en mettant en place une politique de renouvellement de l'habitat et de mixité sociale

- ***Orientation 1 :*** *Assurer le renouvellement de l'offre de logements, le décliner selon les territoires et de manière cohérente avec l'organisation en polarités de l'agglomération.*
- ***Orientation 2 :*** *Développer un habitat de qualité et économe en espace, en énergie, en transports.*
- ***Orientation 3 :*** *Garantir un logement à des prix adaptés pour chacun et à chaque étape de son parcours.*
- ***Orientation 4 :*** *Favoriser la diversité et la mixité de l'habitat et des habitants.*
- ***Orientation 5 :*** *Prendre en compte les différentes formes de vulnérabilité aux différents âges de la vie.*

Ambition 4

Prendre en compte toutes les formes de vulnérabilité et favoriser la participation des habitants

- ***Orientation 1 :*** *Permettre l'insertion sociale de tous en adaptant l'offre de services, en particulier pour les publics vulnérables.*
- ***Orientation 2 :*** *Permettre l'accès aux droits de tous, en particulier des publics vulnérables.*
- ***Orientation 3 :*** *Développer la dynamique de concertation, participation et co-construction dans les politiques publiques.*
- ***Orientation 4 :*** *Soutenir les différentes formes d'engagement citoyen (bénévolat-volontariat-associations) pour encourager la montée en compétence des habitants.*
- ***Orientation 5 :*** *Adapter les politiques de prise en charge des personnes vulnérables et les croiser entre elles.*

Ambition 5

Garantir la tranquillité publique

- ***Orientation 1 :*** *Maintenir la tranquillité publique au quotidien en coordonnant les actions des acteurs en matière de veille, de prévention, d'éducation, de médiation et de répression.*
- ***Orientation 2 :*** *Prendre en compte les enjeux de partage des espaces publics et de sûreté dans les projets d'aménagement.*
- ***Orientation 3 :*** *Développer des actions de prévention auprès des publics exposés à la délinquance et renforcer l'accompagnement des publics victimes d'actes délinquants.*

Ambition 6

Favoriser le désenclavement des quartiers prioritaires par le développement des mobilités et des nouvelles technologies

- ***Orientation 1 :*** *Articuler les déplacements et le développement du pôle Urbain, des polarités, des communes et des quartiers.*
- ***Orientation 2 :*** *Mettre en place les conditions d'une mobilité durable.*
- ***Orientation 3 :*** *Développer l'accessibilité aux transports, notamment pour les personnes âgées ou en situation de handicap.*
- ***Orientation 4 :*** *Développer l'accès au numérique et ses usages pour une meilleure inscription dans la société.*

Ambition 7

Valoriser l'environnement et améliorer le cadre de vie grâce à une Gestion urbaine de proximité active

- ***Orientation 1 :*** *Valoriser et optimiser nos ressources naturelles.*
- ***Orientation 2 :*** *Permettre aux habitants de s'approprier les espaces urbanisés via une GUP active.*
- ***Orientation 3 :*** *Permettre aux habitants l'accès aux équipements et services en en assurant la bonne organisation et gestion.*
- ***Orientation 4 :*** *Intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques publiques y compris celle d'éducation citoyenne.*

Les enjeux par quartiers concernés

Pour que ces ambitions puissent prendre un caractère opératoire, il convient de les travailler à l'échelle de chacun des quartiers concernés.

Ainsi, **chaque quartier fait l'objet d'une description** précisant son inscription dans la ville et dans l'agglomération. Ceci a permis de construire de manière partagée avec les acteurs, un diagnostic organisé en **AFOR (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Risques),** pour en dégager des enjeux en matière de devenir sur chacun des quartiers répondant aux ambitions de l'agglomération.

Les quartiers sont :

– Roseraie (Angers) ;
– Deux-Croix – Banchais (Angers) ;
– Belle-Beille (Angers) ;
– Monplaisir (Angers) ;
– Verneau et aujourd'hui les Hauts-de-Saint-Aubin (Angers) ;
– Grand-Bellevue (Trélazé).

1 Belle-Beille

SITUATION

Belle-Beille se situe à l'ouest de la commune d'Angers. Il est délimité au nord par le parc de l'étang Saint-Nicolas et au sud par la D 523 (axe Nantes-Paris). Cet axe de circulation constitue un réel obstacle avec le quartier voisin le Lac-de-Maine, malgré la présence d'une passerelle (voie piétonne) située à proximité du centre commercial Grand-Maine. L'axe principal de circulation, l'avenue Patton, traverse le quartier d'est en ouest et le relie au reste de la commune. Au sud-est se trouve un stade accueillant des manifestations sportives nationales et internationales. S'y trouve également un parc naturel en zone inondable qui constitue avec le parc de l'étang Saint-Nicolas et le parc voisin du Lac-de-Maine une véritable ceinture verte à l'ouest d'Angers. Belle-Beille a la particularité d'accueillir l'un des trois campus universitaires de la commune ainsi qu'un pôle technologique (la Technopole). Le secteur d'activités Nid-de-Pie se situe au sud-ouest du quartier, longeant la D 523. Elle concentre des bureaux administratifs, une gendarmerie ainsi que des locaux d'activités industrielles et de stockage.

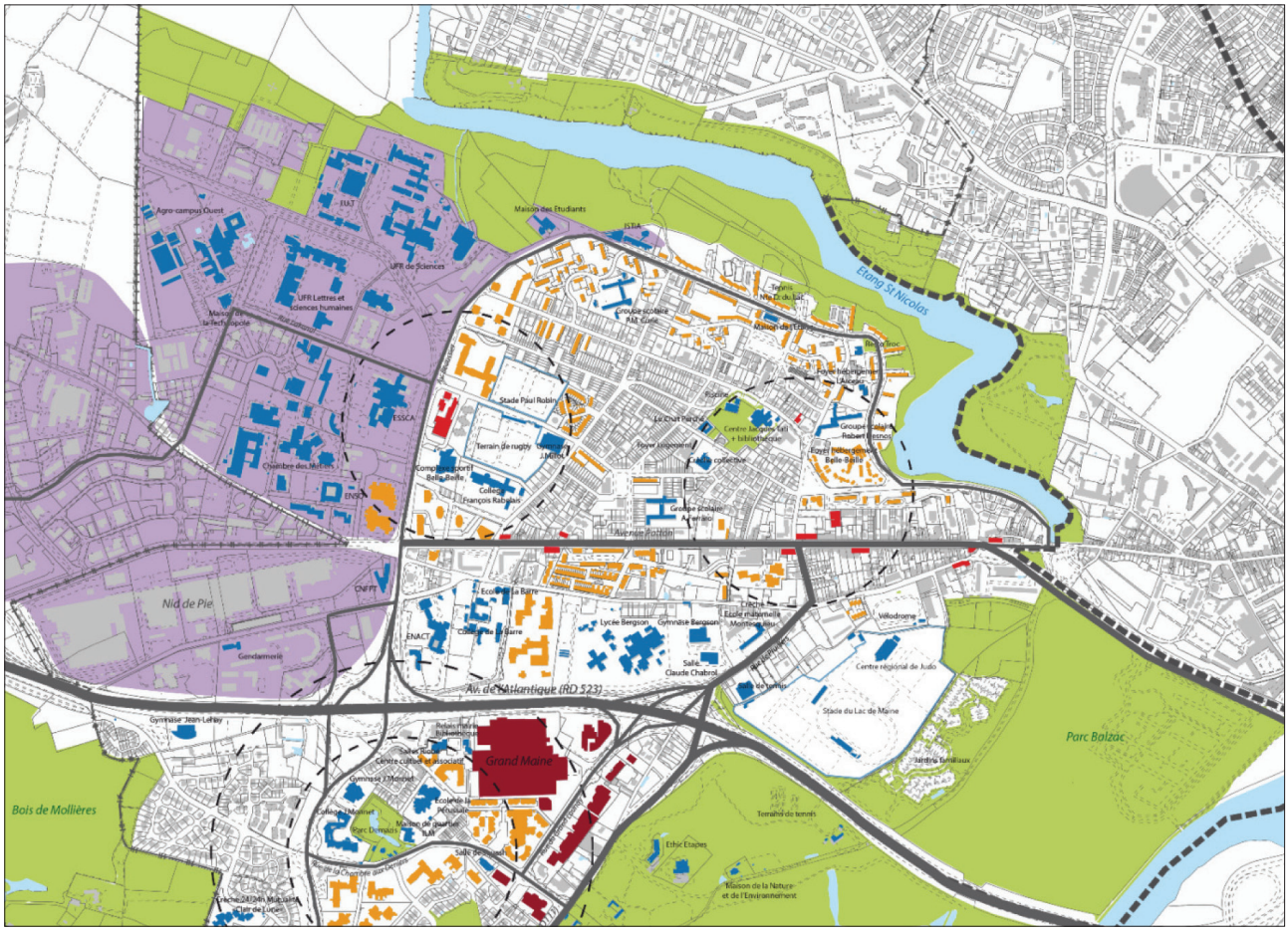

© Aura

Les transports

Le quartier est desservi par plusieurs lignes de bus

Les lignes métropoles : 1 > Monplaisir – Belle-Beille • **4** > Saint-Barthélemy-d'Anjou – Beaucouzé.

La ligne citadine : 6 > Val de Maine – Bouchemaine – ZI Est.

La ligne 14 : ligne express entre les gares (ferroviaire, routière) et la Technopôle/Campus universitaire.

3 lignes suburbaines : 35, 36, 38 > en direction de communes voisines (Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Clément-de-la-Place.

PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Le quartier comptait **10 931 habitants** en 2009 et représentait 7,4 % de la population d'Angers. Il a perdu 1 971 habitants en 10 ans entre 1999 et 2009, ce qui représente **un taux d'évolution de – 1,6 %/an.** Cette tendance se vérifie à l'échelle de la commune à un taux néanmoins 5 fois moins important (Angers : – 0,3 %/an). Belle-Beille est l'un des quartiers les plus jeunes de la ville et également l'un des quartiers ou le taux de personnes âgées est le plus faible.

28 % de la population a moins 20 ans (Angers : 24 %) quant aux personnes âgées de 75 ans et plus elles représentent 6,8 % de la population (Angers : 9,5 %).

La composition des ménages

Belle-Beille présente une répartition des typologies de ménage identique à la ville d'Angers **avec une forte proportion de personnes vivant seules (51 %).**

MONOPARENTALITÉ

Part des familles monoparentales
Total des familles avec enfants

Montesquieu : 43 %
Melgrani : 41 %
Beaussier : 44 %
Dauversière : 48 %
ZA Nid-de-Pie : 9 %
Belle-Beille : 43 %
Angers : 34 %

Le taux de monoparentalité est le plus élevé de l'ensemble des quartiers angevins avec **43 %** des familles avec enfants concernées (contre 34 % pour la ville d'Angers).

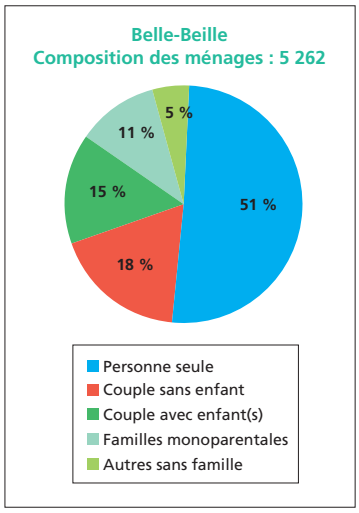

© Insee, RP 2009

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Belle-Beille compte **11 structures d'accueil** Petite-enfance – Enfance-Jeunesse, **7 établissements scolaires** (de la maternelle au lycée) et un réseau de **51 assistantes maternelles.**

Les écoles maternelles et élémentaires publiques enregistrent une hausse de leurs effectifs entre l'année scolaire 2008-2009 et 2013-2014. Le groupe scolaire privé Saint-Jean-de-la-Barre voit quant à lui ses effectifs très nettement diminués.

Il existe différents temps de rencontre dits « espaces de coopération » abordant des sujets liés aux thématiques de l'enfance, l'éducation et la jeunesse.

Quelques sujets abordés en 2012-2013

– La réforme des rythmes scolaires.
– L'offre éducative extrascolaire.
– Les ateliers parents-enfants.
– Les modes de garde innovants.
– La situation des familles monoparentales.

Enfance Éducation

Comité technique Projet éducatif de territoire.
Groupe Coordination des actions famille.
Commission Familles – Éducation.
Groupes accompagnement à la scolarité.

Jeunesse

Groupe local de territoire.
Rencontre jeunesse.
Groupe Ville Vie Vacances.
Rencontres campus-quartier.

PLAN ÉCONOMIQUE

Belle-Beille est un quartier majoritairement ouvrier. La classe ouvrière est trois fois supérieure aux autres catégories socioprofessionnelles cumulées.

Les revenus des ménages

Sur l'ensemble du quartier, **plus d'un quart de la population vit sous le seuil de pauvreté** (26,3 %) contre 18,5 % en moyenne pour la ville d'Angers.

Si l'on tient compte des revenus des ménages les plus modestes (1er décile = les 10 % les plus pauvres) sur l'ensemble des quartiers, Beille-Beille est le quartier d'Angers où l'on retrouve les indicateurs les plus bas, proches de ceux de Monplaisir mais nettement inférieurs aux autres quartiers.

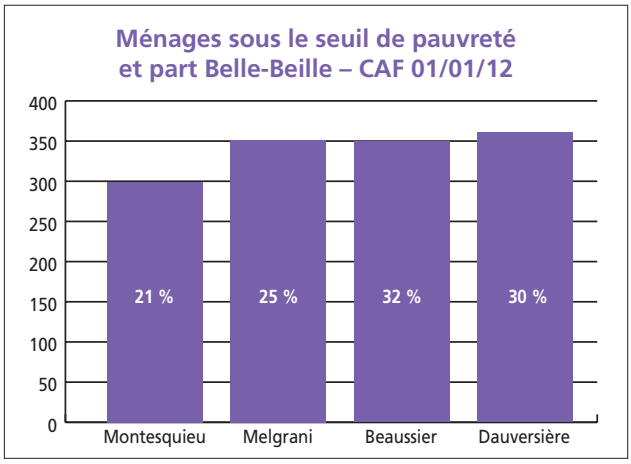

© Aura – Source DREAL Pays de la Loire

Les revenus des ménages en €/mois

Quartier	Centre-ville La Fayette	St-Serge Ney Chalouère	Doutre St-Jacques Nazareth	Madeleine Justices St-Léonard	**Belle-Beille**	Hauts-de-St-Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie	Lac-de-Maine	Angers	ALM
1er décile	614	534	492	667	**160**	455	188	368	374	822	372	559

L'attractivité économique

Le taux de création d'établissements (%) sur la quasi-totalité des quartiers d'Angers est en hausse entre 2008 et 2011, Beille-Beille fait exception en réalisant une baisse de 4 %. Elle s'explique entre autres par une attractivité accrue les premières années de la création de la Zone franche urbaine. Néanmoins **le taux de création d'entreprises** concernant l'année 2011 (24,6 %) est très **nettement supérieur à la moyenne angevine** (19,7 %) et se place en deuxième position derrière les Hauts-de-Saint-Aubin (29,8 %).

VIE ASSOCIATIVE

Le quartier bénéficie d'une richesse et d'une diversité associative reconnue (+ de 130 associations identifiées sur le territoire)

Les principales associations à caractère « social » sont :

- le centre Jacques-Tati (maison de quartier conventionnée centre social) ;
- le Resto-troc (restaurant et traiteur associatif, chantier d'insertion, lieu de vie et d'insertion sociale) ;
- le Filalinge (laverie associative, lieu de vie et d'insertion sociale, espace de vie sociale) ;
- la Régie de quartiers (chantier d'insertion, vie de quartier, lien et médiation sociale, jardins en pied d'immeubles) ;
- ASEA, Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (action de prévention en direction de la jeunesse, médiation) ;
- Saint-Vincent-de-Paul (distribution alimentaire)/Croq'étudiant (distribution alimentaire en direction des étudiants) ;
- CLCV Consothèque : (soutien et accompagnement des locataires et des consommateurs, conseils juridiques).

Des associations constituées principalement d'habitants du quartier, sans présence de salariés, dynamisent également la vie citoyenne de Belle-Beille : Habitroc (système de troc et d'échanges, lien social), Broc news (recyclage et ateliers créatifs), association du FPH de Belle-Beille, association des habitants, Réseau d'échanges réciproques de savoirs

À souligner également la présence de nombreuses associations sportives et/ou culturelles qui s'investissent dans la dynamique du quartier : ACBB Basket, Angers Budo Karaté, Arc en ciel, ACBB Foot, etc.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX DU QUARTIER

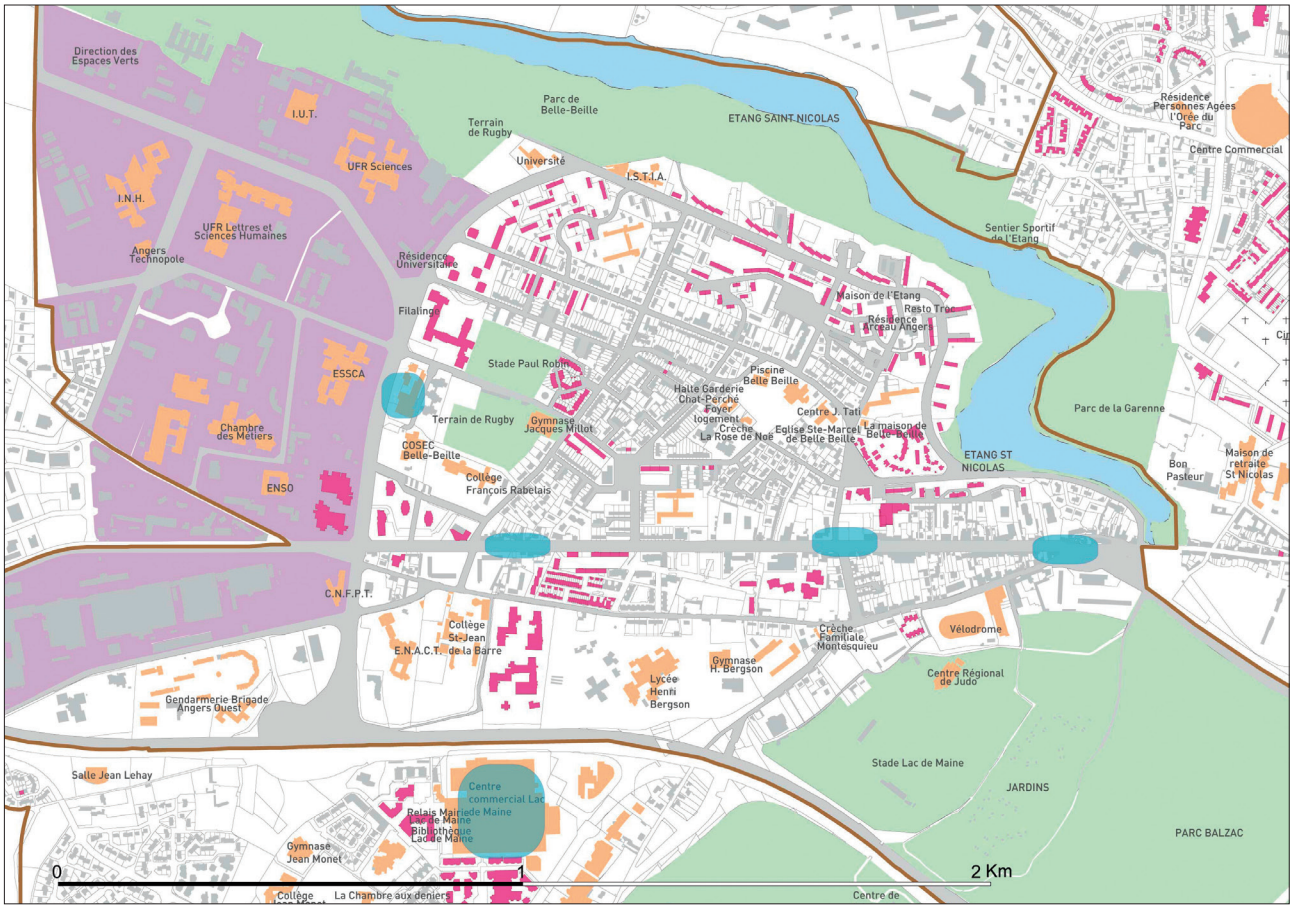

© Aura

HABITAT – LOGEMENT

Malgré une diminution entre 1999 et 2009, les locataires **HLM représentent 50 % des statuts d'occupation.** Les locataires privés représentent 30 % et les propriétaires 20 %.

Les logements collectifs représentent plus de 80 % du paysage du quartier. Tout comme cinq autres quartiers, les petits logements **(T1/T2) représentent plus de 30 %** du parc. Belle-Beille fait exception avec Monplaisir en enregistrant une hausse très nette du rapport entre les logements T1/T2 et les logements T5+ entre 1999 et 2009 (1,69 => 2,02). Belle-Beille est le seul quartier d'Angers à voir le nombre de ses grands logements diminuer. Le Programme de rénovation urbaine sur le secteur Patton (démolition des tours au profit de 51 T1/T2) l'explique en partie.

Belle-Beille présente **la plus faible part de propriétaires sur la ville** (20 % en 2009). La part des locataires dans le parc privé est en hausse de 4 points entre 1999 et 2009, alors que les locataires dans le parc social diminuent (à l'image de la majorité des quartiers d'Angers).

Schématiquement, nous pouvons distinguer 3 îlots d'habitation :

– un cœur de quartier pavillonnaire : petites maisons avec jardins qui font l'objet actuellement d'une mutation (rachat progressif des maisons par de jeunes ménages) ;

– un secteur de logement social réhabilité dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine ANRU 1 (secteur Patton, Licorne, Gaubert) : cadre de vie valorisé, apparition d'une mixité sociale nouvelle ;

– un secteur de logement social dégradé : le secteur Notre-Dame-du-Lac – Dauversière – Boisramé : secteur vécu comme zone de relégation ou de déqualification qui cumule de nombreux facteurs de précarité.

LE GRAND PROJET : RESTRUCTATION URBAINE DU SECTEUR NOTRE-DAME-DU-LAC

Dans le cadre du CUCS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014, le quartier de Belle-Beille est l'un des cinq quartiers prioritaires (avec Monplaisir, Deux-Croix – Banchais – Grand-Pigeon, la Roseraie et les Hauts-de-Saint-Aubin) de la ville d'Angers.

Dans le cadre de la Réforme de la politique de la ville (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), Belle-Beille conservera un quartier prioritaire dans le cadre du futur Contrat de ville qui devrait entrer en vigueur pour le 1er janvier 2015. Le périmètre détaillé du secteur concerné sera précisé en septembre 2014.

Le périmètre Contrat de ville intègrera l'îlot **Notre-Dame-du-Lac** situé dans la partie nord du quartier qui concentre aujourd'hui de nombreux facteurs de **fragilités sociales, urbaines, éducatives et économiques.**

Les 969 logements sociaux Angers Loire Habitat sont dégradés et ne répondent plus aux normes actuelles d'isolation phonique et thermique. Ces logements accueillent aujourd'hui des populations en situation précaire (isolement social et culturel, chômage, pauvreté financière)

Un projet « urbain » de requalification du secteur

(englobant également le périmètre autour de tati)

CE PROJET VISE À :

- affirmer une attractivité et une mixité fonctionnelle de ce territoire en s'appuyant sur les pôles existants (campus universitaire, dynamique économique ZFU, caractère environnemental) ;
- agir sur les inégalités éducatives et soutenir la parentalité (polarité éducative autour de Tati, lieu identifié sur la parentalité, partenariat avec les écoles…) ;
- assurer une mixité de peuplement et une diversité sociale ;
- conforter la lutte contre les formes d'isolement social (habitat participatif ou partagé, espaces de rencontres innovants, accueil des nouveaux habitants…) ;
- maintenir et développer les dynamiques associatives (valoriser la centralité Tati, maintien et valorisation des autres lieux) ;
- développer une dynamique d'interactions entre le quartier et le campus universitaire (lieu de vie campus quartier, espaces de convivialité, mixité des jeunesses, colocation étudiante innovante, espace intergénérationnel...) ;
- agir sur l'insertion professionnelle des publics en difficulté (clauses d'insertion, chantiers de rénovation type Bâti-jeunes à intégrer dans les travaux…) ;
- initier et structurer le développement économique et commercial ;
- affirmer la centralité Tati – Élysée par les équipements et services à restructurer ;
- améliorer le fonctionnement urbain et les ouvertures urbaines en assurant la perméabilité piétonne à l'échelle du grand quartier ;
- améliorer les liaisons piétonnes entre les centralités Tati – Élysée-Beaussier, le parc Saint-Nicolas et le tramway ligne B ;
- améliorer et revaloriser les espaces de rencontre (places publiques, squares et espaces verts), les voiries et les équipements techniques ;
- couvrir les besoins scolaires et de petite enfance (écoles, gymnases) ;
- reconstruire une résidence pour personnes âgées avec des services ouverts sur le quartier ;
- définir un programme d'amélioration de l'habitat et introduire une diversification de l'habitat à travers des opérations de constructions neuves ;
- initier une transition écologique et une efficacité énergétique à travers notamment la construction d'un réseau de chaleur.

Pour la réalisation de ce projet, il est prévu que la ville dépose fin 2014 un dossier de candidature à l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) pour obtenir un soutien financier de la part de l'État. La réalisation de ce projet s'accompagnera de dynamiques d'accompagnement social, culturel et d'insertion afin de faciliter dans la durée une appropriation de la transformation urbaine par les habitants anciens et nouveaux.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Sujets travaillés par le conseil de quartier sur la période 2011-2013 : les habitants, membres du conseil de quartier de Belle-Beille ont travaillé principalement sur les thématiques des Déplacements, du Cadre de vie et du Lien social.

Quelques thématiques travaillées par le Conseil de quartier de Belle-Beille : isolement des personnes âgées ; insertion des jeunes ; déplacements doux (pistes cyclables) ; aménagement du parc Tati ; mise en place des Zones 30 – Code de la rue.

Par ailleurs, en 2011, les habitants du Conseil de quartier ont également participé à des Ateliers urbains dans le cadre du Projet de rénovation urbaine de Notre-Dame-du-Lac.

ÉDUCATION • FORMATION • CULTURE • SPORTS

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
PETITE ENFANCE – ENFANCE – ÉDUCATION	
• Des équipes enseignantes investies (écoles et collèges) et avec une volonté de travailler avec les acteurs du quartier. • Une bonne répartition des écoles sur le territoire avec un nombre satisfaisant d'élèves par écoles. • Des dispositifs d'accompagnement nombreux (PRE, Aptira, etc.) notamment sur l'accompagnement à la scolarité. • Présence d'équipements éducatifs de proximité pour l'enfance et la petite enfance (crèches et haltes-garderies, ludothèque, bibliothèque, accueils de loisirs, etc.). • Une mixité sociale satisfaisante et un bon niveau de résultats aux examens aux collèges Rabelais (public) et Saint-Jean-de-la-Barre (privé) ainsi qu'au lycée Henri-Bergson. • Un taux d'offre en mode de garde relativement satisfaisant : 65 %. *(Source : service Petite enfance – Ville).*	• Des problématiques sociales et éducatives très importantes sur la partie Notre-Dame-du-Lac (écoles Robert Desnos et Pierre et Marie Curie). • Des difficultés d'apprentissage pour les enfants issus de familles primo-arrivantes – Taux de publics allophones important (près de 10 % dans certaines classes – Robert Desnos, notamment). • Une faible ouverture des enfants à la culture et aux arts *(cf. culture)*. • Des problèmes de comportements et de violence en augmentation parmi les enfants. *(Sources PRE, Éduc. nat., travailleurs sociaux).* • Un manque de centralité de quartier et des équipements éducatifs parfois peu visibles, valorisés (ludothèque, ALSH Ville, notamment) ou vieillissants (écoles, piscine, bibliothèque).
PARENTALITÉ	
• Présence d'équipements éducatifs de proximité pour l'enfance et la petite enfance (crèches et haltes-garderies, ludothèque, bibliothèque, accueils de loisirs, etc.) permettant de faciliter les relations parents-enfants.	• Un taux de monoparentalité très important (43 %) qui atteint des taux record sur le vieux Belle-Beille (48 % à Dauversière). • Des parents dépassés par l'éducation des enfants (lié en partie à la monoparentalité) ; peu d'implication des parents dans la scolarité, les activités des enfants. • Des écoles Pierre et Marie Curie et Robert Desnos concentrant des familles en grande difficulté.
JEUNESSE	
• Une diversité d'acteurs ou structures accueillant le public jeunes (clubs sportifs, éducateurs, MLA, Maison de quartier, médiateurs sportifs…). • Des dispositifs facilitant la mise à l'emploi et la reconnaissance de la jeunesse (Jobs divers, Jobs de proximité, Bâti-jeunes…).	• Un chômage important (+ 10 % du nombre de demandeurs d'emploi chez les – de 25 ans de janvier 2013 à janvier 2014) lié en partie au nombre conséquent de jeunes à faible niveau de qualification. • Une jeunesse qui a peu de moyens d'expression ou de revendication sur ses besoins, attentes ou sur la vie du quartier.
VIE ÉTUDIANTE – CAMPUS	
• Un intérêt réciproque des acteurs du campus et du quartier pour un renforcement des liens. • Des actions volontaristes portées par des acteurs du quartier et du campus.	• Une vie de campus faible, voire absente avec un manque de lieux de convivialité et de rencontres ainsi que l'absence de liens entre les différentes entités et publics présents sur le campus. • L'existence de représentations négatives *(le quartier et ses habitants souffrent d'une stigmatisation dans l'esprit des étudiants. Le campus est vécu comme « intellectuel » ; « Pas pour nous » pour les habitants – Étude Safrants 2013).* • Un problème de transport important *(pas de transports en commun en soirée ou la nuit ; éloignement vis-à-vis du centre-ville ; Dimension « insulaire » du quartier).*
SPORTS	
• Présence d'équipements sportifs nombreux (piscine, gymnases, vélodrome, Dojo, terrains de tennis, terrains de rugby, foot...). • Richesse en termes de clubs sportifs dont certains très impliqués dans la vie « sociétale » du quartier (basket, karaté...).	
CULTURE	
• Belle-Beille bénéficie depuis plusieurs années de projets culturels expérimentaux qui visent à proposer des présences artistiques en immersion avec les parcours de vie des habitants. • Présence de la nouvelle salle Claude-Chabrol comme équipement culturel structurant.	• La très grande majorité des enfants scolarisés dans les écoles de Belle-Beille n'ont pas d'activité culturelle en dehors de celles proposées par l'école ou les TAP (Temps d'activités périscolaires) *[Sources – Études IEN 2011]* + Belle-Beille possède le taux d'abonnés en bibliothèque le plus faible de toute la ville (*taux d'abonnés/Pop – Insee 2010 = 9,5 %).* • Offre relativement faible en termes d'établissements et activités culturelles et artistiques sur le quartier.

AFOR *SUITE*

OPPORTUNITÉS	RISQUES
PETITE ENFANCE – ENFANCE – ÉDUCATION	
• La rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-du-Lac comme opportunité pour restructurer certaines écoles et conforter le périmètre Tati comme une centralité éducative en cœur de quartier. • Le développement des liens avec le campus (université, écoles, centre de recherche) pourra profiter aux écoliers du quartier notamment sur des actions en lien avec la culture scientifique et technique.	• Une partie du public enfant et préadolescent (8-12 ans) en situation de prise de risque et de défi de l'autorité adulte : phénomène en augmentation sensible. • Des problématiques de santé physique et psychique en augmentation significative chez les enfants (problème d'alimentation, utilisation des écrans, problème de sommeil) ainsi que la réapparition de maladies qui étaient devenues rares (gale, teigne, tuberculose) (*Sources : PRE, DSP, service Petite-enfance, Cesame, Éducation nationale).* • Une dissociation progressive entre les écoles du quartier avec un phénomène de concentration progressive de la précarité économique, sociale et éducative au niveau des écoles Robert Desnos et Pierre et Marie Curie et amélioration de la mixité sociale sur les écoles Ferraro et Montesquieu.
PARENTALITÉ	
• Le développement d'une complémentarité et d'un partenariat plus opérant entre la référente famille du centre Jacques Tati, les animatrices du Resto-troc et du Filalinge sur le développement d'actions liées à la parentalité.	
JEUNESSE	
• Une synergie potentielle en développement entre le campus et les jeunes du quartier.	• Une diminution de l'offre hors les murs en direction de la jeunesse « d'âge collège » qui laisse craindre un déficit dans la capacité d'intervention de la collectivité et de la société civile en direction de cette classe d'âge.
VIE ÉTUDIANTE – CAMPUS	
• Une réserve foncière importante sur le campus permettant un développement potentiel à l'avenir.	
SPORTS	
	• Des équipements sportifs en fin de vie (piscine, gymnase de Belle-Beille, Vélodrome...) avec des besoins importants de rénovation et des craintes des habitants et associations sur leur avenir.

ENJEUX

PETITE ENFANCE – ENFANCE – ÉDUCATION
• Favoriser les actions complémentaires à l'Éducation nationale concourant à la réussite scolaire et éducative des enfants et adolescents. • Repenser l'offre éducative et de loisirs extrascolaires sur le quartier en lien avec celle proposée au Lac-de-Maine. • Développer une démarche d'accompagnement et de médiation adaptée en direction du public 8-12 ans.
PARENTALITÉ
• Développer des actions de soutien à la parentalité visant au rapprochement des parents et de la communauté éducative, en prenant appui sur les établissements scolaires (et lieux d'accueil Petite enfance) du quartier. • Favoriser des actions répondant aux besoins des familles monoparentales et des familles primo-arrivantes. • Faire de la transformation urbaine du nord du quartier un levier pour conforter une centralité éducative et de « parentalité » sur la zone géographique autour de Tati-Élysée.
JEUNESSE
• Valoriser les jeunesses en s'appuyant sur les potentialités du territoire. • Soutenir les jeunes dans leur capacité à agir et à exister positivement dans la cité.
VIE ÉTUDIANTE – CAMPUS
• Renforcer les interactions entre le campus et le quartier d'habitation. • Favoriser l'intégration et la participation des étudiants résidants de Belle-Beille à la vie du quartier. • Ouvrir le campus aux habitants du quartier.
CULTURE – SPORTS
• Favoriser l'accès à la culture et aux sports en facilitant l'inscription des familles dans les activités culturelles et sportives du quartier et de la ville. • Conforter une dynamique sportive et de médiation sur le territoire en s'appuyant sur les clubs et les médiateurs sportifs. • Renforcer l'offre culturelle et artistique proposée sur le quartier (musique, arts plastiques, arts visuels, etc.). • Développer des projets à dominante culturelle renforçant les liens entre les dynamiques sociales et la rénovation urbaine.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

CULTURE – SPORTS
• Engager la rénovation de la piscine. • Engager une réflexion quant aux usages de la salle Claude Chabrol. Elle est un équipement structurant pour le quartier mais répond à des besoins pour l'ensemble de la ville. • Redynamiser le club de football ACBB en difficulté.
ENFANCE – JEUNESSE
• Des relations à développer entre le quartier et l'université, avec en perspective la mutualisation d'équipements-services-bâtiments (exemple cité de l'usage mutualisé envisagé d'une salle de sport). L'enjeu des relations entre le quartier et le campus, qui représente environ la moitié de sa superficie et de sa population, a été cité par quatre participants distincts. • Développer une vie de campus par des animations ou des équipements, jugée absente aujourd'hui : 39 % des étudiants y étudient, 14 % y habitent. La question du transport (horaires jugés inadaptés) et du logement étudiant ont été également particulièrement évoqués : les interrogations se portent sur l'importance ou l'insuffisance du logement étudiant dans le quartier, et de sa répartition sur l'ensemble du territoire communal. • Renforcer les moyens éducatifs et d'accompagnement notamment dans le champ de la protection de l'enfance et tout ce qui contribue à prévenir les situations problématiques (exemple : le Programme de réussite éducative).
CONNEXIONS ENTRE LES QUARTIERS DE BELLE-BEILLE ET DU LAC-DE-MAINE
• La question du lien entre les deux quartiers a été particulièrement évoquée. Une situation jugée paradoxale : deux quartiers réunis par l'eau et la végétation mais séparés par la typologie des habitants. Il s'agit également d'améliorer le lien physique en dépit de la présence des voies qui rompent ce lien. Il a été souligné à plusieurs reprises la nécessité de ne pas créer de nouveaux équipements mais plutôt de mutualiser l'existant. • Renforcer les dynamiques partenariales entre Belle-Beille et Lac-de-Maine en termes inter-associatifs notamment. La mobilisation des acteurs du quartier Lac-de-Maine (ILM, écoles, associations sportives, bibliothèque) est également évoquée afin de l'étendre par exemple aux deux quartiers. Cette mobilisation peut concourir au développement des actions culturelles itinérantes et hors les murs en lien avec les acteurs des deux quartiers. • Développer le lien social et l'épanouissement des personnes par le développement de pratiques culturelles et artistiques en privilégiant les passerelles avec les autres politiques sectorielles (jeunesse, sport, éducation, etc.). Développer et améliorer l'offre culturelle pour les quartiers Belle-Beille et Lac-de-Maine peut également passer par le regroupement des deux bibliothèques en une bibliothèque inter-quartier, avec une offre plus fournie et adaptée aux besoins. La question d'une bibliothèque fédératrice est revenue a minima à deux reprises tout au long du séminaire. • Répondre à l'enjeu du lien entre les deux quartiers par la question de la mixité sociale, en positionnant par exemple un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) municipal au Lac-de-Maine pour les 2 quartiers. Il pourrait également accueillir d'autres enfants du territoire.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Repenser l'offre éducative et de loisirs extrascolaires sur le quartier en lien avec celle proposée au Lac-de-Maine.
- **ENJEU 2 :** Agir sur le soutien à la parentalité et le lien avec les écoles en direction notamment des familles monoparentales et primo arrivantes.
- **ENJEU 3 :** Valoriser les jeunesses (âges collèges et 16-30 ans) et leurs expressions dans le quartier et dans la ville.
- **ENJEU 4 :** Renforcer les interactions et la synergie entre le campus et le quartier d'habitat.
- **ENJEU 5 :** Renforcer la dynamique culturelle et artistique sur le territoire et l'accès des enfants et familles vers l'offre présente sur le quartier et sur la ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • COMMERCE • EMPLOI • INSERTION

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
INSERTION – ACCÈS À L'EMPLOI	
• La présence de dispositifs d'insertion expérimentaux en direction de certains publics (16-25 ans et familles monoparentales). • Une dynamique partenariale favorable et des initiatives d'habitants permettant une prise en compte collective de cette problématique. • Présence d'un site Pôle emploi et d'un site MLA sur le quartier.	• Un taux de chômage très important (24,8 % d'indice de chômage) qui touche toutes les catégories de genre et d'âges. • Une ZFU qui ne profite pas beaucoup aux habitants du quartier en termes d'accès à l'emploi. • Des niveaux d'études relativement faibles pour une partie importante de la population (2e quartier présentant le plus faible taux de diplômés). • L'absence ou faiblesse de connexion avec le monde de l'entreprise et les commerçants.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
• La présence d'une Zone franche urbaine qui a un effet favorable sur le nombre d'entreprises et de services sur le quartier. • Proximité du campus universitaire et de la Technopole qui offre une grande zone d'emplois et des écoles/institutions « de renom » (ESSCA, Agro-campus Ouest, ISTIA, INH...).	
COMMERCES	
	• Une offre commerciale globalement peu satisfaisante, désuète et ne correspondant pas aux besoins. • Des difficultés de maintien des commerces sur le site Beaussier sur un plan quantitatif et qualitatif.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
INSERTION – ACCÈS À L'EMPLOI	
• Une volonté des partenaires d'engager des partenariats plus rapprochés avec le monde de l'entreprise et le réseau des commerçants. • La future rénovation urbaine comme support du développement de dispositifs d'insertion expérimentaux et des clauses d'insertion.	• Un chômage qui continue d'augmenter fortement (+ 6,2 points de l'indice de chômage entre 2012 et 2014) : plus forte augmentation des 5 quartiers prioritaires.
COMMERCES	
• Des possibilités de restructuration de l'espace Beaussier à moyen terme avec l'arrivée du tramway et la rénovation urbaine. • Une valorisation à moyen-long terme des commerces de l'avenue Patton (notamment secteur Élysée) avec l'arrivée de la seconde ligne de tramway.	• La dégradation progressive de la centralité commerciale et d'équipements Beaussier au regard de son image « datée ».
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
• Une concentration des activités de recherche-enseignement et notamment liées au végétal qui favorise une meilleure lisibilité. • Quelques réserves foncières et potentiels mutables sur le campus permettant d'envisager une intensification des fonctions recherche-enseignement.	• Risque d'une diminution quantitative d'établissements et de services en cas de disparition du dispositif ZFU. • La dégradation économique du secteur d'activités Nid-de-Pie (départ de la Banque Populaire, départ d'ACER, turn-over des locaux Bull, bureaux vides...). • Délocalisation de plusieurs établissements d'enseignement supérieur (vers le campus de l'électronique aux Capucins).

ENJEUX

INSERTION – ACCÈS À L'EMPLOI
• Conforter la dynamique partenariale des acteurs de l'emploi et de l'insertion en l'élargissant aux acteurs économiques (commerçants, entreprises) et aux instituts de formation du campus. • Soutenir et accompagner la création d'activités (commerces, entreprises, etc.) par les habitants du quartier. • Développer les offres d'insertion par l'emploi au sein du quartier, notamment dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-du-Lac. • Accompagner le développement de projets expérimentaux visant l'entrée ou le retour vers l'emploi de certains publics (jeunes sans diplôme, familles monoparentales, publics seniors…). • Soutenir les structures associatives qui orientent leurs activités vers le champ de L'IAE, (Insertion par l'activité économique) [Restotroc, Filalinge, Régie de quartiers…].
COMMERCES
• Restructurer la centralité commerciale Beaussier en lien avec l'arrivée du tramway et la rénovation urbaine en travaillant notamment sur l'offre, la zone de chalandise et le merchandising. • Conforter la centralité commerciale Tati – Élysée.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
• Conforter l'implantation d'entreprises, d'écoles et d'institutions sur le campus universitaire en valorisant notamment la filière technopolitaine sur le végétal. • Accompagner la mutation économique et urbaine du secteur Nid de pie en engageant un dialogue avec les entreprises présentes et en y freinant les activités commerciales.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE COMMERCIALE
• Organiser la continuité d'un pôle économique Beaucouzé – Atoll – Campus – Nid-de-Pie (une zone à potentiel économique important) en vue de désenclaver la zone. Il est rappelé la discontinuité générée par la 4 voies. • Dans le cadre de la programmation Nid-de-Pie, ne pas oublier d'intégrer la nécessité d'activités économiques s'appuyant aussi sur une main d'œuvre peu à moyennement qualifiée. En effet, la Zone franche urbaine est créatrice d'emplois qualifiés qui ne profitent pas aux habitants du quartier (il y a certes une augmentation de la création d'établissements mais en parallèle un chômage qui ne diminue pas). • Restructurer l'offre commerciale autour de la future ligne tramway. L'avenue Patton va pouvoir être ainsi requalifiée. L'arrivée du tramway devrait avoir des retombées très positives.
FORMATION
• Requalifier le campus notamment du point de vue des bâtiments et de l'environnement (notamment en lien avec l'ouverture du campus du végétal). Le campus ne donne pas une bonne image du pôle Végépolys. Un enjeu d'attractivité du campus a été identifié. • Inciter les étudiants à réaliser du soutien scolaire pour des familles en difficulté (à intégrer dans leur cursus). Aujourd'hui, un dispositif de bénévolat se développe avec l'université, il est envisagé que ce soutien scolaire puisse être rémunéré. • Favoriser les liens entre le Pôle universitaire et les quartiers pour en faire un atout de remobilisation vers l'emploi.
INSERTION
• Miser sur la capacité collective à proposer des actions d'insertion professionnelle innovantes et faire le lien avec l'offre de services du territoire communautaire, toutes les problématiques d'insertion ne peuvent être réglées à l'échelle du quartier. Il apparaît également comme nécessaire de décloisonner la politique d'insertion en travaillant davantage avec les instituts de formation et les entreprises. • Utiliser l'opportunité du projet de rénovation urbaine et de la nouvelle ligne de tramway pour un retour vers l'emploi des habitants du quartier.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** S'appuyer sur l'Opération de rénovation urbaine pour développer les offres d'insertion par l'emploi et accompagner le développement de projets expérimentaux d'insertion en direction des publics fragiles.
- **ENJEU 2 :** Conforter la dynamique partenariale des acteurs de l'insertion en l'élargissant aux acteurs économiques et aux instituts de formation du campus.
- **ENJEU 3 :** Restructurer les centralités commerciales du quartier, notamment Beaussier, en lien avec l'arrivée du tramway et la rénovation urbaine.
- **ENJEU 4 :** Conforter l'implantation d'entreprises, écoles et institutions sur le campus universitaire en valorisant notamment la filière du végétal.

HABITAT • MIXITÉ SOCIALE • POLITIQUE DE PEUPLEMENT

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une diversité d'habitat à l'échelle du quartier avec des logements sociaux et du parc privé pavillonnaire donnant des possibilités d'ascension sociale résidentielle au sein du quartier. • Une mutation résidentielle dans le cœur du quartier avec le rachat en primo accession des pavillons par de jeunes couples « classes moyennes » porteurs d'un renouvellement générationnel. • L'impact positif de la réhabilitation lié à l'ANRU 1 qui a amélioré l'habitat et le cadre de vie sur le sud du quartier et qui a entraîné l'arrivée d'une mixité sociale favorable sur le secteur.	• Un habitat ancien et très dégradé sur la partie Notre-Dame-du-Lac (969 logements) avec des caractéristiques faibles en termes d'isolation phonique et thermique ainsi que des problèmes d'humidité et d'insalubrité inquiétants. • Une absence de diversité d'habitat et présence d'un mono-bailleur (Angers Loire Habitat) sur toute la partie nord, ce qui rend difficile le retour d'une mixité sociale sur le secteur et entraîne une concentration de publics fragiles. • Présence d'habitat ancien en amont de l'avenue Patton et rue Montesquieu qui pourrait montrer ponctuellement des signes d'insalubrité. • Multiplication de résidences étudiantes privées et la fermeture de logements Crous qui peut laisser craindre une perte de la corrélation entre offre et demande.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Le Projet de rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-du-Lac pourrait permettre de rénover de manière importante l'habitat et le cadre de vie sur le secteur et « casser » le phénomène de dissociation des deux Belle-Beille. • Des potentiels mutables importants dans le secteur de la rue de Pruniers – Croix-Pelette qui peuvent permettre de diversifier l'offre de logements du secteur.	• Le sentiment grandissant d'une dissociation entre un Belle-Beille « rénové » sur partie sud et un secteur Notre-Dame-du-Lac déqualifié avec un habitat dégradé accueillant les populations les plus fragiles du quartier et de la ville. • Anticiper le fait que la réhabilitation en cours du 2 au 10, Notre-Dame-du-Lac puisse entraîner une espérance déçue chez les locataires des autres logements dont la réhabilitation n'est pas prévue (et budgétisée) à ce jour. • L'arrivée à court terme de résidence d'insertion (9 logements) sur le secteur Montesquieu qui va nécessiter un dispositif d'accompagnement de ces nouvelles familles sur le quartier.

ENJEUX

- Améliorer l'habitat sur le secteur Notre-Dame-du-Lac avec des opérations de réhabilitation et de démolition-reconstruction.
- Favoriser la mixité sociale et diversifier l'offre de logements sur le secteur à travers l'arrivée de nouveaux bailleurs ainsi que de promoteurs privés (accession à la propriété, accession sociale et vente de patrimoine bailleur).
- Conserver le caractère populaire du quartier en maintenant des loyers accessibles pour les familles modestes dans le cadre de la réhabilitation et de la reconstruction du secteur Notre-Dame-du-Lac.
- Développer des actions visant à accompagner la réhabilitation progressive du secteur Notre-Dame-du-Lac en agissant notamment sur la précarité énergétique.
- Adapter l'offre de logements étudiants à la demande (quantitatif et qualitatif, colocation notamment, logement partagé ou intergénérationnel).

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
• Décloisonner les différents secteurs du quartier avec les sites de développement économique, le campus et les secteurs résidentiels (enjeu cité à deux reprises au minima). À titre d'exemple, des visites d'entreprises à destination des jeunes du quartier, des concours sur des projets innovants autour du lien entre habitat et entreprise pourraient être organisés.
POLITIQUE DE PEUPLEMENT
• Accompagner les populations fragiles à l'occasion de la rénovation urbaine et l'installation de nouveaux habitants. Un partenariat bailleurs – Ville – CCAS pour favoriser l'accès aux droits et l'intégration sociale est jugé comme pertinent. • Mettre en place une véritable politique de peuplement inter-bailleurs à l'échelle de l'agglomération (avec portage politique fort), avec une vigilance particulière sur les copropriétés. Il est rappelé que l'agence d'urbanisme va conduire une étude sur le sujet.
HABITAT – LOGEMENT
• La nécessité de rénover le secteur Notre-Dame-du-Lac, qui compte des situations sociales très dégradées.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Conserver le caractère populaire du quartier en maintenant des loyers accessibles pour les familles modestes dans le cadre de l'ORU.
- **ENJEU 2 :** Assurer une mixité sociale et une diversité de peuplement en diversifiant l'offre de logement sur le secteur Notre-Dame-du-Lac (parc privé, nouveaux bailleurs sociaux).
- **ENJEU 3 :** Rénover l'habitat dégradé (parc social et copropriété) et améliorer l'efficacité énergétique notamment dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine Notre-Dame-du-Lac.
- **ENJEU 4 :** Adapter l'offre de logements étudiants à la demande.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES • ACTION SOCIALE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
ACTION SOCIALE	
• De nombreuses actions mises en place : repas entre voisins, Comité d'accueil, Filets solidaires, Tatidéj… • Des structures de proximité bien réparties sur le quartier : centre Tati, Filalinge, Restotroc, Régie de quartier avec une habitude et des compétences concrètes en termes d'accueil et d'accompagnement des publics fragiles.	• Un quartier qui cumule de nombreux facteurs de précarité (social, économique, culturelle, santé) notamment sur la partie nord (revenu médian parmi les plus faibles de la ville ; taux de monoparentalité parmi les plus fort (48 %) ; forte augmentation de l'indice de chômage (+ de 26 %). • Des phénomènes d'isolement social et de non recours ressentis comme nombreux par les associations et travailleurs sociaux. • Des ménages vivant des situations d'habitat dégradé et de précarité énergétique sur Notre-Dame-du-Lac.
SANTÉ	
• Un quartier qui bénéficie d'un nombre satisfaisant d'équipements médicaux (pharmacies, dentistes, médecine libérale...). • Une dynamique partenariale qui associe des acteurs de la santé physique et de la santé mentale.	• Des îlots de grandes précarités sociales qui influent sur les besoins en termes de santé physique et mentale (Notre-Dame-du-Lac principalement mais également Gaubert et Licorne). • Un lien faible avec les professionnels de la médecine libérale et de l'Éducation nationale (écoles, collèges). • Une difficulté à repérer les besoins en termes de santé.
VIE ASSOCIATIVE – COOPÉRATION – PARTICIPATION DES HABITANTS	
• Une richesse associative en termes de nombre et de diversité (plus de 130 associations référencées). • Une culture du partenariat reconnue.	• Une difficulté à renouveler les bénévoles dans les associations. • Une difficulté pour certains publics (jeunes, étrangers, personnes en situation de précarité) de trouver une place dans les formes d'expression et de partenariat proposées.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
ACTION SOCIALE	
• Une démarche de rénovation urbaine comme support à un accompagnement plus ciblé des publics fragiles (repérage des besoins, accès aux droits...). • Un dispositif d'accueil des nouveaux habitants partagé et avec des perspectives de développement pour faciliter les interactions.	• Observation d'une arrivée importante de publics primo-arrivants avec des besoins d'intégration à anticiper (retours travailleurs sociaux et Éducation nationale). • Le risque d'une dissociation progressive des niveaux socio-économiques des populations du territoire (partie nord – partie sud) avec un risque de perte de cohésion sociale (écart en progression des revenus par ménages des familles des écoles Robert Desnos et Pierre et Marie Curie – écoles Ferraro et Montesquieu).
VIE ASSOCIATIVE – COOPÉRATION – PARTICIPATION DES HABITANTS	
• Le développement d'une démarche partagée de mise en lisibilité des espaces de coopération qui facilite une meilleure prise en considération de la place des habitants au sein de ces espaces.	• Un contexte économique et « idéologique » qui entraîne une diminution de la présence de certaines institutions sur le « terrain » et/ou un recentrement sur l'accompagnement individuel qui risque de fragiliser les dynamiques collectives et partenariales.

ENJEUX

ACTION SOCIALE *(dont santé)*
• Conforter les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes fragiles et plus particulièrement des publics primo arrivants. • Développer des actions collectives concourant à lutter contre les formes d'isolement social et à renforcer les liens de solidarité entre habitants. • Assurer un accompagnement renforcé des habitants qui seront relogés dans le cadre des réhabilitations (et démolitions) des logements du secteur Notre-Dame-du-Lac. • Favoriser l'accès aux droits (santé, sociaux etc.) des publics les plus fragilisés. • Mieux repérer les besoins en termes de prévention santé notamment sur les îlots de fragilités (Notre-Dame-du-Lac, etc.).
VIE ASSOCIATIVE – COOPÉRATION – PARTICIPATION DES HABITANTS
• Renforcer la dynamique associative du quartier en soutenant le renouvellement des bénévoles et l'émergence de nouveaux acteurs ou collectifs d'habitants. • Conforter de manière durable une culture de la coopération et du partenariat entre les partenaires institutionnels, associatifs et habitants.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

ISOLEMENT – DÉPENDANCES – FRAGILITÉS
• Prendre en compte la question du vieillissement et de sa prise en charge, en mettant en avant une offre de services coordonnée. Il est à noter que cet enjeu n'apparaît pas du tout dans les enjeux issus de la concertation avec le terrain. • D'une façon générale, mieux prendre en compte la problématique de l'isolement, qui touche toutes les tranches d'âge, et la fragilité des publics dans le cadre des politiques publiques.
MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX – VIE ASSOCIATIVE
• Engager un changement des représentations réciproques entre les habitants et les institutions, par une formation des acteurs (interne/externe). • Conforter le rôle des associations dans l'accompagnement social. • Encourager le « aller-vers » les foyers sur le plan social comme sur le plan de la santé dans les poches de pauvreté. • Mobiliser le potentiel que représentent les séniors au profit du développement de la vie associative. • Renforcer le renouvellement des bénévoles. • Renforcer la présence des services dans les territoires et faciliter l'accès aux dispositifs (améliorer la connaissance des publics des dispositifs existants).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Lutter contre les formes d'isolement social et faciliter l'accès aux droits (santé, social…) des publics les plus fragilisés.
- **ENJEU 2 :** Assurer un accompagnement social adapté des habitants qui seront relogés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.
- **ENJEU 3 :** Renforcer la dynamique associative en favorisant le renouvellement des bénévoles et l'émergence de nouveaux acteurs ou collectifs d'habitants (notamment ceux issus de la diversité ou des minorités).
- **ENJEU 4 :** Conforter une culture de la coopération et du partenariat entre les partenaires institutionnels, associatifs et habitants.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une équipe territorialisée de la Police municipale identifiée par l'ensemble des acteurs du territoire. • Relation de proximité avec les habitants et veille au quotidien sur les espaces publics par le biais de l'Agent de vie quotidienne. • Dynamique de coopération partenariale autour de la jeunesse (groupe Jeunesse, Comité de suivi Local jeunes, comités VVV).	• Augmentation du nombre d'actes de délinquance sur le quartier (à confirmer). • Des problématiques de violences intrafamiliales ainsi qu'entre adultes repérés comme étant en augmentation de la part des travailleurs sociaux et des équipes scolaires du quartier. • Hausse du sentiment d'insécurité exprimé sur plusieurs îlots du quartier (Quémard Blandin, Notre-Dame-du-Lac Boisramé).

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Développement d'un travail partenarial sur l'accompagnement des publics 8-12 ans. • Profiter de l'Opération de rénovation urbaine du vieux Belle-Beille pour développer une réflexion et une pratique de la prévention situationnelle dans les aménagements urbains.	• Hausse significative des phénomènes d'incivilité ou de défi face à l'autorité adulte par des groupes d'enfants et de jeunes adolescents ce qui va nécessiter un accompagnement et une médiation plus soutenue de ce public dans les années à venir.

ENJEUX

- Renforcer la synergie des acteurs autour de la tranquillité publique et de la prévention (meilleure articulation des réponses socio-éducatives et répressives).
- Développer les rencontres entre habitants pour faciliter le vivre ensemble et la régulation des conflits par la médiation sur les îlots fragiles.
- Intégrer les dimensions de prévention situationnelle dans le futur projet urbain sur le secteur Notre-Dame-du-Lac.
- Développer une politique de prévention renforcée en direction des préadolescents en lien avec les services sociaux (CG, CAF) et l'Éducation nationale (écoles et collège).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Anticiper les questions de Tranquillité Publique dans le projet d'aménagement urbain lié à l'ORU.
- **ENJEU 2 :** Développer une politique de prévention renforcée en direction des enfants et des adolescents et de leurs familles.
- **ENJEU 3 :** Réguler les conflits entre habitants par de la médiation sur les îlots fragiles.
- **ENJEU 4 :** Renforcer la synergie des acteurs autour de la tranquillité publique et de la prévention (réponses préventives et répressives).

MOBILITÉ • NUMÉRIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une bonne desserte de bus en journée *(avec une hausse de 23 % de l'offre entre 2003 et 2012 – Sources ALM déplacement).* • Un quartier relativement bien doté en termes de liaisons cyclables (près de 20 km d'aménagement cyclable aux franges du quartier). • Un trafic automobile modéré sauf sur les périodes d'entrée et de sortie du public étudiant. • Une implication citoyenne importante des habitants dans les démarches liées aux déplacements sur le quartier (groupes de travail de l'ancien Conseil de quartier).	• Quartier délimité par des barrières naturelles (parc Saint-Nicolas, Balzac), routières (4 voies) et par le campus avec un éloignement géographique vis-à-vis du reste de la ville (insularité). • En dehors des axes structurants qui ceinturent le quartier, le réseau viaire intérieur est peu hiérarchisé engendrant des points de dangerosité à certains carrefours. • Des difficultés de déplacements importantes pour les étudiants et les habitants sans véhicule motorisé avec des dessertes de bus inexistantes en soirée. • Une discontinuité et un manque de liaison douce nord-sud (entre l'avenue Patton et le secteur Notre-Dame-du-Lac) ainsi qu'entre les équipements structurants avec des parcours piétons peu sécurisés et mal éclairés en soirée. • Une coupure et un accès difficile pour les piétons et cyclistes avec le quartier du Lac-de-Maine du fait de la « quatre voies ». • Des problèmes de stationnements sur certains îlots notamment le secteur Patton-La Barre et à proximité du campus.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Une démarche « Code de la rue » qui va permettre une meilleure hiérarchisation des voies. • L'arrivée du tramway à moyen terme qui permettra de mieux relier le quartier avec le reste de la ville et ainsi faciliter les déplacements des étudiants et habitants. • Une Opération de rénovation urbaine qui pourra structurer de nouvelles liaisons nord-sud, valoriser les entrées vers le parc Saint-Nicolas et liaisonner les pôles d'équipements et de commerce.	• Une ligne de tramway qui pourrait entraîner des effets non souhaités de reports des véhicules motorisés vers d'autres voies secondaires du quartier non adaptées à un trafic important (rue Eugénie Mansion, Notre-Dame-du-Lac, Henri Hamelin) et une reconfiguration du stationnement riverains le long de l'avenue Patton.

ENJEUX

MOBILITÉ
• Améliorer les liaisons douces nord-sud entre le secteur Patton et le secteur Notre-Dame-du-Lac ainsi qu'entre les équipements structurants du quartier (écoles et centralité Tati-Élysée notamment). • Valoriser des entrées piétonnes vers le parc Saint-Nicolas. • Favoriser la circulation des cyclistes en confortant et développant les pistes cyclables et en améliorant l'information sur l'usage des bandes cyclables. • Développer des propositions de déplacements en soirée (transports publics ou autres) en direction du public étudiant et des habitants afin de lutter contre la dimension insulaire du quartier. • Relier le quartier avec le reste de la ville *via* l'arrivée du tramway.
NUMÉRIQUE
• Développer des systèmes de communication adaptés aux nouvelles pratiques des habitants et notamment l'usage du numérique.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

OFFRE DE STATIONNEMENT
• Reconfigurer l'offre et l'organisation du stationnement en lien avec la future ligne de tramway. La future ligne de tramway doit permettre de répondre à l'enjeu d'accessibilité centre-ville/gare/université. Il est constaté que les stationnements en parking souterrain ne sont pas utilisés par les habitants alors qu'une difficulté de stationnement en surface est signalée.
MODES DOUX
• Requalifier la voirie et implanter des liaisons douces autour de la ligne de tramway en aménageant notamment du stationnement vélos autour du tramway. • Promouvoir l'usage des transports en commun auprès des populations cibles (étudiants, populations en difficulté). • Valoriser le local VéloCité en développant de nouveaux services vélo (entretien, formation). • Améliorer le lien physique entre les deux quartiers, par des cheminements doux par exemple. Il a été rappelé la nécessité de raisonner à une échelle plus globale. La coupure représentée par la 2x2 voies est néanmoins rappelée.
CONNEXIONS – MULTIMODALITÉ
• Organiser l'intermodalité : parkings-relais et stationnement vélo. • Travailler sur l'offre de transports en commun autour de l'université (notamment en soirée).
NUMÉRIQUE
• Travailler le partenariat Ville-Bailleurs quant au développement de l'accès au numérique. Chaque bailleur a mis en place sa propre stratégie en matière de numérique, il y aurait un vrai travail à faire avec ces derniers pour proposer une stratégie concertée d'accès au numérique (permettre l'échange de bonnes pratiques).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Améliorer l'organisation des déplacements, notamment les liaisons nord-sud (parc Saint-Nicolas – Notre-Dame-du-Lac – Patton), entre les équipements structurants du quartier et en direction du campus.
- **ENJEU 2 :** Mieux relier le quartier avec le reste de la ville avec l'arrivée du tramway.
- **ENJEU 3 :** Lutter contre la dimension insulaire du quartier en soirée et le week-end en favorisant de nouvelles propositions de déplacements sur ces périodes.

ENVIRONNEMENT • CADRE DE VIE • GUP

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un quartier bénéficiant de nombreux espaces verts dans sa périphérie (Balzac, Saint-Nicolas, Lac-de-Maine à proximité : 99 m² par habitant à Belle-Beille) et un axe d'entrée de ville caractérisé par une présence végétale importante. • Une biodiversité riche sur la partie Notre-Dame-du-Lac en lien avec le parc Saint-Nicolas et une organisation urbaine qui favorise des jardins continus en cœur d'îlot, potentiellement support de biodiversité. • Un cadre de vie perçu comme agréable avec une faible densité d'habitations et une répartition équilibrée des équipements sur le territoire. • Une veille au quotidien sur les espaces publics par le biais de l'Agent de vie quotidienne. • Une action partenariale innovante Dépoz-Récup qui vise à développer un système de solidarités sur la gestion des encombrants.	• Une présence végétale faible en cœur de quartier (secteur pavillonnaire) et au sud de l'avenue Patton avec faible présence d'arbres sur l'espace public. • Peu d'ouvertures visuelles vers l'étang Saint-Nicolas en raison d'une forte densité végétale occultant les vues vers le parc. • Une absence de centralité de quartier visible et reconnue par les habitants. • Un manque d'espaces publics et/ou de lieux de rencontres et de jeux (notamment au sud de l'avenue Patton). • Des espaces publics déqualifiés ou à requalifier sur la partie nord du quartier (place Dauversière, place Marcel Vigne, Centre Beaussier...). • Omniprésence de la voiture et du stationnement sur le campus qui pénalise le cadre de vie de ce secteur.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Possibilité d'extension des jardins familiaux de Balzac comme opportunité pour valoriser le secteur Montesquieu. • Le Projet de rénovation urbaine Notre-Dame-du-Lac comme opportunité pour structurer une centralité de quartier sur le périmètre Tati-Élysée. • Le développement d'une démarche partenariale sur la GUP dans le cadre d'une commission Cadre de vie qui associe et associera les habitants.	• La partie nord du campus universitaire bénéficie d'une grande qualité paysagère (boisements) mais qui est progressivement « grignoté » pour des constructions avec un risque de perte d'identité. • De nombreux équipements publics en phase d'obsolescence qui vont nécessiter des rénovations ou changements d'usage à l'avenir (vélodrome, piscine, terrain de tennis, maison des étudiants, etc.).

ENJEUX

- Conforter l'identité verte et écologique du quartier en renforçant les « interactions environnementales » entre le secteur Notre-Dame-du-Lac et l'étang Saint-Nicolas, la liaison écologique avec Balzac et en valorisant l'identité végétale du campus.
- Structurer des centralités de quartier sur le secteur Tati-Élysée et sur le secteur Beaussier.
- Aménager des espaces publics de rencontres et de croisement dans le cadre du Projet de rénovation urbaine du « vieux Belle-Beille »
- Structurer un partenariat sur la GUP (Gestion urbaine de proximité) en lien avec les habitants, les bailleurs sociaux, la Régie de quartiers et les directions techniques de la Ville.
- Réhabiliter les équipements publics structurants du quartier.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Aménager et revaloriser des espaces publics de rencontre (place publique, square, espaces verts) dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine.
- **ENJEU 2 :** Structurer des centralités de quartier sur les secteurs Tati-Élysée et Beaussier.
- **ENJEU 3 :** Renforcer les dynamiques d'animation et de Gestion urbaine de proximité en lien avec les habitants, associations bailleurs sociaux.
- **ENJEU 4 :** Restructurer les équipements publics vieillissants.

2 La Roseraie

SITUATION

Le quartier de la Roseraie est situé au sud de la ville d'Angers. Il est bordé par la Maine, le boulevard Édouard Chauvat, la rue de Frémur, le boulevard de Strasbourg, la rue Auguste Blandeau et enfin l'avenue De-Lattre-de-Tassigny, sachant qu'au sud il épouse les limites territoriales de la commune.

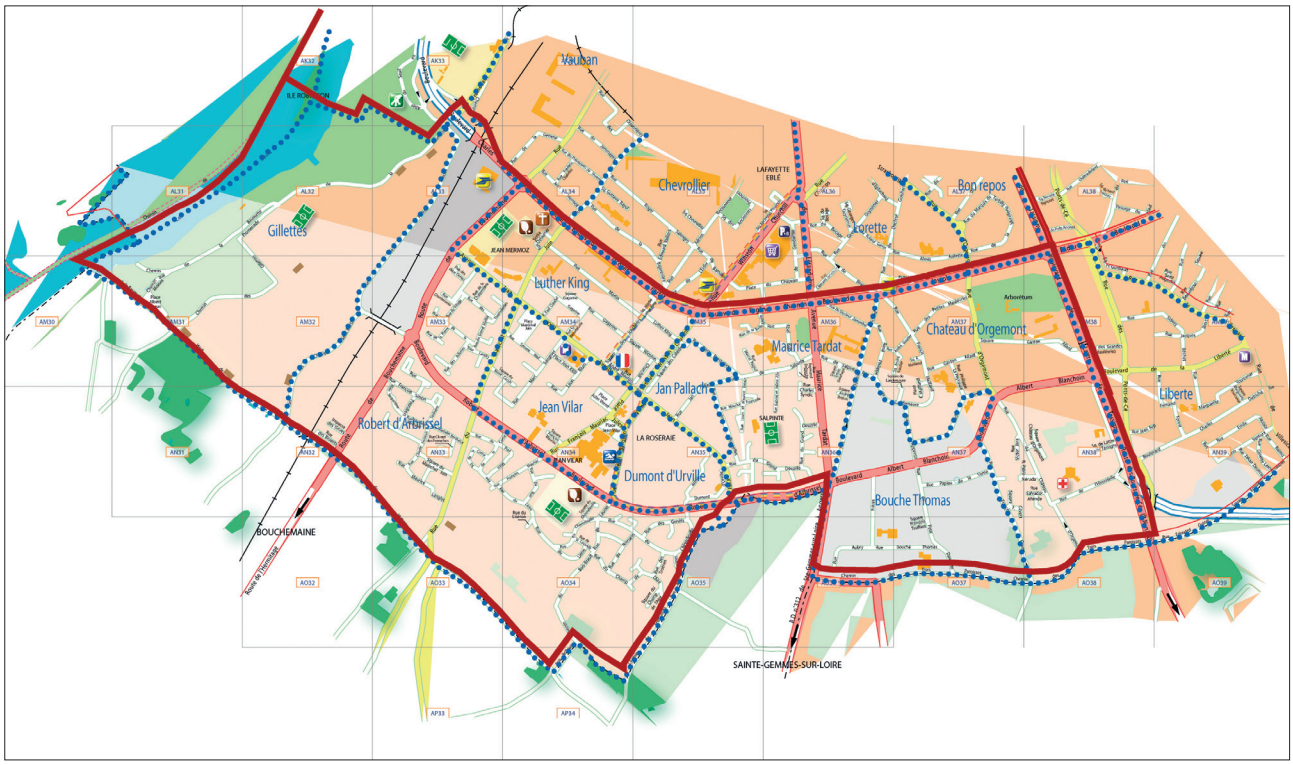

© Aura

Les Transports

Le quartier est desservi par le tramway et le réseau de bus.

© Philippe Noisette

PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Le quartier Roseraie compte 22 109 habitants au recensement 2009 (soit 15 % de la population d'Angers). Ce chiffre est en baisse depuis 1999 de 2 009 habitants. Il s'agit du quartier affichant la plus forte baisse sur Angers avec des IRIS du cœur de quartier particulièrement impactés (Luther-King, Jean-Vilar, Jan Pallach) mais aussi en périphérie (Robert d'Abrissel, Château d'Orgemont et Bon Repos). L'IRIS Lorette est le seul à bénéficier d'une évolution positive.

Le quartier de la Roseraie compte 7 626 personnes de moins de 25 ans en 2009 soit 34,5 % de sa population totale (Angers : 38,3 %). Ces effectifs, inférieurs à la moyenne locale, ont subi une baisse de 8 % depuis 1999.

Parallèlement, les personnes âgées de 75 ans et plus sont 1 829 en 2009, soit 8 % de sa population totale (Angers : 9,2 %) avec une hausse de 16 % des effectifs en 10 ans. Cette croissance est à mettre en relation avec l'habitat social, très présent sur ce territoire, et dans lequel une accélération du vieillissement de la population est constatée. Par ailleurs, et en lien avec l'histoire du quartier, un public spécifique a fait l'objet d'un diagnostic du Conseil de quartier en 2013, il s'agit des personnes âgées immigrées.

Pour rester sur le sujet de l'immigration, des flux plus récents sont également repérés sur ce territoire. Ainsi, en 2010, 2 517 personnes immigrées sont comptabilisées avec une augmentation de 25 % des effectifs sur la période 2006-2010. Cette population est notamment surreprésentée sur le cœur de quartier de la Roseraie, les IRIS Jean-Vilar et Luther-King représentant, à eux seuls, 60 % de la population totale. De nombreuses nationalités sont représentées sur le quartier puisque 1 832 personnes étrangères y sont domiciliées en 2010. Le collège Jean-Vilar reflète particulièrement cette réalité avec plus de 30 nationalités différentes.

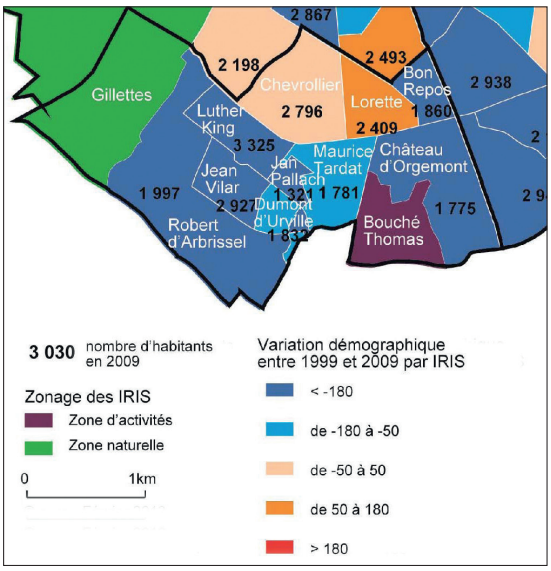

© Aura – Février 2013 – Source : Insee – RP 2009.

La composition des ménages

Les 3 272 familles avec enfants du quartier de la Roseraie, en 2009, représentent 18 % des ménages (Angers : 24 %).

Un élément saillant de ce territoire repose sur la surreprésentation des familles monoparentales. Elles sont 1 334 et représentent 41 % du total des ménages. Ce taux est l'un des plus élevés d'Angers. Le quartier de Belle-Beille est celui qui affiche le pourcentage le plus élevé (43 %) mais avec des effectifs (599 familles) correspondant à moins de la moitié de ceux de la Roseraie.

Par ailleurs, 4 625 personnes vivent seules sur la Roseraie, soit 43 % des ménages. C'est beaucoup moins que sur le territoire d'Angers qui affiche une moyenne de 51 %.

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

En 2013, pour la Petite enfance, la capacité d'accueil s'élève à 583 places avec une forte représentation des assistantes maternelles (395). La Roseraie affiche l'une des plus faibles capacités d'accueil (44,6 %) de la Ville (61,9 %).

Sur ce secteur, il existe 8 groupes scolaires (Charles Bénier, Jean-Jacques Rousseau, Jules Verne, Claude Monet, Marcel Pagnol, Jacques Prévert, Grandes Maulévries). Tous ces établissements sont publics. Plusieurs groupes scolaires privés sont également implantés (Sainte-Bernadette et l'Immaculée Conception).

2 collèges publics sont présents sur ce territoire. Ils affichent un taux de redoublement élevé : 9,8 % au collège Jean-Vilar et 6,2 % au collège Jean Mermoz. Par comparaison, à l'échelle du département, ce pourcentage est de 1,8 %, et à l'échelle de l'académie de 2,1 %. Pour le collège Jean-Vilar, seulement 53,7 % des élèves sont orientés vers une seconde générale à l'issue de la 3e générale en juin 2012 (département : 61,5 % ; académie : 63,4 %). Ce collège fait également apparaître le plus fort taux d'élèves boursiers : 80,8 % en 2011-2012 pour une moyenne à l'échelle du département de 30,9 %. Le collège privé de l'Immaculée Conception vient compléter l'offre du quartier.

En matière de lycée, la Roseraie bénéficie du lycée Simone Veil qui offre un panel de formations spécifiques dans le domaine de la santé et a fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation ces 2 dernières années. Le lycée Chevrollier y est également implanté avec un rayonnement régional : plus de 2 500 élèves, des formations générales et professionnelles, des BTS et des classes préparatoires aux grandes écoles et enfin l'accueil de sportifs avec des filières sport-étude. Ce lycée a également connu une vaste opération de rénovation achevée en 2008. En 2014, un nouvel internat sera livré.

Les accueils de loisirs présents sur ce territoire sont exclusivement publics.

PLAN ÉCONOMIQUE

En 2009, le quartier de la Roseraie compte 3 ouvriers pour 1 cadre en lien avec la présence forte d'habitat social. Il affiche un équilibre entre la population non scolarisée sans diplôme et celle avec au moins un niveau Bac + 2. L'indice de chômage (22,2 % au 1er janvier 2014) est parmi les plus élevés de la ville (16,6 %). 19,1 % des demandeurs d'emploi d'Angers y sont domiciliés à cette date.

S'agissant du public 16-25 ans, le nombre d'accueillis à la Mission locale angevine en 2012 est de 762 avec une évolution entre 2009 et 2012 de 10,4 %. Il s'agit du taux le plus élevé d'Angers.

Les revenus des ménages

23 % de la population du quartier de la Roseraie vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux est l'un des plus élevés d'Angers (18,5 %). En valeur absolue, ils représentent 2 438 ménages au 1er janvier 2012 et sont surreprésentés en cœur de quartier sur les IRIS Jean-Vilar et Luther-King.

Les IRIS Lorette et Bon Repos affichent également des données préoccupantes en termes de précarité. 450 ménages sur les 2 022 présents y vivent sous le seuil de pauvreté, soit un peu plus de 22 %.

Les habitants de la Roseraie fortement touchés par des difficultés sociales représentent une part importante des foyers bénéficiaires du CCAS.

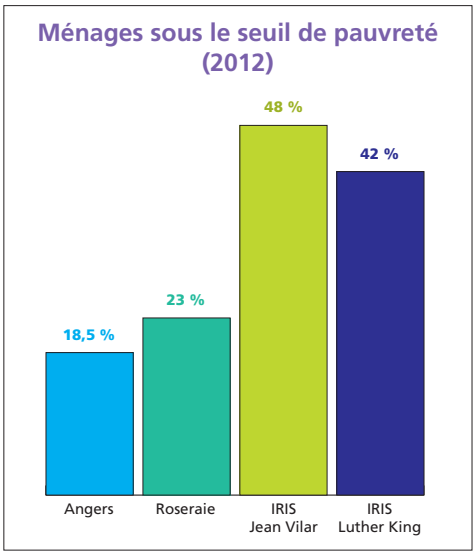

Source : CAF et Aura – 2012.

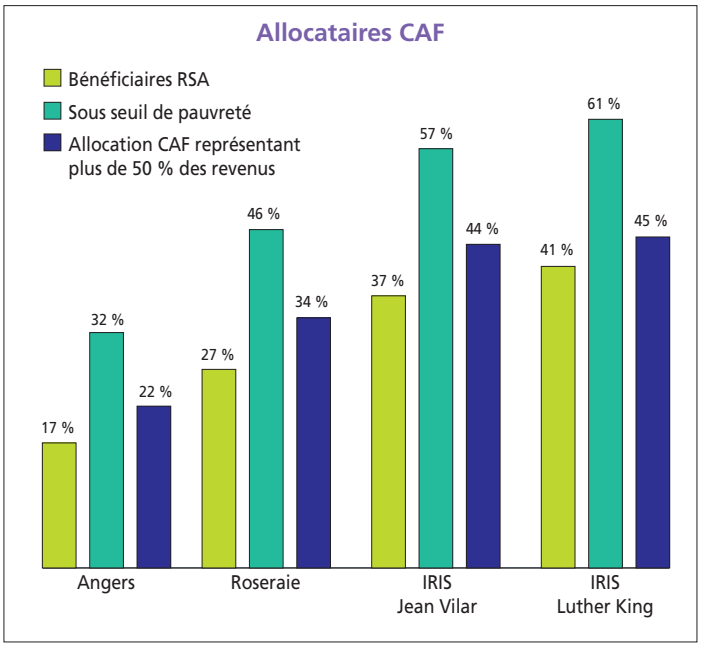

Source : CAF et Aura – 2012.

Les revenus des ménages en €/mois

Si l'on tient compte des revenus des ménages les plus modestes (1er décile = les 10 % les plus pauvres) sur l'ensemble des quartiers, le quartier de Roseraie a des revenus similaires à la moyenne angevine.

Quartier	Centre-ville La Fayette	St-Serge Ney Chaloüère	Doutre St-Jacques Nazareth	Madeleine Justices St-Léonard	Belle-Beille	Hauts-de-St-Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	**Roseraie**	Lac-de-Maine	Angers	ALM
1er décile	614	534	492	667	160	455	188	368	**374**	822	372	559

L'attractivité économique

Les emplois offerts sur ce quartier (8 528 en 2009) sont majoritairement concentrés sur la zone d'activités d'Orgemont. Ils représentent 12,4 % des emplois de la ville. Le taux de création d'établissements est en hausse (103 créations pour 674 établissements en 2008 ; 176 créations pour 770 établissements en 2011).

VIE ASSOCIATIVE

Le quartier bénéficie d'une richesse et d'une diversité associative reconnue. Environ 130 associations sont répertoriées sur l'annuaire des associations site Internet de la ville d'Angers.

De nombreux partenariats et actions collectives sont menés sur ce territoire. À titre d'exemple, il s'agit du quartier sur lequel la Ville d'Angers a mené à titre d'expérimentation, en 2007, l'opération de la Rentrée facile. Elle existe toujours aujourd'hui sous la dénomination « Zoom à la Roseraie ». Elle fédère plus de 70 partenaires de tous horizons (institutionnels, associatifs, participatifs...) et accueille plus de 1 000 personnes depuis plusieurs années.

En lien avec la mise en œuvre de la politique de la Ville sur le cœur de quartier, de nombreuses initiatives sont accompagnées en matière de développement social avec le concours de la Maison de quartier agréée Centre social.

Une association mérite par ailleurs d'être citée compte tenu de sa forte implication en matière d'insertion, mais aussi de tranquillité publique et plus largement de gestion urbaine de proximité. Il s'agit de la Régie de quartier assurant notamment un service de Correspondants de nuit sur le cœur de quartier de la Roseraie et sur le secteur Bon Repos-Lorette dans le cadre d'un marché public passé par la Ville d'Angers. 4 246 logements sociaux sont ainsi couverts (soit 47 % du volume total de l'activité de ce service). 331 demandes d'intervention sur les 607 formulées portaient sur le quartier de la Roseraie. Cette association favorise également l'insertion d'habitants éloignés de l'emploi sur leur propre quartier. Ainsi, l'un des Correspondants de nuit de la Roseraie est originaire de ce quartier et a été recruté dans le cadre d'un Emploi d'avenir.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX DU QUARTIER

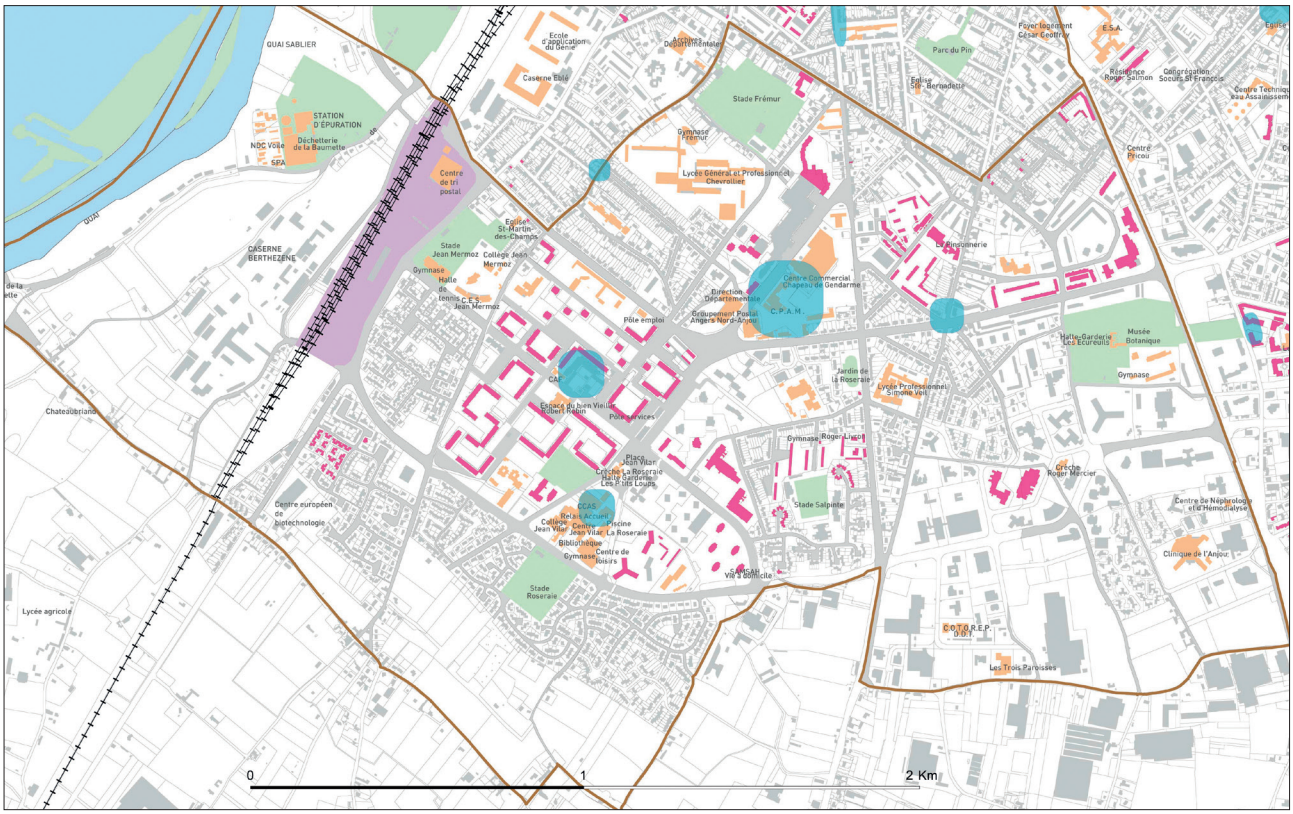

© Aura

HABITAT – LOGEMENT

Le quartier Insee Roseraie Orgemont concentre la part la plus faible des propriétaires (33 % des résidences principales) de tous les quartiers d'Angers. Sur ce territoire également, la part des locataires du privé y est très faible (17 % pour une moyenne sur Angers de 38 %). La dominante de ce territoire repose sur l'habitat social. Ainsi, 5 142 logements HLM y sont implantés, soit 48 % des résidences principales (Angers : 29 %).

Les IRIS Jean-Vilar et Luther-King, déjà cités en termes de données sociodémographiques, affichent une quasi-exclusivité du logement social collectif. Dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine engagée ces dernières années, la volonté d'instaurer de la mixité avait été affichée.

Deux programmes de logements ont ainsi été construits square Winston Churchill et place du Maréchal Juin par la Foncière Logement. Aujourd'hui, deux autres programmes tardent à sortir de terre, l'un place du Maréchal Juin et l'autre rue Bergson, pour achever le processus engagé.

Sur le secteur Bon Repos-Lorette, une forte présence de logements sociaux y est également constatée.

Le taux d'équipement du quartier en commerces et services de proximité est en hausse. Il reste relativement faible comme les autres quartiers inscrits à la politique de la ville sur Angers mais il s'agit toutefois de celui qui est le plus doté dans cette catégorie. Plusieurs polarités commerciales sont présentes : place Jean-Vilar et place Jean-XXIII en cœur de quartier, boulevard Bédier, route de Bouchemaine, et un équipement interquartier place du Chapeau de Gendarme. Un marché en développement depuis l'Opération de rénovation urbaine est également présent le samedi matin place Jean-XXIII. L'Opération de rénovation urbaine a contribué à la requalification de nombreux équipements.

Le quartier de la Roseraie est doté d'un espace vert majeur, le parc de l'Arboretum. Une offre complémentaire d'espaces verts en pied d'immeubles y est également particulièrement présente. L'Opération de rénovation urbaine a permis une requalification de la très grande majorité de ces espaces. Par ailleurs, dans le cadre des résidentialisations, des transferts de propriété de la Ville d'Angers au profit des bailleurs sociaux ont été réalisés. La Ville reste propriétaire de grands espaces plutôt bien dotés en aires de jeux pour enfants (Plaine Gagarine, plaine François Mauriac, plaine Marcel Pagnol...).

GRAND PROJET

Le quartier de la Roseraie a connu une vaste Opération de rénovation urbaine intégrant des actions tant sur les espaces publics que sur les constructions (logements, équipements...). Cette opération est en voie d'achèvement aujourd'hui. L'ensemble du quartier étant urbanisé, seules des opérations ponctuelles de reconquête de terrains mutables pourront être envisagées.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les habitants du quartier de la Roseraie sont largement mobilisés dans des démarches de démocratie participative, soit dans le cadre du Conseil de quartier, soit dans des formes plus nouvelles sur les territoires comme les rencontres d'îlots, les groupes projets Gestion urbaine de proximité.

Différents sujets ont ainsi été abordés entre 2011 et 2013 : les personnes âgées immigrées ; le Code de la rue ; les Points Infos ; les animations Téléthon ; le bien-vivre dans son quartier.

ÉDUCATION • FORMATION • CULTURE • SPORTS

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUT LE QUARTIER	
ÉDUCATION	
• Une bonne répartition des écoles sur le territoire. • Un accompagnement à la scolarité (Programme de réussite éducative, centre Jean-Vilar (CLAS) Aptira, associations (Karaté Timing Évolution), etc.). • Des « équipes éducatives » au sein des établissements scolaires qui entourent les parents (psychologue, enseignants, médecins scolaires, etc.).	• Un taux de monoparentalité important (41 %) (34 % pour la ville d'Angers). • Des taux de redoublement élevés au collège : 6,2 % pour Jean Mermoz et 9,8 % pour Jean-Vilar. Jean-Vilar compte 41 élèves en 3e, Jean Mermoz compte 97 élèves. • Progression de la part des boursiers dans les deux collèges du quartier. Plus fort taux sur Jean-Vilar (effectifs faibles). • La non-maîtrise de la langue française comme frein à l'accompagnement à la scolarité/à la parentalité. • La question de l'orientation à l'issue de la classe de 3e : un moment difficile pour les jeunes. Orientation vers la seconde générale plus élevée à Jean Mermoz. • La présence d'enfants traumatisés par des faits de guerre qui nécessitent un accompagnement particulier. • Part des jeunes parmi les plus faibles : 7 626 moins de 25 ans en 2009, en baisse de – 8 % entre 1999 et 2009.
FOCUS TERRITOIRE CUCS – RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
ÉDUCATION – SCOLARITÉ	
• Une population jeune et dynamique. Les moins de 25 ans représentent 3 299 jeunes soit 40 % de la population *(Insee 2009)*. • Des populations étrangères plus nombreuses. Apport culturel positif. Rajeunissement de la population.	• 8 189 habitants résident sur le cœur de quartier Roseraie 3 IRIS : Luther-King, Jean-Vilar et square Dumont d'Urville, là où les fragilités sociales sont les plus prégnantes. • Le quartier de la Roseraie – Grand périmètre – compte 7 626 personnes de moins de 25 ans en 2009 soit 34,5 % de sa population totale, 40 % sur le cœur de quartier (Angers : 38,3 %). • En 2010, 2 517 personnes immigrées sont comptabilisées sur La Roseraie – grand périmètre – avec une augmentation de 25 % des effectifs sur la période 2006-2010. Cette population est surreprésentée sur le cœur de quartier de la Roseraie, les IRIS Jean-Vilar et Luther-King représentant, à eux seuls, 60 % de la population immigrée totale du quartier. • De nombreuses nationalités sont représentées sur le quartier puisque 1 832 personnes étrangères y sont domiciliées en 2010. Le collège Jean-Vilar reflète particulièrement cette réalité avec plus de 30 nationalités différentes. • Les familles monoparentales sont surreprésentées. Elles sont 1 334 et représentent 41 % du total des ménages sur grand périmètre. **Ce contexte social entraine des difficultés pour les personnes pour éduquer leurs enfants, pouvoir faire face aux problèmes quotidiens, pour se projeter dans un avenir.**
SOCIO-ÉDUCATIF – SOCIO-CULTUREL – SPORTIF	
• Un partenariat positif entre les professionnels du champ socio-éducatifs, socio-culturels et sportifs (CJV, Asea, MLA, Cybercentre, médiateurs sportifs, animateurs enfance, bibliothécaires, chef de projet...). • Des dispositifs d'insertion en faveur des jeunes éloignés de l'emploi et sans formation : Jobs divers, Coup de boost, mini-chantiers jeunes – Ville...	• Faiblesses des propositions socioculturelles et de loisirs pour les enfants d'âge « collège ». • L'occupation des gymnases par les clubs « Ville » – par ailleurs peu ouverts aux besoins des habitants du quartier – limite leur accès pour développer des activités de sports loisirs de proximité. • Difficulté pour les structures (bibliothèque, CJV, piscine...) de répondre à une demande très importante. • Régulièrement une occupation par les enfants des structures socio-éducatives, culturelles, sportives non conforme aux attentes des adultes et desdites structures. • Des missions trop diversifiées et un périmètre d'intervention trop vaste pour les médiateurs sportifs (Pôle = 45 000 habitants). • Une équipe d'éducateurs Asea assez réduite (3 éducateurs pour 8 200 habitants) et centrée sur les 12-18 ans.

AFOR *SUITE*

SCOLARITÉ	
• La culture scientifique est une thématique importante sur le quartier. Le végétal a été choisi comme thème pour le pôle Éducatif Ville en raison de points forts comme l'Arboretum, le parc du Hutreau, le partenariat avec Terre des Sciences sur les classes thématiques, etc. Présence du Cybercentre. • Dispositif PRE mobilisable. • Une expérimentation éventuellement à consolider « Objectif brevet » une aide à la préparation au brevet.	• Une population peu diplômée avec un faible niveau de formation. Beaucoup de parents n'ont pas la capacité d'aider leurs enfants et souhaitent pour leurs enfants un accompagnement à la scolarité. • Les deux collèges publics affichent un taux de redoublement élevé : 9,8 % au collège Jean-Vilar et 6,2 % au collège Jean-Mermoz. Par comparaison, à l'échelle du département, ce pourcentage est de 1,8 % et à l'échelle de l'Académie de 2,1 %. Pour le collège Jean-Vilar, seulement 53,7 % des élèves sont orientés vers une seconde générale à l'issue de la 3e générale en juin 2012 (département : 61,5 % ; Académie : 63,4 %). Ce collège fait également apparaître le plus fort taux d'élèves boursiers : 80,8 % en 2011-2012 pour une moyenne à l'échelle du département de 30,9 %. Le collège privé de l'Immaculée Conception vient compléter l'offre du quartier. • Pour bon nombre de familles la question de l'orientation est un problème : à l'issue de la classe de 3e, mais aussi en cours d'étude (recherche de réorientation) (lycée, 1re année de fac, etc.). • Mixité sociale très faible des collèges Jean-Vilar et Mermoz renforcée par un évitement. Taux de boursiers très élevés *(Aura juin 2013).* • Collège Jean-Vilar : le poste de principal adjoint non remplacé. Ce qui a limité les interrelations avec les professionnels du champ socio-éducatifs, socio-culturels et sportifs. • Groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau : des effectifs d'élèves de plus en plus importants. Une attention particulière doit être portée aux conditions de scolarité. – Jean-Jacques Rousseau élémentaires 2012 : 189 élèves ; 2013 : 227 élèves. – Jean-Jacques Rousseau maternelles : 2012 :150 élèves ; 2013 : 176 élèves. • Faiblesse dans l'accompagnement des personnes étrangères. Problèmes liés à l'interprétariat (lien écoles-familles, démarches administratives, etc.). • Dans certaines écoles (Jacques Prévert, Jean-Jacques Rousseau, Jules Verne...), des enfants issus de pays en guerre avec des troubles psychiatriques. • Des enfants de cours préparatoires ont des capacités langagières moyennes voire faibles qui entravent leur capacité d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. • De nombreux jeunes 16-25 ans et plus sans perspective (pas de qualification, parcours scolaire chaotique...). • Faiblesses des propositions d'accompagnement à la scolarité.

AFOR *SUITE*

FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
ÉDUCATION – SCOLARITÉ	
• Deux directeurs d'école mobilisés et ouverts sur les questions qui concernent le secteur. • l'AFEV (association d'étudiants faisant de l'accompagnement scolaire). • Mobilisation de quelques parents d'élèves. • Permanence d'information et d'échange avec les familles organisée par le CJV à l'école Jacques Prévert maternelle (mardi matin). • Des activités péri-scolaires développées en partenariat avec l'école, la direction Enfance, la bibliothèque, le CJV, etc. • Accueil loisirs maternels le mercredi et vacances scolaires. • Pied de Bât (intervention en milieu ouvert) en direction des enfants – Éducation-Enfance. • Les actions financées par la Ville pour soutenir l'équipe enseignante pour favoriser l'accès des enfants à la culture et la participation des parents. • Un terrain de sport (City foot).	• Pauvreté importante sur Bédier-Beauval-Morellerie. Logements sociaux (ce secteur est éligible à la politique de la ville 2015-2020). • Difficultés accrues pour les personnes de projeter, d'éduquer leurs enfants, de pouvoir faire face aux problèmes quotidiens. *(cf. Diagnostic 2013 – Ville).* • Une paupérisation des jeunes de 18-25 ans qui sont sans ressources (car ne bénéficiant qu'exceptionnellement du RSA). • Nombreuses familles monoparentales. • L'école Jacques-Prévert est un rare lieu de centralité sur le quartier (avec les commerces Lorette). • L'école a vécu une situation de crise particulièrement difficile en 2011-2012, qui s'est traduite par « la fuite » de 33 élèves vers d'autres écoles. • Le bilan auprès des écoles maternelles fait état de retard de développement des enfants, avec un manque de soins, et des retards de langage pour au moins 2/3 des enfants *(Mds – Diag. 2013).* • Des enfants issus de pays en guerre avec des troubles psychiatriques. • Des enfants de cours préparatoires ont des capacités langagières moyennes voire faibles qui entravent leur capacité d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
SOCIO-ÉDUCATIF – SOCIO-CULTUREL – SPORTIF	
	• Pas de professionnels présents quotidiennement sur ce secteur. Les éducateurs de prévention, n'interviennent pas sur ce secteur. • Les médiateurs sportifs (Ville) peuvent intervenir mais très ponctuellement. • Pied de Bât (intervention en milieu ouvert) en direction des enfants trop peu présente. • Le plateau sportif scolaire en cours de repositionnement dans le cadre du projet d'urbanisme n'est pas prévu pour une utilisation hors des créneaux scolaires.
SCOLARITÉ – SOCIO-ÉDUCATIF – SOCIO-CULTUREL – SPORTIF	
	• Une intervention de la Ville pas assez coordonnée.
CENTRES DE LOISIRS – HALTE-GARDERIE – MODES DE GARDE	
• ALSH Jean-Vilar (6-12 ans) ; ALM Jules-Verne (2-5 ans) ; ALM Les Grandes Maulévries (2-5 ans) ; ALSH Le Petit Hutreau (4-7ans) et Le Grand Hutreau (7-14 ans). • Pour l'ALSH Jean-Vilar et Jules-Verne : une majorité d'enfants issus du cœur de quartier. Un accueil indispensable au bon équilibre de la famille car beaucoup de familles ne travaillent pas ou peu et vivent en appartement. • ALSH Jean-Vilar : des conventions avec les clubs de sport et le CJV. • ALM Les Grandes Maulévries : la proximité avec le Chêne Magique pour rediriger les familles et assurer un accueil. • Pour tous : tarification à la demi-journée incluant le repas. Amplitude d'ouverture : 7 h 30-18 h 30, pour répondre à la demande des familles, des animateurs titulaires au moins du BAFA, des temps d'accueils et d'animations avec les familles. • Halte-garderie municipale.	• ALSH Jean-Vilar et ALM Jules-Verne : beaucoup de familles ne travaillent pas ou peu, des difficultés à anticiper l'inscription et la réservation de leurs enfants, des freins financiers, la recherche d'équipement de petite taille et de proximité. • ALSH Le Petit Hutreau et Le Grand Hutreau : refus de certaines familles du quartier de la Roseraie de l'usage du bus de ramassage à des enfants de moins de 6 ans ; une préférence pour les centres de loisirs au cœur du quartier. À partir de 7 ans, diminution des effectifs : les enfants restent seuls à la maison ou pratiquent une activité. • Pour tous : pas de temps d'évaluation formalisé avec les parents, arrêt des conseils d'usagers faute de mobilisation des familles. • Capacité d'accueil pour les moins de 3 ans : 188 places en structure et 395 chez des assistantes maternelles ; taux de couverture inférieur à celui de la Ville ; part femmes actives moins élevée que dans le reste de la ville.
ORIENTATION – DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
• CEFR (Comité d'entraide aux Français rapatriés) : accompagnement à la recherche de formation. • MLA (Mission locale angevine) : orientation, conseil et accompagnement des jeunes 16-25 ans. • Régie de quartier : propositions d'emploi qui participent à la vie de quartier.	

AFOR *SUITE*

CULTURE	
Trois institutions socio-culturelles en un même lieu et qui travaillent de concert. • **Le centre socio-culturel Jean-Vilar** Animation de la vie de quartier et soutien à la vie associative (FPH, relais information, prêt de salles, café des bénévoles, etc.) ; accompagnement à la parentalité et à la scolarité ; orientation et accompagnement des initiatives des jeunes (16-25 ans) ; médiation culturelle et sur les bases de la charte Culture et solidarité et l'Agenda 21 de la culture ; soutien aux pratiques amateurs et à l'expression créatrice des habitants ; favorisation de la reconnaissance interculturelle et lutte contre les discriminations ; soutien à la participation des habitants (diverses commissions). • **La bibliothèque municipale** De nombreuses activités (café-ciné, prix Goncourt des lycéens, heure du conte, ateliers d'initiation, projections-vidéo, bibliothèque à domicile. *(Diag. Aura, avril-mai 2014 : 3 206 habitants du quartier inscrits dans les bibliothèques, fin 2011//Angers : 18 928 abonnés).* • **La Ludothèque angevine** Ouverte à tous et gratuite jusqu'à 18 ans. Un espace de jeu et d'emprunts, un lieu ressources pour les professionnels, un espace intergénérationnel, un espace parent-enfant, une participation à des temps forts hors les murs. • **Le Service éducatif ville d'art et d'histoire (SEVAH)** Des ateliers de pratique et découverte, des classes patrimoine, les vacances 6-12 ans.	
CULTURE – SPORTS – LOISIRS	
• Des équipements nombreux et de bonne qualité, notamment grâce à l'Opération de rénovation urbaine : rénovation du centre Jean-Vilar, de la salle omnisports Jean-Vilar et de la piscine. • Des espaces verts publics : 29,5 ha soit 8 % du total de la ville, notamment le parc de l'Arboretum. • Un tissu associatif dense (environ 130 associations répertoriées sur l'annuaire des associations – Site Internet Ville d'Angers). • Des démarches adaptées aux jeunes éloignés de l'offre de loisirs traditionnels avec l'espace jeunesse du centre Jean-Vilar : animations sportives, sorties et séjours ateliers socio-culturels.	• Précarité d'une partie de la population. Un indice de chômage parmi les plus élevés (19,1 % des demandeurs d'emploi d'Angers, au 1er janvier 2014). La Roseraie : 4e taux le plus élevé pour les ménages sous le seuil de pauvreté = 23 % pour la Roseraie//18,5 % pour Angers. *(CAF 31.12.12)* : autant d'indices qui peuvent être un frein aux loisirs culturels et sportifs. • Des publics éloignés de l'offre culturelle et sportive par manque de connaissance, par isolement ou éloignement géographique du pôle Jean-Vilar. Le centre Jean-Vilar, parfois « pris d'assaut » par un public averti. • Une volonté des habitants de sortir du quartier à l'occasion de sorties culturelles. La charte Culture et solidarité ne permettant que des sorties sur la ville d'Angers. Ces temps forts sont souvent l'occasion de créer du lien et favoriser l'engagement bénévole.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
FOCUS TERRITOIRE BON REPOS – LORETTE	FOCUS CŒUR DE QUARTIER
• L'inscription éventuelle du secteur dans la politique de la ville qui permettra de mobiliser plus fortement les institutions et autres acteurs.	• Luther-King et Jean-Vilar : 2 IRIS qui concentrent difficultés sociales et demandes d'intervention *(Données CAF au 01/01/2012. Ces 2 IRIS concentrent à eux seuls 47,41 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté à la Roseraie).*

ENJEUX

TOUT LE QUARTIER

- Renforcer l'accompagnement des jeunes au collège et à la sortie de la classe de 3e.
- Faire face aux difficultés scolaires, accompagner et soutenir la fonction parentale, renforcer le lien parents-enfants.
- Renforcer le partenariat entre les équipes éducatives du territoire, l'équipe du centre Jean-Vilar et les associations qui accompagnent à la scolarité.
- Être attentif à des publics en fragilité psychologique et sociale et pour qui la maîtrise de la langue française n'est pas acquise.
- Favoriser l'autonomie des jeunes et développer leur implication dans la vie du quartier, les accompagner dans leurs projets personnels.
- Soutenir les pratiques amateurs et la culture pour tous (tarification solidaire, offre adaptée, moyens matériels).
- Considérer la diversité culturelle comme une richesse commune et veiller à l'expression culturelle de chacun (Agenda 21 de la culture).
- Réaffirmer la nécessité de réaliser régulièrement des actions de proximité « hors les murs » auprès des publics les plus éloignés de l'offre traditionnelle.
- Veiller à l'égalité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur l'ensemble du territoire et s'adapter à tous les publics.
- Conforter une dynamique sportive et de médiation sur le territoire en prenant appui sur les équipements et le tissu associatif.
- Déployer la culture scientifique sur le territoire comme nouveau levier pédagogique.
- Favoriser la mixité des publics notamment filles-garçons dans les activités de sports et loisirs et lutter contre les discriminations.

FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER

SCOLARITÉ

- Développer le dispositif « facilitateur du langage » pour les enfants de cours préparatoires qui ont des capacités langagières moyennes voire faibles.
- Stopper l'évitement des 2 collèges publics en y développant des disciplines valorisantes (ex. : classes Cham musique, sports ; sciences...).
- Développer un véritable service gratuit d'accompagnement à la scolarité pour aider les enfants et soutenir les parents et organiser une véritable articulation avec les équipes enseignantes.
- Développer des projets permettant de lutter contre les difficultés éducatives, l'échec scolaire et les difficultés d'orientation scolaires des enfants en articulation et en partenariat avec l'Éducation nationale et les autres acteurs (MDS, Asea, CJV etc.) et les parents.
- Renforcer les sollicitations des acteurs éducatifs envers le dispositif PRE (améliorer l'articulation entre les acteurs éducatifs).

SOCIO-ÉDUCATIF – SOCIO-CULTUREL – SPORTIF

- Renforcer les actions qui favorisent l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports des diverses populations du cœur de quartier.
- Éviter l'enkystement de jeunes dans des conduites déviantes et le durcissement des positions en premier lieu vis-à-vis d'eux-mêmes (mise en danger *via* délinquance, toxicomanie, etc.) et vis-à-vis des autres. Renforcer l'accompagnement, le soutien, l'autonomie de ces jeunes et lutter contre l'économie parallèle (Police et Justice).
- Développer les propositions (loisirs, sports, culture) en direction des enfants d'âges collège.
- Renforcer les initiatives collectives favorisant la reconnaissance sociale des jeunes, leur insertion sociale et professionnelle et leurs accès aux droits (renforcer les dispositifs « levier », ex. : Jobs divers, Coup de boost, mini chantier jeunes…).
- Renforcer les initiatives collectives favorisant l'expression des femmes et leurs accès aux droits.
- Renforcer l'accueil des primo-arrivants.
- Valoriser l'apport culturel des diverses populations du quartier et l'intégrer dans les programmes des équipements socio-culturels et culturels.
- Organiser un travail concerté avec les directions municipales pour renforcer une intervention coordonnée de la Ville (en premier lieu : Éducation-Enfance, Sports, Culture... Définitions d'objectifs et d'actions prioritaires, moyens pour les atteindre et les développer).

FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE

SCOLARITÉ

- Retrouver la confiance des parents et des enseignants, en articulant les moyens pour soutenir les enseignants et conforter la fonction parentale (suite à la période de crise 2011-2012).
- Accompagner, faciliter les projets des enseignants pour soutenir la réussite éducative.
- Développer le dispositif « facilitateur du langage » pour les enfants de cours préparatoires qui ont des capacités langagières moyennes voire faibles.
- Développer un véritable service gratuit d'accompagnement à la scolarité pour aider les enfants et soutenir les parents, et organiser une véritable articulation avec les équipes enseignantes.
- Développer des projets permettant de lutter contre les difficultés éducatives, l'échec scolaire et les difficultés d'orientation scolaire des enfants en articulation et en partenariat avec l'Éducation nationale et les autres acteurs (MDS, Asea, CJV, etc.) et les parents.

SOCIO-ÉDUCATIF – SOCIO-CULTUREL – SPORTIF

- Cf. ci-dessous : Axe 4 > Développement social.
- Ré-étudier la possibilité d'utiliser le plateau sportif scolaire en dehors des créneaux scolaires (accès à l'animation Pied de Bât, animations sportives (médiateurs sportifs, CJV, autres), voire accès libre pour les enfants et les jeunes.
- Renforcer l'accueil des primo-arrivants.
- Valoriser l'apport culturel des diverses populations du quartier et l'intégrer dans les programmes des équipements socio-culturels et culturels.
- Organiser un travail concerté avec les directions municipales pour renforcer une intervention coordonnée de la Ville (en premier lieu : Éducation-Enfance, Sports, Culture...).

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

PETITE-ENFANCE

- Développer la mixité sociale en s'appuyant sur les structures collectives d'accueil Petite-enfance.

ENFANCE – JEUNESSE

- Développer le « aller-vers » les publics jeunes sur l'espace public. Travailler de façon décloisonnée quant au développement d'animations hors les murs pour les enfants.
- Une occupation de l'espace public par les jeunes (notamment à Jean-Vilar) qui peut conduire à des dégradations : un enjeu à travailler collectivement (la Ville d'Angers et l'ensemble des acteurs de la jeunesse) avec une palette de réponses adaptées et à coordonner (prévention-répression, animation et activités adaptées, emploi, etc.).
- Le rôle de l'AJR (Association des jeunes de la Roseraie) est questionné.
  Quel lien avec la Maison de quartier, avec d'autres associations (ex. : Cosmopolitan, Association pour le dynamisme de la Morellerie...) ?

ÉDUCATION – FORMATION

- Consolider le Programme de réussite éducative déjà existant sur la Roseraie pour éviter les discontinuités dans le recours au dispositif et faciliter son identification par les partenaires.
- S'interroger quant au déplacement (non confirmé à ce jour) du Service Ville d'Art et d'Histoire (SEVAH). Le déplacement, s'il est confirmé, ne devra pas empêcher le SEVAH de poursuivre son intervention sur le quartier.

CULTURE – SPORTS

- Une absence d'identification de clubs résidents (ABC, Angers Gymnastique) comme clubs de quartier (des clubs qui sont pourtant porteurs d'une offre.
- Encourager, faciliter le développement des pratiques sportives libres, hors club et créneaux horaires de loisirs complémentaires à une offre de plus haut niveau).
- S'interroger quant au devenir du stade de Salpinte, en lien avec l'association L'Intrépide d'Angers.
- S'interroger quant à la question des moyens humains à la bibliothèque et au centre Jean-Vilar (enjeu de prévention, d'accompagnement et de travail sur le terrain des équipes et des publics).
- S'interroger quant au rôle et au fonctionnement de l'association Football Club Jean-Vilar La Roseraie : beaucoup d'enfants mobilisés mais des conditions d'accueil peu satisfaisantes.
- Favoriser le lien social et l'épanouissement des personnes par le développement des politiques culturelles et artistiques au sein du quartier : il est proposé le développement d'actions itinérantes, hors les murs, en s'appuyant sur les structures et acteurs existants.

DÉCLOISONNEMENT – TRANSVERSALITÉ

- Avoir une réflexion plus globale et intégrée pour 3 écoles avec des problématiques différentes, Jean-Jacques Rousseau, Jacques Prévert et Claude Monet, en travaillant de façon décloisonnée avec les services de l'urbanisme de la DATJ et de la DEE.
  Exemple : aujourd'hui l'impact des aménagements et de la requalification de l'habitat sur les effectifs scolaires est peu anticipé.
- Un décloisonnement également dans les pratiques et les relations entre acteurs sociaux : les publics des associations d'aide alimentaire sont très éloignés des structures éducatives.
- Développer les synergies et la transversalité de projet entre politiques culturelles, sportives, éducatives, de jeunesse. Afin d'illustrer ce propos, il est proposé d'éviter le vocable « accès à la culture », trop schématique et relevant d'une vision par trop sectorielle des politiques publiques, sans décrire qui plus est la nécessité « d'aller-vers » les différents publics.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Renforcer la lutte contre l'échec scolaire des enfants et des jeunes du quartier en soutenant la fonction parentale, en renforçant les partenariats entre les équipes éducatives, en accompagnant les jeunes dans leurs projets notamment d'orientation professionnelle et de vie de quartier… avec une attention particulière pour les élèves des établissements scolaires les plus fragiles du territoire (groupes scolaires Jean-Jacques Rousseau, Claude Monet et Jacques Prévert pour les maternelles et élémentaires, collèges Jean-Vilar et Jean Mermoz).
- **ENJEU 2 :** Lutter contre la stigmatisation des 2 collèges publics de la Roseraie en favorisant la mixité sociale et renforçant leur attractivité (exemple : développement de filières d'excellence…).
- **ENJEU 3 :** Donner au sport, à la culture et aux loisirs, une dimension sociale de quartier avec la promotion d'activités et d'animations, en permettant, d'une part, aux associations et aux clubs de renforcer leur ouverture sur le quartier et leur intégration dans la vie du quartier, d'autre part, aux familles d'y participer avec la prise en compte des capacités financières de celles les plus exposées à la précarité sociale (sur le cœur de quartier et le secteur Bédier Beauval Morellerie).
- **ENJEU 4 :** Occuper l'espace public avec le développement d'activités et d'animations hors des murs en soutenant les initiatives des acteurs associatifs locaux et en veillant à l'accompagnement des publics spécifiques (exemples : jeunes d'âge « collège », jeunes adultes éloignés de l'emploi, habitants aux conduites addictives...) par des professionnels formés et compétents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • COMMERCE • EMPLOI • INSERTION

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUT LE QUARTIER	
• Une zone d'activités située sur Orgemont offrant 13 % des emplois d'Angers avec le développement d'activités notamment tertiaires (30 000 m²). • La Maison de la création et de la transmission d'entreprises implantée dans la zone d'activités d'Orgemont. • 1 pôle Santé avec une maternité, des services d'urgence, des services de radiologie... • 1 pôle commercial interquartier : l'esplanade place du Chapeau-de-Gendarme. • Des commerces de proximité : Jean-Vilar, Jean-XXIII, Lorette. • Un pôle commercial sur un lieu de flux de passages important (Halles de la Roseraie). • Une commission Emploi-Insertion permettant l'échange entre les acteurs de quartier et le développement de partenariats. • La présence d'une antenne de la MLA en cœur de quartier favorisant la proximité d'une offre de services pour les publics les plus concernés.	• Précarité d'une partie de la population. Un indice de chômage parmi les plus élevés (19,1 % des demandeurs d'emploi d'Angers au 1er janvier 2014). • L'absence d'équipements à rayonnement métropolitain sur le quartier susceptible de renforcer l'attractivité du quartier.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• Présence d'association d'insertion : Régie, Passerelle, CLCV. • Le Café-démarche : accueil des personnes éloignées des structures en recherche d'emplois, de formation, d'aides aux démarches. Action expérimentale en cours en partenariat avec les professionnels du quartier : (CJV, Pôle emploi, CEFR, MDS, CIJ, MLA, Cybercentre...). • Présence d'entreprises dans la zone d'activités Orgemont et de structures liées à l'emploi ou à la formation : Pôle emploi, MCTE, CCI, etc.	• La présence d'entreprises dans la zone d'activités Orgemont ne profite pas aux habitants du quartier. • Places de crèches très limitées : ce qui complique, la recherche de travail, l'engagement dans une formation... notamment pour les femmes monoparentales mais plus généralement pour toutes les familles. • La Roseraie affiche l'une des plus faibles capacités d'accueil (44,6 %) de la ville (61,9 %). En 2013, pour la Petite enfance, la capacité d'accueil s'élève à 583 places avec une forte représentation des assistantes maternelles (395).
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES	
• Un partenariat positif entre les professionnels du champ socio-éducatifs socio-culturels et sportifs (CJV, Asea, MLA, Cybercentre, médiateurs sportifs, MDS, Pôle emploi, CEFR, CJJ, Cybercentre, DEFI, chef de projet...). • Des espaces de coopération : commission Insertion Coup de boost, commission jeunesse, Café démarches, etc. • Des dispositifs « leviers » pour favoriser l'utilité sociale des jeunes : Jobs divers, Coup de boost, Angers proximité, mini chantiers jeunes – Ville. Les clauses d'insertion. 20 h chrono, etc. • 762 jeunes suivis par la MLA en 2012.	• De nombreux jeunes peu ou pas formés, au parcours scolaire chaotique.
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
	• La présence d'entreprises dans la zone d'activités Orgemont ne profite pas aux habitants des logements sociaux (idem La Roseraie). • Places de crèches très limitées : ce qui complique, la recherche de travail, l'engagement dans une formation... notamment pour les femmes monoparentales mais plus généralement pour toutes les familles. • Peu de présence sociale (associative ou institutionnelle) qui dynamise l'intégration des personnes dans des réseaux qui facilitent la recherche de solutions de formation et/ou d'emploi.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Le développement d'une zone d'activités artisanales sur le site de l'ex-école Claude Bernard à l'angle des boulevard d'Arbrissel et rue du Maréchal Juin. • Des terrains mutables aux abords de la voie SNCF (site Gaubourgs) susceptibles de permettre le développement des activités de logistique sur le site déjà occupé par le Centre de tri postal.	
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• L'ex-restaurant du RJT : un nouveau projet de restauration à travailler avec une dimension d'emploi, d'insertion et de formation aux métiers de la restauration ?	

ENJEUX

TOUT LE QUARTIER
• Favoriser l'accès à l'emploi des habitants et notamment ceux qui en sont les plus éloignés. • Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par des stages en entreprise, des chantiers d'insertion... permettant d'affiner les projets d'orientation. • Favoriser l'orientation des jeunes par la découverte de la diversité des métiers présents sur la zone d'activités d'Orgemont. • Créer des liens entre les emplois présents sur la zone d'activités d'Orgemont et les demandeurs d'emploi résidant sur la Roseraie.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER
• Favoriser le développement d'un nouveau projet de restauration pour remplacer le restaurant du RJT, aujourd'hui fermé, avec une dimension d'emploi d'insertion et de formation aux métiers de la restauration. • Favoriser le soutien des créateurs d'entreprises sur les 2 ou 3 premières années qui sont les plus difficiles à passer.
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES
• Éviter l'enkystement de jeunes dans des conduites déviantes et le durcissement des positions en premier lieu vis-à-vis d'eux-mêmes (mise en danger *via* délinquance, toxicomanie, etc.) et vis-à-vis des autres. • Maintenir, renforcer les dispositifs « leviers » pour favoriser l'utilité sociale des jeunes : Jobs divers, Coup de boost, Angers proximité, mini-chantiers jeunes – Ville, etc. • Développer un chantier d'insertion permanent pour un petit effectif de jeunes (x 8) permettant de travailler sur leur insertion globale (santé, formation, mobilité, etc.) et de les inscrire dans un processus *(CF. le bilan très positif du chantier d'avenir Haut-Saint-Aubin).*

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE COMMERCIALE
• Créer un parcours de qualité Loire à Vélo entre le centre-ville et le site des Ardoisières, en optimisant un itinéraire alternatif à la rue Saint-Léonard.
INSERTION
• Réussir à mobiliser un public prioritaire en matière d'insertion à l'échelle micro-locale vers des actions ou opportunités hors du quartier.
FORMATION
• Faire le lien avec le centre des formations CCI Orgemont pour développer l'entrée en formation et la découverte des métiers (envisager un Centre des métiers ?). • Développement d'un pôle d'information-formation aux métiers en lien avec le tourisme.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Renforcer la mobilisation des ressources locales au service de l'insertion professionnelle des personnes les plus fragilisées (exemples : jeunes, femmes, primo-arrivants...).
- **ENJEU 2 :** Réduire les freins auxquels sont confrontés les habitants pour accéder à l'emploi (exemple : manque de formation, problèmes de mobilité, de garde d'enfants, linguistique…).
- **ENJEU 3 :** Rapprocher l'offre de formations et d'emplois présente sur la zone d'activités d'Orgemont et la zone horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire des jeunes en construction de leur projet professionnel (élargissement des possibles pour l'orientation professionnelle) et des demandeurs d'emploi de la Roseraie.
- **ENJEU 4 :** Renforcer l'attractivité économique et commerciale du territoire (exemples : rénovation du centre commercial l'esplanade place du Chapeau de Gendarme ; implantation d'une cité artisanale…).

HABITAT • MIXITÉ SOCIALE • POLITIQUE DE PEUPLEMENT

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUT LE QUARTIER	
CADRE NATUREL ET PAYSAGER	
• Quartier avec de vastes espaces paysagers répartis en pied d'immeubles. • Des alignements structurants sur une partie des boulevards sud et une partie de l'axe De-Lattre-de-Tassigny. • Des jardins familiaux présents en bordure du quartier (Aupannes, Orgemont). • Des espaces verts avec des emprises importantes et aménagées avec des aires de jeux (Marcel Pagnol, Gagarine, François Mauriac). • L'Arboretum, espace vert à rayonnement plus large que le seul quartier de la Roseraie avec un potentiel écologique très fort en termes de biodiversité.	
CADRE BÂTI	
• Une vaste Opération de rénovation urbaine en voie d'achèvement avec : la réhabilitation des logements d'habitat social ; la requalification des équipements publics.	• De grands périmètres avec l'exclusivité d'un même statut de logements (exemple : secteur d'Arbrissel, pavillons, habitat privé ; cœur de quartier, logements collectifs, habitat social...). • Des entrées de ville peu qualitatives (avenue Maurice Tardat, secteur des Gaubourgs, avenue De-Lattre-de-Tassigny).
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• Une Opération de rénovation urbaine qui a permis : – la réhabilitation de 3 870 logements ; – une amélioration de l'offre d'équipements publics et de commerces ; – l'arrivée du tramway ; – des services et des commerces requalifiés ; – le tramway (lien renforcé avec « la ville ») ; – les équipements Jean-Vilar socio-culturels et sportifs rénovés.	• L'objectif de mixité ne semble pas atteint : la ségrégation sociale se renforce dans les collèges et les écoles du quartier. • Absence de lieu festif et/ou de rencontres pour les habitants de cœur de quartier (anniversaires, réunions familiales, mariages, décès, etc.). La salle du Hutreau ne répond pas aux attentes des habitants (coûts de location trop élevés, délais de réservation trop longs...). • Absence de lieu pour développer des activités collectives de cuisine (cuisine du CJV pas adaptée).
MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS	
• Un quartier desservi par le tramway, mode de déplacement innovant (ligne A) et par diverses lignes de bus : 1 ligne circulaire (5) complète la structure radiale ; 2 lignes citadines (10, 11). • L'aménagement d'un parking-relais au terminus du tramway sur le boulevard d'Arbrissel facteur de mixité des flux sur le quartier et dans le tramway. • La réorganisation de la voirie et la redéfinition du plan de circulation avec l'arrivée du tramway. Un quartier dont les espaces communs ont largement été requalifiés dans le cadre du Programme de rénovation urbaine en prenant en compte les problématiques des personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, de nombreuses personnes circulant avec un déambulateur sont présentes sur les places et espaces collectifs.	• Les boulevards Sud où se superposent plusieurs fonctions : transit interurbain, échanges d'agglomération, échanges interquartier ; les boulevards Sud classés en routes à grande circulation et voies bruyantes. • Le stationnement sur des espaces dédiés aux piétons. • L'absence de locaux dédiés ou équipés d'aménagements spécifiques pour les déambulateurs en rez-de-chaussée des logements collectifs du parc social.

AFOR *SUITE*

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	
• La zone d'activité d'Orgemont (8 528 emplois en 2009), soit 12,4 % des emplois de la ville ; zone d'activités comportant des activités industrielles (Valéo) et tertiaires (Courrier de l'Ouest, Axa, Strego...). • Le développement d'un pôle tertiaire avec 30 000 m². • Le taux de création d'établissements est en hausse (103 créations pour 674 établissements en 2008 ; 176 créations pour 770 établissements en 2011). • Des équipements commerciaux : – un équipement interquartier centre commercial de l'esplanade, place du Chapeau-de-Gendarme, raccordé à la station de tramway Bamako ; – des centres commerciaux de proximité, requalifiés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine et desservis par des stations de tramway : Jean-XXIII et Jean-Vilar ; – un centre commercial de proximité dans le secteur Bon-Repos – Lorette ; – un centre commercial pour les flux de passage : Halles de la Roseraie route de Bouchemaine.	• Fermeture du restaurant de la résidence Mistral, restaurant générateur de flux de publics et de mixité sociale sur le cœur de quartier et permettant aux salariés de la zone d'activités d'Orgemont de trouver une offre de restauration à proximité de leur travail. • Le climat d'insécurité sur le secteur Jean-Vilar en lien avec des regroupements sur l'espace public et une croissance des faits (intrusion dans des locaux, vandalisme, agressions verbales et physiques...).
FONCTIONS MÉTROPOLITAINES	
• Des sites avec des fonctions administratives de grands sièges d'entreprises (CCI, Axa...). • Pôle Clinique de l'Anjou.	• L'absence de grands équipements culturels et sportifs avec un rayonnement large.
TOURISME	
• Parc de l'Arboretum.	
ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE	
• De nombreux équipements obsolètes restructurés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine permettant de mieux répondre aux besoins des habitants et susceptibles de renforcer l'attractivité du quartier. • Des logements du parc social réhabilités favorisant l'accueil de nouveaux habitants.	
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
• Réhabilitation et recomposition de l'offre locative sont en cours chez les trois bailleurs. • Construction de logements privés sur une partie de l'emprise de l'école pour favoriser la mixité des statuts de logements et des ménages.	• Le patrimoine (logements sociaux) date des années 1960, hors la Morellerie qui est des années 1980. • Un urbanisme très dense et de grands ensembles d'habitat social (Angers Loire Habitat (400 logements), Val de Loire (364 logements), Toit Angevin (256 logements). • La population du parc social y est particulièrement dense sur un espace restreint. • Peu d'espaces publics adaptés permettant la rencontre des gens. • Renouvellement important de la population, sur le parc social avec une population ancienne sur le secteur, plus âgée, vivant seule ou en couple, et une population familiale précarisée avec un fort taux de monoparentalité, dont une partie de primo-arrivant. Les familles nombreuses y sont aussi importantes, avec plus d'un tiers de la population qui a moins de 18 ans sur le secteur Bédier, Bruxelles, Beauval. • Concentration de personnes en difficulté sur le secteur. Présence également de 11 logements en locatif intermédiaire avec France terre d'asile, l'espace accueil demandeur d'asile, l'ASEA, Saint-Vincent-de-Paul ou les CAT. • Opération Orgemont-Axilette – 70 logements sociaux et 9 PLAI, Val de Loire (à la place des logements de fonction de l'école, avec extension terrain) livraison dans 2 ans.

AFOR *SUITE*

OPPORTUNITÉS	RISQUES
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	
• La perspective de construction d'une cité artisanale à l'angle du boulevard d'Arbrissel et de la rue du Maréchal juin. • Des emprises disponibles sur le secteur des Gaubourgs, le long de la voie SNCF, susceptibles de muter à l'avenir.	
CADRE BÂTI	
	• Une mixité des formes et des statuts qui peine en fin d'Opération de rénovation urbaine dans sa réalisation (îlot Bergson, place du Maréchal Juin).
ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE	
	• Climat d'insécurité sur le secteur Jean-Vilar.

ENJEUX

TOUT LE QUARTIER
CADRE NATUREL ET PAYSAGER
• Favoriser l'appropriation par les habitants des espaces verts présents sur le territoire, notamment des adultes pour permettre la régulation des usages des différents publics. • Préserver le niveau de qualité des espaces communs aménagés et/ou réhabilités dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine.
CADRE BÂTI
• Préserver le niveau de qualité des logements et équipements requalifiés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine. • Favoriser la mixité des formes urbaines et des statuts dans le cadre d'opérations d'urbanisme ponctuelles. • Requalifier les entrées de ville pour renforcer l'attractivité des territoires. • Achever le programme de constructions prévu dans le cadre du projet de réaménagement urbain.
MOBILITÉ – DÉPLACEMENTS
• Favoriser l'appropriation par les habitants des espaces publics livrés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine. • Poursuivre les réflexions en termes de circulation des personnes à mobilité réduite et proposer des aménagements dédiés à de nouveaux usages. • Dévier les flux de circulation de transit en périphérie du quartier pour améliorer le cadre de vie.
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
• Favoriser les liens entre les emplois offerts sur la zone d'activité d'Orgemont et les demandeurs d'emploi domiciliés sur le quartier. • Renforcer la sécurité des usagers sur le secteur Jean-Vilar pour assurer la pérennité des équipements requalifiés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine.
ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE
• Préserver l'attractivité résidentielle du quartier suite à la livraison des logements et équipements requalifiés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER
• Développer des dispositifs d'accompagnement par l'intermédiaire de moyens humains renforcés pour promouvoir des parcours positifs. *Cf. Axe 1, Axe 4.*
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE
• Adapter l'urbanisme aux enjeux sociaux : – aménager l'espace public pour favoriser la création de lieux de rencontres (places publiques, jardins publics, etc.). – salle Graffiti : ré-étudier la politique d'attribution de la salle afin de permettre le développement d'activité en direction des habitants du secteur. – préciser la politique d'attribution du parc social pour éviter les concentrations de populations précarisées.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

POLITIQUE DE PEUPLEMENT
• Développer l'observation du peuplement à l'échelle de l'immeuble.
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.
• Penser les perspectives de développement du quartier à l'échelle d'un grand secteur sud, en lien avec Trélazé, les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire : une étude transversale habitat – déplacements – développement économique, à conduire sur ce secteur Sud, en lien avec les « grands comptes » présents sur le territoire. • Croiser les approches (peuplement, mobilité, etc.) sur le secteur de la Morellerie, perçu comme enclavé aujourd'hui. • Mener des expérimentations (implication de : la politique d'habitat, l'action sociale) afin de répondre au vieillissement de la population en développant des actions de solidarité intergénérationnelle.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Développer l'observation du peuplement d'un quartier en croisant des entrées micros (cage d'escalier, immeuble, îlot) et macro (grand secteur Sud avec les communes périphériques).
- **ENJEU 2 :** Favoriser la préservation de l'habitat de la zone pavillonnaire vieillissante au sud-ouest du quartier avec des travaux de réhabilitation notamment au niveau thermique pour lutter contre la précarité énergétique.
- **ENJEU 3 :** Adapter les formes d'habitat et leurs abords pour prendre en compte les évolutions de la société et de ses besoins (exemples : familles divorcées, recomposées, monoparentales, personnes seules, personnes âgées…) notamment dans le cadre de l'achèvement de l'Opération de rénovation urbaine.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES • ACTION SOCIALE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUT LE QUARTIER	
• Une Maison de quartier agréée Centre social (en attente de la restitution des éléments de diagnostic collectés par cette structure). • Le Pôle territorial mobilisé aux côtés du Centre social pour faciliter les relations habitants-institutions. • Des réseaux de partenaires : – les commissions du Centre social ; – la commission Emploi-Insertion ; – le groupe territorial Tranquillité publique ; – le groupe projet Gestion urbaine de proximité... • Des dispositifs Politique de la ville pour soutenir les initiatives d'habitants et de porteurs de projet. • Des habitants qui se sentent bien dans leur quartier (77 %), bien dans leur logement (65 %), qui bénéficient de réseaux amicaux (100 %), qui vont régulièrement au centre Jean-Vilar (54 %), qui fréquentent un médecin généraliste et une pharmacie du quartier (81 %), dont le recours aux soins dentaires est relatif (73 % disent ne pas consulter de dentiste du quartier ou d'ailleurs), qui connaissent la CPAM de la Roseraie (85 %), qui connaissent peu la permanence d'aides aux démarches du quartier, les séances de vaccination, le thé des âges, qui fréquentent le petit déjeuner du collectif Santé à 100 % pour la convivialité et qui y viennent systématiquement pour 69 % des personnes présentes le 5 juin 2014 (enquête menée auprès des 26 habitants présents).	• Un quartier avec une concentration importante de logements sociaux dans lesquels les populations les plus fragiles s'y regroupent. • Un quartier avec des taux élevés d'immigrés et d'étrangers avec des conséquences sur les modes de vie (éducation des enfants, comportements sur l'espace public...). • Le cœur de quartier et le secteur Bon Repos-Lorette avec des indicateurs de précarité préoccupants. • Un public immigré vieillissant « invisible » surreprésenté sur le cœur de quartier, avec des fragilités spécifiques identifiées au niveau national et confirmées localement dans le cadre du diagnostic mené par le Conseil de quartier en 2013 : – des revenus modestes notamment liés à des carrières morcelées ; – un vieillissement précoce en lien avec la pénibilité des métiers exercés ; – une réduction des réseaux familiaux compte tenu de l'évolution de la société et des départs des enfants vers d'autres territoires ; – des logements en habitat social ; – l'absence de maîtrise de la langue française avec des impacts directs sur leur accès aux droits ; – des fragilités psychiques...
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• Présence d'équipements sociaux et de structures liées à l'emploi et à la formation *(cf. Axe 2).* Présence de la Maison de la justice et du droit.	• Les indicateurs sociaux Roseraie utilisés pour lire le territoire concernent un large périmètre intégrant Chevrollier, Orgemont, etc. Cela « euphémise » la « réalité sociale » vécue par les habitants du cœur de quartier).
PARTICIPATION DES HABITANTS	
• Une dynamique partenariale positive (bénévoles associatifs, professionnels du social, enseignants…) renforcée dans le cadre de la politique de la ville. • Depuis 2-3 ans une expression des femmes plus affirmée (et/ou une écoute plus active de la part des professionnels ?). • De nombreux jeunes « porteurs de projets » (artistiques, solidarité, animation, etc.). • Deux nouvelles associations (Association pour le dynamisme de la Roseraie, association Cosmopolitane). • FPH : un dispositif « levier » permettant l'implication des habitants et favorisant le lien social. • Des dispositifs « levier » pour favoriser l'insertion sociale des jeunes et les actions, leur permettant d'être utile socialement (CUCS ; Ville : FIL, Jobs divers, Angers Proximité, Coup de boost, Clauses d'insertion...).	• Des populations éloignées des institutions administratives, politiques, associatives... *Cf. exemple : taux d'abstention aux élections, absence de diversité sociale dans les instances diverses Conseil de quartier, au sein des associations, etc.* • Peu d'associations sont animées par des personnes habitant le cœur de quartier (exceptés, entre autres : association square Dumont-Urville, AJR...). • Des difficultés pour les institutions et structures de quartier de soutenir des démarches ascendantes portées par des habitants. Une remise en cause, par certains acteurs, du fonctionnement de la Maison de quartier. • Affaiblissement du réseau de bénévoles agissant sur le cœur de quartier qui perd progressivement de sa légitimité aux yeux des habitants du quartier *(cf. le conflit avec des jeunes au square Dumont Urville).*

AFOR *SUITE*

FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
• Depuis septembre 2007, un travail de mobilisation des acteurs institutionnels et bénévoles est impulsé par le chef de projet. • Diverses initiatives ont permis de maintenir un minimum de présence sur le secteur bien que cela ne soit pas suffisant au regard des besoins des habitants. • Relance de l'association de parents d'élèves (élémentaire) par de nouveaux parents. • Création d'une nouvelle association d'habitants, ADM (Association pour le dynamisme de la Morellerie). • La distribution des Filets solidaires (le jeudi matin, salle de la Morellerie) contribue à une présence sociale sur ce quartier et facilite l'accès aux droits des habitants. • Mobilisation possible des institutions partenaires sur des thématiques de leurs compétences *(exemples : MLA sur les 16-25 ans ; Caf sur ses allocataires, etc.).*	• Secteur isolé des services à la population, avec peu de dynamique collective. Cela entraine du désengagement, du repli sur soi, du manque de confiance dans les institutions. L'accès aux activités socioculturelles et sportives est compliqué. • Les structures de quartier y mènent des actions ponctuelles. • L'absence d'un « animateur » (agent de développement social ?) présent au quotidien ne permet pas de tisser des liens avec les habitants, ni d'organiser une intervention opérationnelle permanente. • La convention DSP LLO avec la Ville comprend l'intervention du centre Jean-Vilar sur ce secteur. Aujourd'hui cette intervention existe mais n'est pas quotidienne. Le projet de LLO mérite donc d'être revisité voire renforcé *via* par exemple, l'appui d'un agent de développement local *(cf. l'expérience LLO sur Tours).* • Peu d'espaces à investir par les différents groupes d'habitants. Certains locaux sont déjà mis à disposition d'associations extérieures au quartier notamment à l'association La Fayette. Ce qui peut générer des conflits d'occupation d'autant que cette association n'a pas le projet de s'ouvrir au quartier. • Manque de vie associative au-delà de quelques bénévoles vieillissants.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
	• Une mixité sociale déséquilibrée qui risque encore de se renforcer à l'avenir en faveur des publics les plus fragiles.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• L'inscription du quartier dans la politique de la ville. La création des conseils de citoyen qui peuvent permettre l'expression et l'engagement des habitants (*cf. idées d'empowerment et de « capacité d'agir »).*	
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
• L'inscription éventuelle du secteur dans la politique de la ville qui permettra de mobiliser plus fortement les institutions et autres acteurs. • L'inscription éventuelle du secteur dans la politique de la ville. Conseil de citoyen.	

ENJEUX

TOUT LE QUARTIER
• Conforter les partenariats existants pour favoriser les synergies entre acteurs du territoire. • Soutenir le Centre social dans ses démarches de développement social. • Soutenir les initiatives visant à préserver une mixité des flux et des publics sur le territoire. • Agir au plus près des publics qui en ont le plus besoin. • Prendre en compte la dimension interculturelle de ce territoire dans le cadre des politiques publiques.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER
PARTICIPATION DES HABITANTS
• Favoriser une démarche concertée sur la place des habitants dans les décisions qui les concernent en mobilisant l'ensemble espaces de démocratie participative (Centre social, instances Ville d'Angers...). • S'appuyer sur le désir d'engagement (des personnes, des femmes, des jeunes...) pour dynamiser la vie du quartier. Favoriser leur participation dans les espaces de participation, le soutien aux projets, etc. Soutenir ces engagements dans la durée, dans l'échange permanent. • Développer des projets co-construits avec les habitants du quartier à partir de leurs besoins. • Prendre appui sur les jeunes entre 16 et 25 ans qui n'ont pas de difficultés sociales et qui vivent bien leur quartier.
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE
PARTICIPATION DES HABITANTS
• Favoriser l'écoute, la médiation et le soutien aux habitants, notamment des familles paupérisées et des jeunes. • S'appuyer sur le désir d'engagement (des personnes, des femmes, des jeunes...) pour dynamiser la vie du quartier. Par exemple, l'association des parents d'élèves et l'association pour le dynamisme de la Morellerie. • Développer des projets co-construits avec les habitants à partir de leurs besoins. • Déployer des moyens humains pour mener une dynamique concertée d'intervention et de développement social.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

INTERGÉNÉRATIONNEL
• Développer des actions pour favoriser le vivre-ensemble et l'interconnaissance du public jeune et âgé.
ÉGALITÉ – DIVERSITÉ
• Accompagner les populations d'origine étrangère du quartier. • Renforcer les missions d'interprétariat dans le rôle d'interface des services de proximité, pour faciliter les démarches des personnes d'origine étrangère. • Favoriser l'interconnaissance, le dialogue interculturel et la mixité des populations en luttant contre le communautarisme. • Favoriser l'accès/rendre lisible (explicite) le droit commun, les règles de vie en société, les droits et devoirs : informer sur l'accès aux droits communs des populations d'origine étrangère pour se prémunir entre autres contre le communautarisme.
ACTION SOCIALE
• Accompagnement des publics des résidences d'insertion dans le secteur Orgemont. • Un enjeu d'adaptation des services proposés par le CCAS à des attentes particulières (pour éviter des services spécifiques ou communautaires). • Renforcer le « aller-vers » sur les deux quartiers en direction des publics fragiles : rares sont les interlocuteurs du social ou de la santé qui se déplacent au domicile des personnes pour traiter des questions sociales, de santé et de logement. • Rendre l'accès aux services plus facile et davantage en proximité (plus de présence sur le territoire ?).
ISOLEMENT – DÉPENDANCES – FRAGILITÉS
• Une augmentation constatée des dépendances et fragilités des personnes âgées dans le quartier : il est notamment discuté le fait que de plus en plus de personnes âgées n'ont plus accès aux EHPAD. • Adapter l'offre de services du territoire à la prise en charge de la fragilité et de la dépendance.
DÉCLOISONNEMENT – TRANSVERSALITÉ – MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX
• Remettre en réflexion la démarche de réponse en proximité inter-institutionnelle rue de la Morellerie. • Le soutien à la définition d'un projet de Maison de quartier conventionnée. • Progresser dans l'adaptation des services aux attentes de certains publics *(exemples : les migrants, le vieillissement, etc.)*.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Développer les modes d'intervention de « l'aller vers » pour établir et nourrir le lien avec les publics les plus éloignés des institutions, en s'appuyant sur le tissu associatif et la Maison de quartier, et développer leur participation dans la définition de leurs besoins (individuels et collectifs) pour requestionner l'offre de services.
- **ENJEU 2 :** Lutter contre l'isolement des personnes âgées du quartier, surreprésentées sur le territoire et en forte augmentation ces 10 dernières années, avec des plus de 80 ans vivant majoritairement seuls.
- **ENJEU 3 :** Réaliser un diagnostic des familles mono-parentales du territoire (sexe, origine, âge, lieu de résidence, nombre d'enfants à charge, CSP, niveaux de revenus…) et de leurs besoins pour revisiter l'offre de services.
- **ENJEU 4 :** Prendre en compte la forte représentation des populations étrangères et immigrées sur ce territoire pour faire en sorte que sa diversité devienne une richesse commune et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement pour les personnes les plus vulnérables en termes d'intégration sociale.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUT LE QUARTIER	
• Des statistiques de la Police nationale positives pour le quartier dans son ensemble (depuis le début de l'année et par rapport à 2013 : – 20 % de faits enregistrés globalement ; – 12 % pour les atteintes aux biens ; – 17 % pour les atteintes aux personnes ; – 80 % pour les vols avec effraction dans les résidences principales et secondaires). • Une équipe territorialisée de la Police municipale. • Le Pôle territorial : démarches de Gestion urbaine de proximité et de développement social politique de la ville. • Le Groupe territorialisé Tranquillité publique, sphère de coopération thématique réunissant un panel d'acteurs du quartier pluri-institutionnels, pluridisciplinaire, permettant une approche globale des problématiques et l'élaboration de projets partenariaux.	• Des statistiques de la Police nationale négatives pour ce qui est de l'automobile (depuis le début de l'année et par rapport à 2013 : augmentation des vols à la roulotte, augmentation des incendies volontaires – sur 30 incendies de véhicules constatés, 10 concernaient des véhicules volés). • Secteur des Anciennes Provinces : problématiques de regroupement.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• Secteur Jonchères – Patrimoine Angers Loire Habitat – Plus calme, moins de nuisances, moins de faits, moins de sentiment d'insécurité pour les locataires dans leurs déplacements vers le centre commercial Jean-XXIII. • Espaces publics du centre Jean-Vilar – Sécurisation des abords grâce à du mobilier urbain interdisant l'accès aux véhicules automobiles (grande réactivité des services municipaux dans le remplacement des bornes arrachées/descellées...). • Secteur Mauriac – Patrimoine Logi-Ouest – Secteur apaisé par rapport à l'année 2013 à la même époque. • Un partenariat positif entre les professionnels des champs socio-éducatifs, socio-culturels et sportifs (CJV, Asea, MLA, Cybercentre, médiateurs sportifs, animateurs enfance, bibliothécaires, chef de projet...). • Présence des Correspondants de nuit de la Régie de quartiers. • Une Police municipale de proximité.	• Secteur Mont Cassin : secteur sensible – Patrimoine Toit Angevin (CDN Régie de quartier). • Place Jules-Verne : secteur sensible – Patrimoine Val de Loire – Augmentation des squattes/regroupements, augmentation des dégradations avec un pic dans les nuits du dimanche au lundi (peut-être un lien avec l'absence des CDN Régie de quartier). • Secteur Bergon « Les Pléïades » patrimoine Soclova – faits constatés au printemps 2014 (agression d'un agent de proximité) avec un apaisement ces dernières semaines mais vigilance à conserver sur ce site compte tenu des traces de fréquentation le lundi matin. • Centre Jean-Vilar et autres structures : point de cristallisation des problématiques (regroupements/squats, consommation, voire vente de produits stupéfiants, alcools et autres produits, atteintes aux biens et aux personnes avec une recrudescence des faits depuis 9 mois, agressions verbales, physiques...) : résidence Mistral ; centre Jean-Vilar ; bibliothèque ; centre commercial (commerces et espaces publics) ; Espace convivialité. • 3 situations à problèmes sur Jean-Vilar : occupation ostentatoire de jeunes devant le RJT et les commerces ; un groupe de jeunes mineurs (14-17 ans) « en distance » des structures ; des pré-adolescents (11-13 ans) en attente de réponses socioculturelles. • Une équipe d'éducateurs de prévention assez réduite (seulement 3 éducateurs), principalement missionnée sur les 12-18 ans. • Trafic notamment de stupéfiants réduisant les capacités de travail des partenaires sociaux avec les jeunes concernés. • La démolition de la pyramide place Jean-XXIII risque de déplacer des rassemblements de jeunes vers R. Robin et autres.
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
• Intervention des CDN. • Une police municipale de proximité.	• Des problèmes récurrents sur certains îlots : regroupements, trafics dans les caves et hall d'immeubles occupés, incendies de véhicules, incendies dans les parkings souterrains. Focalisations régulières 2009-2010-2011 sur des adresses : hall d'immeubles occupés Angers Loire Habitat.

AFOR *SUITE*

OPPORTUNITÉS	RISQUES
SECTEUR JEAN-VILAR	
• Partenariats existants susceptibles d'être encore renforcés pour affirmer cette solidarité de tous les acteurs (commerçants, associations, Fédération Léo Lagrange, services municipaux...).	• Des locaux sportifs saturés qui n'offrent pas de possibilité d'utilisations informelles (hors clubs sportifs) pour les jeunes/jeunes adultes présents sur l'espace public. • Réduction de la présence des Médiateurs sportifs en lien avec le repositionnement dans le cadre des rythmes de l'enfant. • Des associations sportives risquant de se replier sur elles-mêmes pour protéger leurs salariés et licenciés. • Une mixité des publics susceptible d'être mise en danger (exemple : usagers de la bibliothèque perturbés aux abords de l'équipement et dans les accès intérieurs).
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
	• Le développement des trafics (notamment de stupéfiants).

ENJEUX

TOUT LE QUARTIER
• Veiller à la sécurité sur les centres commerciaux en particulier sur le secteur Jean-Vilar. • Développer des actions en direction des jeunes occupant l'espace public de manière ostentatoire. • Prévenir les conduites à risques (sécurité routière, alcool, drogue…).
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER
• Éviter les ruptures entre les jeunes et les adultes. • Agir sur le trafic, notamment de stupéfiants pour créer les conditions d'un échange constructif partenaires sociaux-jeunes. • Engager la réflexion d'un aménagement de substitution à la Pyramide, place Jean-XXIII pour permettre une mixité des publics et des usages en prenant en compte la vocation d'habitat des immeubles riverains.
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE
• Renforcer l'intervention de la Police et la Justice sur les trafics, notamment de stupéfiants. **D'une manière concomitante :** • Développer l'écoute, la médiation et le soutien des habitants, notamment des familles paupérisées et des jeunes. *Cf. également Axes 1 et 4.*

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX
• Renforcer une posture unique des intervenants (enjeu de formation/mobilisation) vis-à-vis des comportements générateurs de nuisances. • Faire évoluer l'image dégradée encore d'actualité de certains secteurs du quartier par rapport à des pratiques antérieures. • Intégrer la prévention situationnelle (exemple : la reconfiguration des espaces commerciaux) avec la vidéosurveillance. • Réduire l'économie parallèle et mobiliser globalement la justice sur cet enjeu. • Favoriser la sensibilisation des publics au respect des structures et espaces. • D'une façon générale, la prévention situationnelle est à renforcer (exemple : l'adaptation de l'éclairage public pour réduire les comportements générateurs de nuisances dans le secteur Rabelais). • Adapter l'offre de services développés par la Ville ou ALM selon la nature et le calendrier des animations des quartiers. L'exemple du jeudi soir et des animations étudiantes : une collecte des ordures ménagères au préalable peut réduire le risque des incivilités.
ENJEUX PAR PUBLIC TYPE
• Réussir à travailler avec les groupes de jeunes qui occupent l'espace public (20-30 ans). • Développer des actions en direction des plus jeunes qui ont des comportements inciviques (moins de 18 ans).
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
• Concilier les aménagements limitant la vitesse et la circulation des bus. L'enjeu de l'exemplarité des bus en matière de circulation routière est néanmoins souligné. • Relancer la sensibilisation pour lutter contre l'insécurité routière dans les zones 30 et zones de rencontre.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Veiller à la sécurité des habitants et usagers des centres commerciaux et équipements publics.
- **ENJEU 2 :** Organiser des actions de prévention en direction des jeunes aux conduites à risques (sécurité routière, drogue, alcool…), conduites qui constituent des freins dans le développement d'actions de formation et d'insertion professionnelles.
- **ENJEU 3 :** Se saisir des contextes de crise pour engager une dynamique partenariale intégrant les habitants afin d'identifier les causes et définir les actions susceptibles d'être mises en œuvre pour améliorer la situation.
- **ENJEU 4 :** Réduire les effets visibles de l'économie parallèle, générateurs d'un climat d'insécurité sur le quartier, en renforçant les collaborations entre le tissu social du quartier et les services de police (municipale et nationale).

MOBILITÉ • NUMÉRIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
	• Avenue Jean-XXIII : la cohabitation entre piétons et véhicules. Zone 20 km/h, les piétons devraient pouvoir traverser hors des passages piétons.
À L'ÉCHELLE DU QUARTIER	
• La desserte par le tramway et le réseau de bus (ligne 5 circulaire).	• Accessibilité et circulation sur les trottoirs, manque d'appropriation des aménagements et conflits d'usages et manque de signalétique.
CŒUR DE QUARTIER	
	• Mutation des cheminements piétonniers avec l'arrivée du tramway et l'Opération de rénovation urbaine (reports de flux).
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
NUMÉRIQUE	
• Implantation cybercentre.	
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
	• Un certain nombre d'habitants estime que le quartier est mal desservi en transport. Ce ressenti doit être atténué par le fait que lors des travaux du tramway, plusieurs lignes de bus ont traversé le quartier augmentant de fait le service aux habitants. Le nombre de bus est revenu « à la normale » après la mise en fonctionnement du tramway. • Relation pédestre difficile avec le quartier de la Roseraie (20 minutes dans un environnement routier). • Les barrières physiques sont importantes pour accéder à pied des lieux d'habitation au centre Jean-Vilar, (20 minutes à pied dans un environnement routier). Un bus dessert La Roseraie. • Le tramway est éloigné du cœur de quartier (école Prévert).

ENJEUX

FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER
MOBILITÉ
• Favoriser la mobilité des habitants du quartier pour qu'ils s'approprient leur ville. • Organiser, renforcer les initiatives, les événements en centre-ville (équipements culturels, espace public…) dans lesquelles les jeunes et moins jeunes aient pleinement leur place. • Créer des événements et/ou décentraliser des manifestations ou partie des manifestations importantes favorisant la venue d'habitants d'autres quartiers vers La Roseraie.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

MODES DOUX
• Valoriser et profiter de la Loire à Vélo en créant une liaison douce entre Sainte-Gemmes-sur-Loire et le centre d'Angers *via* la Roseraie.
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE
• Engager une évaluation de l'expérience lors de l'Opération de rénovation urbaine en matière d'accès au numérique, en lien avec les bailleurs sociaux. Il est proposé de généraliser les expérimentations en matière d'accès au numérique dans un programme global d'actions.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

• **ENJEU 1 :** Identifier et qualifier le degré de la fracture numérique avec la réalisation d'un diagnostic du taux d'équipement des ménages et d'usages en matière d'informatique et de connexion Internet pour adapter les moyens en fonction des besoins.

ENVIRONNEMENT • CADRE DE VIE • GUP

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Des travaux de requalification : square Adrien Recouvreur, allées de la Plaine Mauriac pour faciliter l'accès à l'école Jules Verne. • De la végétalisation participative, Jardins pied d'immeubles : Gagarine (15 parcelles dont une pour l'école Jean-Jacques Rousseau) ; Jardin des peupliers (15 parcelles dont une pour l'école Jules-Verne) ; projet du Val de Loire – Solivert « Petits jardiniers en herbe » ; centre Jean-Vilar ; EHPAD Robert Robin ; CSF ; école Jules Verne et résidence. Le jardin familial, *Jardin des Aupannes*. • Opération Nettoyage de printemps : plaine de jeux Marcel Pagnol en 2010, place Jean-Vilar et parc des Collines en 2011.	• Aux abords des collèges et lycées : des incivilités ponctuelles de collégiens-lycéens, des problèmes de cohabitation avec les riverains.
À L'ÉCHELLE DU QUARTIER	
• De nombreux acteurs investis dans la préservation et l'amélioration du cadre de vie en assurant une relation de proximité avec les habitants et une veille permanente sur le bon fonctionnement de l'espace public : La Régie de quartier, les bailleurs sociaux, le Pôle territorial et plus particulièrement l'Agent de vie quotidienne, la Police municipale territorialisée. • Le Groupe projet Gestion urbaine de proximité permettant une approche globale des problématiques et l'élaboration de projets partenariaux. Les rencontres d'îlots et la concertation avec les habitants. • Des actions de développement durable engagées par la ville : limitation des produits phytosanitaires avec l'objectif « Zéro pesticide », la lutte biologique, la gestion différenciée. • La suppression de la marche arrière des camions de collecte des ordures ménagères (rue du Grand Douzillé, rue Chèvrefeuille...).	• Problématique de stationnement et de revêtement des trottoirs (dégâts racinaires, nids de poule) *(Sources AVQ 2011 – 2013 principaux IRIS concernés : Bouché Thomas, Gillettes, Bon Repos, Château d'Orgemont, Maurice Tardat, Chevrollier)*. • Problématique de l'éclairage public (insuffisant, pas réparé) *(Sources AVQ 2011 – 2013 principaux IRIS concernés : Robert d'Arbrissel, Château d'Orgemont).* • Un projet de concertation non abouti (Points I) avec un risque de démobilisation des habitants.
À L'ÉCHELLE DU CŒUR DE QUARTIER	
• L'Opération de rénovation urbaine avec une vaste campagne de requalification des espaces extérieurs. Opération de résidentialisation avec des transferts de propriétés de la ville aux bailleurs sociaux. La rénovation du centre Jean-Vilar, de la salle omnisports Jean-Vilar et de la piscine.	• Dépôts sauvages et insalubrités aux abords des conteneurs enterrés (problème de la domanialité) *(Sources AVQ 2011 – 2013 principaux IRIS concernés Luther-King, Jean-Vilar, Jan Pallach, Chevrollier + Bon Repos et Lorette).* • Des actions de mécanique dites « sauvages » sur le quartier.
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER	
• De nombreux espaces verts, dont certains aménagés dans le cadre ORU (côte Jules Verne, Gagarine – qui est très bien approprié par les habitants –, Pagnol).	• Peu utilisé le terrain de foot (Peupliers) mériterait d'être animé. idem celui de Gagarine
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE	
• Le parc de l'Arboretum, est surtout fréquenté par les familles avec de jeunes enfants et les personnes âgées. Le boulevard Bédier fait d'autant plus frontière, que les aménagements de voirie ces dernières années avaient pour objectif de fluidifier le trafic du boulevard Bédier en ceinture sud. • Intervention de l'Agent de vie quotidienne.	• Dangerosité pour traverser pour un accès à l'arboretum, et au groupe scolaire Les Grandes Maulévries. • Pas d'autres espaces aux alentours ni de projet.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
	• Luther-King et Jean-Vilar : 2 IRIS qui concentrent difficultés sociales et demandes d'intervention. *Données CAF au 01/01/2012,* ces 2 IRIS concentrent à eux seuls 47,41 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté à la Roseraie. *Données AVQ 2011-2013,* ces 2 IRIS/12 concentrent 33 % des demandes d'intervention sur 2 911 demandes en trois ans. Les principales typologies sont : demande de nettoyage, dépôts sauvages et mobilier urbain).

ENJEUX

TOUT LE QUARTIER
• Lutter contre les dépôts sauvages et les insalubrités (sur 2 911 demandes d'intervention, entre 2011-2013, 16 % concernent les demandes de nettoyage et 11 % les dépôts sauvages. *Sources D.I AVQ*). • Répondre aux demandes liées à la problématique de l'éclairage public (sur 2 911 demandes d'intervention entre 2011-2013, 13 % concernent l'éclairage public, *Sources D.I AVQ*). • Mettre en œuvre des solutions innovantes et promouvoir l'expérimentation d'outils et de méthodes de gestion participative des quartiers (« Point info quartier », accueil des nouveaux habitants, diagnostic en marchant, ambassadeurs du quartier, habitant-relais). • Renforcer le lien entre le volet Social et le volet Urbain en pérennisant la Gestion urbaine de proximité en mettant l'accent sur les pratiques et les usages sociaux. • Soutenir les initiatives d'habitants, notamment les projets de végétalisation participative. • Favoriser l'accueil des nouveaux habitants sur le quartier, leur permettre de découvrir le quartier et ses équipements. • Pérenniser la qualité des espaces publics notamment par une veille attentive des dysfonctionnements et des opérations de requalification. • Poursuivre la démarche de développement durable par une gestion raisonnée et une valorisation de nouveaux modes et usages respectueux de l'environnement (modes de transports collectifs, doux, « zéro pesticide »…).
FOCUS TERRITOIRE CUCS RANG 1 – CŒUR DE QUARTIER
• Renforcer, développer des animations permettant l'appropriation des espaces verts par les habitants.
FOCUS TERRITOIRE – BON REPOS-LORETTE
• Favoriser l'appropriation de l'Arboretum par les habitants.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

QUALIFICATION – REQUALIFICATION
• Engager la requalification du site Valéo.
BÂTIMENTS – ESPACES PUBLICS
• Favoriser plus globalement l'appropriation par les habitants des politiques publiques menées par la Ville (exemple : la politique « 0 phyto » est perçu comme « un terrain abandonné »).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Renforcer l'attractivité du quartier (cadre de vie, mobilité, sécurité…) et son rayonnement au-delà de ses limites territoriales en s'appuyant sur les entreprises (exemples : zone d'activité d'Orgemont, cité artisanale à venir...), les équipements (exemples : Relais-accueil Jean-Vilar pour les retraités de la ville d'Angers, bibliothèque dotée de la plus grande vidéothèque d'Angers, Service éducatif ville d'art et d'histoire (SEVAH) accueillant les enfants de la ville toute entière...), les associations (exemples : Angers Gymnastique Club, ABC...), les événements (exemple : festival Boule de Gomme...), les activités (offre variée d'ateliers socio-culturels, programmation culturelle...).
- **ENJEU 2 :** Promouvoir la mobilisation des habitants et leur participation citoyenne pour améliorer leur cadre de vie, leur faire prendre part aux jardins pied d'immeubles, aux temps d'animation…, actions favorisant l'interconnaissance, le dialogue interculturel, la mixité des populations et le vivre-ensemble.
- **ENJEU 3 :** Développer une liaison douce entre Sainte-Gemmes-sur-Loire et le centre-ville d'Angers *via* la Roseraie dans le cadre de l'itinéraire Loire à vélo, facteur d'attractivité touristique d'un territoire.
- **ENJEU 4 :** Préserver le niveau de qualité des aménagements réalisés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine en permettant leur appropriation par les habitants (exemple : le fonctionnement des conteneurs enterrés...) et la compréhension des politiques publiques mises en œuvre (exemple : politique « 0 phyto »…).

3 Deux-Croix – Banchais

SITUATION

Le quartier Deux-Croix – Banchais est situé dans le nord-est de la ville d'Angers et est limitrophe avec la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, les quartiers de Monplaisir et du centre-ville.

Constitué de 5 IRIS ou micro-quartiers, le territoire est marqué par la coupure de la ligne ferroviaire et le boulevard Gaston Birgé : à l'ouest se situent les IRIS de Gâte-Argent et du Daguenet, et à l'est, Croix-Blanche, Larevellière et Gaston-Birgé. L'IRIS Gaston-Birgé est une zone d'activité. Ce quartier concentre une faible offre en espaces verts publics, c'est à dire seulement 7,9 m²/habitants ou autrement dit 2,2 % du total de la ville. Cela correspond essentiellement au parc de l'Arceau (sud du quartier). S'y trouve également le cimetière de l'est au cœur du Grand-Pigeon.

La rénovation urbaine a permis la création d'une nouvelle centralité dans la partie ouest, nommée place Camille-Claudel.

Les parties est et sud du territoire sont composées majoritairement de résidences pavillonnaires et de quelques ensembles collectifs privés et publics.

© Aura

Les transports

Le quartier est desservi par plusieurs lignes de bus. Les lignes métropole :

1 : Monplaisir – Belle-Beille • **2 :** Trélazé – Saint-Sylvain-d'Anjou/Banchais •
4 : Saint-Barthélemy-d'Anjou – Beaucouzé/Haute-Roche ou Beaucouzé/L'Atoll.

La ligne circulaire 5 : Verneau-AquaVita •
La ligne citadine 12 : Saint-Aubin-La-Salle – Village santé/Moulin Marcille/Vernusson.

PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Le quartier comptait **10 142 habitants** en 2010 et représentait 7 % de la population d'Angers. Il a perdu 632 habitants entre 1999 et 2009, ce qui représente **un taux d'évolution de – 0,6 %/an,** contrairement à un taux de – 0,3% par an sur la ville. Ainsi, cette baisse démographique est plus rapide que pour la Ville. Ce chiffre reste cependant à relativiser et le quartier a connu une importante Opération de rénovation urbaine et de nombreux logements ont été livrés en 2010. Le quartier comptait **3 351 personnes de moins de 25 ans en 2009,** ce qui représentait 33 % de la population (a contrario les jeunes de moins de 25 ans représentent 38,3 % sur l'ensemble de la ville). Cette population a baissé de 8 % entre 1999 et 2009. La part de jeunes sur le quartier entre 0 et 17 ans est supérieure à celle d'Angers, toutefois elle est inférieure pour les jeunes de 18 à 25 ans. **Les personnes âgées de 75 ans et plus étaient 1 006 en 2009,** soit 9,9 % de la population du quartier (9,2 % sur l'ensemble de la Ville de la population du quartier (9,2 % sur l'ensemble de la ville). Elle a augmenté de 20 % entre 1999 et 2009.

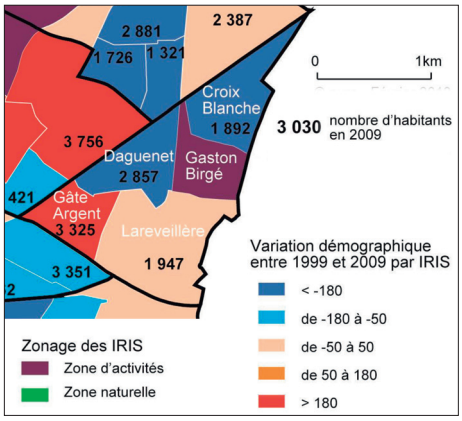

© aura – Février 2013 – Source Insee – RP 2009.

La composition des ménages

Le quartier compte **une part plus importante de couples sans enfant et de familles monoparentales** que la moyenne de la ville. Le nombre de famille avec enfants a tendance à baisser : installation des familles plutôt dans les communes périurbaines et augmentation du nombre de familles décomposées (divorces, séparation). Le taux de **monoparentalité de 39 %** est plus élevé que sur l'ensemble de la ville avec 34 %.

	Deux-Croix – Banchais		TOTAL ANGERS	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Personne seule	2 272	46	38 062	51
Couple sans enfant	1 134	23	15 537	21
Famille monoparentale	537	11	6 206	8
Couple avec enfant(s)	850	17	11 984	16
Autres	189	4	3 056	4
TOTAL MÉNAGES	**4 982**	**100**	**74 845**	**100**

© aura – Source Insee – RP 1999 ET 2009

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Deux-Croix – Banchais compte : 9 structures d'accueil Petite-enfance – Enfance – Jeunesse ; 5 établissements scolaires (de la maternelle au collège). Il y a 199 places dans les structures d'accueil du quartier pour 370 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente un taux d'accueil de 53,7 % sur le quartier. La couverture de la ville est de 61,9 %. Le collège Montaigne a le plus fort taux d'orientation vers la seconde professionnelle sur l'ensemble de la ville. Il est aussi un des rares collèges à enregistrer une baisse du taux de boursiers (– 4 points).

Il existe différents temps de rencontre dits **« Espaces de coopération »** abordant des sujets liés aux thématiques de l'enfance, l'éducation et la jeunesse. **Enfance – Éducation :** comité technique Rythmes de l'enfant (direction Éducation – Enfance, Ville) ; commission Continuité éducative ; commission Famille (créée en 2014) au niveau du centre social. **Jeunesse :** groupe local de territoire (MDS/Asea) ; 2 comités de suivi VVV (Ville Vie Vacances) : association Marcelle Menet et association des Banchais.

Quelques sujets abordés de 2012 à 2014 : réforme des Rythmes de l'enfant ; accompagnement à la scolarité ; jeunes occupant l'espace public et ne fréquentant pas les structures ; actions en direction des familles.

PLAN ÉCONOMIQUE

Deux-Croix – Banchais est un quartier où la part des employés, ouvriers est majoritaire, représentant 58 % de la population (2,6 ouvriers pour 1 cadre, en 2009).

Les revenus des ménages

Le revenu médian sur Deux-Croix – Banchais est de 1 363 €. 19,7 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté sur le quartier/ 18,4 % sur la ville *(CAF 2012)*. Ce sont les 25 % les plus pauvres (= 1er quartile) qui ont des revenus sous le seuil de pauvreté.

Les revenus des ménages en €/mois

Quartier	Centre-ville La Fayette	St-Serge Ney Chalouère	Doutre St-Jacques Nazareth	Madeleine Justices St-Léonard	Belle-Beille	Hauts-de-St-Aubin	Monplaisir	**Deux-Croix Banchais**	Roseraie	Lac-de-Maine	Angers	ALM
1er décile	614	534	492	667	160	455	188	**368**	374	822	372	559

L'attractivité économique

Le taux de création d'établissements (%) sur la quasi-totalité des quartiers d'Angers est en hausse entre 2008 et 2011. Il a augmenté de 4,5 point sur 3 ans. En 2011, Deux-Croix – Banchais compte 6,7 % des créations de la ville pour 6,1% des établissements.

Le chômage

Au 1/01/2014, le taux de chômage sur le quartier était de 18,2 %, soit une différence de + 1,6 point avec l'ensemble de la ville. Il est en hausse de 2,9 points depuis le 1er Janvier 2012.

VIE ASSOCIATIVE

Les principales associations à caractère « social » sont :

- le centre Marcelle Menet (Maison de quartier conventionnée centre social CAF) ;
- l'Association des habitants du quartier du Haut-des-Banchais (Maison de quartier conventionnée Espace de vie sociale CAF) ;
- Trait d'Union – Tambour Battant (laverie associative ; lieu de rencontre ; parentalité) ;
- la Régie de quartiers (insertion par l'activité économique, vie de quartier, lien et médiation sociale, jardins en pied d'immeubles) ;
- l'ASEA : Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (action de prévention en direction de la jeunesse, médiation) ;
- la MLA : Mission locale angevine (insertion professionnelle et sociale des jeunes).

À souligner également la présence de nombreuses associations sportives et/ou culturelles qui s'investissent dans la dynamique du quartier : Terre des Sciences (Cybercentre Angers Nord-est), Croix-Blanche Omnisports-Loisirs, Aïkido...

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX DU QUARTIER

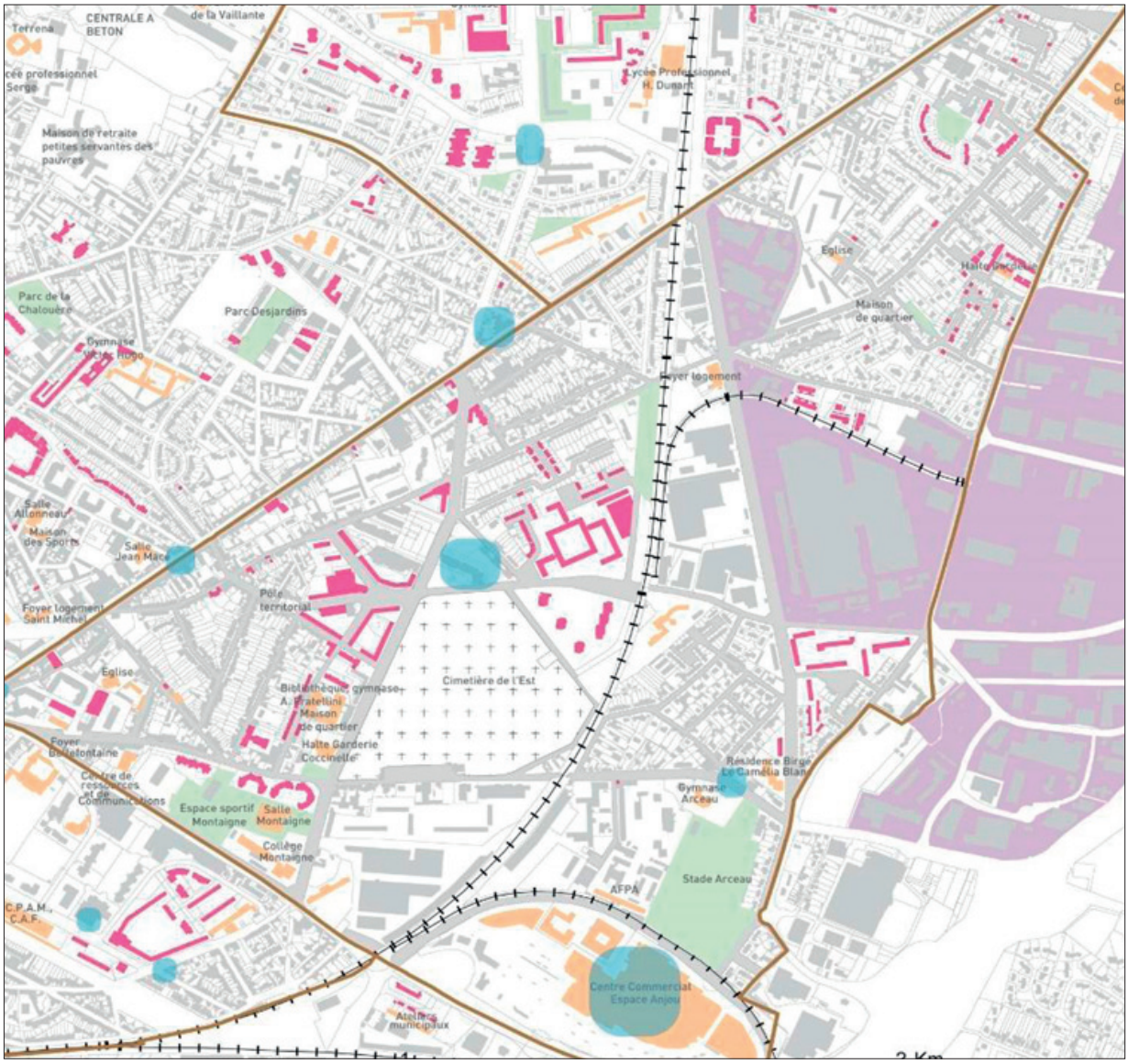

© Aura

HABITAT – LOGEMENT

Le quartier Deux-Croix – Banchais se caractérise par une forte production d'habitat, soutenue avec le Programme de rénovation urbaine. L'indice de la construction neuve est passé de 4 entre 2000 et 2007 à 11,3 entre 2008 et 2011 sur ce quartier, alors qu'il est de 3,3 et de 8 sur l'ensemble de la Ville d'Angers. Le parc locatif social sur le quartier représente 2 264 logements (y compris T1, T2, T3, T4).

Les **logements locatifs sociaux de type collectif sont plus nombreux** sur le quartier (principalement sur les IRIS Gâte-Argent, Daguenet et Larévellière) que ceux de type individuel (principalement sur l'IRIS Croix-Blanche). Le parc social est principalement concentré sur le secteur du Daguenet et Gâte-Argent.

Plusieurs bailleurs sont présents sur le quartier avec principalement Angers Loire Habitat et Val de Loire sur le secteur de Gâte-Argent, la Soclova et Angers Loire Habitat sur le Daguenet, la Soclova sur le secteur Larévellière et le Toit Angevin sur Croix-Blanche.

Le quartier Deux-Croix – Banchais est bien pourvu en logement locatif social T3 (39 %, contrairement à la Ville : 34 %).

Il y a autant de propriétaires que de locataires du parc social. La proportion de ménages installés depuis moins de cinq ans (42 %) et de ménages présents depuis plus de dix dans le quartier (41 %) est équilibrée.

RÉNOVATION DU CŒUR DE QUARTIER : GRAND-PIGEON

En 2004 débute la rénovation urbaine du quartier Deux-Croix – Banchais. Elle se terminera en 2012.

Parmi les réalisations phares, il faut noter dès 2008 la **construction de la première cité éducative de la ville,** baptisée Annie Fratellini qui a l'avantage de regrouper en un site unique l'école, la bibliothèque municipale, la crèche, et juste en face, la Maison de quartier Marcelle Menet, elle aussi agrandie, modernisée. **La tour « Chaptal »** a été redessinée et réhabilitée pour rester un repère identitaire du quartier. Aussi, **la place Camille Claudel** créée à cette occasion permet le redéploiement du marché hebdomadaire le vendredi matin au profit de l'animation du quartier et du lien social. Dix commerces de proximité la jalonnent (pharmacie, supérette, boulangerie, bar, bureau de tabac…). Des aménagements urbains et paysagers durables et de qualité ont été réalisés, comme la création du jardin de Saule mis à disposition d'habitants volontaires pour les entretenir, les fleurir. Au total, 1 073 logements ont fait l'objet de travaux et arborent de nouvelles façades, balcons et loggias, refaits à neuf. Pour faciliter les liaisons à l'intérieur même du quartier et tisser de nouveaux liens avec les quartiers proches, des aménagements du boulevard des Deux-Croix permettent d'ouvrir le quartier sur l'extérieur. La voirie est conçue pour que les différents modes de déplacement cohabitent. Rues Chaptal, Jérusalem, Édouard-Branly et René-Coëffard, les stationnements sont réorganisés.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Sujets travaillés par le Conseil de quartier sur la période 2011-2013

Les habitants, membres du conseil de quartier de Deux-Croix – Banchais ont travaillé principalement sur les thématiques des Déplacements, du Cadre de vie et de la Communication.

– Dénomination de 2 nouvelles voies square Maurice Geslin.
– Réaménagement du square des Bosquets.
– Code de la rue.
– Réaménagement du square Chaptal.
– Communication sur le Conseil de quartier.
– Fleurs sauvages de ma rue.
– Commission Cadre de vie.

ÉDUCATION • FORMATION • CULTURE • SPORTS

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Des équipements rénovés : Cité éducative Annie Fratellini, bibliothèque... • Effets positifs de la rénovation du collège : hausse du nombre de collégiens à la rentrée 2012-2013. • Présence d'associations et structures intervenant sur le champ éducatif (Trait d'union, Association des Banchais, centre Marcelle Menet, bibliothèque, ludothèque…). • Existence d'espaces de coopération favorisant le partenariat sur la question éducative (commission Continuité éducative, commission Famille...). • Des projets et actions d'animation sociale qui contribuent à travailler la question éducative et la parentalité : – la Caravane du centre Marcelle Menet gérée avec les habitants ; – des animations de proximité, notamment Quartiers d'été. • Dynamique positive en faveur de la jeunesse favorisant le développement d'actions en direction de ce public. • Plus-value du poste d'animatrice parents-enfants (Ville) sur le quartier : – fonction de relais entre les familles et les structures, actions sur le quartier et hors quartier ; – favorise le maillage entre les structures ; – forte diversité culturelle et sociale du quartier : richesse pour le quartier à valoriser.	• Manque de lisibilité sur les différentes missions et activités entre les acteurs, mais aussi pour les habitants. • Faible dynamique partenariale autour de la Cité éducative, faute d'un projet global fédérateur. • Manque d'attractivité de la Cité éducative Fratellini : faible mixité sociale, évitement scolaire... • Lien parfois difficile entre les parents et l'école. • Beaucoup de familles étrangères ne maîtrisant pas la langue française (et les codes) avec des conséquences sur : – le lien entre les familles et l'école ; – le suivi scolaire des élèves au-delà d'une information basique ; les conditions de réussites éducatives. • Fort taux de familles monoparentales (39 %). • Des baisses d'effectifs au collège Montaigne entre 2008 et 2012 et difficultés importantes (plus fortes orientations vers les enseignements professionnels, part des élèves boursiers) et une mixité sociale en question. • Difficultés de beaucoup de jeunes pour leur orientation, leurs recherches de stages... • Forte densité urbaine du quartier (9 000 habitants sur 30 Ha) avec peu d'espaces verts (8 m²/habitant) : conséquences sur les usages des espaces publics • Des infrastructures qui limitent les usages : le stade de l'Arceau avec la coupure de la voie ferrée, la bibliothèque peu visible.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• L'arrivée du tramway pour renforcer les liens et l'attractivité du quartier.	• Saturation des structures Petite-enfance (nombre de refus à évaluer) : impact sur la formation, l'emploi et l'équilibre familial. • Absence de projets de vie et de perspectives pour beaucoup de jeunes : – l'emploi souvent perçu comme seulement alimentaire. – Seule perspective pour beaucoup de jeunes filles : trouver un conjoint, un appartement et avoir un enfant. • Une présence importante des enfants et des jeunes sur l'espace public (liée, entre autres, à des familles qui, culturellement, n'inscrivent pas leur(s) enfant(s) en centre de loisirs...) et qui pose régulièrement question. • Évolution des moyens du collège Montaigne liée à sa sortie des dispositifs d'Éducation prioritaire. • Des problématiques différentes entre les secteurs des Banchais et de Deux-Croix – Grand-Pigeon à prendre en compte.

ENJEUX

- Renforcer, à l'échelle du quartier, l'« Agir ensemble » des différents acteurs de la communauté éducative autour du soutien à la parentalité, de la réussite éducative et scolaire.
- Développer la dynamique partenariale de la Cité éducative Annie Fratellini autour d'un projet global fédérateur.
- Améliorer la lisibilité des ressources éducatives du quartier et en faciliter l'accès aux familles, notamment les plus fragilisées (médiation, accompagnement, information...).
- Favoriser la participation et l'implication des habitants dans l'élaboration des projets pour (co)construire des réponses au plus près de leurs besoins. Favoriser l'accès des parents à l'école, leur donner des outils par rapport au système scolaire pour qu'ils se sentent plus compétents.
- Favoriser la prise en compte, par l'ensemble des acteurs, des familles étrangères ne maîtrisant pas la langue française.
- Permettre aux jeunes (et à leurs familles) d'être acteurs de leur orientation.
- Faciliter l'accès de tous à des loisirs de qualité : développement des pratiques sportives et culturelles par des actions de médiation vers les structures existantes (Conservatoire à rayonnement régional [musique], maisons de quartier, dispositifs municipaux…).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Renforcer, à l'échelle du quartier, l'« Agir ensemble » des différents acteurs de la communauté éducative autour du soutien à la parentalité, de la réussite éducative et scolaire dans le cadre d'un Projet éducatif de territoire partagé.
- **ENJEU 2 :** Développer des actions complémentaires à l'Éducation nationale : soutien à la parentalité, lien école-familles, accès aux ressources éducatives en mobilisant les acteurs associatifs, institutionnels, habitants.
- **ENJEU 3 :** Développer la dynamique partenariale de la Cité éducative Annie Fratellini autour d'un projet global fédérateur (pôle d'excellence sur le quartier).
- **ENJEU 4** : Favoriser la prise en compte, par l'ensemble des acteurs, des familles étrangères ne maîtrisant pas la langue française.
- **ENJEU 5 :** Faciliter l'accès de tous à des loisirs de qualité : développement des pratiques sportives et culturelles par des actions de médiation vers les structures existantes (Conservatoire à rayonnement régional [musique], maisons de quartier, dispositifs municipaux…).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • COMMERCE • EMPLOI • INSERTION

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
• L'Opération de rénovation urbaine (Grand-Pigeon) a permis de renforcer la polarité commerciale en cœur de quartier, place Camille Claudel (commerces et marché).	• Dynamique commerciale de quartier à renforcer (absence d'association de commerçants...). • Des zones d'activités peu qualitatives (Birgé, Espace Anjou).
EMPLOI – INSERTION	
• Dynamique partenariale de quartier sur la question de l'emploi et de l'insertion (notamment autour des jeunes déscolarisés et des femmes de plus de 26 ans). • Mise en place d'actions favorisant la mise au travail et l'accès à l'emploi des jeunes à l'échelle du Pôle territorial : Jobs de proximité, Action Face (en partenariat avec Keolis et Restauria), Chantiers Jeunes Box-Services (peinture et végétalisation). • Expérimentation d'une action de remobilisation vers d'emploi en direction des femmes de plus de 26 ans (partenariat CIDFF).	• Un chômage des jeunes de moins de 25 ans important (22,3 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans) et hausse du chômage des plus de 50 ans. • Accès à l'emploi difficile pour tous les publics – Les seniors : constat d'une forte augmentation des publics de plus de 50 ans (MDS, Régie de quartiers), impact plus fort de la période d'inactivité pour un retour à l'emploi, besoin de sas pour redémarrer (insertion par l'activité économique...) même s'il reste compliqué de se repositionner sur le marché du travail après un passage en structure d'insertion. – Nombre important de jeunes ayant quitté précocement le système scolaire sans qualification : très peu de réponses possibles pour les 16-18 ans. – Difficultés aussi pour les jeunes diplômés (diplôme ≥ bac) : difficulté de mobilité (notamment psychique) plus forte chez les garçons (difficulté à quitter le quartier) + décalage avec les codes du marché du travail. – Les femmes : cumul de freins à l'emploi pour les publics de plus de 25 ans. • Pas d'accompagnement renforcé (du type PLIE) de proximité pour le public adulte. • Des demandeurs d'emploi en grande majorité : – motivés pour travailler, mais difficiles à mobiliser sur les actions d'accès à l'emploi ; – sans projet professionnel spécifique ; – ayant peu ou pas d'expérience professionnelle à valoriser ; – n'ayant pas de réseau professionnel à activer, peu de liens avec les entreprises ; – sujets à la discrimination (genre, origine, quartier). • Difficulté d'orientation (et d'ouverture) dès le départ : accès aux stages difficiles et peu diversifiés, peu d'orientations professionnelles choisies, beaucoup de jeunes suivent des cursus similaires ne proposant pas de débouchés. • Absence de passerelles entre le quartier et les « ressources ou opportunités » que pourraient être l'Espace Anjou, l'AFPA...

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Le devenir de l'ex-site Thomson (Birgé).	

ENJEUX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
• Consolider la polarité commerciale du cœur de quartier (Claudel : commerces et marché, Coëffard) en soutenant/impulsant des initiatives renforçant la dynamique commerciale (création d'une association des commerçants, projets en lien avec le marché...). • Maintenir le dynamisme de la zone économique Birgé en requalifiant le boulevard et l'entrée de ville.
EMPLOI – INSERTION
• Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de tous les habitants et notamment des publics les plus fragilisés (jeunes déscolarisés, femmes de plus de 26 ans). • Développer des passerelles entre les activités économiques existantes (Espace Anjou, zone d'activité Birgé...) ou à venir (site Thomson-Birgé) et la population du quartier.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE COMMERCIALE
• Une organisation spatiale du marché place Camille Claudel à revoir (stationnement, emplacements). • Être vigilant quant au vieillissement de l'offre économique présente sur le secteur Banchais (lien à créer avec l'avenue Châtenay et les deux quartiers).
INSERTION
• Permettre l'accès pour les habitants du quartier aux dispositifs d'insertion/d'emploi qui existent en dehors du quartier (PE/MLM) : « mieux les connaître, pour mieux les utiliser ». Il est souligné qu'il convient d'arrêter de penser que « l'emploi se trouve au pied de l'immeuble ». • Focaliser les politiques d'emploi sur des publics cibles : seniors, femmes, jeunes.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Renforcer les actions en faveur de l'accès à l'emploi des personnes (notamment des jeunes déscolarisés, femmes de plus de 26 ans, seniors) en luttant contre les freins à l'embauche.
- **ENJEU 2 :** Favoriser le rapprochement entre les zones d'activités du quartier et l'insertion par les stages, l'emploi, la découverte des métiers par les habitants du quartier (Espace Anjou, zone d'activité Birgé...).
- **ENJEU 3 :** Consolider la polarité commerciale du cœur de quartier (Claudel : commerces et marché, Coëffard) en soutenant/impulsant des initiatives renforçant la dynamique commerciale (création d'une association des commerçants, projets en lien avec le marché...).
- **ENJEU 4 :** Maintenir le dynamisme de la zone économique Birgé, en requalifiant le boulevard et l'entrée de ville.

HABITAT • MIXITÉ SOCIALE • POLITIQUE DE PEUPLEMENT

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Le PRU a renforcé les mixités sociales et culturelles du quartier et doit permettre de changer l'image du quartier à l'extérieur. • Une forte intervention sur les logements, les espaces et équipements publics (création de la cité éducative Annie Fratellini, centre Marcelle Menet, jardin collectif, centre commercial du Daguenet). • La création d'une nouvelle centralité dans la partie ouest (le secteur Daguenet – Gâte-Argent : plus de 60 % de la population y réside).	• Le cœur du Grand-Pigeon (Jérusalem-Chaptal-Coëffard) reste marqué par une grande précarité. • Peu d'espaces publics de rencontre, peu d'espaces de respiration. • Décalage entre des logements neufs (PRU) et la rénovation en surface sur l'habitat plus ancien. • Des îlots dégradés : Point du jour, Croix-Blanche, Daguenet.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Rénovations en cours ou prévues : square de la Croix-Blanche, Daguenet.	• Transformation : square de la Croix Blanche – Hameau de l'Ormaie.

ENJEUX

- Développer une politique de peuplement garantissant l'équilibre du territoire.
- Développer de nouveaux services aux habitants renforçant la qualité de vie dans leur logement (portage de courses, gardiennage d'animaux, conciergerie...).

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Un enjeu d'adaptation du bâti et des logements dans le secteur nord du quartier, avec un risque d'isolement de la partie Carnot – Croix-Blanche.

MIXITÉ SOCIALE

- Se saisir des Opérations de renouvellement urbain pour « aller vers » et repérer des situations sociales et/ou de santé dégradées.
- Engager la formation des acteurs locaux-sociaux à l'interculturalité afin de faire évoluer les représentations.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Développer une politique de peuplement garantissant l'équilibre du territoire.
- **ENJEU 2 :** Développer de nouveaux services aux habitants renforçant la qualité de vie dans leur logement (portage de courses, gardiennage d'animaux, conciergerie...).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES • ACTION SOCIALE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Présence de nombreux professionnels, équipements et structures d'accueil sur le quartier, contribuant au développement social du quartier : – un maillage partenarial existant ; – une dynamique d'actions hors les murs en développement. • Une Opération de rénovation urbaine qui a libéré des espaces, favorisant la fluidité entre les îlots (Claudel, Coëffard, Jardin du Saule...).	• Des îlots du quartier qui concentrent les populations en situation de précarité (IRIS Daguent et Gâte-Argent) avec des difficultés d'insertion prégnantes pour les familles cumulant les fragilités. • Manque d'espaces publics pour se rencontrer sans nuisances. • Cohabitation, parfois difficile, de populations d'origines, de cultures, d'âges différents. • Nombre important d'habitants souffrant d'isolement ou du sentiment d'isolement (+ souffrance psychique).
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE – INSERTION SOCIALE – LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	
• Un grand nombre de structures, associations présentes sur le quartier et intervenant sur ce champ + maillage partenarial : institutionnelles (MDS, CAF, MLA) et associatives (laverie sociale, 2 maisons de quartier centre social/espace de vie sociale, Régie de quartiers bibliothèque, ludothèque, gardiens d'immeubles, CDN...). • Développement d'actions innovantes permettant d'entrer en contact avec de nouveaux publics (Filets solidaires...). • Des structures/associations qui proposent des réponses variées : – adaptation des horaires, création de polarités favorisant le lien social (centre Marcelle Menet) ; – mise en place de temps forts en direction de tous publics, importants pour le lien social : sur l'espace public (Quartiers d'été, Caravane...) ou dans les structures (Solidar'Cité Show...) ; – Atelier de Vie sociale (Trait d'union), Jardin en pied d'immeubles (Régie de quartiers), centre Marcelle Menet, Association des Banchais, Courte Échelle, petits déjeuners... • Des moyens de transport accessibles qui permettent les déplacements en ville et zone urbaine, notamment pour les démarches d'insertion sociale et professionnelle.	• Une offre importante proposée par les structures, mais pas toujours lisible. • Manque d'ateliers de vie sociale, notamment visant l'insertion socio-professionnelle et en direction des familles. • Peu d'espaces d'accueil parents-enfants pendant les périodes de vacances scolaires (fermeture de la Courte Échelle) • Des déplacements difficiles hors des zones urbaines qui contraignent les démarches d'insertion sociale et professionnelle aux zones desservies. • Difficulté, en particulier pour les institutions, à prendre en charge/accompagner les personnes étrangères ne maîtrisant pas la langue française (contraintes de traduction, difficultés de communication...). • Hausse constatée (CAF) des familles monoparentales avec de jeunes enfants et peu d'actions spécifiques en direction de ce public (isolé). • Antenne MLA (centre Marcelle Menet) : draine un nombre trop important de jeunes (dont hors quartier)/nombre de conseillers. • Des difficultés récurrentes de collaboration avec les services de la Ville pour le prêt et le transport de matériel ne favorisent pas le développement d'actions, animation de proximité.
ACCÈS AUX DROITS	
• Un maillage partenarial qui apporte des réponses nombreuses et diverses favorisant l'accès aux droits : formalisées (permanences administratives, MPT délocalisées sur le centre Marcelle Menet et la Maison de quartier des Banchais, MDS, CAF...) ou non (accueils des associations, structures, inscriptions Filets solidaires...). • Proximité du centre-ville qui propose des réponses en termes d'accès aux droits (notamment rue Louis Gain : CAF, CPAM, services administratifs...). • Accompagnement de certains bailleurs dans les démarches des personnes vieillissantes pour l'adaptation des logements (démarches, mise en œuvre, participation financière).	• Absence de bureau de poste/mairie de quartier pour les démarches de proximité. • Les boulevards (Montaigne, Birgé...) coupent le quartier et freinent la mobilité des habitants et leurs démarches d'accès aux droits. • Manque d'autonomie et d'anticipation dans les démarches pour de nombreux habitants (obstacle de la langue, complexité administrative, fracture numérique, mobilité physique...) : impact sur l'accès aux droits, mais aussi sur le maintien de droits (renouvellements...). • Manque d'espaces informatiques, d'accès aux droits (avec un accompagnement). • Manque de disponibilité des professionnels pour accompagner les publics, assurer une médiation. • Réduction des moyens d'aides facultatives du Conseil général (ASE et FSL). • Proximité du centre-ville : moins de services délocalisés sur le quartier du fait d'une offre a priori accessible.

AFOR *SUITE*

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	
• Un réseau d'associations de retraités présent sur le quartier + Réseau d'échange réciproques (Banchais). • Présence d'un EHPAD sur le quartier (résidence Gaston Birgé : 72 résidents). • Des espaces de vie accessible pour les personnes âgées : bibliothèque Annie Fratellini, place Camille Claudel... • Des projets favorisant le lien entre l'EHPAD et les écoles (jeux, rencontres intergénérationnelles). • Constat d'une fidélité des personnes âgées à leur logement. • Un certain nombre de logements adaptés aux vieillissements (accessibilité, ascenseurs...) : résidences Soclova, immeubles place Camille Claudel...). • Des réponses en termes de soin sur le quartier (Centre de soins). • Action auprès des bailleurs (en lien avec AS MDS) en termes d'information sur le réaménagement des logements, accès au droit. • Des réponses « bricolées » par les acteurs de quartier pour favoriser la mobilité des personnes sur les actions, manifestations proposées (covoiturage bénévole...).	• Des difficultés de mobilité des personnes âgées (physique, sentiment d'insécurité...) qui freinent leur participation aux actions, manifestions proposées, particulièrement hors du quartier (notamment pour le quartier des Banchais, excentré sur centre-ville), et renforcent les situations d'isolement. • Un certain nombre de logements vieillissant et plus adaptés. • Manque d'espaces adaptés (espaces verts, bancs...) favorisant la présence des personnes âgées sur l'espace public. • Cohabitation parfois difficile entre des populations d'âges différents (manque de temps de rencontres, de temps conviviaux intergénérationnels).
VIE ASSOCIATIVE – BÉNÉVOLAT	
• Dynamique positive des associations orientée vers le vivre ensemble. • Des temps d'accueil des nouveaux habitants qui mobilisent un grand nombre d'associations du quartier (ainsi que d'institutionnels). • Des petits déjeuners thématiques (centre Marcelle Menet) : un espace à disposition des associations. • Une réorganisation de la mise à disposition des salles du centre Marcelle Menet qui favorise le développement de projets et les initiatives des associations bénéficiaires. • Émergence de nouvelles associations (AIFA, APE du Grand-Pigeon...) • Une dynamique de bénévolat ancrée sur les Banchais et en évolution positive sur le Grand-Pigeon.	• Une stratégie de gestion des locaux associatifs de la Ville pas toujours lisible pour le quartier et ne contribuant pas à renforcer la dynamique associative (exemple : associations hébergées au PIQ sans lien avec le quartier). • Manque de locaux associatifs sur les Banchais. Moins de disponibilité de salles au centre Marcelle Menet liée à une demande en augmentation. • Fragilisation de l'action du cybercentre suite à la baisse des temps d'ouverture (fin 2013) : un espace à redynamiser. • Une demande toujours plus forte de professionnalisation des bénévoles : – exigences administratives des financeurs ; – modalités de partenariat qui ne favorisent pas la participation de toutes associations, notamment celles représentées par des bénévoles (réunions en journée, approche trop technique, jargon de professionnels...) ; – besoins en accompagnement et formation manquant de réponses adaptées. • Peu d'associations de jeunes. • Articulation entre certaines associations ayant une action importante (notamment sportives) et les dynamiques partenariales de quartier à renforcer. • Manque de clarté, pour les associations, sur leur autonomie par rapport aux politiques publiques.
SANTÉ	
• Pas de difficulté majeure d'accès aux soins par une présence et répartition correcte des professionnels de santé sur le secteur (place Camille Claudel, rue Larévellière, boulevard Pasteur) + présence de la PMI en cœur de quartier (médecin, 2 puéricultrices, 0,2 ETP sage-femme). CMP accessible géographiquement (mais saturé). • Maillage des associations et professionnels sur le territoire qui favorise l'accès aux droits à la santé.	• Souffrance psychique en augmentation parmi des publics touchés par l'isolement social et la précarité. • Des conduites à risque repérées chez différents publics (enfants de 7-8 ans circulant sans présence d'adulte sur l'espace public jusqu'à 23 h, comportement dangereux de conducteurs de 2 roues motorisés, banalisation de la prise de produits, rythme de vie...). • Difficulté d'accès aux soins (notamment soins dentaires) des publics migrants pour des questions administratives (absence de CMU, difficulté d'accès à l'AME...). • Engorgement du CMP avec des délais d'attente importants (6 mois) freinant l'accès aux soins psychologiques de publics qui n'ont pas les moyens d'aller vers le libéral.

AFOR *SUITE*

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Cybercentre : opportunité pour développer une dynamique associative autour du numérique.	• Nombreux équipement, structures d'accueil, action : importance de coordonner et garantir une cohérence (lisibilité des actions et interventions de chacun pour les publics). • Une organisation des espaces de coopération du quartier qui : – ne favorise pas l'implication de toutes les associations (donc tous les bénévoles) dans les temps de réflexion partenariale et la prise en compte de leurs réalités et de leurs enjeux, – de fait, limite la participation aux associations les plus importantes (salariés et bénévoles retraités). • Un quartier vieillissant (+ 20 % entre 1999 et 2009). • Réorganisation en cours des MDS qui pourrait impacter les moyens actuels du quartier (PMI notamment).

ENJEUX

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, INSERTION SOCIALE, LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT
• S'appuyer sur les transformations du quartier et l'aménagement des espaces de vie du quartier pour changer l'image du quartier à l'extérieur. • Développer les actions favorisant le lien social, la solidarité, la lutte contre l'isolement et conforter les dynamiques partenariales d'intervention sur les îlots (animations, manifestations...). • Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux structures, actions, dispositifs... favorisant l'insertion sociale sur le quartier, avec une attention particulière aux publics les plus fragiles (familles monoparentales, personnes ne maîtrisant pas la langue française...).
ACCÈS AUX DROITS
• Favoriser l'accès (et le maintien) aux droits des publics les plus fragilisés (tous domaines, et notamment droit à la santé et droits sociaux) : – en renforçant l'articulation entre les actions existantes (permanences, accueils des associations...) ; – en prenant en compte les spécificités des publics ne maîtrisant pas la langue française ; – en favorisant l'autonomie et le « pouvoir d'action » des habitants.
VIEILLISSEMENT
• Développer des actions favorisant les liens intergénérationnels. • Lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus fragiles.
VIE ASSOCIATIVE – BÉNÉVOLAT
• Soutenir les dynamiques associatives du quartier : – en développant des modalités de travail partenarial qui favorisent l'implication de toutes les associations (et en particulier des moins « professionnalisées ») et de leurs bénévoles ; – en soutenant le renouvellement des bénévoles et l'émergence de nouveaux acteurs, de collectifs d'habitants (notamment les jeunes) ; – en favorisant la « montée en compétence » des acteurs associatifs et des habitants ; – en renforçant certains espaces associatifs du quartier (cybercentre, Point Info quartier...). • Améliorer la lisibilité des associations et de leur action pour les habitants (et les acteurs du quartier).
SANTÉ
• Développer des actions favorisant le lien social et contribuant au mieux-être des habitants (notamment psychique). • Prévenir les conduites à risque auprès des publics jeunes et des adultes.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

ISOLEMENT – DÉPENDANCES – FRAGILITÉS
• La difficulté représentée par l'isolement des familles monoparentales : comment créer un contact avec les parents ?
DÉCLOISONNEMENT – TRANSVERSALITÉ – MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX
• Favoriser les conditions d'une véritable collaboration entre les différents partenaires » : une carence est mise en avant en matière d'articulation des partenaires. (exemple : être attentif aux thématiques identiques menées par différents partenaires).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Développer les actions favorisant le lien social, la solidarité, la lutte contre l'isolement et conforter les dynamiques partenariales d'intervention sur les îlots (animations, manifestations...).
- **ENJEU 2 :** Favoriser l'accès (et le maintien) aux droits des publics les plus fragilisés (tous domaines, et notamment droit à la santé et droits sociaux).
- **ENJEU 3 :** Soutenir les dynamiques associatives du quartier et les initiatives des habitants : développer des actions favorisant les liens intergénérationnels et interculturels.
- **ENJEU 4 :** Prévenir les conduites à risque (souffrance psychique, alcoolisation,...) auprès des publics jeunes et des adultes.
- **ENJEU 5 :** Développer des actions favorisant le lien social et contribuant au mieux-être des habitants (notamment psychique).

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une équipe territorialisée de la Police municipale identifiée par l'ensemble des acteurs du territoire et des habitants. • Relation de proximité avec les habitants et veille au quotidien sur les espaces publics par le biais des Correspondants de nuit (RDQ) et du pôle territorial, notamment *via* l'Agent de vie quotidienne et la démarche GUP. • Une dynamique partenariale contribuant au « Mieux vivre ensemble » à travers des animations d'îlots : autour du secteur Chaptal : – en lien avec le réaménagement du square ; – plus globalement, à l'échelle du quartier par les animations « Quartiers d'été » et autres animations de proximité. • Depuis 2012, un certain nombre de réponses socio-éducatives (partenariales) en direction des jeunes ne fréquentant pas les structures et occupant l'espace public (musculation boxe, musique...) en articulation avec des interventions sur le champ de la répression. • La démarche GUP, mise en place depuis 2012, qui permet de croiser les regards sur les enjeux du quartier, notamment en termes de Tranquillité publique.	• Des statistiques en termes de délinquance plutôt en hausse sur 2014 (vols, effractions dans les commerces, vols d'accessoires automobiles – stabilité du nombre de vols dans les habitations). • Forte densité de population et peu d'espaces de respiration sur le quartier. • La question des relations entre anciens et nouveaux habitants reste à consolider sur le secteur Chaptal, mais aussi de manière plus large au niveau du quartier. • Des occupations abusives des halls d'immeubles et des actes d'incivilité répétés sur le cœur du quartier et au Daguenet. • Des tensions régulières sur la place Camille Claudel – entre des groupes de jeunes et certains commerçants ; – entre des groupes de jeunes et la Police nationale. • Des stationnements abusifs (en baisse) autour du Collège Montaigne et aux abords de l'Isoret. • Sentiment d'insécurité au niveau de la passerelle des Banchais (entre les Banchais et le Daguenet/Grand-Pigeon) + regroupements de jeunes sur l'espace SNCF (maison abandonnée/voie ferrée désaffectée).

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• La réhabilitation du square de la Croix-Blanche est une opportunité d'accompagner l'arrivée de nouveaux habitants (lien nouveaux/anciens habitants). • Perspective de réaménagement du Carré Haffner : de nouveaux espaces publics pour les habitants.	• Les travaux de réaménagement du square de la Croix-Blanche (démolition/reconstruction de 22 logements) qui prévoie la réouverture d'une voie entre le square de la Croix-Blanche et le Hameau de l'Ormaie, modifiant les usages de ces espaces. • Une vigilance à maintenir autour de la Cité éducative et aux abords du collège Montaigne.

ENJEUX

- Renforcer la synergie des acteurs autour de la tranquillité publique et de la prévention, notamment sur le cœur de quartier et en prenant en compte les îlots à proximité (Savary).
- Développer et soutenir les rencontres entre habitants pour faciliter le vivre ensemble et la régulation des conflits par la médiation et l'occupation positive de l'espace public.
- Intégrer les dimensions d'accompagnement collectif des habitants et de prévention situationnelle dans les projets d'aménagement du quartier (square de la Croix-Blanche, Carré Haffner).
- Accompagner les jeunes les plus en difficulté qui ne fréquentent pas les structures et occupent l'espace public.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

- Explicitation des règles de vie en société des droits et devoirs (« rendre lisible le droit commun »).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Développer et soutenir les rencontres entre habitants pour faciliter le vivre ensemble et la régulation des conflits par la médiation et l'occupation positive de l'espace public.
- **ENJEU 2 :** Renforcer la synergie des acteurs autour de la tranquillité publique et de la prévention, notamment sur le cœur de quartier et en prenant en compte les îlots à proximité (Savary).
- **ENJEU 3 :** Intégrer les dimensions d'accompagnement collectif des habitants et de prévention situationnelle dans les projets d'aménagement du quartier (square de la Croix-Blanche, Carré Haffner).
- **ENJEU 4 :** Accompagner les jeunes les plus en difficulté qui ne fréquentent pas les structures et occupent l'espace public.

MOBILITÉ • NUMÉRIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un quartier assez bien desservi par les transports en commun. • Une proximité du centre-Ville. • Présence du cybercentre Angers Nord-Est avec des possibilités d'accès à Internet en individuel. • Des grands axes bien équipés en infrastructures cyclables (mais des continuités à développer).	• Des infrastructures de transport qui cloisonnent (voie ferrée, boulevards...) et entrainent un découpage du quartier en plusieurs sous-secteurs par une ceinture de boulevards. • Problème de fonctionnement des boulevards interquartier (de l'entrée de ville RD 347 au boulevard Gaston Birgé).

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Arrivée du tramway : offre de transport performante et complémentaire aux modes doux.	

ENJEUX

- Favoriser le mieux-vivre des habitants en développant les modes doux et en repensant la place des voitures à l'horizon de l'arrivée de la deuxième ligne de tramway.
- Développer des liaisons douces vers les centralités, transports en commun.
- Renforcer l'action du cybercentre (Daguenet) en développant une offre associative complémentaire autour du numérique.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

MODES DOUX

- Favoriser les liaisons douces en report vers la future ligne de tramway B et les lignes de bus mais ouvrir également des liaisons vers de nouvelles polarités *(exemple : Super U des Banchais).*

QUALIFICATION – REQUALIFICATION

- Un traitement à engager sur le réseau viaire (infrastructure, lisibilité du réseau) en particulier aux entrées de ville (Montaigne, Pasteur, etc.) : un travail qualitatif sur le réseau viaire et l'insertion dans la mesure du possible de liaisons douces.
- À noter : des liaisons douces contraintes par la traversée de voies ferrées et des emprises urbaines importantes *(exemple : secteur Arceau AFPA).*

OFFRE DE STATIONNEMENT

- L'enjeu du stationnement des riverains (Jérusalem, Grand-Pigeon, Fratellini) à proximité des pôles commerciaux (place Claudel, place de l'Europe) en lien avec la prochaine ligne de tramway.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Favoriser le mieux-vivre des habitants en développant les modes doux et en repensant la place des voitures à l'horizon de l'arrivée de la deuxième ligne de tramway.
- **ENJEU 2 :** Développer des liaisons douces vers les centralités, transports en commun.
- **ENJEU 3 :** Renforcer l'action du cybercentre (Daguenet) en développant une offre associative complémentaire autour du numérique.

ENVIRONNEMENT • CADRE DE VIE • GUP

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une Opération rénovation urbaine qui a permis une offre de qualité en termes de place centrale avec des commerces appréciés et regroupés, une mixité d'offre de logements et des équipements de qualité (Cité éducative Annie Fratellini, centre Marcelle Menet...). • Le Jardin du Saule (10 parcelles individuelles, 1 parcelle collective et 1 parcelle pédagogique en pied d'immeubles gérées par la Régie de quartiers) et 2 jardins familiaux (gérés par l'association Beauséjour). • Démarche GUP à l'œuvre depuis 2012 grâce à des balades urbaines partenariales et des actions en pied d'immeubles en partenariat avec les bailleurs pour sensibiliser la population à la propreté et au tri des déchets. • Réaménagement du square des Bosquets (Banchais) et du square Chaptal (Grand-Pigeon). • Projet MediaTerre d'Unis-Cité de 2011 à 2014 : développement d'un réseau d'habitants ambassadeurs. • Expérimentation, par Angers Loire Habitat, d'un local pour déposer les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), sur le Grand-Pigeon (rue Chaptal). • Relation de proximité et veille quotidienne sur les espaces publics par le biais de l'Agent de vie quotidienne (Pôle territorial). • Forte mobilisation des habitants pour la mise en place du Code de la rue. • Construction square Maurice Geslin et de la rue Sylvie Pavillon (Banchais).	• Une des offres d'espaces verts la plus faible des quartiers angevins : 8 m² par habitant, très inférieure à la moyenne communale (30 m² par habitant). • Le Programme de rénovation urbaine a densifié le secteur du Grand-Pigeon : peu d'espaces libres de respiration, moins d'espaces à usages non formalisés. • Dans certaines rues du quartier (cœur du Grand-Pigeon), difficultés pour les nouveaux habitants à s'installer dans ce quartier (tour Chaptal : symbole de ce turne-over important : 25 % sur un an). • Manque de places de stationnement, à certains moments, autour de la Cité éducative Fratellini et le centre Marcelle-Menet (gymnase, salles de réunions privées...). • Manque propreté et dépôts divers réguliers sur les plateformes des containers enterrés, trottoirs et espaces verts. • Squares de l'Ormaie et de la Croix-Blanche : nuisances liées aux aboiements de chiens et négligences de certains locataires sur leur habitat. • Rues Antioche – Béranger – Banchais – Larevellière : présence d'une circulation importante de voiture qui traverse rapidement avec des voies perpendiculaires étroites. • Rues Antioche – Béranger – Leroy : les fils électriques sont aériens et proches de certaines fenêtres à l'étage de maisons angevines. • Banchais : voies de circulations importantes, traversantes étant donné la proximité de la zone industrielle. État de la voirie et des trottoirs (rue Boylesve, Chatelain , boulevard Birgé...) jugé insatisfaisant. • École Henri Chiron : problème d'accessibilité et de sentiment d'insécurité (habitants, écoliers du secteur Banchais) pour traverser l'avenue Pasteur (manque d'un passage pour piétons). • Fonctions peu visibles et sous-exploitation de certains espaces : triangle Birgé (croisement Birgé rue Haute-des-Banchais) ; place Belle Borne (croisement boulevard Pasteur – Deux-Croix) ; passage piétonnier le long de l'ALSH Cormeau pour rejoindre la rue des Ormeaux.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Aménagement du « Carré Hafner » (fin d'ORU Grand-Pigeon) : réflexion à mener sur une intégration adaptée d'un espace pour les jeunes (Agora Space ou autre) en limitant les effets de la minéralisation constatée des espaces publics. • Réhabilitation du square de la Croix-Blanche. • Expérimentation du tourne à droite aux feux pour les cyclistes • Arrivée du tramway : opportunité d'un travail avec les habitants sur la mobilité dans le quartier et à l'extérieur du quartier. • Souhait des habitants de retravailler, avec la Ville, la question du stationnement anarchique dans certaines rues (Antioche, Leroy...) pour coconstruire des solutions adaptées (circulation, sécurité, besoins des riverains).	• Impact sur le square de l'Ormaie (rue de la Croix-Blanche) de la réhabilitation du square de la Croix-Blanche en termes de voie de circulation, de vivre ensemble et d'accès au City stade. • Dégradation rapide sur le cœur du quartier Grand-Pigeon contrairement aux autres espaces du quartier.

ENJEUX

- Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité (notamment concernant la gestion des regroupements dans les halls d'immeuble et les questions de propreté urbaine).
- Développement de microprojets permettant de minorer l'aspect minéral du quartier (côté Deux-Croix).
- Valoriser et embellir les entrées de quartier (entrée place Belle Borne, triangle Birgé pour faire un lien entre la passerelle et la rue Haute des Banchais).
- Accompagner le changement urbain par des projets sociaux pour faciliter les questions de vivre ensemble et de maintien des aménagements (rue de Croix Blanche, square de l'Ormaie, Grand-Pigeon, square Maurice Geslin).
- Poursuivre le projet « Code de la rue » :
  – dans un premier temps : mise en place des aménagements pour permettre la cohabitation des différents modes de déplacements ;
  – dans un second temps : mise en place d'actions comportementales en faveur d'une ville apaisée.
- Arrivée du tramway : participation des habitants au projet d'aménagement et prise en compte de leur expertise d'usage.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

CADRE DE VIE

- Remettre du « vivant » dans le cadre de vie, des choix de mobilier urbain malheureux qui n'invitent pas à investir les espaces extérieurs de manière apaisée.

BÂTIMENTS – ESPACES PUBLICS

- Gérer des équipements vieillissants.
- Favoriser l'accueil de locaux associatifs quant à la réaffectation des locaux de l'ancienne école Laréveillère.

QUALIFICATION – REQUALIFICATION

- Engager la réflexion quant à l'avenir du site de Thomson.
- Requalifier « l'esthétisme » des entrées de ville (Espace Anjou, etc.).

ESPACES VERTS

- Développer l'implantation d'espaces verts dans le quartier en s'appuyant sur l'emprise des congrégations religieuses. Néanmoins, il est souligné que la « remise en état » du patrimoine arboré aurait un coût financier important.
- Répondre à la demande d'espaces verts par la déclinaison de mini-jardins. Le pôle territorial est là pour « susciter l'envie » auprès des habitants. Dès lors il convient d'accompagner la diffusion et le portage de projets par les habitants eux-mêmes, à l'instar des mini-jardins.
- Le développement de jardins familiaux, pouvant être une autre réponse complémentaire, doit être une décision prise politiquement par les élus (un projet estimé à 1 million d'euros environ).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité (notamment concernant la gestion des regroupements dans les halls d'immeuble et les questions de propreté urbaine).
- **ENJEU 2 :** Valoriser et embellir les entrées de quartier (entrée place Belle Borne, triangle Birgé pour faire un lien entre la passerelle et la rue Haute des Banchais).
- **ENJEU 3 :** Développer des micro-projets permettant de minorer l'aspect minéral du quartier (côté Deux-Croix).
- **ENJEU 4 :** Accompagner le changement urbain par des projets sociaux pour faciliter les questions de vivre ensemble et de maintien des aménagements (rue de Croix-Blanche, square de l'Ormaie, Grand-Pigeon, square Maurice Geslin).

4 Hauts-de-Saint-Aubin

SITUATION

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin est situé au nord de la ville d'Angers. Il est délimité au nord par l'île Saint-Aubin, au sud par le Centre hospitalier régional universitaire, au nord-ouest par l'ancien aérodrome des communes d'Angers et d'Avrillé, et à l'est par la Maine.

© Aura

Les transports

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin est desservi par 3 lignes de bus : les lignes 5,7,8, ainsi que par la ligne A du tramway.

© Ville d'Angers – Jean-Patrice Campion

PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin compte 8 511 habitants au recensement 2009 (soit 5,7 % de la population d'Angers). Ce chiffre est relativement stable depuis 1999 (+ 90 habitants). Le quartier compte 3 311 personnes de moins de 25 ans en 2009 soit 38,5 % de sa population totale (Angers : 38,3 %). Il s'agit une des proportions les plus élevées et en hausse (en hausse de 1 % par an depuis 1999). Parallèlement, les personnes âgées de 75 ans et plus sont 804 en 2009, soit 9,3 % de sa population totale (Angers : 9,2 %) avec une hausse de 20 % des effectifs en 10 ans. Une accélération du vieillissement de la population est constatée et un enjeu essentiel pour le quartier.

La composition des ménages

Le quartier présente une répartition des typologies de ménage relativement identique à la ville d'Angers avec 1 642 de personnes seules (44 % des ménages en 2009) et 334 familles monoparentales soit 32 % des familles concernées (moyenne angevine : 34 %).

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

En 2013, pour la Petite-enfance, la capacité d'accueil s'élève à 171 places avec une représentation égale des assistantes maternelles et des places en structure. Le quartier affiche une capacité d'accueil légèrement inférieure (56 %) de la ville (61,9 %).

Sur ce secteur, il existe 4 groupes scolaires publics (Gérard Philippe, René Gasnier, Dacier et école maternelle Maurice Ravel) et 2 groupes scolaires privés (Sainte-Thérèse, Saint-Paul des Genêts).

PLAN ÉCONOMIQUE

En 2009, le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin compte près de 879 ouvriers pour 584 cadres (871 ouvriers et 584 cadres). Cette tendance qui va vers l'équilibre entre nombre d'ouvriers et de cadres est en effet à suivre compte tenu de l'évolution globale du quartier.

Est également à constater une hausse du nombre de diplômés du supérieur liée à l'évolution du quartier : baisse du nombre de sans diplômés – 9 % entre 1999 et 2009, soit 1 127 en 2009 et hausse du nombre de diplômés du supérieur + 15 % en dix ans soit 1 420.

Cette évolution est confortée par la plus faible progression de l'indice de chômage de l'ensemble des quartiers angevins : un indice de chômage de 14,1 % au 1er janvier 2014, soit + 0,9 % par rapport au 01/01/12. Cet indice de chômage est inférieur à la moyenne angevine (16,6 % au 01/01/14, soit une augmentation de + 2,9 % en 2 ans.

S'agissant du public 16-25 ans, le nombre de jeunes accueillis à la Mission locale Angevine en 2012 est de 260 avec une évolution entre 2009 et 2012 de – 30 %.

Les revenus des ménages

24,2 % de la population du quartier vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux est l'un des plus élevés d'Angers (18,5 %).

Les revenus des ménages en €/mois

Si l'on tient compte des revenus des ménages les plus modestes (1er décile = les 10 % les plus pauvres) sur l'ensemble des quartiers, le quartier a des revenus supérieurs à la moyenne angevine.

Quartier	Centre-ville La Fayette	St-Serge Ney Chalouère	Doutre St-Jacques Nazareth	Madeleine Justices St-Léonard	Belle-Beille	**Hauts-de-St-Aubin**	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie	Lac-de-Maine	Angers	ALM
1er décile	614	534	492	667	160	**455**	188	368	374	822	372	559

L'attractivité économique

Le quartier compte 8 492 emplois en 2009, soit 12,3 % des emplois de la ville, avec un taux d'emploi salarié de 2,84 (moyenne angevine : 1,31). Ce volume important est à relativiser, car le CHU concentre 82 % de ces emplois.

Le quartier connaît néanmoins le plus fort taux de création d'établissements en 2011 (29,8 % contre 19,7 % pour Angers), soit une hausse de près de 15 points depuis 2008 : 61 créations en 2011 pour 205 établissements au total.

La vie associative

Les principales associations du quartier sont :

- la Maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin ;
- la Régie de quartiers d'Angers qui a eu son siège en plein cœur de l'ancienne cité Verneau ;
- le VAC – Verneau Athlétic Club ;
- l'ASEA (Association pour la sauvegarde l'enfance et de l'adolescence) : actions de prévention en direction de la jeunesse ;
- la MLA (Mission locale angevine).

À souligner également la présence d'associations sportives et/ou culturelles qui s'investissent dans la dynamique du quartier comme Paq la Lune…

Les équipements et services municipaux du quartier

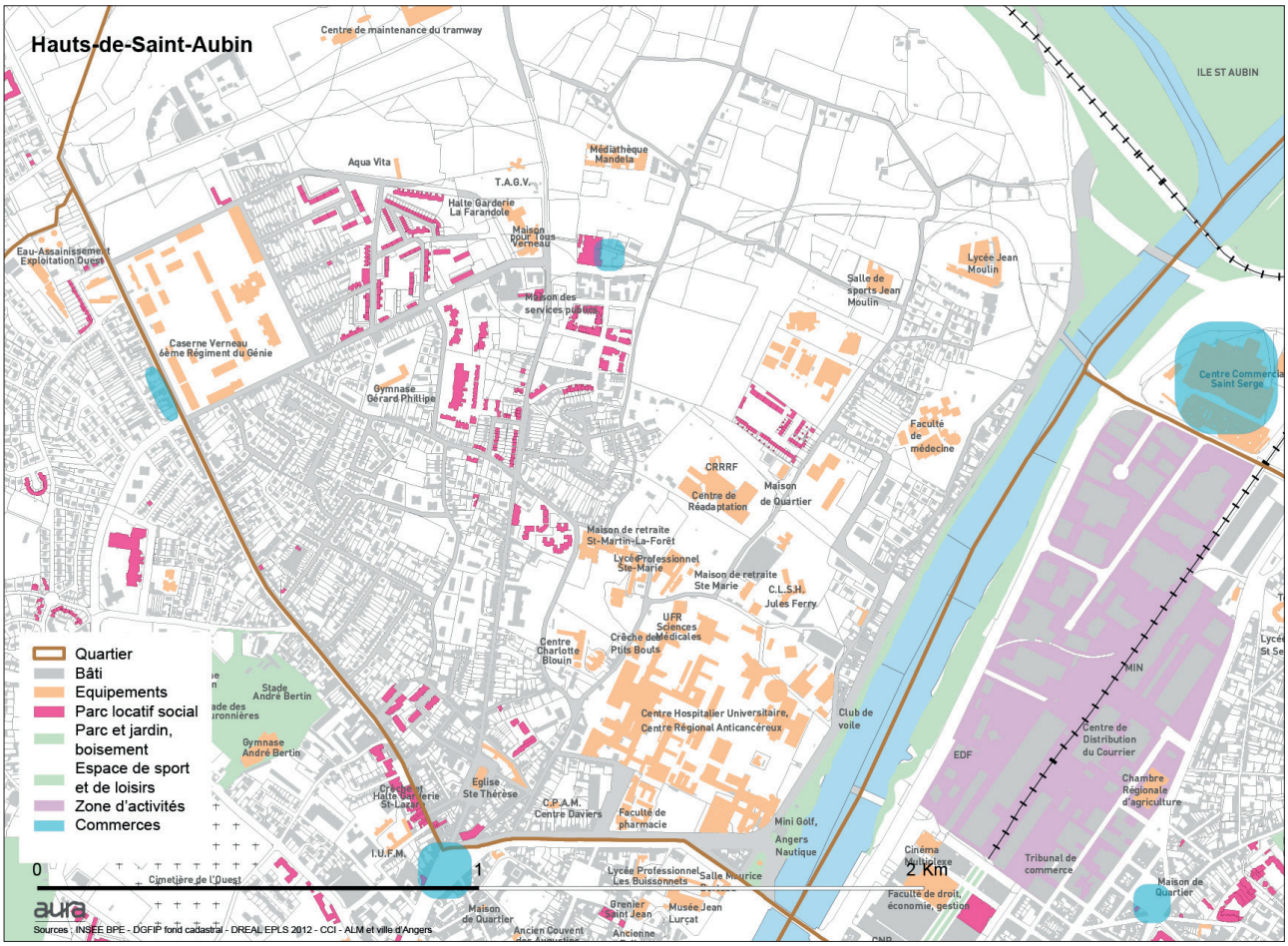

© Aura

L'habitat, le logement

Un équilibre entre les trois statuts d'occupation est constaté dans le quartier : 1 232 propriétaires soit 33 % des résidences principales (moyenne angevine : 32 %), 1 119 locataires du parc privé soit 30 % des résidences principales (moyenne angevine : 38 %), 1 360 locataires du parc HLM en 2009 soit 36 % des résidences principales (moyenne angevine : 29 %). L'évolution la plus marquée demeure celle de l'offre locative HLM, qui augmente de près de 30 % en 10 ans.

Compte tenu de son évolution, la spécificité du quartier est de regrouper 22 % des logements commencés de la ville d'Angers entre 2008 et 2011. Au cours de la période 2008-2011, 412 logements par an ont été commencés dans le quartier (rythme de 32 logements par an sur la période 2000-2007). Autre spécificité du quartier, la nette baisse de la part des T1/T2 au profit des T4 et plus.

Avec l'urbanisation du quartier, de nouveaux équipements livrés ou en cours ont permis de faire évoluer l'offre de proximité : commerces autour de la place des Capucins, nouveaux équipements publics de quartier (école, crèche, bibliothèque…) et d'agglomération (AquaVita). Le taux de commerces et de services de proximité reste néanmoins le plus faible de tous les quartiers angevins.

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin est plutôt bien pourvu en espaces verts : 12,7 ha d'espaces verts publics, soit un total de 81 m² par habitant (moyenne angevine : 30 m² par habitant).

ORU Verneau

L'ORU Verneau a été annoncé publiquement en juin 2011 : l'ensemble des logements de la cité allaient être démolis dans les 5 ans (2011 à 2016). Les premiers relogements sont intervenus dès l'automne 2011, la première déconstruction de bâtiment en janvier 2013.

L'ORU Verneau a été confiée à l'aménageur SPL 2A (organisme rattaché à la SARA et mêmes équipes). La contractualisation avec l'ANRU implique un calendrier particulier (2011-2016) et des logiques de travail transversal (plan intégré urbain, social et économique). La SPL 2A a fait appel aux cabinets d'urbanistes/paysagistes, In Situ/Gers, qui développent un projet dit de « métamorphose ». Cette notion poursuit l'ambition de s'appuyer sur les atouts du secteur (dynamique d'acteurs, territoires d'innovation, attractivité de l'îlot) en s'intégrant au projet Castro/Denisoff (mixité des logements, densité décroissante à partir du tram, lanière).

Fin 2014, début 2015, tous les habitants seront relogés. Fin 2014, premiers aménagements de la promenade (liaison nord sud : AquaVita à Gérard Philippe *via* Pause Laverie). 1er semestre 2015, début des constructions par la Soclova. Courant 2016, premiers habitants sur l'îlot Verneau.

Grand projet

Le projet urbain Mayenne/Capucins (l'ORU Verneau ne s'en dissociant pas dans l'esprit du grand public) focalise toutes les attentions, tant au niveau de son développement à long terme que de sa gestion dans la réalité quotidienne des habitants.

Le projet des ZAC Mayenne et Capucins a été conçu par le cabinet d'urbanistes Castro-Denisoff au début des années 2000 et visait, à l'horizon des années 2020-2025 à accueillir environ 15 000 habitants supplémentaires. Ce projet avait pour ambition de créer une « couture » fine avec les îlots anciens, tout en anticipant sur les besoins et l'évolution des modes de vie.

Les principales caractéristiques du projet Castro-Denisoff étaient les suivantes :

- **Haut niveau de services :** une ligne de tramway, des équipements majeurs, rayonnants (ESEO, Terra Botanica, AquaVita) complètent l'offre d'équipements dont la vocation est la proximité (Cité éducative Nelson Mandela, polarités commerciales et services publiques du cœur de quartier).
- **Densité et mixité :** d'une hauteur dégressive à partir de l'axe structurant du tramway, les logements sont quasiment exclusivement collectifs. Le développement des constructions répond à une logique d'équilibre entre la promotion privée, l'accession à la propriété et le logement social.
- **Développement durable – Écoquartier :** les constructions neuves relèvent de normes hautes en matière de BBC (Bâtiment basse consommation). Une chaufferie collective alimente les logements du plateau Mayenne. Des lanières vertes maillent le quartier du nord au sud et d'est en ouest cherchant à renforcer l'identité verte du quartier.

Le plateau Capucins est aménagé par la Société d'aménagement de la région d'angers (SARA), tandis que le plateau Mayenne, à cheval sur les communes d'Angers et d'Avrillé, est aménagé par la Sodemel. Ces sociétés d'économie mixte sont en cours de fusion depuis avril 2014.

Le financement des aménagements publics (équipements, voirie, réseaux) repose notamment sur la commercialisation des îlots dédiés aux logements.

La crise financière de 2008 a eu un impact direct sur des projets de construction (reportés voire annulés), de sorte que les premières réalisations ont été assurées par des bailleurs sociaux (îlot des Chalets, 2010 à 2013).

La SARA et la Sodemel inscrivent leurs réalisations dans les orientations du projet Castro-Denisoff dont le contrat doit être renouvelé fin 2014.

À ce jour, environ 2 000 habitants supplémentaires sont arrivés sur les plateaux Mayenne/Capucins.

ÉDUCATION • FORMATION • CULTURE • SPORTS

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Partenariat, coéducation, coconstruction, alliance acteurs éducatifs sur le quartier, travailler ensemble, condition, piste de progression. • Construire le projet ensemble, commun sur l'école – Exemple : TAPCEL et les temps de rencontres partagés. • Construire un forum pour juin 2015 au sein des écoles et du collège. • Centre Saint-Jean – rue Barra : lieu de mémoire. • Lanières vertes, jardins partagés, île Saint-Aubin, Terra Botanica. • Tramway, commerces, équipements culturels de proximité : Théâtre du Champ-de-Bataille ; Théâtre en Bois. • Équipements sportifs : stade, salle, AquaVita, salle Gérard Philipe. • Associations sportives : le VAC, AC Angers HSA Athlétique Club. • Association culturelle : Le Jardin de Moi Z'à Nous avec des actions parentalité. • Association de Parents d'élèves avec la Cité éducative. • Halte-garderie et crèche APE mutualité. • Une Maison de santé. • Une Maison de quartier. • Une ludothèque. • Un accueil de loisirs à Gérard Philipe. • CAUE. • 2 000 habitants supplémentaires depuis 2011 (9 000 – 11 000) (31/12/2011 : 471 logements ; 2015 > 12 000 habitants ; 2030 > 30 000 habitants) – Mixité sociale. • Une MDA, CHU, ESEO, étudiants – Projets à développer « trophées robotiques ». • Terrain des voyageurs. • LEC. • Régie de quartier : lien avec les familles, animateur jardins.	• Que met-on en place pour travailler en complémentarité ? par rapport à l'accompagnement à la scolarité, au décrochage scolaire, aux publics spécifiques, ouverture culturelle. • Manque d'aires de jeux, de lieux de rassemblement, de lien social. • Outil éphémère. • Forte rotation des familles et écoles accueillant des enfants du voyage (départ/arrivée : vie d'une classe), fragilité, mixité. • Pas au cœur du nouveau quartier, décentrée – Quelle visibilité par rapport au nouveau quartier ? • Anticipation des nouveaux équipements. • Public spécifique/décrochage scolaire vers les 14-15 ans – Statut des jeunes filles – Déscolarisation après le CM2.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Environnement comme support de développement social et de création de lien entre les habitants mais qui peut être décliné pour le volet éducatif (TAP et autre temps périscolaire). • AquaVita support de développement social local. • Comment ouvrir l'école aux parents ? • Accompagnement à la scolarité avec animatrice parentalité.	• Mixité sociale difficile à faire vivre dans le quartier et qui se répercute sur la cité éducative. Cette menace peut se décliner dans un enjeu de vivre ensemble et de travail sur l'interculturalité. • Les enjeux et menaces liés à la réussite éducative (mieux faire connaître les dispositifs, coordination des acteurs, création de nouveaux dispositifs...).

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

ENFANCE – JEUNESSE
• La connaissance des besoins est un enjeu essentiel. La question de la jeunesse est en évolution constante. De fait les besoins sont difficiles à estimer. En lien, une identité du quartier également difficile à percevoir (aujourd'hui et surtout demain). Accepter de prendre du temps quant à l'évaluation des besoins et la réponse à apporter. L'enjeu est d'améliorer la connaissance des besoins des différents publics : – affiner la connaissance des besoins d'accueil Enfance (scolaire et loisirs) et Petite-enfance ; – cibler les actions d'accompagnement à la parentalité.
CULTURE – SPORTS
• Difficultés de l'association Athletic Club Angers des Hauts-de-Saint-Aubin (anciennement VAC) liées notamment à la mutation jugée lente du quartier. Afin d'illustrer le propos, « on perd aujourd'hui une population sans en accueillir une nouvelle ». • Valoriser le lien de proximité avec l'équipement AquaVita, rayonnant d'un point de vue des loisirs ou touristique, sans avoir pour autant de place aujourd'hui dans le quartier. • Anticiper le développement d'espaces sportifs de proximité quant au développement actuel et futur du quartier. • Définir des priorités en matière d'intervention culturelle et artistique : articuler l'urbanisme, le social, l'économie pour mieux intervenir d'un point de vue culturel.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Démocratiser l'accès à la culture en construisant de nouvelles possibilités : compagnies en résidence, « pépinières culturelles » pour valoriser les artistes locaux, pratique amateur, pratiques artistiques sur l'espace public, etc.
- **ENJEU 2 :** Démocratiser l'accès à la culture en utilisant les ressources existantes.
- **ENJEU 3 :** Favoriser la réussite éducative en favorisant la participation des parents à la vie des structures Enfance-Éducation notamment en confortant un « espace famille » sur le quartier comme un outil de soutien à la fonction parentale.
- **ENJEU 4 :** Favoriser ma réussite éducative en améliorant la coordination des actions en direction de l'enfance, dont le Programme de réussite éducative.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • COMMERCE • EMPLOI • INSERTION

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Présence d'équipements rayonnants (CHU, ESEO, Terra Botanica, AquaVita, Maison de l'autonomie, Cesame, Jean-Moulin, tramway). • « Campus santé » : pôle d'emplois et de recherche. • Techno campus. • Terra Botanica : « vitrine pour le quartier ». • Cœur de quartier.	• Lisibilité centralités du quartier (risque de concurrence de l'offre commerciale). • Emprise caserne Verneau. • Éparpillement des établissements liés au CHU et complexité de l'organisation interne (40 ha imperméables et mono fonctionnels). • Commerces de proximité : ils se développent avec difficultés (problème de travaux, arrivées échelonnées des habitants du fait des livraisons différées de logements).
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Disponibilités foncières dans les ZAC. • Projet Fil rouge : Design environnemental. • « Locomotive » commerciale avec implantation future d'une moyenne surface alimentaire.	• Capacités financières des aménageurs. • Équipements publics prévus, mais ne figurant pas au PPI (Relais mairie, Maison de quartier, salle de spectacles).

ENJEUX

- Valoriser l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les équipements rayonnants du quartier (Terra Botanica, AquaVita) et sur les pôles d'emplois et de recherche.
- Favoriser le développement du quartier par une création/consolidation des centralités et venant soutenir le commerce de proximité.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE COMMERCIALE

- Diversifier l'offre foncière et immobilière pour les TPE, autres que pour les secteurs électronique et médical (un potentiel fort lié à l'emplacement).
- Favoriser un accueil de commerces et de services, notamment pour les salariés du CHU à proximité (le plus gros employeur du département). Aujourd'hui, l'offre de commerces et de services est quasi-inexistante en proximité directe du CHU.
- Développer les services à la personne et les services de proximité sur l'ensemble du territoire nouvellement urbanisé.
- Réfléchir aux outils permettant la maîtrise de la commercialisation des cellules commerciales entre projet souhaité et réalité : un comité d'enseigne, ne pas déléguer complètement la commercialisation des cellules, la cohérence globale des activités entre elles dans une logique de quartier ou de flux, de passage.
- Favoriser la fidélisation du public, la promotion, la communication des lieux rayonnants du quartier (Terra Botanica, AquaVita).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Construire le cœur de quartier en définissant les orientations commerciales et le choix des enseignes.
- **ENJEU 2 :** Restructurer la cité Verneau en développant l'économie résidentielle (basée sur les ressources du quartier) dans le cadre de la « métamorphose ».
- **ENJEU 3 :** Accompagner les habitants actuels vers le nouveau quartier en leur faisant bénéficier des emplois créés.
- **ENJEU 4 :** Inscrire AquaVita dans un rayonnement d'agglomération qui permette aussi des retombées sur le quartier et ses habitants.

HABITAT • MIXITÉ SOCIALE • POLITIQUE DE PEUPLEMENT

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Projet urbain : Éco quartier innovant, diversité de formes et de hauteurs. • Transition qualitative entre tissu existant de faubourg et Zac Capucins. • Prix constatés en accession libre inférieurs à la moyenne angevine. • Offre de logements étudiants répartie sur le quartier.	• Un quartier en chantiers. • Problématique récurrente de l'entretien des espaces (Zac Capucins = 100 ha) : groupe de travail inter services (GUP) qui fait quoi ? • Des finitions (logements) et des ajustements (voirie) qui suscitent des tensions. • Déficit du sentiment d'appartenance à un quartier, voire décalage entre quartier rêvé et quartier vécu.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Renouvellement contrat avec l'architecte – urbaniste Capucins en 2014 : diversifier les formes urbaines (densité) ? • Programme Verneau : financements, ANRU, impulsion pratiques innovantes. • Transfert du terrain d'accueil des gens du voyage.	• Maintien de l'attractivité malgré un environnement perturbé par les travaux. • Équilibre financier des Zac.

ENJEUX

- Construire un véritable projet de développement pour le quartier en renforçant les liens entre secteurs anciens et nouveaux.
- Répondre au déficit de sentiment d'appartenance par le soutien à la constitution d'une identité de quartier.
- Garantir la mixité sociale de peuplement et de fonctions du quartier.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Construire un véritable projet de développement (enjeu cité à 3 reprises) pour le quartier, en articulant urbain et social, en reliant les projets des 3 ZAC. Les liens entre secteurs anciens et nouveaux doivent être renforcés, en évitant au maximum toute grande différence de valeurs entre les biens immobiliers des secteurs. Le projet de territoire doit permettre la priorisation des prochaines opérations immobilières (avec échéances) et « faire revenir les promoteurs dans le quartier ».
- Cette absence de continuité urbanistique (et de fait de centralité) entre l'ancien secteur des Hauts-de-Saint-Aubin et les dernières ZAC nécessite de favoriser un regard partagé entre aménageur et collectivité.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Réussir le transfert du terrain des Perrins en gérant au mieux la situation transitoire.
- **ENJEU 2 :** Accompagner le vieillissement en profitant du projet urbain pour promouvoir des modes d'habitat et des services de proximité adaptés au vieillissement, entre autonomie et dépendance.
- **ENJEU 3 :** Accompagner les habitants actuels vers le nouveau quartier et inversement.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES • ACTION SOCIALE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un tissu d'acteurs fédéré par la Maison de quartier. • Une simplicité-complémentarité des espaces de coopération entre Maison de quartier et Ville.	• Connaissance des besoins et des attentes perturbées par les mutations du quartier. • Fragilité de certains publics (personnes âgées, gens du voyage, public précaire). • Difficile appréhension de noms ; les habitants des îlots au regard des priorités en matière de valorisation du cœur de quartier.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Maintien dans la géographie prioritaire : évolution du périmètre de Verneau aux Chalets ? Circulaire État au 30/09/2014. • Volonté des acteurs de s'inscrire dans les dynamiques partenariales. • Maintien et développement des pratiques participatives.	• Un fonctionnement de quartier peu lisible renforçant le repli sur soi. • Fragilité des acteurs en prise avec les publics confrontés aux difficultés structurelles de la société (chômage, précarité).

ENJEUX

- Développer les actions et les pratiques participatives) pour créer le sentiment d'appartenance.
- Fédérer acteurs et habitants autour d'un projet « fil rouge » (design environnemental) tout au long des étapes de développement du quartier.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

ACTION SOCIALE

- Réussir l'implantation de la Maison de la Santé dans le nouveau quartier. À noter que le public évolue en lien avec l'arrivée d'une antenne Cesame, qui amènera de fait de nouveaux acteurs dans le quartier.
- Développer le hors-les murs pour aller à la rencontre de la population. L'intervention artistique peut y aider.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** structurer la vie sociale du nouveau quartier en favorisant les initiatives.
- **ENJEU 2 :** contribuer à améliorer la santé en formant et outillant les partenaires sur les enjeux de prévention et en mettant en place des actions de prévention à l'échelle du quartier.
- **ENJEU 3 :** lutter contre l'isolement et la pauvreté en facilitant l'accès aux services et aux droits pour les publics précaires notamment ceux du CCAS *via* une présence dans le quartier.
- **ENJEU 4** : construire le futur cœur de quartier en travaillant en concertation à la programmation des équipements publics de la future place centrale.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Statistiques délinquance en baisse. • Équipe Police municipale territorialisée et repérée par les acteurs. • Capacité collective d'acteurs aux cultures professionnelles très différentes à se mobiliser pour tenter de résoudre les problèmes (exemple : Abel Chantreau). • Fin de l'ORU Verneau. • Un accueil des Gens du voyage dans les structures de droit commun historiquement très ancré sur le quartier.	• Des îlots fragiles socialement (Chalets, square Capucins, Raoul Ponchon). • Une mixité à construire (école), un quartier non approprié (jeux pour enfants) et ou des usages se construisent sur des lieux qui ne sont pas faits pour ça. • Problématiques de stationnement (cœur de quartier, près d'équipements majeurs, îlots de logements neufs). • Problématiques récurrentes d'installation illicite de gens du voyage hors du terrain d'accueil (TAGV les Perrins).
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Un quartier en pleine mutation : réflexions à amorcer sur les problématiques de prévention situationnelle croisées à celle de géographie du genre (comment l'espace public est conçu pour ne pas renforcer l'appropriation par un public strictement masculin) celle du bien vivre ensemble et notamment l'accès pour tous de l'espace public (lutte contre toute forme de discrimination). • Projet de transfert du TAGV : 2 petits équipements au lieu d'un seul grand ?	

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

• Développer la prévention situationnelle avec les aménageurs.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

• **ENJEU 1 :** Intégrer les dimensions de prévention situationnelle dans le cadre du projet urbain des Hauts-de-Saint-Aubin.

• **ENJEU 2 :** Conforter les collaborations des acteurs et favoriser leur réactivité.

MOBILITÉ • NUMÉRIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Projet urbain : liaisons douces, tramway. • Desserte du quartier par le tramway. • Connexion directe avec l'A11.	• Problématique récurrente de stationnement (Fraternité, MDS, Césame, CHU, Mayenne). • Secteur CHU : fortes contraintes de circulations internes, manque de lisibilité du réseau, saturation du réseau et du stationnement public, manque de perméabilité pour les liaisons douces. • Manque de liaison douce entre Capucins et Doutre/Maine ; impossibilité technique d'aménager une liaison douce sécurisée rue Barra.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Mise en œuvre : Code de la rue. • Projet de « Boucle verte » entre les grands espaces naturels (étang Saint Nicolas ; île Saint-Aubin) *via* les aménagements paysagers des ZAC et le traitement de la couverture lourde. • Réflexion (à mener avec le CHU) sur le stationnement des salariés du CHU : inciter au report sur les parking-relais et usage du tramway ; dialogue avec le CHU ré-ouvert concernant aménagements urbains-stationnements, etc.	

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

OFFRE DE STATIONNEMENT
• Réfléchir à l'utilisation optimale du stationnement (à vocation résidentielle, économique, commerciale, etc.) et à l'usage fait du stationnement privé. Cet enjeu a été cité a minima à deux reprises.
CONNEXIONS – MULTIMODALITÉ
• Favoriser les connexions de proximité entre le quartier et la Mayenne, Terra Botanica et les zones de loisirs à l'est (Capucins Verneau). • Répondre aux besoins en transport en commun du quartier, entre le secteur déjà urbanisé, les équipements structurants et le secteur en cours d'urbanisation : cet enjeu à été cité à minima à deux reprises. • Valoriser le parking relais et l'intermodalité boulevard Jacqueline Auriol.
MODES DOUX
• Favoriser la lisibilité des cheminements piétons dans le CHU. À ce titre, la problématique de la traversée du CHU (par des modes doux), coupure urbaine dans le quartier, a été soulignée a minima à deux reprises par les participants. À noter que l'enjeu lié à la future hélistation du CHU. • Un accès à développer entre le quartier et l'île Saint-Aubin, notamment en matière de liaisons douces (cet enjeu a été cité à deux reprises).
PLAN DE CIRCULATION
• Favoriser la lisibilité des axes de circulation et de pénétration, en lien vers le secteur Bichon, à partir des secteurs proches d'Avrillé. • Réfléchir à la lisibilité du plan de circulation du quartier : le quartier est jugé aujourd'hui peu lisible (notamment un fléchage difficilement compréhensible).
QUALIFICATION – REQUALIFICATION
• Engager le traitement des entrées de ville rues Barra, Meignanne, Gasnier (par la mise en œuvre d'un transport en commun en site propre). • Envisager le traitement des axes de desserte en transport en commun pour prioriser le passage des bus dans le trafic (de façon spécifique les axes rue de la Meignanne et avenue René Gasnier).
SOLUTIONS INNOVANTES
• Engager la réflexion quant à la gestion des différents « temps » des établissements scolaires et enseignement supérieur (début/fin des cours à décaler) et autres pôles d'attractivité afin de fluidifier la circulation, l'étalement du remplissage du transport en commun (sur-fréquentation du tramway entre Jean Moulin, Fac de médecine, CHU).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Rendre la ville accessible (PH) aussi bien en matière de transports et d'équipements que de manifestations et temps citoyens.

ENVIRONNEMENT • CADRE DE VIE • GUP

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Projet urbain : lanières vertes, leviers d'appropriation du quartier. • Réalisation des lanières vertes dans les ZAC supports de différents usages et appuyées sur une trame végétale pour partie existante : jeux, jardins familiaux, balades… • Un patrimoine arboré et architectural existant, témoin du passé rural des Capucins = des éléments identitaires à valoriser. • Des aménagements paysagers privés de qualité réalisés dans le cadre des opérations Mayenne et Capucins (cœurs d'îlots). • Les jardins partagés « privés » en cœur d'îlot sur Mayenne = lieu d'appropriation collective avec les habitants. • Secteur Reculée – Liens avec l'île Saint-Aubin : un atout à valoriser, valeur identitaire. • Balades urbaines/GUP. • Mobilisation inter-services et aménageurs (coordination chantiers, missions AVQ).	• Secteur Gasnier/Barra : l'offre d'espaces de détente/jeux de proximité est faible mais à relativiser au regard de la présence importante de maisons individuelles avec jardins privatifs. • Jardin de la faculté de pharmacie : jardin très qualitatif mais confidentiel. • Dans la ZAC Capucins : des espaces privés paysagers mais qui permettent une faible appropriation.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Lien aménagements Angers Rives Nouvelles, au regard des nouvelles orientations ? • Poursuite des aménagements paysagers sur les opérations Capucins/Mayenne.	• Propriétés remarquables existantes dans les Capucins (Grande Flècherie notamment) : risque de dégradation si absence mise en valeur rapidement.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

BÂTIMENTS – ESPACES PUBLICS

- Intégrer le design environnemental dans la conception des aménagements et des espaces publics, sous réserve de validation politique et technique.
- Donner une autre vie aux bâtiments publics anciens et dégradés pour éviter toute impression d'abandon (exemples cités dans le quartier : Flècherie, Gérard Philippe.
- Donner des possibilités aux habitants et aux partenaires d'investir les espaces avant leur usage définitif, par une appropriation transitoire : les conditions de développement d'un projet urbanistique ou de transmission d'un ouvrage peuvent générer un état de no mans land / sentiment d'abandon d'une parcelle et dans le secteur. Mieux intégrer ces périodes transitoires dans le projet de ZAC : le coût de « ne rien faire » est souvent plus élevé qu'un aménagement transitoire.
- L'isolement de l'équipement Nelson Mandela, au milieu d'un « no mans land ».
- Réfléchir à la problématique du réseau d'énergie de la ZAC Verneau, à partir de la chaufferie bois des Capucins.

CADRE DE VIE

- Développer la signalétique (directionnelle, visibilité des commerces par l'information et la signalétique, etc.).
- Créer des conditions d'attractivité pour faire évoluer l'image du quartier : aujourd'hui un scepticisme quant au maintien de la qualité de vie à long terme.
- L'intégration du développement durable dans une voirie aujourd'hui très minérale (route et trottoirs).
- En matière de gestion des déchets, un usage des containers enterrés à diffuser lors de l'accueil des nouveaux habitants.
- De même, l'implantation d'une déchetterie Hauts-de-Saint-Aubin/Mayenne serait à imaginer.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Structurer la vie sociale du nouveau quartier en veillant à la qualité des espaces publics, cheminements et circulations en phase provisoire, mais aussi en travaillant sur les abords et les accès des équipements majeurs et en offrant des aménagements paysagers de qualités (Lanières vertes, entrées de ville).
- **ENJEU 2 :** Permettre aux habitants d'investir et de s'approprier certaines parties de l'espace public ou des espaces collectifs (jardins partagés...).

5 ▮ Monplaisir

SITUATION

Monplaisir se situe au nord-est de la ville d'Angers et est limitrophe avec les communes d'Écouflant et de Saint-Sylvain-d'Anjou. Ce territoire est longé au nord par l'autoroute A 11 et est traversé par la ligne ferroviaire Paris-Nantes. 6 IRIS ou micro quartiers constituent Monplaisir. Au nord-ouest, l'IRIS Tournerie a la spécificité d'être situé en bordure de la Sarthe et se compose essentiellement d'espaces verts et de la zone commerciale Saint-Serge. L'IRIS Copernic, à l'est du quartier et de la ligne de chemin de fer, est une zone frontalière au quartier des Banchais et à l'IRIS Europe (situé au cœur du quartier) grâce à la passerelle piétonne enjambant la voie ferroviaire. Au sud et à l'est, des avenues et boulevards délimitent le quartier.

Monplaisir est un quartier qui offre 17,5 ha d'espaces verts publics, sans compter le secteur naturel de la Tournerie. Il bénéficie du parc Hébert de la Rousselière qui longe la voie ferrée.

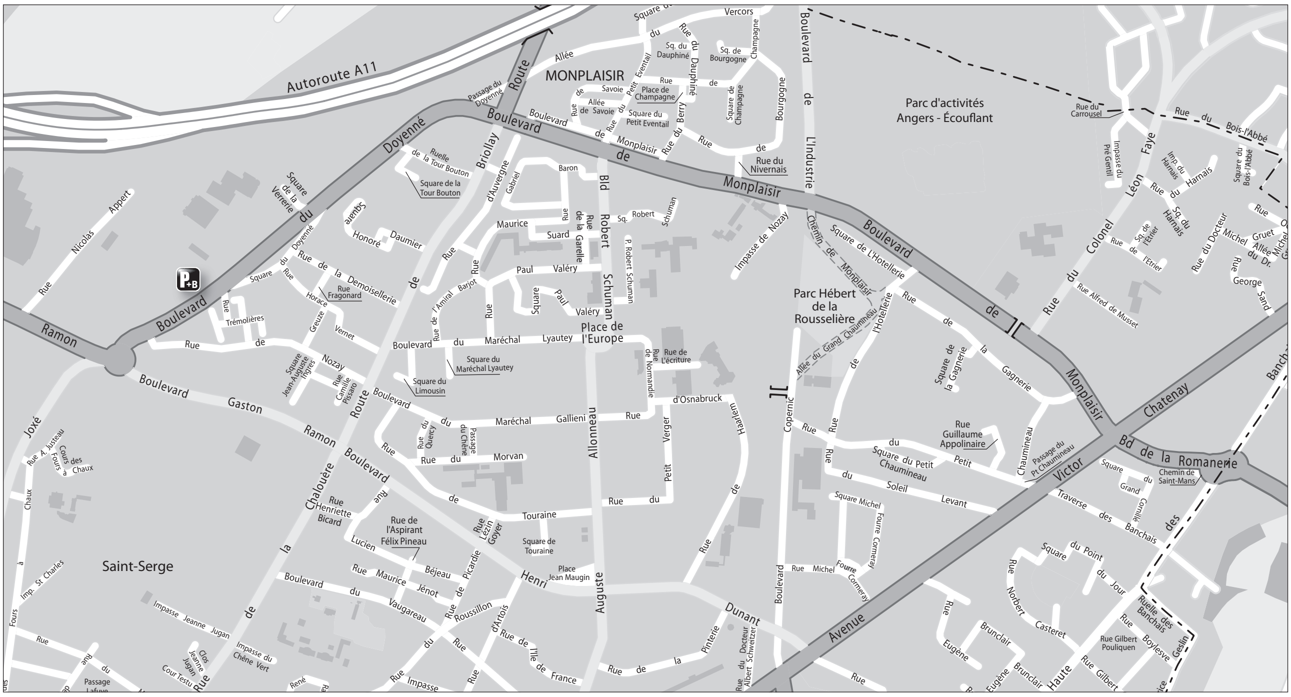

◗ Les transports

Le quartier est desservi par de nombreuses lignes de bus : 1 (Monplaisir-Belle-Beille) ; **2** (Trélazé – Banchais – Saint-Sylvain-d'Anjou) ; **5** (ligne circulaire) ; **9** (Espace Anjou – Éventard, ZI Écouflant) ; **10** (Trélazé – Schweitzer – Pôle 49) ; **4 lignes suburbaines** dont la ligne **42** qui passe en cœur de quartier.

PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Le quartier comptait **10 602 habitants** en 2010, soit 7 % de la population d'Angers. Il a perdu 733 habitants entre 1999 et 2009, ce qui représente **un taux d'évolution de – 0,7 %/an.** Cette tendance se vérifie à l'échelle de la commune à un taux moins important (– 0,3 %/an). On peut cependant noter une hausse de 223 habitants entre 2009 et 2010.

Monplaisir reste un quartier jeune **(29 % des habitants a moins de 20 ans en 2010)** mais dont la population a vieilli en dix ans. En 2010, **7 % de la population est âgée de plus de 75 ans : + 31 % entre 1999 et 2009** en nombre d'habitants. À Angers, 10 % de la population a 75 ans et +.

◗ La structure des ménages

On dénombre 4 530 ménages sur le quartier, dont **39 % de familles avec enfant(s)** contre 24 % à l'échelle de la ville.

37 % des familles avec enfants sont des **familles monoparentales.** (34 % pour la ville d'Angers). Monplaisir, en 2009, est le seul quartier d'Angers présentant un équilibre entre personnes seules (38 %) et familles avec enfants.

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Monplaisir compte des **structures d'accueil pour tous âges,** de la petite enfance à la jeunesse.

Sur le quartier, principalement en grande proximité du cœur de quartier, se trouvent une crèche collective municipale, une crèche familiale municipale, une crèche multi-accueil associative, des centres de loisirs associatifs (Cadet Roussel de la Maison pour tous et Esca'l (Adapei 49), ayant la spécificité d'offrir un accueil pour des enfants porteurs de handicap, accueils de loisirs municipaux, secteur jeunes à la Maison de quartier et local jeunes jusqu'à 25 ans.

147 assistantes maternelles travaillent sur le quartier, dont une Maison d'assistants maternels (MAM) récemment ouverte sur le quartier.

8 établissements scolaires de la maternelle au lycée y sont implantés : 4 groupes scolaires publics, 2 collèges et 2 lycées publics.

Les **écoles maternelles et élémentaires publiques** enregistrent une **hausse des effectifs** entre l'année scolaire 2008-2009 et 2013-2014 (+ 130 élèves au total sur le quartier). Les effectifs ont connu une augmentation régulière depuis la rentrée 2008 puis une augmentation très forte à la rentrée 2013. La majorité des écoles présentent d'importants effectifs (3 d'entre elles ont plus de 400 élèves). Pour autant, le **collège Lurçat,** en cœur de quartier, ne bénéficie pas de ces orientations car il y a un fort évitement surtout notable au passage pour la 6e. En 2011, le collège compte **200 élèves dont 74 % sont boursiers** (contre 31 % sur le Maine-et-Loire), ce qui indique une faible mixité. Le collège Debussy est, jusqu'à présent, fréquenté par des élèves de catégories socio professionnelles plus mixtes mais serait lui aussi touché par l'évitement.

PLAN ÉCONOMIQUE

Monplaisir est un quartier où les habitants sont, de façon statistique, peu qualifiés avec peu de revenus par rapport aux autres quartiers angevins. Sur Monplaisir, **la part des jeunes sans diplôme est la plus importante de la ville** (18 % ont le bac contre 37 % pour le reste de la ville). Pour autant, entre 1999 et 2009, on assiste à une légère baisse des non diplômés (– 6 %) et une forte hausse des diplômés du supérieur (+ 37 %). On observe une surreprésentation de la CSP **« ouvriers – employés »** puisqu'elle représente **73 % des habitants.** Au 1er janvier 2014, c'est **28,7 %** de la population du quartier qui est **en situation de demandeurs d'emploi,** soit 1 335 personnes dont 17 % ont moins de 25 ans. Depuis 2012, l'indice de chômage a augmenté de 6,1 points (sur Angers, + 2,9 %).

Les revenus des ménages

Monplaisir est le quartier de la ville avec **les plus faibles revenus et le moins de diversité sociale.** Le revenu médian est le plus faible de la ville (1 000 € par mois/1 428 € pour Angers), ce que confirme l'analyse des revenus les plus bas (1er décile) et les plus hauts (9e décile) du quartier.

Les revenus des ménages en €/mois

Quartier	Centre-ville La Fayette	St-Serge Ney Chalouère	Doutre St-Jacques Nazareth	Madeleine Justices St-Léonard	Belle-Beille	Hauts-de-St-Aubin	**Monplaisir**	Deux-Croix Banchais	Roseraie	Lac-de-Maine	Angers	ALM
1er décile	614	534	492	667	160	455	**188**	368	374	822	372	559

L'attractivité économique

Sur l'ensemble du quartier, plus d'un tiers des ménages (33,5 %) vit sous le seuil de pauvreté soit en dessous de 964 € par mois (18 % sur Angers) *(CAF 2012).*

À l'échelle des IRIS, ce constat se renforce sur les secteurs Europe (45 %) et Doyenné (42 %).

Le taux de création d'entreprises sur Monplaisir concernant l'année 2011 (23,5 %) est supérieur à la moyenne angevine (19,7 %). L'impact de la création du dispositif d'auto-entrepreneur est le plus important des quartiers prioritaires. 71 établissements ont été créés en 2011 pour 302 établissements existants.

Monplaisir est un quartier résidentiel, d'habitat social et propose 2 080 emplois en 2009 (soit 3 % des emplois de la ville) : les espaces d'activités économiques tels que Scania sont en limite du quartier.

Ménages sous le seuil de pauvreté et part Monplaisir *(CAF 01.01.2012)*

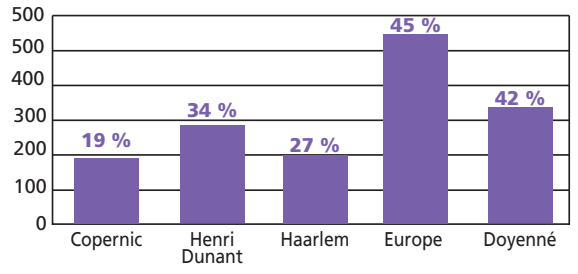

Source : CAF

VIE ASSOCIATIVE

Le quartier bénéficie d'une vie associative dense sur le quartier.

Les principales associations, inscrites dans une dynamique territoriale, sont :
– la Maison pour tous (Maison de quartier conventionnée centre social) ;
– l'Association des habitants de Monplaisir (espace de vie sociale/lieu de vie et d'insertion sociale) ;
– Lav Plaisir – CLCV (laverie associative, soutien et accompagnement des locataires et des consommateurs, conseils juridiques) ;
– la Régie de quartiers (chantier d'insertion, vie de quartier, lien et médiation sociale, jardins en pied d'immeubles) ;
– ASEA : Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (action de prévention en direction de la jeunesse, médiation) ;
– Éco Panier (épicerie sociale, distribution alimentaire) ;
– A2 Habitat Jeunes (deux résidences Jeunes travailleurs et un service logement jeunes).

Des associations constituées principalement d'habitants du quartier, sans présence de salariés, participent également à la vie citoyenne : la CSF section nord, ATD Quart Monde, la Voix des Femmes, des associations à vocations culturelles...

À souligner également la présence d'associations sportives qui s'investissent dans la dynamique du quartier : Amicale Sportive Monplaisir, Karaté Timing Évolution, Boxe, etc.

ÉQUIPEMENTS – SERVICES MUNICIPAUX DU QUARTIER

Les équipements publics sont nombreux et ont la particularité d'être regroupés principalement en **cœur de quartier.**

Le quartier bénéficie d'une combinaison d'offres commerciales autour de **3 principales polarités commerciales** à rayonnement différent :
– un pôle d'hyper proximité, boulevard Allonneau autour d'une moyenne surface alimentaire ;
– un pôle de grande proximité, centre commercial Monplaisir, place de l'Europe à vocation de proximité ;
– un pôle majeur d'envergure métropolitaine, centre commercial Saint-Serge, avec un hyper marché et une galerie commerciale.

De plus, le mercredi et le dimanche, **un marché de plein air** se tient au cœur du quartier. Le mercredi, ce marché a une vocation de proximité (80 commerçants) et le dimanche, l'attractivité de ce marché dépasse largement le quartier, accueillant 200 commerçants.

À noter à proximité, en limite de quartier, d'autres offres commerciales avenue Pasteur ou sur le quartier des Banchais.

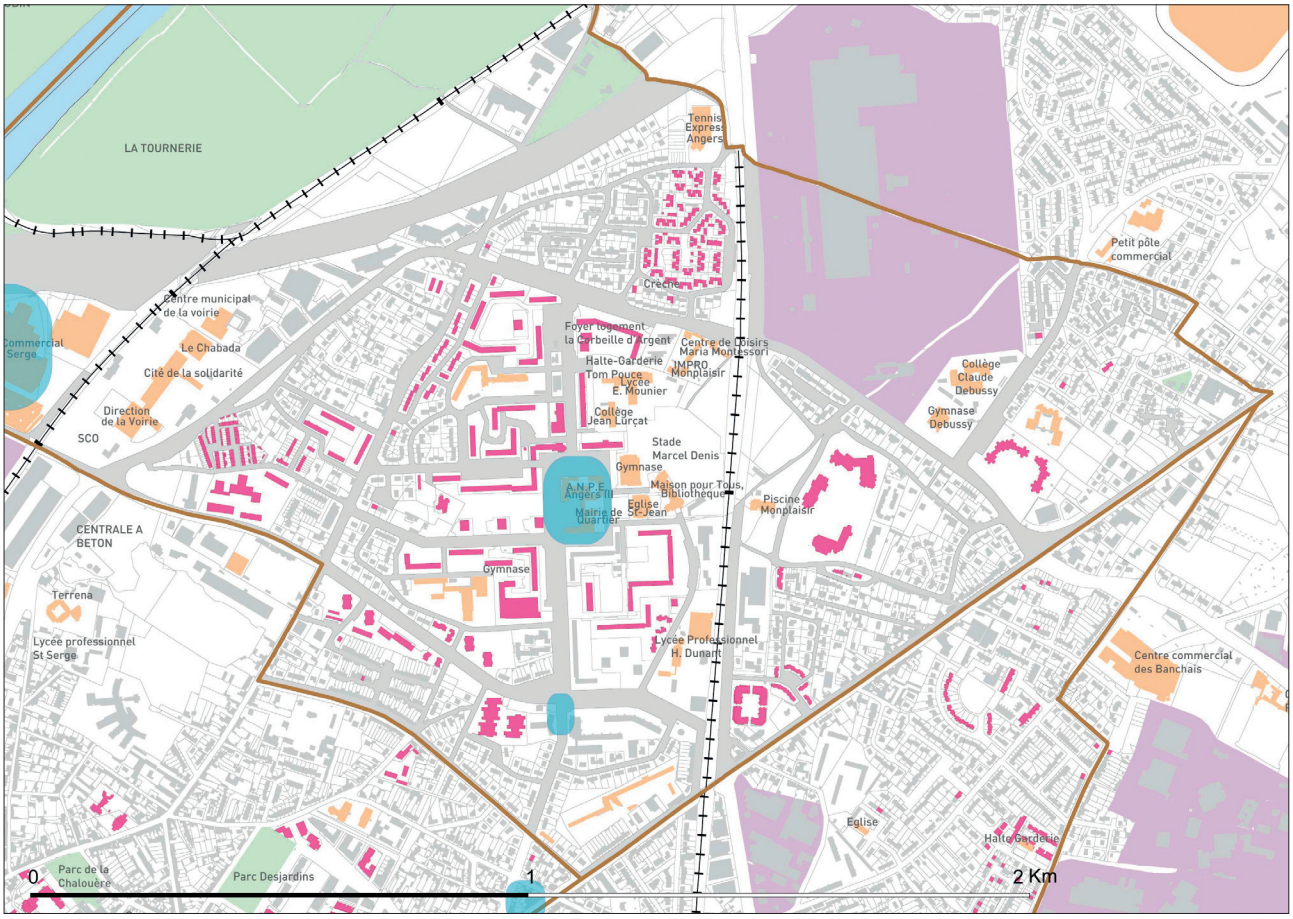

HABITAT – LOGEMENT

Les locataires HLM représentent 63 % des statuts d'occupation. Les locataires privés représentent 13 % et les propriétaires 24 % sur les 4530 résidences principales dénombrées en 2010 par l'Insee. **77 % des ménages sont donc locataires.**

Le parc de logements (privés et sociaux) est constitué à **93 % de logements collectifs,** pour la plupart construits dans les années 1960 sous la forme de grands ensembles. On compte 2 906 logements locatifs sociaux dont 2 648 en collectifs, dont **70 % du parc social a plus de 30 ans** (soit 2 000 logements, en majorité sans ascenseurs). Une cité dite « d'urgence » Trémolières regroupe 63 logements locatifs individuels.

Sur le quartier, il y a une prédominance des logements T3 (1 048 logements) et T4 (988 logements). Contrairement à la moyenne angevine, il y a **une part inférieure des petits logements** (T1/T2), mais en revanche une part supérieure de grands logements (T5 et plus). Sur les logements sociaux individuels prédominent aussi des grands logements.

Le quartier Monplaisir est le quartier angevin qui offre les **loyers les moins chers pour des surfaces relativement équivalentes** (environ 290 €/mois de loyer moyen contre 336 € à l'échelle de la ville). **La mobilité résidentielle y est très faible** avec un taux de vacance de logement dans le parc locatif social de 1,5 % en 2012 (sur Angers, environ 4 %). En moyenne, 34 % des ménages vivent dans leur logement depuis moins de 5 ans et 30 % des ménages résidant dans les logements sociaux ont plus de 60 ans.

UN PROJET « URBAIN »

Le quartier de Monplaisir est l'un des cinq quartiers prioritaires d'Angers. À ce titre, il est intégré au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et bénéficie d'une attention particulière.

Le quartier Monplaisir concentre aujourd'hui de grandes difficultés sociales et urbaines et subit un déficit d'image important à l'échelle de la ville et de l'agglomération angevine. Tout comme les quartiers de la Roseraie, Belle-Beille, Grand-Pigeon et Verneau, le quartier de Monplaisir nécessite aujourd'hui une intervention forte dans le cadre d'un projet global ambitieux.

Pour construire le nouveau projet urbain de Monplaisir, une large consultation a été menée au cours des années 2009-2010. Le projet est issu des conclusions de la concertation et des expertises. Il se décline en **6 priorités :**

– ouvrir le quartier notamment grâce à sa desserte par le tramway ;
– aménager un nouveau cœur de quartier vivant et attractif ;
– offrir les conditions d'accueil de nouvelles activités économiques ;
– œuvrer en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion économique ;
– favoriser l'innovation sociale ;
– renouveler et adapter l'offre de logements.

Les premières actions structurantes

Depuis 2012, **une première phase de réaménagement du quartier** a porté sur le cœur de quartier en restructurant la place de l'Europe, son espace commercial (rénovation de la place de l'Europe) et les équipements publics attenants (Relais-mairie Monplaisir au pied de la première tour Gallieni). Des travaux d'amélioration du cadre de vie dans le quartier (nouveau jardin en pied d'immeubles sur le square Paul-Valéry, réhabilitation des immeubles Kalouguine) ainsi que des mesures en faveur du développement économique (Projet Box-services en direction des très petites entreprises (TPE), nouveau site de Pôle emploi sur le boulevard Allonneau) ont également été lancés.

Pour la réalisation de ce projet, il est prévu que la ville dépose fin 2014 un dossier de candidature à l'Agence nationale de la rénovation urbaine pour obtenir un soutien financier de la part de l'État.

La réalisation de ce projet s'accompagnera de dynamiques d'accompagnement social, culturelles et d'insertion afin de faciliter dans la durée une appropriation de la transformation urbaine par les habitants anciens et nouveaux.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Sujets travaillés par le Conseil de quartier sur la période 2011-2013

Les habitants, membres du conseil de quartier de Monplaisir, ont travaillé sur les sujets suivants :

– Code de la rue ;
– Fleurs sauvages de ma rue ;
– Co-organisation des assemblées annuelles de quartier ;
– Concertation Tempo Rives en lien avec les partenaires du quartier ;
– Information et communication sur le projet urbain (projet, Relais mairie) ;
– Concertation en lien avec la Voirie sur la signalétique pour le jalonnement piétonnier.

ÉDUCATION • FORMATION • CULTURE • SPORTS

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Tissu associatif et institutionnel conséquent avec un partenariat dynamique. • Un nombre important d'acteurs intervenant dans le champ éducatif, notamment associatif. • De nombreux équipements, dispositifs et actions visant la réussite éducative (et scolaire) à l'intention des enfants, des jeunes et des familles. • Présence d'équipements scolaires (4 groupes scolaires, 2 collèges, 2 lycées). • Des structures sportives en nombre : une piscine, un terrain de sport en cœur de quartier, trois gymnases... • La jeunesse (29 % de moins de 20 ans) : un potentiel pour le quartier. • La diversité culturelle du quartier : une richesse à valoriser. • Une identité de quartier forte. • Un poste de médiatrice du livre qui : – facilite les passerelles entre les structures ; – favorise le lien avec les familles ne fréquentant pas les structures.	• Des ressources éducatives, sur le quartier, pas toujours lisibles/visibles pour les familles, les jeunes, (difficultés accrues pour les primo-arrivants) mais aussi pour les professionnels et acteurs associatifs du quartier. • Difficultés d'insertion sociale d'un grand nombre de familles, liées à la non-maîtrise de la langue française, à des problèmes de disponibilités physiques et psychiques (chômage, histoire de vie, monoparentalité, précarité…) et qui impactent : – le lien entre les familles et les structures, établissements ; – le suivi scolaire des élèves au-delà d'une information basique ; – les conditions de réussites éducatives ; – l'autonomie des familles dans leurs choix et démarches ; – la mixité sociale dans les établissements scolaires de cœur de quartier. • Difficulté d'accès à des activités culturelles et sportives régulières. Des associations sportives en fragilité. • Manque d'acteurs pouvant s'engager sur les actions hors les murs. • Difficulté à impliquer les familles dans l'élaboration des projets : démarche de co-construction des projets pas assez développée. • Complexité des financements (superposés et peu lisibles) pour les associations. • Manque de coordination des actions, peu de vision globale et partagée. • Des passerelles entre les différentes structures à développer. • Absence de rayonnement des équipements éducatifs du quartier.
PETITE-ENFANCE	
• Création d'une classe passerelle (famille/école) à l'école Voltaire à la rentrée 2013 permettant une scolarisation des enfants dès 2 ans et d'une classe spécifique pour l'accueil des 2 ans également à l'école Paul Valéry. • Développement d'actions permettant d'aller à la rencontre des familles non utilisatrices des structures (espace Petite-enfance sur les Pied de Bât 2014, bibliothèque de rue, médiatrice du livre...). • Dynamique de partenariat favorisée entre les structures/associations hébergées sur le même site (exemple : projet de portes ouvertes à Montessori). • Des structures d'accueil collectif appréciées, malgré des locaux parfois vétustes ou peu adaptés.	• Manque de places pour répondre à une forte demande de gardes occasionnelles (cf. nombre de refus de la halte-garderie Tom pouce/accueil occasionnel), notamment pour des publics souhaitant suivre des cours de français (GREF...) : la garde d'enfants chez une assistante maternelle ne répond pas à ces demandes (nombre d'heures restreint, complexité de mise en place, coût...). Absence de réponses qui renforce les freins à la socialisation, à l'accès à la formation et au travail des mères. • Manque de réponses pour des familles monoparentales/garde d'enfants sur des horaires atypiques. • Manque de places en structure adaptée (liste d'attente au jardin d'enfants adapté) pour répondre à des difficultés éducatives de plus en plus précoces. • Manque de disponibilité des professionnels en structures et des Travailleurs sociaux pour répondre au besoin d'accompagnement/médiation pour les familles les plus en difficultés (accompagnement vers les structures/associations, lien entre les structures Petite-enfance et l'Éducation nationale...). • Partenariat : difficulté de dégager des temps posés, structurés qui favorisent l'interconnaissance, la coordination des actions... • Manque de connaissance des ressources du quartier (actions, structures, associations...) par les familles (+ besoin de médiation).

AFOR *SUITE*

JEUNESSE	
• Présence de nombreux acteurs jeunesse : Mission locale angevine, éducateurs de prévention spécialisée, secteur jeunesse et local jeunes à la MPT... • La présence d'un local jeunes : endroit de socialisation repéré par les jeunes de + 16 ans, qui est fréquenté et où un discours éducatif avec des adultes référents opère ; contrairement à ce qui peut se jouer lors des regroupements de jeunes dans l'espace public ou les cages d'escaliers des immeubles. • Établissements scolaires publics (2 lycées et 2 collèges) et les Compagnons du devoir. • Dynamique de coopération partenariale autour de thématiques (groupe jeunesse), de dispositifs (VVV) et de projet (comité technique Local Jeunes). • Une jeunesse importante en nombre, dynamique, mixte du point de vue culturel, curieuse, capable de s'organiser, qui a des envies et des compétences.	• Difficultés de représentativité de la jeunesse dans les associations en ce sens qu'aucun collectif n'émerge facilement. • Club de foot en difficultés financières et en difficultés dans leur gestion de locaux. • Image qui peut être négative des établissements scolaires (évitement, qualité du bâti...). • Relation entre les institutions, les adultes et les jeunes qui laissent percevoir un manque de confiance ou de reconnaissance. • Un accueil MLA qui semble insuffisant en présence de personnel et en capacité d'accueil. • Des jeunes (et des familles) en difficultés, orientation scolaire et professionnelle. Certains jeunes non diplômés ont peu de perspectives, sont préoccupés par leur seul quotidien sans projection ; ils expriment un sentiment de fatalité dans leur parcours. • Des jeunes, qualifiés ou non, manquent de mobilité : en termes d'autonomie financière ou dans leur difficulté à se projeter et à se confronter à d'autres repères et codes que ceux du quartier. • Malgré le travail effectué au « local jeunes » sur la mixité, il existe peu de lieu de socialisation entre filles. Les filles sont peu visibles sur l'espace public et la relation garçon-fille est difficile, surtout aux âges collège. Au lycée, on repère un manque de connaissance en prévention santé : échanger autour de la sexualité est compliqué voire tabou. Seules quelques initiatives à petite échelle, comme les débats pizzas où se regroupent quelques filles, sont à l'œuvre pour échanger, si besoin, en sécurité sur ces questions. • Du point de vue de la santé, certains jeunes (âge collège) sont déjà dans des conduites addictives importantes. Certains montrent un réel isolement et des partenaires remarquent aussi des tendances à l'obésité importantes. • L'accès à des offres de loisirs, aux clubs ou à des équipements sportifs de qualité est assez restreint sur le quartier ; et les équipements sont peu accessibles aux jeunes non-inscrits en club. • Des jeunes, issus de l'immigration en 2e ou 3e génération, ne se sentent pas reconnus et vivent des discriminations (adresse, appartenance supposée...).

AFOR *SUITE*

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Classification REP+ pour Monplaisir : des moyens supplémentaires pour le collège Jean Lurçat et les écoles du réseau ? • Prise en compte de l'enjeu éducatif dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Monplaisir, notamment dans une perspective de restructuration des équipements.	• Absence de « résultats apparents » malgré de nombreux dispositifs, actions... faute de coordination, d'articulation, de complémentarité. • Multiplication des instances, espaces de coopération : perte de lisibilité, « épuisement » des acteurs... • Épuisement de certaines associations en raison de la lourdeur administrative des demandes de financement et des dispositifs. • Financements non pérennes de certains postes (médiatrice du livre...) et actions. • Constat de présence d'enfants très jeunes (5-6 ans) non accompagnés sur l'espace public. • Ouverture du groupe scolaire privé Saint-Aubin de la Salle en proximité de quartier : renforce l'évitement scolaire.
PETITE-ENFANCE	
• Adosser une structure Petite enfance à une école maternelle pour favoriser la passerelle structure d'accueil-école *(Cf. Nelson Mandela sur HSA).* • Favoriser le rapprochement de plusieurs structures, associations sur le même site (Pôle Petite-enfance).	• L'évolution des moyens et dispositifs mis en place par l'Éducation nationale (classe passerelle) ne permettent pas de répondre de manière pérenne aux besoins (impact de l'évolution des effectifs sur la classe passerelle Voltaire). • Évolution des modes d'accueil en collectifs (multi-accueil) liée à des contraintes budgétaires, mais ne répondant pas aux besoins des familles du quartier : risque que ces places soient pourvues par des publics extérieurs au quartier, sans répondre aux besoins du quartier (gardes occasionnelles).
JEUNESSE	
• Améliorer l'attractivité des établissements scolaires (collèges et lycées) : choix de filière d'excellence, renouvellement des bâtiments... • Renforcer la permanence MLA (ouverture plus conséquente, local adapté...). • Faciliter l'implantation d'activités extérieures et d'équipements sportifs et/ou culturels de qualité sur le quartier.	• Le trafic, visible sur le quartier, donne un sentiment d'attractivité à de l'argent facile pour certains jeunes. Cela permet aussi à d'autres un premier usage facilité. De plus, ce trafic amène une loi du silence de certaines familles qui influent sur les relations famille-jeune- représentants d'institution. • Manque de perspectives positives des jeunes sur leur parcours personnel et professionnel.

ENJEUX

- Renforcer le partenariat et la mise en synergie des différents acteurs de la communauté éducative, favorisant cohérence et complémentarité des différentes actions, dispositifs de réussite éducative et scolaire, dès la petite enfance : par des espaces de coopérations plus structurés et reconnus ; par des rapprochements de structures renforçant la lisibilité des actions et facilitant les passerelles.
- Améliorer la lisibilité des (nombreuses) ressources éducatives du quartier et en faciliter l'accès aux familles, notamment les plus fragilisées (médiation, accompagnement, information...).
- Favoriser la participation et l'implication des habitants dans l'élaboration des projets pour (co)construire des réponses au plus près de leurs besoins. Soutenir la place des parents au sein de la communauté éducative. Renforcer la prise en compte, par l'ensemble des acteurs, des familles étrangères ne maîtrisant pas la langue française.
- Penser de nouvelles modalités d'intervention des acteurs éducatifs en privilégiant, en particulier, les actions de proximité.
- Favoriser la prise en compte la jeunesse
  - Soutenir et aider les jeunes à se fédérer et à porter des projets collectifs (accès à des locaux en autonomie, accompagnement sur projet...). Soutenir l'émergence de collectifs de jeunes.
  - Faciliter l'accès des jeunes aux offres de loisirs (culture, sport...) : disponibilité des créneaux, faciliter les démarches d'adhésion, développer l'accès à des gymnases en pratique libre et aux établissements secondaires du quartier.
  - Développer le sentiment d'appartenance à Angers et les capacités de mobilité pour les jeunes. Au niveau de l'insertion professionnelle, soutenir les jeunes pour faciliter le réseau et la mobilité (dès leur choix de lieu de stage, par exemple).
  - Permettre aux jeunes (et à leurs familles) d'être acteurs de leur orientation.
  - Réfléchir et former les acteurs autour des problématiques de prévention et de l'implication des jeunes dans les trafics.
  - Valoriser les réussites des jeunes (engagement, solidarité, parcours scolaire ou professionnel...).
  - Trouver un format pour appréhender la question des relations garçons-filles.
  - Réfléchir entre partenaires sur le positionnement des adultes concernant le repli de certains jeunes autour de valeurs communes (appartenance au quartier, à l'îlot, à la religion, à la pratique sportive, au pays d'origine...). Lever les freins à la confiance envers les institutions.
- Faire de l'éducation un enjeu prioritaire du futur projet de renouvellement urbain
  - Repenser de nouveaux équipements (éducatifs, scolaires, sportifs...) qui facilitent la mise en œuvre du projet éducatif de territoire et renforcent la continuité éducative.
  - Favoriser la réussite éducative dès la petite enfance : besoins en matière d'équipements de qualité/petite enfance (crèches, haltes) et enfance (ALSH) ; développer des modes de garde en adéquation avec les besoins des familles du quartier (accueils occasionnels, horaires atypiques, structures adaptées).
  - Développer une dynamique de mixité sociale dans les écoles du quartier et lutter contre l'évitement scolaire (équipements adaptés et de qualité, carte scolaire claire, partenariat, valorisation des filières...).
  - Développer une réflexion stratégique plus large sur les collèges et lycées.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

ENFANCE – JEUNESSE
• Développer le soutien à la parentalité.
ÉDUCATION – FORMATION
• Encourager dès l'école l'apprentissage et la diffusion de valeurs autour de la citoyenneté. • Engager une réflexion quant à la pertinence du projet Voltaire sous l'angle éducatif : concentration d'autant d'enfants dans un secteur jugé « difficile ».
PETITE-ENFANCE
• Favoriser la mixité dans les accueils Petite-enfance. • Au regard de la demande, repositionner les équipements et l'offre d'accueil Petite-enfance (crèche).
MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX
• Créer ou rendre plus lisible les espaces de coopération, réinitier les relations avec les partenaires (associations, éducation nationale, etc.) et mobiliser des acteurs spécialisés, en lien avec l'axe de travail n° 4. Les liens entre partenaires (passerelles) sont illustrés par le projet périscolaire, qui a entre autres la vertu de rassembler acteurs et actions. Mais l'enjeu réside également dans la création d'une continuité entre collège et lycée. La notion de filière d'excellence est évoquée afin de caractériser le lien à créer entre établissements et parcours éducatif pour « arrêter d'envoyer les jeunes dans des voies de garage ». • Envisager la restructuration des équipements en lien avec le travail en réseau pour un projet commun.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Mettre en œuvre le Projet Educatif de territoire :
  – en favorisant la continuité éducative de la petite enfance aux jeunes adultes ;
  – en Renforçant le partenariat et la mise en synergie des différents acteurs de la communauté éducative favorisant cohérence et complémentarité des différentes actions/dispositifs de réussite éducative et scolaire, dès la petite enfance.
- **ENJEU 2 :** Favoriser la prise en compte la jeunesse.
- **ENJEU 3 :** Favoriser l'accès des habitants (notamment les jeunes) aux pratiques culturelles et artistiques.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • COMMERCE • EMPLOI • INSERTION

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
• Proximité de zones d'activités (Écouflant, Gaston Birgé, Doyenné) : – des pôles d'emplois en proximité de quartier ; – des flux potentiels pour le quartier (commerces, activités...) ; – une dynamique économique qui pourrait bénéficier au quartier ? • Un marché dynamique et rayonnant (particulièrement le dimanche). • Dynamique d'auto-entreprenariat plus forte que la moyenne de la ville. • Volonté de développer une dynamique de développement économique de proximité à travers le projet Box-services et la création d'un poste d'animateur économique de proximité.	• Pas d'interactions entre l'activité économique du quartier et les zones d'activité situées en périphérie. • Un centre commercial de cœur de quartier peu diversifié et peu attractif. • Faible qualité de la ZAC du Doyenné (peu attractif, beaucoup de vacance...). • Peu d'articulation du développement économique/échelle agglo-quartier.
EMPLOI – INSERTION	
• Dynamique partenariale de quartier sur la question de l'emploi et de l'insertion (notamment autour des jeunes déscolarisés et des femmes de plus de 26 ans). • Mise en place d'actions favorisant la mise au travail et l'accès à l'emploi des jeunes à l'échelle du Pôle Territorial : Jobs de proximité, Action FACE (en partenariat avec Keolis et Restauria), Chantiers Jeunes Box-Services (peinture et végétalisation). • Expérimentation d'une action de remobilisation vers d'emploi en direction des femmes de plus de 26 ans (partenariat CIDFF).	• 28, 7 % de demandeurs d'emploi : le plus fort indice de chômage de la ville en 2014 (+ 6, 1% depuis 2012). Fort taux de population sans qualification. • **Accès à l'emploi difficile pour tous les publics** – Les seniors : constat d'une forte augmentation des publics de plus de 50 ans (MDS, Régie de Quartiers), impact plus fort de la période d'inactivité pour un retour à l'emploi, besoin de sas pour redémarrer (insertion par l'activité économique...) même s'il reste compliqué de se repositionner sur le marché du travail après un passage en structure d'insertion. – Nombre important de jeunes ayant quitté précocement le système scolaire sans qualification : très peu de réponses possibles pour les 16-18 ans. – Difficultés aussi pour les jeunes diplômés (diplôme ≥ bac) : difficulté de mobilité (notamment psychique) plus forte chez les garçons (difficulté à quitter le quartier) + décalage avec les codes du marché du travail. – Les femmes : cumul de freins à l'emploi pour les publics de plus de 25 ans. • Déficit d'accompagnement de proximité : – présence de la MLA insuffisante sur le quartier qui nécessite d'être renforcée (envisagé d'ici fin 2014). • Pas d'accompagnement renforcé (du type PLIE) de proximité pour le public adulte. • Des demandeurs d'emploi en grande majorité : – motivés pour travailler, mais difficiles à mobiliser sur les actions d'accès à l'emploi ; – sans projet professionnel spécifique ; – ayant peu ou pas d'expérience professionnelle à valoriser ; – n'ayant pas de réseau professionnel à activer, peu de liens avec les entreprises. ; – sujets à la discrimination (genre, origine, quartier). • Difficulté d'orientation (et d'ouverture) dès le départ : accès aux stages difficiles et peu diversifiés, peu d'orientations professionnelles choisies, beaucoup de jeunes suivent des cursus similaires ne proposant pas de débouchés.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Projet de Rénovation urbaine de Monplaisir : – restructuration d'une offre commerciale de proximité et du marché ; – impact positif de l'arrivée du tramway ; – opportunité d'emplois pour les populations du quartier *(via la clause d'insertion, Art. 30 du code des marchés publics...).* • Devenir de l'ex-site Thomson (boulevard Gaston Birgé). • Étude « Entrepreneurs des quartiers » en partenariat avec Réso-Villes.	• Aspect qualitatif du marché. • Développement des ZAC Provins-Baronnerie-Vendanges (Saint-Sylvain-d'Anjou) qui va créer une nouvelle centralité (concurrente ?) en proximité de Monplaisir.

ENJEUX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
• Conforter et développer le rayonnement du marché (dimanche et mercredi), véritable atout du quartier, notamment en l'améliorant qualitativement. • Repenser le projet du centre commercial Europe pour qu'il puisse répondre aux besoins des habitants du quartier, mais aussi renforcer l'attractivité de la place de l'Europe. • Soutenir et accompagner les créateurs des micro-entreprises, les commerçants du quartier. • Valoriser les zones commerciales et tertiaires qui participent aux entrées de quartier (Doyenné et Birgé) pour améliorer l'attractivité. • Développer des filières attractives pour le territoire (végétal, alimentation ?). • Équilibre/future centralité à Saint-Sylvain-d'Anjou.
EMPLOI – INSERTION
• Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de tous les habitants et notamment des publics les plus fragilisés (jeunes déscolarisés, femmes de plus de 26 ans). • Développer les liens entre les entreprises du territoire et les habitants du quartier.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE COMMERCIALE
• Engager une réflexion pour la reconfiguration du marché, tant spatiale que commerciale (tirage au sort des camelots ?), un enjeu bien au-delà de la seule logique de quartier. Les interactions entre les commerces sédentaires et le marché seraient par ailleurs à développer. Enfin, il est rappelé d'être vigilant quant à la pérennité du marché, en prévision des travaux de la ligne de tramway et de la rénovation urbaine place de l'Europe. • Réussir un vrai centre de vie du quartier économique et social autour de la place de l'Europe, en soutenant le marché qui est emblématique et vecteur d'identité et en rendant accessibles et visibles les services tertiaires. • Valoriser le quartier en lien avec le potentiel de loisirs du secteur de la Tournerie (lien avec les berges). • Dégager un foncier d'entreprise attractif, offrir des conditions favorables aux activités économiques (accès et stationnement, visibilité). • Requalifier le boulevard du Doyenné vers une vocation davantage artisanale (des activités diversifiées à relier au quartier).
FORMATION
• Favoriser l'apprentissage des codes sociaux des jeunes formés en bac pro, afin de favoriser une mobilité géographique et sociale.
INSERTION
• Développer de nouveaux outils d'insertion en favorisant la « mise en situation de travail » (stages ?) afin de créer du lien avec les entreprises et lutter contre les discriminations. • Enjeu de valorisation du Foyer jeunes travailleurs Alizé avec un potentiel certain des locaux et la nécessaire réaffectation du restaurant. Dans un même esprit, quelle mise à disposition des locaux libérés dans l'actuel Espace Gallieni ? • Permettre l'accès pour les habitants du quartier aux dispositifs d'insertion/d'emploi qui existent en dehors du quartier (PE/MLM) : « mieux les connaître pour mieux les utiliser ». Il est souligné qu'il convient d'arrêter de penser que « l'emploi se trouve au pied de l'immeuble ». • Focaliser les politiques d'emploi sur des publics cibles : seniors, femmes, jeunes.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Conforter et développer le rayonnement du marché (dimanche et mercredi), véritable atout du quartier, notamment en l'améliorant qualitativement.
- **ENJEU 2 :** Repenser le projet du centre commercial Europe pour qu'il puisse répondre aux besoins des habitants du quartier, mais aussi renforcer l'attractivité de la place de l'Europe.
- **ENJEU 3 :** Faire du quartier un modèle innovant et structurant en matière de soutien, accompagnement et création entrepreneuriale.
- **ENJEU 4 :** Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de tous les habitants et notamment des publics les plus fragilisés (jeunes déscolarisés, femmes de plus de 26 ans).
- **ENJEU 5 :** Développer des liens entre les entreprises du territoire et les habitants du quartier.

HABITAT • MIXITÉ SOCIALE • POLITIQUE DE PEUPLEMENT

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Peu de vacance des logements sur le quartier. • Parc globalement bien entretenu avec des opérations de rénovation, résidentialisations. • Fidélisation des locataires : un attachement des habitants pour leur quartier.	• Proportion de logements locatifs sociaux la plus forte de la ville (63 %). • Un parc de logement social vieillissant (70 % du parc a été construit il y a plus de 30 ans). • Une majorité de logements peu adaptés au vieillissement de la population (accessibilité, ascenseurs...). • Un nombre important de logements en situation de sous-occupation.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Arrivée du tramway pour revaloriser l'image du quartier et les fonciers à proximité de la ligne de tramway. • Projet urbain : transformer l'image monotone de l'habitat du quartier.	• Fragilisation de certains îlots liée à l'absence de politique de peuplement : risque de ghettoïsation (secteur Musset notamment).

ENJEUX

- Développer une politique de peuplement garantissant l'équilibre du territoire.
- Développer les possibilités de parcours résidentiels dans le quartier (personnes vieillissantes, familles...).
- Garantir une amélioration de la qualité de l'habitat (insonorisation, isolation, accessibilité des logements...).
- Développer de nouveaux services aux habitants renforçant la qualité de vie dans leur logement (portage de courses, gardiennage d'animaux, conciergerie...).
- Créer une offre de logements attractive pour une nouvelle population, renforçant la mixité sociale.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Engager une recomposition urbaine des bâtiments.
- Terminer l'ORU : phaser le projet urbain en menant une politique de peuplement à l'échelle de chacun des îlots nécessitant une réflexion « inter-bailleurs ».
- Développer une Maison du projet urbain (pourquoi pas à l'espace Gallieni ?) qui doit être le lieu de croisement avec d'autres thématiques et projets : non seulement un lieu d'information quant au projet urbain mais aussi sur d'autres projets (comme les mini-jardins).
- Engager une concertation active auprès des habitants : il y a un risque réel d'écart entre le projet et les attentes des habitants.

POLITIQUE DE PEUPLEMENT

- Favoriser une diversification résidentielle sociale et patrimoniale : mixité sociale, mixité des statuts d'occupation (locataire/propriétaire), etc. Attribution coordonnée (« inter-bailleurs ») des logements sociaux.

MIXITÉ SOCIALE

- Favoriser la mixité de logements et la mixité sociale sur l'espace public.
- Se saisir des opérations de renouvellement urbain pour « aller vers » et repérer des situations sociales et/ou de santé dégradées.
- Engager la formation des acteurs locaux/sociaux à l'interculturalité afin de faire évoluer les représentations.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Développer la mixité sociale sur le quartier :
  - par politique de peuplement garantissant l'équilibre du territoire ;
  - par le développement des possibilités de parcours résidentiels dans le quartier (personnes vieillissantes, familles...) ;
  - par le développement de nouveaux services aux habitants renforçant la qualité de vie dans leur logement (portage de courses, gardiennage d'animaux, conciergerie...).
- **ENJEU 2 :** Garantir une amélioration de la qualité de l'habitat (insonorisation, isolation, accessibilité des logements...).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES • ACTION SOCIALE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Présence de nombreux équipements et structures d'accueil sur le quartier. • Une richesse associative à conforter. • Un maillage partenarial existant.	• Des indicateurs sociaux qui pointent la situation de précarité des habitants, particulièrement en cœur de quartier (IRIS Europe). • Augmentation du nombre d'habitants en souffrance psychique forte. • Nombre important de familles étrangères primo-arrivantes non francophones avec des difficultés d'intégration des adultes et des enfants.
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE – INSERTION SOCIALE – LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	
• Un grand nombre de structures, associations présentes sur le quartier et intervenant sur ce champ + maillage partenarial : institutionnelles (MDS, CAF, Pôle emploi, 2 FJT, permanences CCAS) et associatives (laverie sociale, épicerie sociale, centre social, Régie de quartiers...). • De nombreuses réponses proposées en proximité : – public RSA : Médiateur santé du DiASM (MDS + CCAS) + ateliers de vie sociale (Atlas, AHM, CLCV) ; – espaces et ateliers de lien social (CSF, MPT...).	• Une partie des habitants (Travailleurs pauvres, demandeurs d'emploi, RQTH, retraités...) n'accèdent pas aux réponses proposées en termes d'insertion : Limite des politiques sectorielles (RSA, jeunes...). • Une proportion importante d'habitants d'origine étrangère en difficulté d'insertion sociale et de Vivre ensemble (apprentissage du français, codes culturels, Vivre ensemble, relais d'information) : nécessité d'accompagnement physique et social, personnalisé important. • Des modalités de mobilisation des habitants sur certaines actions d'insertion qui ne fonctionnent pas.
ACCÈS AUX DROITS	
• Un maillage partenarial qui apporte des réponses nombreuses et diverses favorisant l'accès aux droits : formalisées (permanences administrative MPT, MDS, CAF, permanences CCAS...) ou non (accueils des associations, structures...).	• Saturation de certains services : délais d'attente pour un rendez-vous... • Manque d'autonomie et d'anticipation dans les démarches pour de nombreux habitants (obstacle de la langue, complexité administrative, fracture numérique, mobilité physique...) : impact sur l'accès aux droits, mais aussi sur le maintien de droits (renouvellements...). • Manque de disponibilité des professionnels pour accompagner les publics, assurer une médiation + suspension du poste d'accompagnante en santé (adulte-relais) fin 2013. • Absence de guichet unique (sur des mêmes thématiques).
VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	
• Des ressources existantes : 1 foyer logement, 1 permanence SSAD/mois, 1 MDS, permanences sociales du CCAS, 1 CLIC sur la ville. • Un maillage positif des personnels de santé. • Richesse de l'implication des personnes retraitées dans la vie associative.	• Isolement important des personnes âgées dépendantes. Souffrance psychique. • Logements du quartier inadaptés au vieillissement (accessibilité, ascenseurs...) : question des parcours résidentiels pour une population qui veut rester sur le quartier. • Pas de maison de retraite (EHPAD) sur le quartier. • Baisse des ressources financières des personnes âgées : des parcours professionnels plus « chaotiques » que les générations précédentes (donc retraites plus faibles), une solidarité familiale plus difficile à mettre en œuvre (question de la place des aidants). • Baisse des financements individuels des caisses sur la prise en charge de l'aide à domicile pour les personnes en perte d'autonomie. • Manque de professionnels allant à la rencontre des populations, notamment à domicile (exemples : poste accompagnante en santé ; adulte relais en 2013) + manque de relais des personnes accompagnées vers le droit commun. • Services et compétences des professionnels pas toujours lisibles pour les habitants, mais aussi pour les professionnels.
VIE ASSOCIATIVE – BÉNÉVOLAT	
• Richesse et diversité associative : plus de 70 associations domiciliées ou intervenant sur le quartier, dont une trentaine agissantes sur le quartier. • Plus de 3 500 m² de locaux mis à dispositions d'associations par la Ville.	• Vieillissement et difficulté de renouvellement des bénévoles associatifs (notamment aux postes de gouvernance). Diversité de la population du quartier pas toujours représentée au sein des associations. • Fragilisation de certaines associations par une demande toujours plus forte de professionnalisation des bénévoles : – exigences administratives des financeurs ; – modalités de partenariat proposant souvent une approche trop professionnelle pour les associations représentées par des bénévoles ; – besoins en formation manquant de réponses adaptées. • Des associations fragilisées financièrement : – diminution ou arrêt de certaines subventions, malgré un besoin croissant pour des publics de plus en plus précarisés.

AFOR *SUITE*

SANTÉ	
• Expérimentation positive du poste d'accompagnante en santé sur l'année 2013 : prise en compte d'un réel besoin. • Une mobilisation des associations sur les questions de santé, notamment au travers du Collectif Santé, et un maillage partenarial existant (à consolider). • Présence et répartition correcte des professionnels de santé sur le secteur (démographie de médecin convenable, 2 pharmacies, kiné... • Des travailleurs sociaux de plus en plus formés à l'accueil des publics en souffrance psychologique. Présence d'un médiateur santé du Dispositif d'Appui en Santé Mentale (DiASM) au sein de la MDS Angers-Est. • Des réponses existantes, favorisant d'accès aux droits, à l'échelle du territoire (Mutuelle CLCV, permanence administrative...). • Des espaces de lien social existent permettant les soutiens des personnes, notamment en souffrance psychique, auprès du groupe (Atlas, AHM...).	• Souffrance psychique en augmentation parmi des publics touchés par l'isolement social et la précarité. • Manque d'autonomie dans les démarches de santé des publics les plus en difficultés : besoin d'accompagner les personnes pour faciliter l'accès (+ maintien) aux droits et aux soins (accompagnement des démarches, mais aussi physique). • Non-renouvellement du poste d'accompagnante en santé (adulte relais), fin 2013. • Difficulté à aborder la question des addictions (drogues, médicaments...) avec les habitants (déni, met en jeu les relations intrafamiliales...). • Difficulté à mobiliser les publics sur des actions de prévention santé : modalités de participation innovantes à imaginer.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Ouverture du Relais Mairie Monplaisir (espace Gallieni) en sept. 2014 : regroupement de la Mairie de quartiers, du Pôle territorial, service territorialisé Éducation-Enfance, permanence CCAS... : meilleure lisibilité + renforcement d'un premier accueil généraliste tout public. • Réorganisation des moyens de la MDS d'ici fin 2014. • Devenir des locaux associatifs sur le quartier : restaurant du FJT, centre Robert Schuman, Montessori... • Ouverture, depuis septembre 2013 au Doyenné, de la Cité, lieu ressource pour la vie associative.	• Nombreux équipement et structures d'accueil : lisibilité des actions et équipement pour le public ? • Des actions souvent mises en place de manière descendante : répondent-elles aux besoins ? (Comment évaluer la satisfaction ?) • Fragilité du financement des permanences administratives de la MPT et de certaines activités ou postes d'associations du quartier (AHM, Éco panier, FJT...). • Vigilance à avoir sur la courbe des âges/nombre important d'habitants du quartier entre 65 et 75 ans. • Évolution de la solidarité familiale pour les personnes migrantes vieillissantes.

ENJEUX

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE – INSERTION SOCIALE – LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT
• Développer des actions favorisant le lien social, la solidarité et luttant contre l'isolement, notamment en renforçant les temps d'interventions partenariales de proximité (animations, manifestations...) pour aller à la rencontre des publics sur les îlots les plus fragilisés (Nozay, Trémolières/ Gabriel Baron, Gallieni, Musset). • Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux structures, actions, dispositifs... favorisant l'insertion sociale sur le quartier. • Développer des modalités innovantes de mobilisation des publics les plus fragiles sur les actions proposées.
ACCÈS AUX DROITS
• Favoriser l'accès (et le maintien) aux droits des publics les plus fragilisés (tous domaines, et notamment droit à la santé) : – en renforçant l'articulation entre les actions existantes (permanences, accueils des associations...) ; en développant de nouvelles approches (collectif, accueil-information thématique, espace informatique...) avec le souci d'accompagnement et de médiation (aller vers...) ; en prenant en compte les spécificités des publics ne maîtrisant pas la langue française.
VIEILLISSEMENT
• Développer une réflexion partenariale sur la question du vieillissement sur le quartier de Monplaisir pour : – anticiper le renforcement du vieillissement de la population du quartier dans les 15 ans à venir ; – construire des réponses à la problématique des migrants vieillissants ; – conforter le lien entre le suivi médical (domicile, hospitalisations...) et le suivi social. • Développer des actions inter générationnelles renforçant le lien social et luttant contre l'isolement des personnes âgées le plus fragilisées.
VIE ASSOCIATIVE – BÉNÉVOLAT
• Renforcer la dynamique associative du quartier : – en soutenant le renouvellement des bénévoles et l'émergence de nouveaux acteurs, de collectifs d'habitants ; – en favorisant l'expression associative de la diversité du quartier ; – en favorisant la « montée en compétence » des acteurs associatifs et des habitants. • Améliorer la lisibilité des associations et de leur action pour les habitants (et les acteurs du quartier).
SANTÉ
• Développer des actions favorisant le lien social et contribuant au mieux-être des habitants (notamment psychique). • Favoriser l'accès (et le maintien) aux droits à la santé et l'accès aux soins. • Prévenir les conduites à risque auprès des publics jeunes et des adultes.
CULTURE
• Favoriser l'accès des habitants (notamment les jeunes) aux pratiques culturelles et artistiques. • Faire rayonner les offres artistiques sur l'ensemble du quartier et sur les différents îlots (notamment au travers d'interventions sur l'espace public).

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

ISOLEMENT – DÉPENDANCES – FRAGILITÉS
• Développer les actions hors-les-murs (intervention d'ATD square Gabriel Baron) en renforçant le lien direct à l'habitant. • Mobiliser des bénévoles dans des actions au plus près des personnes âgées (portage service Animation – Vie Sociale – dispositif Vie autonome). • La difficulté représentée par l'isolement des familles monoparentales : comment créer un contact avec les parents ?
DÉCLOISONNEMENT – TRANSVERSALITÉ – MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX
• Renforcer le partenariat entre les acteurs locaux, avec le rôle de la Maison pour tous. • Créer ou rendre plus lisible les espaces de coopération, réinitier les relations avec les partenaires (associations, éducation nationale, etc.). Le sentiment relevé est celui d'une fragilité des partenariats ainsi qu'une faiblesse des relations. Bien qu'un manque d'engagement associatif des jeunes est souligné, les participants mettent en évidence que différentes associations en lien avec la jeunesse à Monplaisir existent mais ne travaillent pas ou peu ensemble. • Une méconnaissance globale de ce qui se fait (entre équipes et secteurs d'interventions), avec par conséquent un risque de concurrence entre les dispositifs : clarifier les rôles des acteurs sociaux (CAF, CCAS, etc.) « Qui fait quoi ? » et travailler ensemble au quotidien. • Analyser la réalité quant à la notion d'engagement bénévole dans le quartier. • Simplifier les démarches administratives. • Favoriser les conditions d'une véritable collaboration entre les différents partenaires » : une carence est mise en avant en matière d'articulation des partenaires. (exemple : être attentif aux thématiques identiques menées par différents partenaires).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Favoriser l'insertion sociale et lutter contre l'isolement :
  - permettre une meilleure efficacité des dispositifs existants et du rôle des acteurs du terrain ;
  - développer des modalités innovantes de mobilisation des publics les plus fragiles sur les actions proposées ;
  - développer des actions inter générationnelles renforçant le lien social et luttant contre l'isolement les plus fragiles, notamment les personnes âgées ;
  - prévenir les conduites à risque auprès des publics jeunes et des adultes (santé).
- **ENJEU 2 :** Renforcer l'engagement citoyen :
  - en soutenant la vie associative ;
  - en favorisant l'émergence de collectifs d'habitants ;
  - en favorisant l'expression associative de la diversité du quartier ;
  - en favorisant la « montée en compétence » des acteurs associatifs et des habitants.
- **ENJEU 3 :** Favoriser l'accès (et le maintien) aux droits des publics les plus fragilisés (tous domaines, et notamment droit à la santé) :
  - en renforçant l'articulation entre les actions existantes ;
  - en développant de nouvelles approches ;
  - en prenant en compte les spécificités des publics ne maîtrisant pas la langue française.
- **ENJEU 4 :** Développer une réflexion partenariale sur la question du vieillissement sur le quartier de Monplaisir pour :
  - anticiper le renforcement du vieillissement de la population du quartier dans les 15 ans à venir ;
  - construire des réponses à la problématique des migrants vieillissants ;
  - conforter le lien entre le suivi médical (domicile, hospitalisations...) et le suivi social.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une équipe territorialisée de la Police municipale identifiée par l'ensemble des acteurs du territoire. • Relation de proximité avec les habitants et veille au quotidien sur les espaces publics par le biais des Correspondants de nuit (RDQ) et du Pôle territorial, notamment *via* l'Agent de vie quotidienne. • Dynamique de coopération partenariale autour de la jeunesse (Groupe Jeunesse, Comité de suivi local Jeunes, Groupe « Jeunes déscolarisés », comités VVV). • Depuis 2012, démarche partenariale de « réappropriation » de la place de l'Europe à travers différents projets d'animation (Fête de quartier, Couleurs d'Hiver, Mon quartier solidaire et agréable à vivre, Tempo Rives...) qui favorise un usage partagé par tous de la place. • La démarche GUP, mise en place depuis 2012, qui permet de croiser les regards sur les enjeux du quartier, notamment en termes de Tranquillité publique.	• Un des plus forts taux de faits constatés pour 1 000 habitants parmi les quartiers prioritaires (hausse continue depuis 2010). Pas de baisse sur Monplaisir ; statistiques plutôt favorables sur l'ensemble de la ville. • Un sentiment d'insécurité récurrent autour de la place de l'Europe. Un espace où la question de la mixité et de la relation homme/femme reste problématique au quotidien. • Des activités illicites ancrées, et de plus en plus affichées dans certains espaces du quartier, impliquant aussi les plus jeunes (sentiment d'impunité). • Banalisation de la consommation de cannabis (ou autre) chez les habitants (qui questionne aussi le « seuil de tolérance » et le positionnement des professionnels) et constat partagé du rajeunissement des consommateurs. • Regroupement récurrent sur plusieurs espaces du quartier (Tours Gallieni, Barre de l'Europe, Allonneau) entraînant des dégradations, incivilités, nuisances. • Question des violences faites aux femmes ?

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Lancement d'un travail partenarial du groupe Jeunesse sur la question des conduites à risque (consommation de produits et implication des jeunes dans les trafics). • Prendre en compte les questions de tranquillité publique dans les futurs aménagements du quartier (Projet urbain).	• La visibilité croissante des trafics sur le quartier : – renforce le sentiment, notamment pour les jeunes, qu'un accès à de l'argent facile est possible ; – permet un premier usage facilité pour certains jeunes.

ENJEUX

- Renforcer le partenariat et la synergie des acteurs du quartier autour de la tranquillité publique et de la prévention :
  – en définissant des modalités de communication entre les acteurs agissant sur le quartier ;
  – en favorisant une réflexion commune et la construction partagée d'actions en réponse aux problèmes identifiés ;
  – en développant l'articulation des réponses techniques, socio-éducatives et répressives.
- Développer les rencontres entre habitants, pour faciliter le vivre ensemble et la régulation des conflits par la médiation et l'occupation positive de l'espace public.
- Intégrer les dimensions de prévention situationnelle dans le futur projet urbain de Monplaisir.

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

- Explicitation des règles de vie en société des droits et devoirs (« rendre lisible le droit commun »).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Renforcer le partenariat et la synergie des acteurs du quartier autour de la tranquillité publique et de la prévention :
  – en définissant des modalités de communication entre les acteurs agissant sur le quartier ;
  – en favorisant une réflexion commune et la construction partagée d'actions en réponse aux problèmes identifiés ;
  – en développant l'articulation des réponses techniques, socio-éducatives et répressives.
- **ENJEU 2 :** Développer les rencontres entre habitants, pour faciliter le vivre ensemble et la régulation des conflits par la médiation et l'occupation positive de l'espace public.
- **ENJEU 3 :** Intégrer les dimensions de prévention situationnelle dans le futur projet urbain de Monplaisir.

MOBILITÉ • NUMÉRIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un quartier assez bien desservi en transports en commun.	• Les contraintes des coupures et franges urbaines que sont l'autoroute et la voie de chemin de fer, le boulevard du Doyenné, et les coupures secondaires (avenues Victor Chatenay, Pasteur, boulevard Henri Dunant et boulevard Monplaisir). • Peu de liaisons entre le quartier central et les autres secteurs composant le quartier. • Des îlots enclavés et peu traversants.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Arrivée du tramway : offre de transport performante et complémentaire aux modes doux. • Projet urbain : liaison est-ouest autour de la voie ferrée et désenclavement des îlots.	

ENJEUX

- Relier le quartier aux autres en favorisant les déplacements et la mobilité (tramway, déplacements doux, code de la rue, cheminements piétonniers, réappropriation des rives).
- Développer, renforcer les liaisons douces (cheminements piétonniers...) vers les commerces, transports en commun...

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

CONNEXIONS – MULTIMODALITÉ
• Enjeu de désenclavement de la cité Tremolières et des liaisons entre le quartier et la cité. • Créer des liens entre les zones d'activité et les quartiers (question des coupures urbaines représentées par certains carrefours et la voie de chemin de fer). • Réussir à désenclaver les îlots d'habitation en facilitant les circulations vers le centre du quartier qui offre commerces et services.
TRANSPORT EN COMMUN
• Aménager un axe structurant de circulation pour les bus le long de l'avenue Pasteur, en lien avec les possibilités de renforcer l'urbanisation le long de cet axe et l'enjeu de requalifier les entrées de ville.
OFFRE DE STATIONNEMENT
• La requalification du stationnement à l'échelle du quartier. • L'enjeu du stationnement des riverains (Jérusalem, Grand-Pigeon, Fratellini) à proximité des pôles commerciaux (place Cammille Claudel, place de l'Europe) en lien avec la prochaine ligne de tramway.
MODES DOUX
• Préparer l'arrivée du tramway (travaux + tracés). La question du désenclavement du quartier ne peut néanmoins se limiter au seul passage du tramway. Il apparaît dès lors nécessaire d'envisager la question du développement des modes doux, en particulier dans le secteur Tournerie.

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Relier le quartier aux autres en favorisant les déplacements et la mobilité (tramway, déplacements doux, Code de la rue, cheminements piétonniers, réappropriation des rives).
- **ENJEU 2 :** Développer, renforcer les liaisons douces (cheminements piétonniers...) vers les commerces, transports en commun...
- **ENJEU 3 :** Associer les habitants, notamment les jeunes, aux projets d'aménagement pour permettre un respect et une appropriation de leur nouvel environnement (tramway, espaces publics...).

ENVIRONNEMENT • CADRE DE VIE • GUP

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un quartier relativement bien doté en espaces verts : 47 m² par habitant, supérieure à la moyenne communale (30 m² par habitant). • Relation de proximité et veille quotidienne sur les espaces publics par le biais de l'Agent de vie quotidienne (Pôle territorial). • Rapprochement des services municipaux dans un bâtiment au pied d'une tour d'habitation et en centralité sur le quartier (Relais mairie Monplaisir). • Jardins en pied d'immeubles (square Paul Valéry) gérés par la Régie de quartiers et jardins familiaux à la Tournerie. • Une dynamique partenariale forte (commission Environnement – Cadre de Vie, Conseil de quartier, groupe GUP et Comité de régie). • Mise en place du Code de la rue.	• La gestion du marché (en termes de propreté publique et d'accès au stationnement privé de certains habitants). • Les questions de propreté et de respect des règles des terrasses sur la place de l'Europe (le devant de certains commerces et les arrières sont peu entretenus par certains commerçants). • La difficulté de locataires à gérer leurs propres déchets sur certains îlots (par exemple : Tours Gallieni) et l'accompagnement, comme sur le reste de la ville, de la mise en place des containers enterrés. • La gestion du stationnement gênant sur trottoirs et du cheminement piétonnier. • Le maintien et le respect des nouveaux aménagements (par exemple sur Nozay ou Trémolières) sur du moyen terme. • Le souci d'implantation ou de gestion de certains containers enterrés (entrée parc Gallieni, angle Alloneau Dunant, rue Horace Vernet). • École Henri Chiron : accès à l'école mal identifié et problèmes de stationnement récurrents. • Tensions récurrentes sur le contour de l'école Alfred de Musset.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
• Projet urbain : rénovation et restructuration de la place de l'Europe : – amélioration du bâti des commerces et réorganisation de la gestion de leurs déchets, clarification des règles de fonctionnement ; – la future ligne de tramway pour faciliter le cheminement piétonnier. • Penser l'entrée de l'école Henri-Chiron en usant de l'espace entre l'enseigne commerciale « Thiriet » et l'entrée de l'école Chiron (domaine privé Ville). • Nouvel îlot de maisons neuves Allée du Vercors. • Expérimentation du tourne-à-droite au feu pour les cyclistes. • Arrivée du tramway : opportunité d'un travail avec les habitants sur la mobilité dans le quartier et à l'extérieur du quartier.	• Le vieillissement et la gestion de la place de l'Europe.

ENJEUX

- Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité en clarifiant les rôles des différentes instances.
- Favoriser la mise en place du tri sélectif.
- Développer l'appropriation des délaissés, des frontages et des franges pour créer des jardins (vivriers ?).
- Développer les relations avec les berges de Sarthe et le projet de réappropriation des rives.
- Développer la participation des habitants (dont les jeunes) et l'appropriation des espaces publics pour faciliter le respect et le maintien des aménagements.
- Poursuivre le projet « code de la rue » avec dans un premier temps la mise en place des aménagements pour permettre la cohabitation des différents modes de déplacements et dans un second temps la mise en place d'actions comportementales en faveur d'une ville apaisée.
- Travailler sur l'arrivée du tramway (faire participer le groupe au projet d'aménagement afin de prendre en compte leurs remarques en tant qu'« expert » du quartier »).

Enjeux complémentaires travaillés en séminaire technique avec les directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS
• Engager une réflexion globale sur l'affectation des locaux associatifs ou autres dans le quartier.
CADRE DE VIE
• Valoriser le secteur Tournerie d'un point de vue environnemental et des espaces publics, une véritable opportunité pour le quartier : création de jardins familiaux, réinvestissement des berges de Sarthe, etc.
ESPACES VERTS
• Répondre à la demande d'espaces verts par la déclinaison de mini-jardins. Le pôle territorial est là pour « susciter l'envie » auprès des habitants. Dès lors il convient d'accompagner la diffusion et le portage de projets par les habitants eux-mêmes, à l'instar des mini-jardins. • Le développement de jardins familiaux, pouvant être une autre réponse complémentaire, doit être une décision prise politiquement par les élus (un projet estimé à 1 million d'euros environ).

Enjeux qui ont retenu l'attention des élus

- **ENJEU 1 :** Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité en clarifiant les rôles des différentes instances.
- **ENJEU 2 :** Valoriser le secteur Tournerie d'un point de vue environnemental et des espaces publics, une véritable opportunité pour le quartier : création de jardins familiaux, réinvestissement des berges de Sarthe.
- **ENJEU 3 :** Engager une réflexion globale sur l'affectation des locaux associatifs ou autres dans le quartier.

6 Grand Bellevue

SITUATION

Jouxtant les villes d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Saint-Barthélemy-d'Anjou, le quartier **Grand Bellevue est situé à l'ouest de la commune de Trélazé.** Au sein de Trélazé, le Grand Bellevue ne s'inscrit pas dans la continuité urbaine du reste de la ville, ces deux secteurs étant séparés par le site des anciennes ardoisières. Par ailleurs, la commune compte un secteur de développement résidentiel appelé à devenir important dans les prochaines années (dit de la Quantinière), au nord de la voie ferrée.

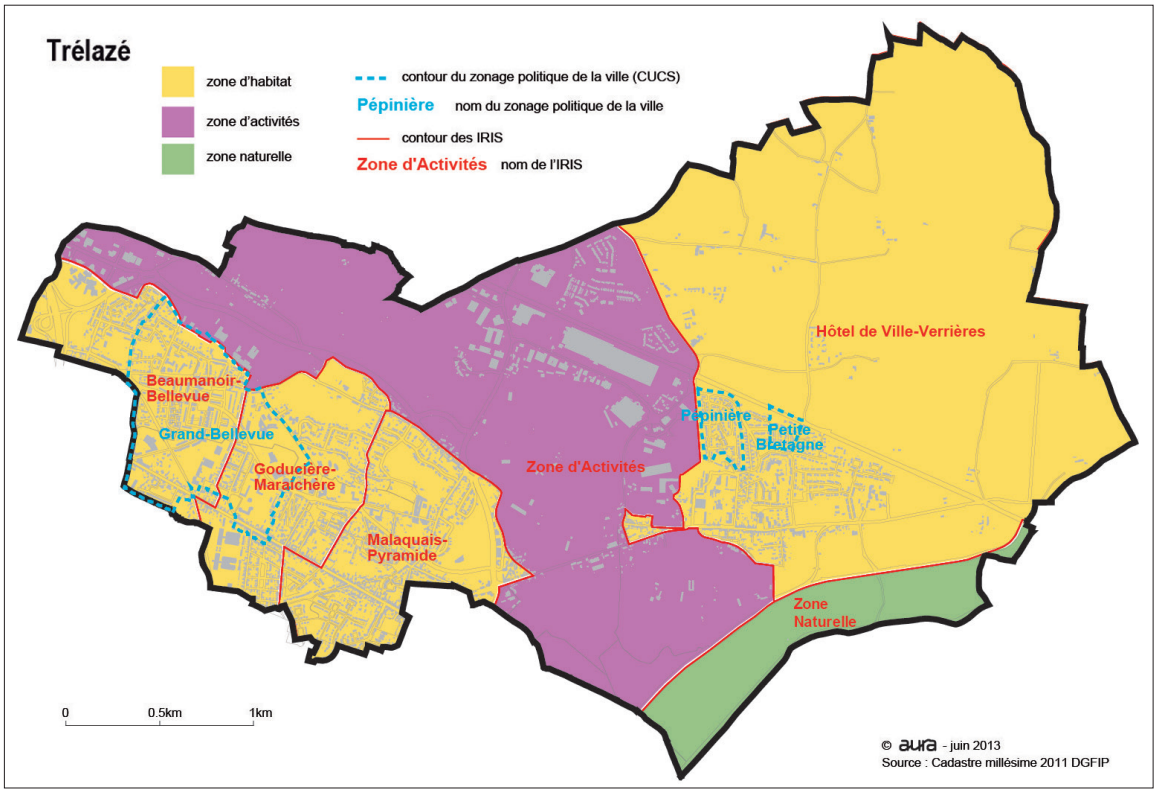

Les Transports

Le quartier est desservi par le réseau de bus de l'agglomération ➥ **Ligne 2.**

PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Trélazé est une ville jeune qui comptait en 2010, 12 384 habitants, dont près de la moitié habite le quartier Grand Bellevue, 6 092 habitants, mais un chiffre par ailleurs en baisse depuis 1999 de – 176 habitants, soit une variation de – 0,32 % de la population par an, pour ce quartier.

Le plan d'urbanisation prévoit l'arrivée de **8 000 habitants d'ici 8 ans,** la ville de Trélazé atteindra alors les 20 000 habitants.

Trélazé est une ville jeune avec 39 % de sa population qui a moins de 30 ans. Le quartier Grand Bellevue connaît cependant un vieillissement de sa population : baisse plus rapide de la taille moyenne des ménages que le reste de la ville, 64,5 % des 75 ans et plus de la ville sur le quartier.

La composition des ménages

Un élément saillant de ce territoire repose sur la surreprésentation des familles monoparentales. Elles sont 300 à Grand Bellevue, soit 63 % des familles monoparentales de Trélazé.

ÉDUCATION

Grand-Bellevue présente une baisse continue des effectifs en maternelle depuis 2006 (reprise puis stabilité en élémentaire depuis 2008). À la rentrée 2011-2012, les écoles maternelles publiques des autres quartiers et privées de Trélazé regagnent des élèves. Les effectifs en élémentaire dans les écoles publiques des autres quartiers restent relativement stables (légère baisse dans le privé).

À la rentrée 2011-2012, 436 élèves sont scolarisés au collège Jean Rostand (– 47 élèves depuis la rentrée 2009-2010). La renégociation en cours de la carte scolaire avec des communes ligériennes réoriente aujourd'hui des élèves vers le collège de Trélazé.

55 % des jeunes scolarisés au collège sont issus de catégories sociales défavorisées (moyenne départementale 36 %).

Le collège présente la plus faible proportion d'élèves boursiers des collèges des quartiers prioritaires, proche du taux départemental (30,9 %) ce qui interroge les partenaires sur les difficultés des familles face au dossier de demande de bourse à remplir. Le taux de boursiers a néanmoins augmenté au cours des rentrées 2011-2012 et 2012-2013 pour atteindre 42 %, un changement expliqué par le travail réalisé par l'ensemble des partenaires sur l'accès aux droits des familles.

L'orientation des élèves à l'issue de la 3e générale vers les enseignements généraux et technologiques est la plus élevée parmi les autres collèges des quartiers prioritaires, même si une baisse est constatée depuis 2009. Le taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) est stable à Jean Rostand, mais l'écart avec le taux départemental se creuse en juin 2011. Ce taux est de 66 % en 2014. 2 455 élèves sont scolarisés sur la ville en 2014-2015 et 28 % de la population a moins de 20 ans.

Grand Bellevue – Collège Jean Rostand	2009	2010	2011
Effectifs	**483**	**447**	**436**
% Élèves boursiers (taux 1+2+3)	*35,8*	*31,0*	*33,7*
% Décision d'orientation en seconde pro. (fin de 3e)	*46,0*	*35,0*	*38,2*
% Décision d'orientation en seconde pro. (fin de 3e) Maine-et-Loire	*33,7*	*32,7*	*32,7*
% DNB Obtention serie collège	*67,9*	*68,7*	*68,2*
% DNB Maine-et-Loire	*82,3*	*78*	*86,3*

© aura – Source : Inspection académique de Maine-et-Loire

PLAN ÉCONOMIQUE

D'un point de vue économique, la tendance observée est à l'aggravation du chômage des jeunes et des 50 ans et plus.

Au 1er janvier 2012, Trélazé compte 633 demandeurs d'emploi catégorie A dont 58,6 % habitent Grand Bellevue. Plus d'un quart des demandeurs d'emploi catégorie A de Grand Bellevue et de Trélazé sont des jeunes de moins de 25 ans.

Nous observons également une proportion de femmes et de chômeurs de longue durée plus importante sur Grand Bellevue que sur les autres quartiers de Trélazé.

La mission locale angevine constate une baisse du nombre de jeunes trélazéens en contact (vus ou ayant fait l'objet d'une relance), soit – 30 jeunes sur un an. Il s'agit d'une tendance générale qui s'observe au niveau national et départemental lié au plan de relance en 2010 qui s'est traduit par une hausse du nombre de jeunes en contact. En 2011, nous assistons à un retour des niveaux d'accueil de 2009.

Insee RP – SEE – Pôle emploi au 1er janvier 2014 au cours de l'année 2013		Grand Bellevue	Trélazé	Poids du quartier dans la ville
Nombre d'actifs 15-64 ans	2006	2 507	5 577	45,0 %
	2011	2 725	5 953	45,8 %
Nombre et pourcentage de demandeurs d'emplois	Catégorie A*	464	867	53,5 %
	Catégorie A – 25 ans	101	195	51,8 %
		21,8 %	22,5 %	
	Catégorie A 50 ans +	108	188	57,4 %
		23,3 %	21,7 %	
Nombre de jeunes en contact avec la Mission locale angevine			424	
dont nombre premiers accueils			*163*	

* *Catégorie A :* actes positifs de recherche, sans emploi.

© aura – Source : SEE – Pôle emploi, Pays de la Loire – MLA

40 % des jeunes de 15-24 ans sont non-scolarisés (25 % à Avrillé, 28 % aux Ponts-de-Cé) et 26 % des 15 ans et plus sont sans diplômes (12 % à Avrillé) *(Source Insee)*.

À ce titre, l'importance de cet enjeu en a fait un des objectifs prioritaires du Plan Jeunesse de Trélazé, qui vise notamment à favoriser l'insertion professionnelle pour créer les conditions du rebond.

Plusieurs freins ont été identifiés en amont : des qualifications plus faibles, des réseaux économiques, personnels et familiaux moins denses, des problèmes de « mobilité » psychologique et physique (permis et véhicule, etc.), des revenus plus faibles, des problèmes d'addiction.

Le plan prévoit de compléter des dispositifs existants et propose des actions nouvelles, entre autres de nouvelles actions leviers en matière de qualification et de mobilité.

Les revenus des ménages en €/mois

Les revenus fiscaux mensuels déclarés des ménages par unité de consommation sont de 1 037 € à Grand Bellevue contre 1 371,8 € dans l'ensemble de la commune de Trélazé.

À ce titre, en matière de distribution, le premier quartile s'élève à 581,7 € à Grand Bellevue contre 917,9 € dans l'ensemble de la commune de Trélazé *(Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux localisés des ménages en 2009).*

L'attractivité économique

Le taux de création d'établissements est en hausse (105 établissements créés en 2013 pour 564 établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013).

VIE ASSOCIATIVE

La Ville a la volonté de prioriser les interventions auprès des enfants et des jeunes et notamment dans le champ sportif et culturel. L'un des enjeux est de favoriser la mixité et la rencontre des publics par le sport.

En 2012-2013, 1 623 Trélazéens sont inscrits dans les associations sportives dont 56 % ont moins de 25 ans. Les principales disciplines sont la gymnastique, le football, le basketball, le judo, le hand-ball.

La collectivité renforce son soutien financier vis-à-vis des associations qui encadrent des enfants (notamment les 11-25 ans et les filles). De plus, le Centre communal d'action sociale propose une aide à la pratique sportive et culturelle (politique tarifaire en fonction du quotient familial). La proposition de l'accueil de loisirs par demi-journée vise également à tenir compte des engagements associatifs des enfants.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX

Le pôle culturel Hervé Bazin propose de nombreuses actions en direction du public enfant et jeune. On compte 1 908 lecteurs adhérents à la médiathèque dont 1 167 de moins de 18 ans en 2013, avec la gratuité de la carte jusqu'à 18 ans, 100 jeunes Trélazéens inscrits à la rentrée 2013 à l'école de musique et 199 enfants inscrits à la rentrée 2013 à l'école de Danse.

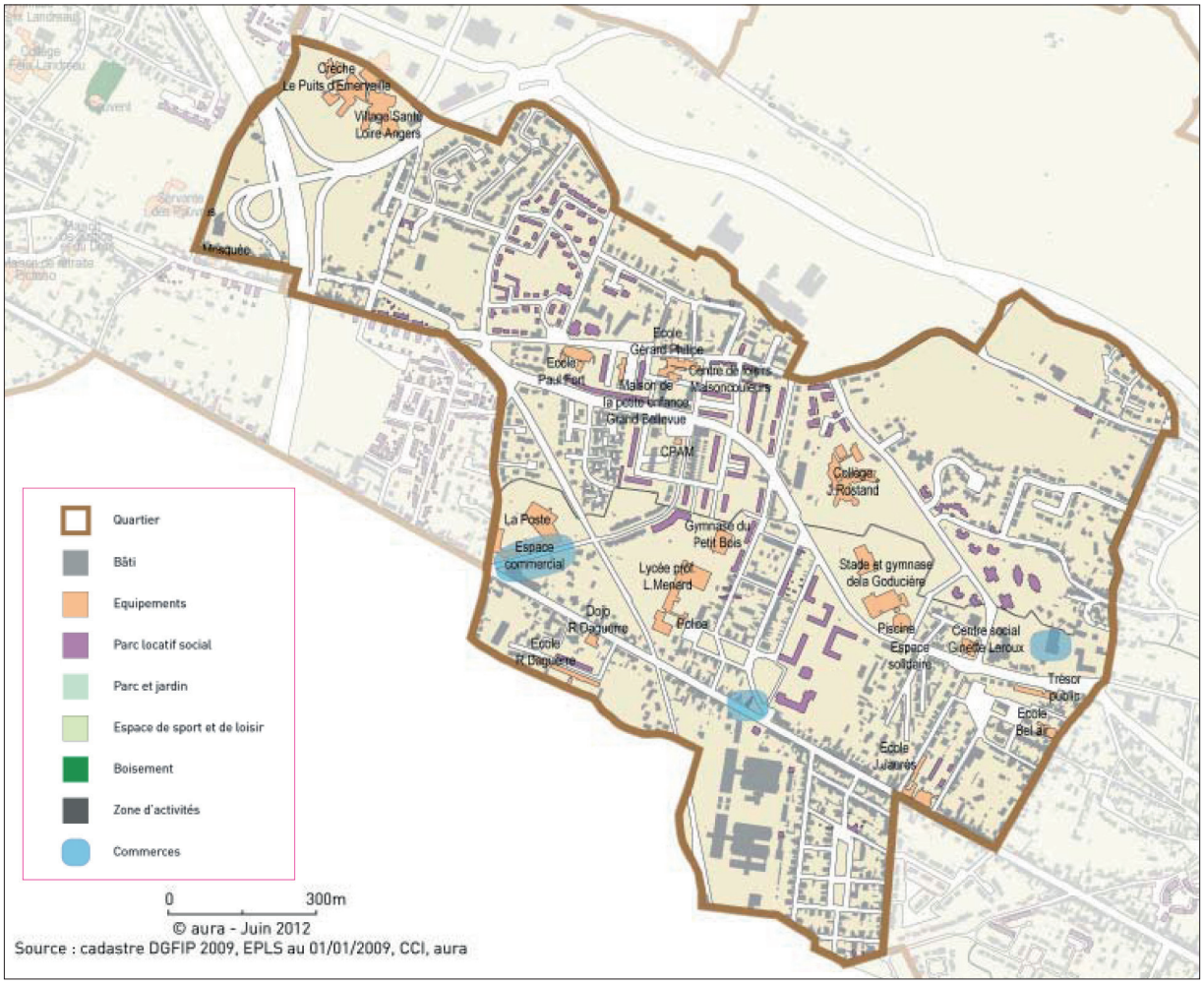

HABITAT – LOGEMENT

Avec le PRU, le quartier connaît une profonde mutation : démolition d'une centaine de logements locatifs sociaux, redécoupage foncier, reconstruction de logements diversifiés en typologie et statut d'occupation (locatifs publics et privés, accession), équipements et locaux commerciaux. Certains restent à commercialiser et témoignent de l'attention particulière à porter au quartier pour lui permettre de s'inscrire dans un processus de « banalisation ».

Au 1er janvier 2012, 52 % des demandeurs HLM résidant déjà à Trélazé souhaitent y rester. Cette part élevée témoigne d'une relative fidélité des Trélazéens au parc locatif social de leur ville et à cette dernière.

GRAND PROJET

Le Projet de rénovation urbaine de Trélazé a fait l'objet d'une convention signée en 2004 entre l'ANRU, la ville de Trélazé, le Toit angevin, Val de Loire et autres partenaires.

Entre 2004 et 2010, le quartier a connu une profonde mutation dans le cadre du Programme de rénovation urbaine, avec la démolition d'un nombre important de logements locatifs sociaux, un redécoupage foncier et la reconstruction de logements diversifiés en typologie et statut d'occupation (locatifs publics et privés, accession). Outre le renouvellement de l'offre de logements et l'amélioration du parc existant (réhabilitation et résidentialisation), ce programme a porté également sur les équipements, les activités économiques et de services et les aménagements urbains. Le cœur du quartier anciennement appelé « les Plaines » a été totalement revu sur le plan de l'urbanisme en refaisant un « morceau de ville » en vue de le banaliser avec le reste de la ville. Les animations sur l'espace public visent à favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux habitants du quartier et de la ville et l'appropriation du quartier par tous les habitants de Trélazé.

À l'issue du Programme de rénovation urbaine, l'État a invité la Ville à être un des 10 sites expérimentaux pour définir un Projet stratégique local.

Le Plan stratégique de Trélazé fixe le cap stratégique pour le devenir du quartier Grand Bellevue, en prenant en compte les grandes tendances qui à horizon 2020-2025 pourront impacter le devenir possible du quartier : avec le développement d'un troisième pôle de ville (Quantinière), un horizon de 20 000 habitants pour Trélazé, la Quantinière constituera un secteur neuf, appelé à devenir très attractif (offre de logements qualitative et offre mixte, proximité de la desserte ferroviaire renforcée, etc.).

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Outre le Plan stratégique local de la Ville, plusieurs démarches structurantes ont été construites ou sont construites en associant l'expertise technique des professionnels et l'expertise d'usage des habitants ou des partenaires associatifs.

La Gestion urbaine de proximité, qui associe différents intervenants dont les champs d'actions sont complémentaires : la commune, l'intercommunalité, les bailleurs et les syndics de propriété privés, la Régie de quartier, les associations locales et les centres sociaux, la police et la justice, etc. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une charte à présent adoptée.

Le Projet éducatif territorial : outil de collaboration locale avec les acteurs du territoire, l'ensemble des acteurs institutionnels (État, CAF, Ville…) et associatifs dans les domaines du sport, de la culture, de l'accompagnement à la scolarité, du loisir, du soutien à la parentalité, etc.

Le Plan local de santé de Trélazé : impulsé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville d'Angers et de Trélazé, un diagnostic a été réalisé par deux entrées : les professionnels de santé et les habitants. Des professionnels et des habitants du groupe projet se sont investis dans cette démarche, par des temps d'entretiens auprès de la population. S'en est suivi un Contrat local de santé, signé en 2012, entre la ville de Trélazé et l'Agence régionale de santé, avec pour thématique principale les conduites addictives.

Le Collectif santé : instance permettant aux professionnels du territoire de s'exprimer sur les problématiques de santé. Il est composé d'associations de santé, de professionnels médicaux, de la Régie de quartier…

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

En 2013, Trélazé connaît une légère hausse du nombre d'atteintes aux personnes. Cependant, le quartier du Grand Bellevue est le quartier prioritaire de l'agglomération où le nombre est le plus faible.

La prévention de la délinquance est une préoccupation forte de la Ville. Ainsi, Trélazé soutient l'activité des Correspondants de nuit de la Régie de quartier ainsi que l'action des éducateurs de prévention spécialisée de l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Maine-et-Loire.

ÉDUCATION • FORMATION • CULTURE • SPORTS

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
ENFANCE – JEUNESSE	
TOUTE LA VILLE	
• 39 % de la population a moins de 30 ans. • 2 Accueils de loisirs maternels, 1 Accueil de loisirs pour les 6-10 ans, l'Accueil des 11-15 ans « le Rep'R » , le Terminal J pour les 15-25 ans et les Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE). • Des structures Petite-enfance avec une capacité d'accueil satisfaisante. • La coopérative Jeunesse de services.	• De nombreuses places disponibles chez les assistantes maternelles
FOCUS GRAND BELLEVUE	
	• Risques d'évitement constatés sur le multi-accueil.
ÉDUCATION	
TOUTE LA VILLE	
• Les efforts du collège Jean Rostand sont à poursuivre et à soutenir afin d'améliorer son attractivité et son image du collège : classe « bilangue », anglais renforcé, section sportive d'athlétisme, parcours artistiques. • Équipement des écoles en tablettes numériques. • Mise en place de classes découvertes, de cours de natation.	• 55 % des jeunes scolarisés au collège issus de catégories sociales défavorisées. • 40 % des jeunes de 15-24 ans sont non scolarisés. • 26 % des 15 ans et plus sont sans diplômes.
FOCUS GRAND BELLEVUE	
• Taux de réussite au brevet du collège Jean Rostand = 66 % en 2014 (52,2 % en 2006 ; 70 % en 2013). • Orientation vers la seconde professionnelle : 31 % en 2013 (43 % en 2012 ; moyenne départementale : 30 %).	• Peu de mixité dans les établissements scolaires du Grand Bellevue et les équipements culturels. • Évitement scolaire : recul régulier des effectifs inscrits en maternelle publique dans le Grand Bellevue (200 enfants en 2006 contre 140 en 2011) malgré hausse des naissances. • Évasion en 2012 de 40 % des enfants de CM2 pour Jean Rostand. Évolution de la tendance pour 2014 avec 32 % d'évitement. • Phénomène d'évitement sur l'école Paul Fort.
SPORTS – CULTURE	
TOUTE LA VILLE	
• Des équipements culturels et sportifs de qualité.	• Des adhésions moins nombreuses dans les associations sportives et culturelles pour les jeunes de + de 12 ans.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Le développement socio-culturel de Trélazé (Quantinière, offre d'équipements loisirs-sport-culture : Arena Loire, Centre d'art contemporain, projet culturel « Allumettes », site des Ardoisières…) qui doit permettre de créer des liens avec Grand Bellevue (en direction des enfants et en impliquant les parents) et d'impulser une politique événementielle.	• L'image des établissements scolaires du Grand Bellevue : vigilance sur la mixité.

ENJEUX

- Conforter la coordination et la pertinence des actions éducatives dans le cadre de la démarche partenariale actuelle du PEDT.
- Renforcer l'attractivité des équipements Petite-enfance et Enfance et pour assurer la mixité des publics accueillis.
- Renforcer l'attractivité du collège Jean Rostand pour lutter contre l'évasion scolaire (enseignements spécifiques, lien avec les écoles du 1er degré et les associations de parents d'élèves…).
- Favoriser la mixité *via* les équipements sportifs et culturels municipaux et la politique événementielle de la Ville.
- Favoriser une meilleure connaissance des besoins et pratiques des nouveaux habitants en matière éducative.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • COMMERCE • EMPLOI • INSERTION

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
EMPLOI – INSERTION	
TOUTE LA VILLE	
	• Constat de clauses d'insertion professionnelle faiblement activées à ce jour dans les marchés publics.
FOCUS GRAND BELLEVUE	
	• Au 1er janvier 2014, Trélazé compte 464 demandeurs d'emploi catégorie A dont 53,5 % habitent Grand Bellevue. • Plus d'un quart des demandeurs d'emploi catégorie A de Grand Bellevue et de Trélazé ont moins de 25 ans. • Surreprésentation dans le quartier des sans diplômes et sous représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL	
TOUTE LA VILLE	
• Entre 2008 et 2011, on constate une hausse du nombre de créations d'établissements à Grand Bellevue. Le taux de création d'établissements est de 33,9 % en 2011, soit + 13,9 points par rapport à 2008. En valeur absolue, 47 créations ont été recensées en 2012 à Grand Bellevue, soit près de la moitié des créations de Trélazé. Cette augmentation du nombre d'établissements est principalement liée au dispositif d'auto-entrepreneur créé par la loi de 4 août 2008. • La poursuite de l'intervention du Relais pour l'emploi.	• La ville ne compte qu'un pôle économique d'importance, le « Village santé ».
FOCUS GRAND BELLEVUE	
	• Difficultés pour louer les cases commerciales au cœur du quartier.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Au regard de l'arrêt de l'exploitation des Ardoisières, le Fonds de revitalisation territoriale (FRT) pourrait être mobilisé en faveur d'actions pour les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire du « Grand Bellevue ».	• Un risque de décalage accru des qualifications des actifs du quartier avec les besoins du marché du travail local.

ENJEUX

- Compléter et renforcer les outils et partenaires de l'insertion et de l'emploi présents sur la commune.
- Développer une complémentarité d'actions sur la mobilité géographique afin de faciliter l'accès à l'emploi.
- Accompagner l'installation et le développement de l'offre commerciale et de services sur le quartier du Grand Bellevue et dans la commune.
- Assurer la réhabilitation du site des Ardoisières en privilégiant les projets à retombée positive en matière économique et d'emploi pour les Trélazéens.

HABITAT • MIXITÉ SOCIALE • POLITIQUE DE PEUPLEMENT

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
HABITAT	
FOCUS GRAND BELLEVUE	
• Une diversification, en cours, de l'offre de logement, engagée par le PRU et des aménagements notables. • Entre 2007 et 2011, 250 logements neufs commencés.	• Problématique d'accès pour les personnes à mobilité réduite et des seniors.
MIXITÉ SOCIALE – POLITIQUE DE PEUPLEMENT	
TOUTE LA VILLE	
• Futur pôle de la ville « Quantinière » attractif (offre de logements qualitative, halte ferroviaire). • Des possibilités de mutualisation en matière d'équipements avec les projets environnants : le développement du quartier de la Monnaie aux Ponts-de-Cé, le développement de Saint-Barthélemy-d'Anjou.	• Une mixité sociale à renforcer avec des parcours résidentiels des habitants à favoriser. • Équilibre à garantir entre les différents quartiers de la ville afin d'affirmer l'identité « Trélazé ».

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Des possibilités de mutualisation en matière d'équipements avec les projets environnants : le développement du quartier de la Monnaie aux Ponts-de-Cé, le développement de Saint-Barthélemy-d'Anjou.	• À horizon 2020-2025, le développement du pôle de ville Quantinière à Trélazé (offre de logements qualitative, proximité des transports) qui requestionnera le poids et l'image de Grand Bellevue (dont les investissements au titre du PRU dateront de 10 ans).

ENJEUX

- Définir une stratégie partagée au niveau intercommunal sur la politique de peuplement et diversification de l'habitat.
- Porter une attention particulière aux parcours résidentiels des habitants et en particulier de ceux du Grand Bellevue.
- Assurer l'objectif de mixité des espaces publics.
- Éviter le « décrochage » des secteurs non réhabilités par rapport à ceux ayant fait l'objet d'investissements importants.
- Favoriser une meilleure connaissance des pratiques et besoins des nouveaux habitants.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES • ACTION SOCIALE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
ACTION SOCIALE	
TOUTE LA VILLE	
• Deux centres sociaux.	
FOCUS GRAND BELLEVUE	
	• 64,5 % des 65 ans et plus de la ville vivent sur Grand Bellevue. • En 2011 le Grand Bellevue compte 50 % des allocataires de la CAF de la ville. • Forte concentration de logements sociaux à très faibles loyers.
SANTÉ	
TOUTE LA VILLE	
• Une dynamique Santé forte. • Le CLS, signé en 2012 entre la Ville et l'Agence régionale de la santé, est reconnu comme dynamique au regard des actions mises en place.	
FOCUS GRAND BELLEVUE	
	• Problématiques fortes d'addictions. • En 2011, 10,3 % de la population du quartier est couverte par la CMU.
OPPORTUNITÉS	**RISQUES**
	• La question du vieillissement de la population.

ENJEUX

- Accompagner le vieillissement de la population et lutter contre l'appauvrissement et l'isolement des habitants.
- Lutter contre le non-recours aux droits des personnes fragilisées.
- Soutenir le renouvellement du tissu associatif.
- Renforcer l'animation du réseau local de santé et adapter les pratiques des professionnels dans l'objectif de favoriser l'accès aux soins et d'agir sur les déterminants de santé.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUTE LA VILLE	
• Développement de la vidéo protection (30 caméras installées depuis 2006). • Travail en réseau avec les Correspondants de nuit, la prévention spécialisée et le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.	• Les vols avec effractions et à la roulotte et les dégradations.
FOCUS GRAND BELLEVUE	
• Plus faible taux d'actes de délinquance des quartiers prioritaires de l'agglomération.	• Nuisances sonores et sentiment d'insécurité sur la place Picasso. • Non-respect des limitations de vitesse et du stop à proximité de la place Picasso.

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Le travail en réseau apparaît indispensable, entre éducateurs de prévention spécialisée, animateurs, correspondants de nuit et élus. Les élus ont à ce titre un rôle important à jouer quant à la perception de la sécurité par l'habitant (information, communication, porte-à-porte conjugués avec des actions réactives mobilisant les outils existants).	• Une mobilité de certaines populations extérieures au Grand Bellevue, notamment jeunes de La Roseraie, qui peuvent rentrer parfois en conflit avec des jeunes trélazéens. • Des phénomènes de « squatt » de hall d'immeubles et de lieux publics qui engendrent un sentiment d'insécurité avec les riverains.

ENJEUX

- Poursuivre le travail en réseau sur la prévention de la délinquance entre éducateurs de prévention spécialisée, animateurs, Correspondants de nuit, élus et techniciens de la Ville.
- Poursuivre les échanges entre la Ville et la Police nationale pour renforcer la présence sur des horaires décalés et des situations repérées.
- Assurer la réactivité des partenaires sur les situations de sentiment d'insécurité et d'incivilité ressenties et vécues par les habitants.

MOBILITÉ • NUMÉRIQUE

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
TOUTE LA VILLE	
• La ville de Trélazé a intégré le numérique dans sa politique éducative : tablettes dans les écoles primaires, actions portées par Léo-Lagrange-Ouest dans le cadre de la DSP, création d'un *Fab lab*.	• Faible desserte en transport en commun de la ville et notamment du nouveau quartier Quantinière. • Constat de difficultés de mobilité interne à la commune et vers l'agglomération. • Une offre de transport en commun (réseau de bus de l'agglomération, ouverture de la desserte ferroviaire retardée), encore à améliorer pour faciliter les liaisons entre les quartiers de la ville (par exemple pour faciliter l'accès au collège) et les relations entre la ville et le cœur de l'agglomération.
FOCUS GRAND BELLEVUE	
• De nombreux espaces piétons, agréables et fréquentés avec une *zone 30* importante. • Quartier Grand Bellevue bien desservi par les transports en commun. • Stationnements en quantité suffisante. • Le développement des autres secteurs de la ville doit permettre d'appuyer la dynamique du Grand Bellevue (liaisons physiques). • Future halte ferroviaire.	

OPPORTUNITÉS	RISQUES
• Le développement des autres secteurs de la ville pour appuyer la dynamique du Grand Bellevue (liaisons physiques). • Potentiel de liaisons douces offre un levier d'actions intéressant : Loire à Vélo, Ardoisières, desserte du centre commercial Bellevue, connexions avec les Ponts-de-Cé. • L'aménagement de la halte ferroviaire du centre-bourg doit être perçu comme une priorité, car favorisera le lien entre les différents quartiers.	

ENJEUX

- Favoriser la mobilité physique des habitants entre les quartiers, sur l'ensemble de la ville et à l'échelle de l'agglomération (repenser les liaisons entre ces différents secteurs et notamment entre Trélazé et Angers.
- Assurer le désenclavement du quartier de la Quantinière grâce notamment au développement des transports en commun et à la halte ferroviaire.
- Organiser l'intermodalité en valorisant notamment les « déplacements doux ».
- Déployer un réseau numérique de très haut débit sur le centre bourg, le Grand-Bellevue, la Quantinière.
- Poursuivre la réflexion sur l'urbanisation, la physiologie de la ville pour « gommer » les effets des coupures urbaines.

ENVIRONNEMENT • CADRE DE VIE • GUP

AFOR

ATOUTS	FAIBLESSES
ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE	
FOCUS GRAND BELLEVUE	
• Investissements importants dans la qualité des espaces verts et publics. • Espaces verts appropriés par tous les habitants, espaces où la mixité existe. • Mission de médiation environnementale de la Régie de quartier.	• Encombrants réguliers aux abords des commerces.
VOIRIE – BÂTIMENTS	
• Investissements importants dans la qualité des espaces verts et publics. • Une charte de la GUP.	

ENJEUX

- Traiter dans la durée la problématique récurrente des encombrants.
- Pérenniser les aménagements réalisés et faire évoluer la GUP pour tenir compte de la future vocation du quartier « fréquenté et traversé ».
- Mettre en place un dispositif de pilotage et une organisation partenariale pour coordonner les interventions des différents acteurs.
- Conforter la médiation sociale notamment nocturne (CDN)

Un PSL décliné en plan d'actions contractualisé dans le CONTRAT UNIQUE

Les enjeux priorisés par quartier seront déclinés en plan d'actions dans le cadre du Contrat de ville. En effet, comme le PSL de Trélazé le pointait justement, le PSL concerne des champs de compétences relevant de diverses entités : il y a donc nécessité d'une contractualisation des institutions, pour garantir l'effectivité et la cohérence d'ensemble. La définition de ce plan d'actions associera, comme indiqué précédemment, professionnels et habitants, pour des décisions politiques délibérées en fin 2014-début 2015.

Le Contrat unique conjugué à un éventuel PRU 2, offrira le cadre de cet **engagement partagé** ayant permis de croiser les **priorités des institutions,** les grands documents programmatiques qui engagent l'agglomération (SCOT, PADDT, SDEED...) avec **les enjeux des quartiers au plus près des habitants.**

La gouvernance ayant présidé à l'élaboration du PSL et des autres démarches à suivre, aura en charge, selon une modalité à préciser, la mise en œuvre du plan d'actions structuré autour des 7 ambitions présentées dans le présent document. Le Contrat de ville unique précisera les modalités d'organisation plus précises de cette gouvernance partenariale.

AU MINIMUM

L'instance partenariale se réunira au moins une fois l'an pour un bilan global sur les différentes démarches et définira les éventuelles actions correctives utiles. Cette instance sera alimentée par les travaux des instances thématiques spécifiques et par chaque institution en propre intégrant l'approche territoriale.

Le dispositif d'observation-évaluation sera réorganisé, en s'appuyant sur la démarche précédente mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville, et des démarches portées par les collectivités, en l'adaptant aux nouveaux objectifs. Il reposera sur plusieurs démarches :

- **Un baromètre de l'agglomération et des quartiers,** réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA), présentant des indicateurs actualisés et une analyse partagée, combinant une approche territoriale et une approche thématique. Ce baromètre a vocation à suivre les évolutions des quartiers et permettre une veille sur des territoires ou problématiques repérées. Les indicateurs seront adaptés aux objectifs portés par le PSL.
- **Des tableaux de bord,** présentant des indicateurs d'actions et de résultats suivis annuellement, permettant de mesurer les actions déployées. Ces tableaux de bord seront élaborés à partir des indicateurs proposés par l'État et complétés en fonction des moyens spécifiques mis en œuvre localement.
- **Des évaluations des actions expérimentales et innovations** pour analyser et consolider les décisions prises, d'extension ou de réorientations des actions.

ANNEXES

❶ Le livret de mise en lumières des espaces de coopération à Belle-Beille
❷ Le Projet stratégique local de Trélazé 2012
❸ Le document d'association du Conseil général de Maine-et-Loire
❹ Le porter à connaissance de la CAF de Maine-et-Loire
❺ Le porter à connaissance des bailleurs
❻ Le porter à connaissance de l'État
❼ Actualisation 2014 du PSL de Trélazé

❶

Lumières sur les Espaces de Coopération de Belle-Beille

Une démarche projet

Acte I : Le livret

janvier 2012 - juin 2013

Lucie ESTAMPE, Délégulie du Préfet de Maine et Loire
Sébastien BOUDIER, Chef de projet développement social, Ville d'Angers.
Et le réseau partenarial du quartier de Belle-Beille

❷

acadie

Ville de Trélazé

Plan stratégique local

Quartier du Grand Bellevue

Rapport final

Septembre 2012

groupe reflex

❸

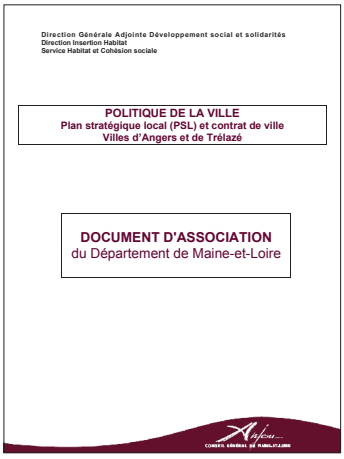
Direction Générale Adjointe Développement social et solidarités
Direction Insertion Habitat
Service Habitat et Cohésion sociale

POLITIQUE DE LA VILLE
Plan stratégique local (PSL) et contrat de ville
Villes d'Angers et de Trélazé

DOCUMENT D'ASSOCIATION
du Département de Maine-et-Loire

❹

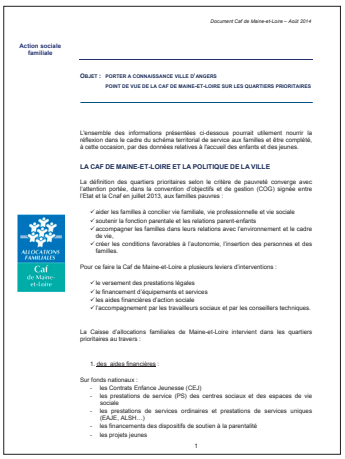
Document Caf de Maine-et-Loire – Août 2014

Action sociale familiale

OBJET : PORTER A CONNAISSANCE VILLE D'ANGERS
POINT DE VUE DE LA CAF DE MAINE-ET-LOIRE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'ensemble des informations présentées ci-dessous pourrait utilement nourrir la réflexion dans le cadre du schéma territorial de service aux familles et être complété, à cette occasion, par des données relatives à l'accueil des enfants et des jeunes.

LA CAF DE MAINE-ET-LOIRE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

La définition des quartiers prioritaires selon le critère de pauvreté converge avec l'attention portée, dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Cnaf en juillet 2013, aux familles pauvres :

- ✓ aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- ✓ soutenir la fonction parentale et les relations parent-enfants
- ✓ accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- ✓ créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion des personnes et des familles.

Pour ce faire la Caf de Maine-et-Loire a plusieurs leviers d'interventions :

- ✓ le versement des prestations légales
- ✓ le financement d'équipements et services
- ✓ les aides financières d'action sociale
- ✓ l'accompagnement par les travailleurs sociaux et par les conseillers techniques.

La Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire intervient dans les quartiers prioritaires au travers :

1. des aides financières :

Sur fonds nationaux :
- les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ)
- les prestations de service (PS) des centres sociaux et des espaces de vie sociale
- les prestations de services ordinaires et prestations de services uniques (EAJE, ALSH…)
- les financements des dispositifs de soutien à la parentalité
- les projets jeunes

1

❺

La politique de la ville

CONTRIBUTION COLLECTIVE HLM A L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

❻

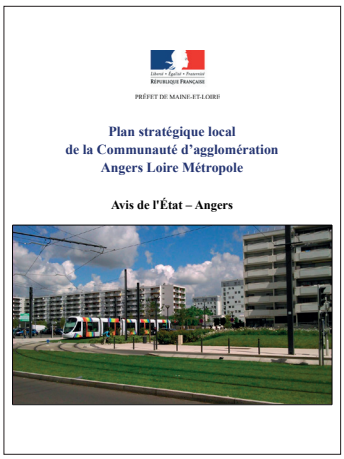
PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Plan stratégique local
de la Communauté d'agglomération
Angers Loire Métropole

Avis de l'État – Angers

❼

Actualisation du PSL
de Trélazé 2012

Octobre 2014

angers loire métropole

TRÉLAZÉ

Version 1
08/10/2014

{auxilia}
CONSEIL IMAGINATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Angers Loire Métropole
Mission Cohésion Sociale – Politique de la Ville

Hôtel d'agglomération
83, rue du Mail
CS 80011 – 49020 Angers Cedex 02

Tél. 02 41 05 45 60
E-mail : frederique.coquelet@angersloiremetropole.fr
Site Internet : www.angersloiremetropole.fr

Impression : Angers Loire Métropole. Photos couverture : © Ville d'Angers – Thierry Bonnet ; © Ville d'Angers – Philippe Noisette ; © Ville de Trélazé. Maquette : Laurence Vaslin (02 41 34 64 10).